LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Généralement ensoleillé. Maximum près de 16. Aperçu pour vendredi: nébulosité croissante.

votre temps est précieux... voyagez par avion nolisé !

MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 228 | Montréal, jeudi 30 septembre 1976 | Saint Jérôme | 25 CENTS

Hausse de 15% des détenus depuis un an

Quatre autres prisons au Québec

Le nouveau solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a annoncé hier, à Ottawa, que 24 nouvelles prisons seront construites à travers le pays durant les quatre prochaines années, dont quatre au Québec et cinq en Colombie-Britannique.

M. Fox a précisé qu'il verrait personnellement à accélérer ce programme de construction pour remplacer notamment les prisons désuètes de Laval (ex-pénitencier Saint-Vincent-de-Paul) et de New Westminster, en Colombie Britannique, qui ont été la scène de graves incidents depuis lundi.

Au Québec, le programme comprend la construction de deux centres de détention à sécurité maximale et de deux autres à sécurité moyenne. Dans le premier cas, l'immeuble sera construit à Terrebonne et pourra accueillir, probablement au début de 1980, 200 détenus, tandis qu'un centre à sécurité moyenne devrait être prêt vers la fin de 1978 pour recevoir également 200 détenus à Sainte-Anne-des-Plaines. Le ministre n'a donné aucune précision quant à l'emplacement des deux autres institutions.

D'autre part, M. Fox a révélé que les quelque 200 prisonniers de Laval, qui ont dû passer deux nuits à la belle étoile, après avoir incendié leurs cellules lundi soir, ont été logés dans d'autres institutions de la région de Montréal. C'est ainsi que 32 d'entre eux ont été envoyés dans trois centres de détention à sécurité moyenne du Québec, dont celui de Cowansville, tandis que 61 détenus de l'aile psychiatrique de Laval ont été transférés à l'Institut Pinel, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec, laissant ainsi place pour 110 détenus actuels de Laval.

De plus, 35 détenus ont été envoyés à l'Institut Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, tandis que les autres ont pu trouver un nouveau refuge dans un bloc cellulaire de Laval.

M. Fox a dit qu'il ne sait pas encore si l'aile principale de détention de Laval serait reouverte, bien que son entourage ait laissé entendre que celle-ci devrait être définitivement fermée en 1979, si la construction des autres centres de détention est complétée à ce moment.

"L'objectif, a ajouté le ministre, est de fermer la vieille prison de Laval, mais le geste posé cette semaine par les détenus ne peut que les conduire, d'ici là, à une situation encore plus difficile pour eux, à cause du problème de surpopulation qu'ils ont eux-mêmes provoqué."

M. Fox a ensuite expliqué que le nombre de prisonniers, qui s'accroissait annuellement de 2,5% au Canada, depuis les 25 dernières années, a augmenté de

Voir page 6: Prisons

2e jour d'offensive syrienne

Les Palestiniens évacuent tout le Mont-Liban

(par Reuter et AFP) — Les troupes syriennes ont dégagé le noeud routier de Hammana tenu par les Palestiniens et les "forces progressistes" ont évacué apparemment toutes les positions qu'ils détenaient dans le Mont-Liban.

Des officiers palestiniens à Aley, ont confirmé que la majeure partie de leurs forces évacuait le secteur d'Aintoura après les deux jours d'offensive de l'armée syrienne.

L'envoyé spécial de l'Agence Reuter à Hammana, James Anderson, rapporte qu'en fin d'après-midi le calme était revenu sur les flancs du Mont-Liban après les violents duels d'artillerie qui ont frappé une dizaine de villages de la région.

En compagnie de la photographe française Catherine Leroi, il s'est rendu aux derniers postes avancés de la résistance palestinienne, à un km de Hammana, où des unités syriennes et chrétiennes libanaises ont déjà pris position.

Toute la région était depuis l'aube soumise à un véritable déluge de feu. Hammana est un noeud routier qui reliait les positions palestino-progressistes à leurs arrières.

Le village de Tarchiche, point avancé du front, était tombé au cours de la nuit de mardi à mercredi.

Mais la bataille pour le contrôle du secteur d'Aintoura pourrait ne pas être totalement terminée. L'officier palestinien à Aley et un officier syrien à Hammana paraissent s'attendre à la poursuite des combats jeudi à Qarnayel, Falougha et Aintoura.

Toutefois, tout semble indiquer que Palestiniens et milices de la gauche libanaise à Rhamdoun et Aley concentrent leurs troupes pour "tenir" ce qui peut être défendu.

Les forces palestiniennes encore dans le secteur du Mont-Liban ne peuvent gagner leurs bases qu'en empruntant des pistes qui seront très certainement impraticables.

Voir page 6: Palestiniens

au sommaire

- Me Dussault intervient au CSS-Richelieu — page 3
- Les services essentiels de la CUM: un éditorial de J.-C. Leclerc
- La "première" de Don Jamieson: un commentaire de Georges Vigny
- Décision importante des gens de l'air: une analyse de Michel Roy — page 4
- Forget: la psychiatrie de secteur est un "luxe" inabordable — page 7
- Jérôme Choquette accuse Bourassa de créer une psychose électorale — page 13



Une aile complète du pénitencier de la Colombie-Britannique, à New Westminster, a été mise à sac par quelque 200 prisonniers, mardi. Les émeutiers ont détenu un homme en otage pour que l'on fasse droit à leurs demandes en vue d'obtenir de meilleures conditions de détention. (Téléphoto PC)

Il y a du français dans l'Air Canada ...

La Société Air Canada a annoncé hier soir qu'elle donne suite dès maintenant à l'injonction qui lui a été signifiée et l'oblige à autoriser l'usage du français dans les cabines de pilotage de ses appareils. Le président, M. Claude Taylor, a diffusé hier aux cadres de l'entreprise un avis indiquant que l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec avait été signifiée à la Société et que celle-ci en respecterait les conditions.

Air Canada, précise M. Taylor "compte que tout le personnel obéira à l'injonction; aussi, toutes mesures utiles seront prises pour porter à l'attention des intéressés le contenu des dites ordonnances.

"La compagnie doit encore se soumettre aux autres lois qui s'appliquent à elle et maintenir ses normes de sécurité", déclare encore M. Taylor comme s'il annonçait la fin du monde et la chute imminente de tous ses appareils.

Rappelons que l'ordonnance à laquelle fait référence le président d'Air Canada résulte du jugement de M. Jules Deschesnes qui avait été saisi d'une requête en injonction par M. Serge Joyal, député libéral de Maisonneuve, et 41 pilotes fran-

Voir page 6: Air Canada

Constitution

Québec demande aux patrons de se prononcer

par Michel Vastel

Le Vice-premier ministre du Québec, M. Gérard Lévesque, a demandé hier soir à la Chambre de Commerce du Canada de se prononcer sur les enjeux d'un rapatriement de la Constitution.

"La question constitutionnelle est trop importante pour qu'elle soit l'affaire des seuls hommes politiques, devait affirmer M. Lévesque, ajoutant que les gouvernements de ce pays ont besoin de l'appui des porte-parole les plus autorisés du monde des affaires et du monde du travail".

Plus tôt dans son discours, le vice-premier ministre avait pris soin de rappeler, en anglais, aux hommes d'affaires canadiens, que le bilinguisme, "c'est l'égalité de chances entre les deux groupes linguistiques". M. Lévesque prenait acte que, "dans le passé", la Chambre de Commerce du Canada s'est penchée sur la question des relations qui "doivent exister" entre les deux grandes communautés culturelles au Canada et qu'alors, la Chambre "avait manifesté son désir de voir chaque groupe culturel y occuper la place qui lui revient."

Avant sa rencontre avec les délégués de la Chambre de Commerce, le représentant du gouvernement du Québec devait intentionnellement souligner le "dans le passé" qu'il rattache à la position de la

Voir page 6: Constitution

Selon la Fédération des francophones hors Québec

La politique de bilinguisme est un échec

par Lise Bissonette

OTTAWA — Au lendemain du passage plutôt applaudi de M. Trudeau en Acadie, la Fédération des francophones hors Québec a affirmé durement à Ottawa hier qu'elle n'avait pas de fleurs à lui offrir pour sa part; et les organismes qu'elle représente contestent la politique de bilinguisme comme veut l'appliquer le gouvernement fédéral. "Telle quelle, elle est vouée à l'échec", disent-ils.

La Fédération, qui regroupe les associations francophones provinciales partout, sauf au Québec, récuse la priorité qu'accorde M. Trudeau et son gouvernement au "bilinguisme institutionnel", c'est-à-dire à la bilinguisation des fonctionnaires et des services publics d'un océan à l'autre. Elle considère qu'il n'y a rien là pour "freiner l'assimilation des francophones" et que le gouvernement ne sera guère plus avancé quand il se retrouvera avec une fonction publique bilingue sans francophones à servir puisqu'ils seront disparus.

Le groupe évalue à près de un milliard de dollars le coût annuel du bilinguisme institutionnel, même si les évaluations officielles sont plutôt de 300 millions environ. Il faut prendre en compte, dit-il, outre les programmes de perfectionnement, toutes les initiatives "bilinguisantes" des divers ministères et sociétés de la couronne.

En regard, le Secrétariat d'État accorde 3.1 millions de subventions directes aux communautés francophones, somme que la Fédération trouve tout à fait ridicule. "Nous avons fini de nous contenter de grenailles, déclare le directeur général de l'organisme, M. Hubert Gauthier, "et ce n'est pas en nous allongeant un petit demi-million de plus qu'on va nous faire taire."

La Fédération ne réclame rien de moins qu'une importante réaffectation budgétaire, réduisant les sommes allouées au bilinguisme institutionnel pour les accorder au bilinguisme dit "communautaire". "Qui peut dire combien cela coûtera? 30 ou 50 millions, nous n'avons pas peur de l'envisager", affirme M. Gauthier.

Se disant déçu des "belles promesses" sans lendemain faites par le Secrétariat d'État, sous le règne récemment terminé de M. Hugh Faulkner, la Fédération réclame aujourd'hui une rencontre au sommet avec le premier ministre lui-même, et refusera désormais de négocier avec le Secrétariat d'État, où on aurait tendance à l'envoyer "de service en sous-service et bientôt jusqu'au concierge."

La défaveur qu'encourt le programme de bilinguisme institutionnel auprès des francophones ne date pas d'hier, mais elle a trouvé une arme récente dans les découvertes du rapport Bibeau qui a conclu, après quelque deux ans d'évaluation, au rendement insuffisant du programme de perfectionnement linguistique des fonctionnaires eu égard à l'importance des coûts.

"À quoi et à qui vont servir tous les services institutionnels bilingues que l'on se démène à instaurer, si les communautés francophones sont anéanties, faute de moyens que le gouvernement fédéral se refuse de nous fournir?" se demande le président de la Fédération M. Donatien Gaudet, qui est également président de la Société nationale des Acadiens.

C'est exactement la question que posaient à M. Trudeau les jeunes collégiens d'Edmunston (Nouveau-Brunswick), la semaine dernière. Le premier ministre les a plus ou moins envoyés promener en décrétant qu'ils étaient visiblement "mal informés" quant aux objectifs véritables de la politique de bilinguisme.

Pour sa part, le Secrétariat d'État a toujours soutenu que le développement des communautés francophones ne dépend pas seulement des quelque 3.1 millions consentis directement aux groupes et associations, mais aussi d'autres interventions fédérales, notamment sous forme de paiements aux provinces pour l'enseignement de la langue dans le réseau scolaire lui-même.

Mais les relations de la FFHQ, avec le Secrétariat d'État, si l'on s'en rapporte aux propos amers des représentants de la Fédération, seraient actuellement au bord de la rupture, malgré la nomination toute fraîche d'un nouveau titulaire, M. John Roberts, un Ontarien bilingue que l'on dit très préoccupé des problèmes de la francophonie canadienne.

La Fédération reproche à ce ministère des vices de structures, notamment le statut, trop subalterne à son goût, de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle. En mars dernier, rappelle-t-elle, M. Faulkner avait promis, après une autre passe d'armes avec la Fédération, d'élargir le mandat de cette Direction et de présenter des prévisions budgétaires plus confortables pour 1977-78.

"Nous attendons toujours, affirme M. Gauthier; si ça continue, on va fermer boutique à Ottawa." Il faut dire que la Fédération, créée en novembre 1975, a reçu du Secrétariat d'État une somme de $90,000 pour sa première année de fonctionnement. Cette subvention lui a permis de s'installer depuis deux mois dans la capitale, à portée de discussion avec les fonctionnaires.

La Fédération dit craindre aujourd'hui que ses positions amènent le tarissement de ce financement, mais espère pouvoir éventuellement trouver d'autres sources,

Voir page 6: Bilinguisme



Les Inuit font appel à Ottawa

Québec ne respecte pas les ententes

OTTAWA (PC) — L'Association des Inuits du nord du Québec a accusé, hier, le gouvernement québécois de violer ses engagements à l'égard des aborigènes de la baie James dans le cadre des négociations en cours portant sur le partage des terres.

Au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale fédérale, les représentants des Inuits ont réclamé l'intervention immédiate du nouveau ministre du Nord et des Affaires indiennes, M. Warren Allmand, afin que celui-ci exerce des pressions auprès du gouvernement du Québec.

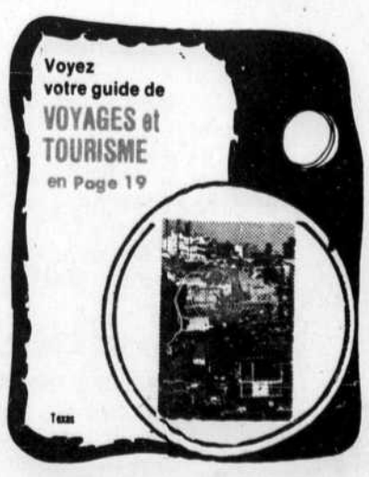
En vertu de l'entente ratifiée le 11 novembre 1975 par le Conseil des Cris de la baie James, l'Association des Inuits et les gouvernements du Canada et du Québec, les autochtones acceptaient de céder leurs intérêts sur environ 400,000 milles carrés de territoire.

En retour de quoi Québec, en plus d'une compensation financière de l'ordre de $100 millions, consentait aux aborigènes un droit exclusif de pêche, de chasse et de piégeage sur quelque 60,000 milles carrés de territoire terres de catégorie 2. De plus, les autochtones demeuraient propriétaires de 5,250 milles carrés de territoire, principalement des localités.

Toutefois, le partage des terres entre les deux catégories et leur délimitation demeuraient l'objet de négociations ultérieures. Les Cris sont parvenus à un accord sur ce point dès le printemps dernier, tandis que les négociations avec les Inuits ont jusqu'à maintenant achoppé.

Pourquoi? Parce que, prétendent les représentants des Inuits, le gouvernement du Québec cherche délibérément à retarder la conclusion d'un accord afin d'imposer unilatéralement sa volonté.

Voir page 6: Inuit



Buick 1977
Toi, tu me plais!



LeSabre: toi, tu me plais.

Toi, l'une de nos grandes Buick, tu me plais avec tes nouvelles dimensions pour 1977. Ta silhouette entièrement repensée est le reflet d'une ère nouvelle de la technologie de l'automobile nord-américaine...

De lignes plus élancées, la LeSabre est le prototype de la voiture classique moderne. À l'intérieur, elle est confortable et assez spacieuse pour six adultes. Elle offre assez d'espace pour que l'on puisse y bouger à son aise... de fait, sa hauteur siège-plafond est plus grande que l'année dernière et il y a plus d'espace pour les jambes à l'arrière. Le coffre à bagages est également plus spacieux. L'équipement standard comprend des servo-freins à disque à l'avant, la servo-direction et une boîte de vitesses Turbo Hydra-matic.

Vous profiterez également sans supplément de la célèbre douceur de roulement de la Buick, de ses aménagements intérieurs luxueux et de son silence de roulement vraiment exceptionnel. Et vous ne manquerez pas d'être impressionné par la souplesse et la maniabilité des modèles 1977.

La nouvelle LeSabre fait renaître une fois de plus le goût de liberté en chacun de nous.

L'élégante Electra 1977 vous révélera un luxe inégalé. C'est la Buick par excellence. Aménagements intérieurs des plus luxueux et élégants, tissus rembourrés de qualité...en un mot, la distinction même. L'Electra comprend une boîte de vitesses automatique, la servo-direction, des servo-freins à disque à l'avant, des lève-glaces électriques, des sièges avant avec accoudoirs, nombre de lampes d'accueil, une montre à cadran au cristal de quartz, et de nombreuses autres caractéristiques avantageuses...en équipement standard, bien entendu.

L'Electra 1977 offre plus d'espace pour les passagers et pour les bagages, et ses réactions sont vives et nerveuses.

Est-il possible de marier le luxe aux plaisirs de la route? Allez faire l'essai d'une Electra, et vous en serez convaincu.

Et que diriez-vous d'une Riviera 1977? La voiture personnelle de luxe. Bien sûr, la Riviera est réputée pour son luxe et son confort. Mais c'est en prenant le volant qu'on découvre vraiment la supériorité de cette magnifique voiture. Parmi l'équipement standard, on trouve évidemment des barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière, des amortisseurs spéciaux, des ressorts à boudin choisis par ordinateur aux quatre roues, la servo-direction, des servo-freins à disque à l'avant, une boîte de vitesses Turbo Hydra-matic, un système d'allumage à grande puissance, ainsi qu'un moteur V8 de 5.7 litres. Quant aux options livrables, elles comprennent des freins à disque aux quatre roues et un moteur V8 de 6.6 litres (403 po. cu.).

La Riviera est dans la classe des voitures de grand luxe.

Les Century et Regal 1977: prêtes à l'action, elles répondent à votre goût de liberté. Deux voitures de taille moyenne, mais qui se distinguent des autres voitures de mêmes dimensions. Parce que ce sont des Buick, elles ont toutes deux été conçues pour vous donner la sensation d'être libre comme l'air.

Vous redécouvrirez toutes les joies du volant grâce au nouveau moteur plus léger V6 Buick qui a fait ses preuves; parmi les autres caractéristiques standard, notons les freins avant à disque avec indicateur d'usure des freins à signal sonore, la servo-direction à rapport variable, la ventilation continue et d'autres encore.

La Regal se distingue de la Century par sa silhouette plus classique. C'est notre voiture personnelle de luxe de dimensions moyennes. Quant à la Century, c'est notre voiture de taille moyenne qui convient à tous. Comme ce sont toutes deux des Buick, elles illustrent à merveille le plaisir que l'on peut avoir à prendre le volant.

La Skylark 1977...sûre de plaire. Confortable, de dimensions compactes mais assez spacieuse pour toute la famille, pratique, rationnelle...c'est avant tout une Buick. Aussi a-t-elle l'élégance d'un pur-sang et se conduit-elle comme un charme! Et son équipement standard comprend un système d'allumage à grande puissance, des pneus radiaux, un tapis rasé à l'avant comme à l'arrière, une isolation spéciale ainsi que du matériel insonorisant.

Prenez le volant de la nouvelle Skyhawk. Racée, vive, axée sur la vitesse, de lignes aérodynamiques, la Skyhawk rappelle une voiture GT fabriquée en quantités limitées...et cette ressemblance ne se limite pas à l'apparence de la voiture.

Le système de suspension est muni de barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière pour le modèle Skyhawk standard. La boîte standard est une boîte à quatre vitesses entièrement synchronisées. Une boîte à 5 vitesses avec surmultipliée ainsi qu'une boîte automatique sont livrables en option. Des sièges-baquets à dossier haut, des ressorts choisis par ordinateur ainsi qu'un rétroviseur extérieur de type sport téléréglable font également partie de l'équipement standard.

L'apparence de la Skyhawk n'est pas trompeuse: c'est une Buick spéciale de type sport qui offre le genre de performances dont vous rêvez.

Cette année, la Buick plaît...à tous les points de vue.

Vous êtes à la recherche d'une voiture? Allez admirer et essayer les nouvelles Buick chez le concessionnaire de votre localité...Il ne manquera pas de vous fournir tous les renseignements désirés au sujet de ces magnifiques machines. Ce sont les seules voitures conçues pour répondre au goût de liberté en chacun de nous.

BUICK

Conçue pour répondre à un goût de liberté.

Certains des équipements représentés ou mentionnés sont livrables en option moyennant supplément.

LE DEVOIR Page 3 Montréal, jeudi 30 septembre 1976

Me Dussault intervient au CSS-Richelieu

La codification en présence des professionnels?

par Gérald LeBlanc

Le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault, est intervenu dans l'affaire du "dossier social cumulatif" qui divise depuis plusieurs semaines la direction et les professionnels du Centre des services sociaux de la Rive-Sud (CSS-Richelieu).

LE DEVOIR a en effet appris que Me Dussault avait fait parvenir un télégramme mardi soir, à la direction du CSS-Richelieu, ainsi qu'aux corporations professionnelles des psychologues et des travailleurs sociaux.

Il y propose une solution à court terme pour désamorcer le conflit du CSS-Richelieu et évoque la nécessité d'un débat d'envergure sur le problème de l'adaptation du mécanisme professionnel au salariat.

A court terme, Me Dussault recommande au CSS-Richelieu de permettre aux professionnels d'observer l'opération de la renumérotation des dossiers entreprise par le centre. Déjà envisagée par les parties, cette solution semble devoir être acceptée.

Le directeur des services professionnels au CSS-Richelieu, M. Jean-Pierre Duplantie, a en effet demandé aux corporations professionnelles des travailleurs sociaux et des psychologues, si la présence des professionnels, lors de la codification de leurs dossiers satisferait leurs exigences concernant la confidentialité et le secret professionnel.

Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, le secrétaire de la corporation professionnelle des travailleurs sociaux, M. Jacques Duval, a indiqué au DEVOIR que cette offre paraissait acceptable.

La codification continuerait donc à être faite par les employés de l'agence Office Overload, mais les professionnels seraient présents tout au long de l'opération et à même d'assurer la confidentialité de leur dossier.

M. Duplantie ajoute que les employés d'Office Overload n'ont pas à ouvrir la chemise du dossier mais uniquement à codifier les données apparaissant sur la fiche d'inscription annexée au couvert du cartable.

Le CSS-Richelieu avait déjà laissé tomber le fameux code permanent à douze caractères (CP-12), apparaissant déjà sur la carte d'assurance-maladie de chaque Québécois. La direction du centre s'est également engagée à ne jamais transmettre ses données personnalisées au ministère des affaires sociales, à moins d'y être contrainte par un règlement.

C'est la publication d'un tel projet de règlement, au début de l'été, qui a d'ailleurs soulevé la controverse du "dossier social cumulatif". Voyant déjà poindre le jour où les autorités gouvernementales pourraient en un tour d'ordinateur, reliant les divers organismes de l'État, connaître la vie privée de chaque Québécois, la Ligue des droits de l'homme sonnait l'alarme.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a d'ailleurs reconnu les dangers d'une telle opération, et il a promis de donner toutes les garanties nécessaires à la commission parlementaire des Affaires sociales, qui examinera le projet de règlement, le 20 octobre.

Rejoint par télépohne, Me René Dussault, a confirmé l'envoi du télégramme dont LE DEVOIR avait été mis au courant. Il a souligné que sa démarche ne touchait pas l'éventuel envoi des données au ministère des Affaires sociales mais uniquement le problème précis du CSS-Richelieu.

A long terme, Me Dussault estime cependant qu'il faudra se pencher sur l'harmonisation de deux lois qui peuvent paraître contradictoires: le code des professions, qui confie aux corporations professionnelles la responsabilité de définir le contenu des dossiers et d'en assurer la confidentialité; la Loi sur les services de santé et les services sociaux, qui reconnait la responsabilité de l'établissement dans la confection et la garde des dossiers.

Me Dussault a explique hier au DEVOIR que le problème actuel provient en fait du nouveau phénomène de la pratique des professions par des salariés. De plus en plus de professionnels sont en effet des salariés soumis à la direction d'une entreprise.

L'autonomie et la responsabilité exclusives du professionnel s'en trouvent considérablement modifiées. En corrollaire, les codes d'éthique conçus dans l'optique d'une pratique professionnelle privée ne sont pas adaptés à la nouvelle situation du professionnel salarié.

"Nous sommes ici dans le neuf le plus complet et l'adaptation du mécanisme professionnel du salariat reste à faire", conclut Me Dussault.

Ce problème sera d'ailleurs longuement abordé dans l'étude sur l'évolution du professionnalisme que l'Office rendra publique le mardi 5 octobre.

Ce dossier permettra également à l'Office d'établir les critères permettant de répondre "objectivement" aux nombreux groupes de professionnels qui frappent à la porte de Me Dussault depuis deux ans pour être admis au club des corporations professionnelles.

Construction: des entrepreneurs prêts à défier leur association

par Louis-Gilles Francoeur

Un certain nombre d'entreprises de la région métropolitaine, qui contestent la ligne régide de négociation adoptée par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), ont fait savoir hier qu'elles songeaient sérieusement à rouvrir leurs chantiers en offrant aux syndiqués des conditions de travail beaucoup plus proches des demandes syndicales que des offres patronales officielles.

Cette brèche patronale est apparue dans le secteur de l'électricité. Les entrepreneurs, qui ont demandé au DEVOIR de préserver leur anonymat, sont toutefois dans un dilemne: ou bien ils ouvrent leurs chantiers sous régime de "micro-contrats" et s'attirent des problèmes avec les représentants de l'AECQ, seule autorisée à négocier, ou bien ils laissent leurs chantiers fermés et assistent impuissants à une négociation qu'ils jugent contraire à "l'interêt général de l'industrie".

Après vérification de la moitié de la liste d'entrepreneurs fournie au DEVOIR par l'un d'eux, il apparait qu'un seul ne s'est pas déclaré en faveur d'une réouverture des chantiers sur la base des demandes des électriciens de la FTQ-Construction. Tous les entrepreneurs-électriciens interrogés avaient un personnel minimum de 30 syndiqués, avec une moyenne d'environ 110 travailleurs. Le plus important embauche plusieurs centaines de syndiqués.

Les plus radicaux du groupe estiment que la signature de "micro-contrats" n'est pas aussi illégale que pourrait le faire croire la décision des tribunaux, qui avaient déclaré illégales les "mini-ententes" de 1974, au moment de la bataille pour l'indexation des salaires dans la construction.

"A l'époque des mini-ententes, il y avait un décret en vigueur. Aujourd'hui, c'est différent, il n'y en a plus. Rien ne nous empêche de demander à nos employés de revenir au travail et de leur offrir des conditions de travail voisines de leurs revendications. On sait très bien que cela créerait un précédent embarrassant pour nos négociateurs. Mais c'est peut-être la seule façon de les amener à plus de souplesse du fait qu'il n'y a aucun décret actuellement pour nous dire quoi payer", a expliqué l'un des entrepreneurs.

Règle générale, tous les entrepreneurs mécontents affirment qu'ils pourraient payer à leurs électriciens un salaire horaire de $9.96 à la signature du décret. L'AECQ a proposé $9.19 l'heure. "L'argent, c'est pas un problème. Il est bien plus important d'effectuer nos travaux avant le froid et de maintenir nos noms par un service continu aux clients", a declaré un employeur.

Il était enfin particulièrement intéressant de noter que les entrepreneurs les plus importants étaient plus soucieux que les autres de la ligne patronale de l'AECQ. Même s'ils contestaient la stratégie de cette association, en la qualifiant de "peu souple et d'irréaliste" au regard des problèmes qui surgiront après la négociation sur les chantiers, les "gros" entrepreneurs étaient en général les moins empressés à conclure des ententes secrètes avec les syndiqués. Les plus petits, surtout à cause des factures qui s'accumulent, voient moins de difficultés juridiques dans ce domaine.

Un certain nombre de ces entrepreneurs ont, privément ou collectivement, fait des pressions auprès de la Corporation des maitres-électriciens, demandant pour cette association le droit de conclure une entente qui serait ratifiée en dernier ressort par l'AECQ.

Pendant ce temps, du côté syndical, le directeur du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Guy Dumoulin, a imputé à la stratégie patronale la division actuelle dans les rangs syndicaux et a lancé un appel pressant en faveur de la poursuite active de la grève.

Par ailleurs, les journaliers — qui ont annoncé, il y a deux jours, leur retrait des lignes de piquetage — ont commencé à distribuer à travers la province les 25,000 bulletins de vote qui seront utilisés samedi.

aujourd'hui

Au Centre des jeunesses musicales du Mont-Orford, ouverture du congrès de la Fédération des enseignants de cégep (CEQ). Thème du congrès: "l'après-négociation, trêve ou lutte à poursuivre?"

●

Au salon Jolliette du Reine-Elizabeth, à compter de midi, se tient un colloque sur les nouvelles directives de la Commission anti-inflation. Sous la présidence de M. Reid Scowen, directeur de la section prix et profits à la même Commission.

●

Déjeuner des Dames auxiliaires de l'Institut national canadien pour les aveugles, à midi, à l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins.

●

La société des traducteurs du Québec tient son premier déjeuner-causerie de la saison au Caf'Conc' du Château Champlain, à midi. Invité: M. Jean-Claude Corbeil, directeur linguistique de la Régie de la langue française.

●

A Québec s'ouvre à 14 h. le 8e congrès de relations internationales du Québec. Le thème choisi est: "Armes conventionnelles et nucléaires, contrôle ou prolifération?" Le congrès se tient au Complexe "G", 1050 rue Conroy (rez-de-chaussée).

●

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yigal Allon, est en visite aujourd'hui et demain dans la métropole canadienne. Entre autres activités, il participera à un déjeuner offert en son honneur au Ritz-Carlton par le gouvernement du Québec.

Aux éditions Fides (235 est, boul. Dorchester), lancement, à 17 h 30, de six volumes s'ajoutant aux collections: "Héritage et projet", "Cahiers de recherche éthique" et "Liturgie vivante".

●

Au Holiday Inn de Longueuil (18 h. 30), dîner-bénéfice organisé par l'Association libérale du comté de Chambly en faveur du ministre Guy Saint-Pierre.

●

Une exposition de batiks de Marie-Andrée Robinson s'ouvre à 19 h. à la Boutique Soleil (430 rue du Bon Secours).

●

Le ministre québécois des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, est le conférencier invité au dîner de l'Association Pipeline Longitude'75°, au Mount Stephen Club (1440 rue Drummond), à 18 h. 45.

●

L'Association des locataires de Notre-Dame-de-Grâce invite tous les locataires de ce quartier à une assemblée (20 h.) à l'école Herbert Symonds, 4041 avenue Old Orchard.

●

A Saint-Jérôme débute aujourd'hui l'assemblée du MIAMSI (Mouvement international d'apostolat des milieux sociaux indépendants). A la Maison des Jésuites.

●

Collectes de sang de la Croix-Rouge au Centre Louis-Hippolyte Lafontaine (4ième étage),à la Place Alexis-Nihon et à la Légion Canadienne de Ville-LaSalle (7771 rue Bouvier).

La menace de grève persiste au PSBGM

Selon une étude effectuée par le Montreal Teachers' Association dans les 97 écoles protestantes du PSBGM, l'application de la charge de travail offerte à la CEQ aurait pour effet de diminuer le nombre de classes combinées à l'élémentaire, tout en augmentant le nombre d'heures consacrées à l'enseignement des langues secondes et à l'éducation physique.

Reprenant chacun des arguments en vertu desquels l'Association des commissions scolaires protestantes refuse à ses enseignants une charge de travail identique à celle qu'on a proposée aux 60,000 membres de la CEQ, le Montreal Teachers' Association a fait la preuve que le système anglo-protestant ne serait pas perdant, pas plus que ne l'est le système francophone.

Le nombre de classes combinées (1ère et 2e année) au PSBGM est actuellement de 103 et pourrait être réduit du cinquième en appliquant la règle de formation de groupe de la CEQ. La partie patronale prétend au contraire que ce nombre serait considérablement augmenté. De la même façon, le temps alloué aux heures dites de "spécialistes" ne serait pas diminué, et aucune option du secondaire ne serait retranchée si le système protestant adoptait l'horaire de 6 ou 7 jours tel qu'il est appliqué dans nombre de polyvalentes francophones depuis plusieurs années.

Le Montreal Teachers' Association, le plus important syndicat anglo-protestant du Québec avec ses 2,600 membres, fort de son mandat de grève de 84% et de l'appui du Comité central des parents du PSGBM et de l'Association des principaux, estime "totalement inacceptable" d'être obligé de faire la grève pour obtenir ce qui a déjà été offert à la vaste majorité des enseignants québécois, selon les termes de son président, M. Harvey Weiner.

Tout le système protestant sera paralysé le 1er octobre par une grève générale illimitée, s'il n'y a pas reprise des négociations interrompues au mois d'août dernier par la remise des offres finales et globales de la partie patronale.

La nomination récente de M. Alex Paterson, ex-membre de la commission Poirier, par le ministre de l'Éducation qui l'a chargé de faire une étude de l'applicabilité des offres de la CEQ au système protestant a été fort mal accueillie par les syndicats qui n'y voient qu'une mesure dilatoire. Le MTA soutient que M. Paterson pourra difficilement être impartial dans ce dossier, ayant déjà déclaré dans le rapport Poirier qu'il n'y avait pas de raison valable pour supprimer les différences qui existent entre le système catholique et le système protestant.

La requête des postiers:

Devant la bonne Cour?

M. Gérard Deslandes, juge de la Cour supérieure, décidera aujourd'hui si la requête en injonction des postiers qui vise à maintenir le statu quo dans le tri du courrier, s'adresse aux bonnes personnes, c'est-à-dire aux dirigeants des bureaux de Montréal et, par conséquent, au bon tribunal.

Devant la décision du centre de traitement métropolitain du service des postes de procéder à une certaine automation des services, les postiers demandent une injonction contre les administrateurs du ministère en disant que ces derniers violent la clause en vertu de laquelle un avis de 120 jours doit être donné au syndicat avant tout changement technique.

On sait aussi que cette question de l'automation est la grande inquiétude des postiers et le principal point de litige dans leurs conflits antérieurs avec le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, le procureur du ministère des Postes, Me Gaspard Côté, a fait valoir que la requête en injonction devait viser le ministère et non pas les administrateurs locaux, et qu'en conséquence, elle devait être présentée en cour fédérale et non pas en cour Supérieure du Québec.

Le procureur des postiers a fait valoir, pour sa part, que la situation était urgente devant les changements techniques qui s'effectuent sans avis, et qu'il s'agissait de protéger les conditions de travail de centaines d'employés en revenant au statu quo, ce qui ne forçait aucunement la cour à statuer sur les politiques du ministère.

M. Deslandes tranchera la question aujourd'hui.

U. de Laval: la reprise des négociations dépend des doyens

Le rapport fait hier soir aux doyens par le comité patronal de négociation servira de test à la possibilité d'une reprise de négociations avec les professeurs de l'Université Laval, en grève depuis le sept septembre.

Étant donné les liens étroits entre les doyens et leurs collègues professeurs, la direction est en effet assurée que le syndicat sera au courant dès ce matin de la position patronale et sera en mesure d'évaluer l'utilité d'une reprise.

Ce n'est pas, bien entendu, la position officielle véhiculée par l'une et l'autre partie, qui continuent à se dire prêtes à retourner à la table des négociations dès que l'autre l'aura invitée.

Le président du syndicat des professeurs, M. Joël de la Noue, estime que l'invitation a déjà été faite lorsque le syndicat a précisé qu'il ne réclamait pas l'acceptation intégrale de ses positions sur les neuf points majeurs au conflit, mais uniquement des réponses sérieuses à ces questions.

Du côté de la direction, M. André Desmartis, directeur des relations publiques à Laval, évoque la possibilité d'une reprise aujourd'hui, suite à la rencontre des doyens hier soir.

Cet espoir d'une reprise imminente des pourparlers explique, selon M. Desmartis, le refus de la direction de participer au débat public organisé par le Regroupement des étudiants du premier cycle (REP) à 14 heures aujourd'hui. La partie patronale a d'ailleurs avancé la même raison pour décliner l'offre de participation avec le syndicat à l'émission Dialogue, diffusée en soirée par le poste privé de télévision de Québec.

M. Desmartis estime que de telles confrontations contribuent à la détérioration du climat requis pour une reprise des négociations, souhaitée par les deux parties, selon lui.

L'assemblée publique des étudiants aura donc lieu avec la seule participation des représentants syndicaux, comme ce fut le cas mardi soir à l'émission Dialogue.

Signalons enfin que le groupe des "étudiants tannés" est représenté par le "Regroupement des universitaires tannés" (RUT) et non par le "Regroupement des étudiants tannés" (RET), comme il fut écrit hier. De toute façon, ce groupe blâme tout le monde, professeurs et administrateurs, pour ce conflit qui retarde depuis plus de trois semaines la rentrée des 23,000 étudiants de Laval.

Le double meurtre de Ste-Agathe: la SQ détient deux suspects

QUÉBEC (PC) — Deux individus de Montréal sont détenus à titre de témoins importants par la Sûreté du Québec relativement à la mort d'un homme et d'une femme, dont les cadavres ont été découverts, lundi, à Sainte-Agathe-de-Lotbinière, à une trentaine de milles au sud-ouest de Québec.

Les suspects, âgés de 25 et 35 ans, ont été appréhendés hier dans la métropole. Ils devaient être ramenés à Québec durant la soirée, en vue de leur comparution, aujourd'hui, devant le coroner du district de Lotbinière, M. Jean-Guy Gilbert.

La Sûreté du Québec a d'autre part identifié la deuxième victime. Il s'agit de Céline Labelle-Lamontagne, 26 ans, de Montréal. L'autre victime, également de Montréal, avait déjà été identifiée comme étant Michel Girouard, 24 ans.

L'autopsie a révélé que le jeune homme avait été atteint d'un coup de feu au thorax et que les deux avaient été frappés à la tête avec un objet contondant. La mort serait survenue dans la nuit de samedi à dimanche dernier. La police croit que les deux jeunes gens ont été tués dans la région de Montréal.

C'est un chasseur, dont la voiture s'était embourbée, qui a fait la macabre découverte, en arrière d'une cabane abandonnée.

Gens de l'air

Certaines des 16 conditions apparaissent "difficiles"

M. Marc Lalonde a déclaré hier au DEVOIR qu'il ne pouvait commenter officiellement la lettre que l'Association des gens de l'air du Québec lui a fait parvenir la veille puisqu'il n'avait pas encore reçu le document. (Celui-ci, affirme-t-on au secrétariat de l'AGAQ, lui a été remis à Ottawa en fin de journée).

Mais le ministre de la Santé nationale, qui s'est déclaré publiquement d'accord avec les Gens de l'air le mois dernier, a simplement exprimé une première réaction à la lecture des comptes rendus de presse: certaines des conditions mises par l'AGAQ pour participer aux expériences de simulation lui paraissent "difficiles".

M. Lalonde a d'autre part annoncé qu'il communiquera la lettre à son collègue des Transports, M. Otto Lang. Les Gens de l'air n'ont pas voulu s'adresser à M. Lang parce que celui-ci ne justifie plus leur confiance.

Les réactions du gouvernement fédéral à la position que viennent d'adopter les Gens de l'air ne seront connues qu'au début de la semaine prochaine.

VMR fête son maire

La population de Ville Mont-Royal fêtera ce prochain week-end l'homme qu'elle garde comme maire depuis maintenant 25 ans, M. Reginald Dawson, a-t-on annoncé hier de l'hôtel de ville de l'endroit.

Pour marquer l'événement, un week-end de festivités est prévu, dont le point saillant sera le changement de nom de la bibliothèque municipale. Les célébrations débuteront samedi le 2 octobre à 8 h du soir, au terrain de jeu principal de ville Mont-Royal, par un gigantesque feu d'artifice.

Le dimanche, à 14 h, des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipaux ont été invités à assister au dévoilement du nouveau nom — "Reginald J. P. Dawson" — à l'extérieur de la bibliothèque.



éditorial

Les services essentiels de la CUM

De la Communauté urbaine de Montréal les citoyens sont portés à retenir surtout les déficits, les hausses de taxes et les bagarres verbales des administrateurs municipaux de la CUM. Péniblement mise sur pied pour résoudre des problèmes de police et de fardeau fiscal, la Communauté six ans après sa naissance n'a réussi à régler ni les uns ni les autres et bon nombre de contribuables, qui voient grimper les coûts et baisser la qualité du service, se demandent non sans quelque raison si la situation ne s'est pas, au contraire, aggravée sous le nouveau régime. Pareil paradoxe ne doit pas faire perdre de vue, cependant, que la CUM n'est pas seulement faite des services de la police et de l'évaluation foncière, et que ce gouvernement métropolitain est également responsable de services aussi essentiels que l'assainissement de l'air et l'inspection des aliments, ainsi que d'un programme maintenant milliardaire d'épuration des eaux.

Sur tous ces fronts, ainsi qu'on peut le constater à la lecture du dernier rapport annuel de la Communauté urbaine, la bataille est loin d'être gagnée; les habitants de l'île prennent aujourd'hui pour acquis des services aussi "ordinaires" que ceux de l'eau courante ou de la disposition des ordures ménagères qu'il fallut conquérir en leur temps; tous ces services essentiels risquent de reculer si la CUM ne résout pas à temps ses tiraillements intérieurs et si, faute d'une réforme fiscale substantielle, les moyens d'agir viennent à lui faire défaut.

•

On se souvient que le service de l'inspection des aliments a été mis à rude épreuve durant l'enquête que la CECO a menée sur le commerce de la viande impropre à la consommation humaine. Est-ce l'effet du hasard, dans son rapport pour 1974, ce service signalait avoir confisqué plus de 63 tonnes d'aliments jugés malsains; l'année de la spectaculaire enquête, ses confiscations ont frappé près de 375 tonnes d'aliments jugés malsains, soit six fois plus, denrées provenant en majorité d'établissements "de récupération d'aliments susceptibles d'être avariés". Dans chacune de ces deux années d'activités de surveillance, la CUM a également fait détruire quelque 100 tonnes de denrées avariées par des incendies ou des inondations et qui, sans sa vigilance, auraient pu également parvenir dans l'assiette des consommateurs.

Outre les fraudes qui sont ainsi perpétrées aux dépens du consommateur et souvent du fisc, on a découvert quels risques étaient pris avec la santé publique. Depuis les révélations de la Commission d'enquête sur le crime organisé et la compilation de troublantes statistiques à la CUM sur les empoisonnements alimentaires, d'autres faits, non moins graves, ont été portés à l'attention du public et des autorités par les vétérinaires et les pharmaciens. La CUM n'a pas autorité sur le marché des médicaments pour animaux — dont la contamination peut se répercuter sur les mécanismes de défense de l'organisme humain. Ses services n'en avaient pas moins décelé, par exemple, des anomalies dans la qualité des fromages domestiques ou importés. Qu'il s'agisse d'un manque de contrôle sur la production ou de négligences carrément criminelles, les effets risquent d'être aussi sérieux.

En 1973, en effet, les inspecteurs de la CUM avaient été saisis de trois "incidents" d'empoisonnements alimentaires impliquant quelque 70 personnes; ils avaient dû aussi faire enquête dans 80 autres cas touchant 181 personnes. L'année d'après, trois fois plus de personnes ont été trouvées "malades suite à l'ingestion d'aliments contaminés", soit un total de 586. En 1975, sur les 138 plaintes impliquant plus de 300 présumées victimes, 65 cas ont été retenus comme fondés. On peut certes soutenir que plusieurs de ces victimes ont été imprudentes dans la conservation et la préparation des aliments. Il est toutefois troublant de constater que parmi les 520 chefs d'accusation portés en cour par la CUM à ce chapitre de l'inspection des aliments, une cinquantaine reprochaient à des établissements des infractions aussi grossières que l'absence d'eau chaude, de savon, de lavabos, d'essuie-mains, de toilettes, de vestiaires et de ventilation adéquate, et que 168 plaintes ont porté sur la malpropreté générale des établissements visités ou sur l'utilisation d'ustensiles malpropres et inadéquats. Je vous fais grâce des rebuts et des "rongeurs"!

Certes, la CUM n'a guère de pouvoir sur la mise en marché des aliments, sur la structuration de l'industrie, sur les habitudes des consommateurs, sur les économies que certaines compagnies ou détaillants sont enclins à faire à même la qualité de l'alimentation. Entretemps, force est de se fier aux inspecteurs et aux chimistes et biologistes de l'administration publique pour éviter les épidémies ou les contaminations qui, sans contrôle, auraient tôt fait de s'implanter dans certains districts. Malheureusement, on l'a vu à d'autres paliers gouvernementaux, les coupures de crédits, le relâchement interne sinon la corruption, le manque de conscience professionnelle continuent de réduire l'efficacité de ces services hautement essentiels à la santé publique. Certes, la CUM n'en est pas encore rendue à couper comme à New York dans les programmes de lutte contre la vermine. Le jour n'est pas loin où les contribuables d'ici devront faire des choix non moins élémentaires.

Du côté de l'assainissement de l'air, la CUM se félicite d'avoir éliminé en 1975 pas moins de 93,000 tonnes d'anhydride sulfureux de l'atmosphère; il en reste néanmoins plus de 97,000 tonnes comparativement à 174,000 au début de son programme. Si la plupart des douze postes d'observation dont les résultats sont rapportés affichent entre 1970 et 1975 une amélioration sensible, ce n'est malheureusement pas le cas dans les postes avoisinant le centre-ville, ni surtout celui de Pointe-aux-Trembles où la situation a empiré. Les industries sont loin d'avoir maîtrisé les effets polluants de leurs processus de fabrication; à défaut de les y contraindre, les autorités auraient dû, à tout le moins, enrayer le développement résidentiel dans ce secteur de l'île. Elles ne sauraient toutefois dissuader les habitants de se loger là où règne encore l'automobile: l'incurie à cet égard ne connaît plus de bornes; l'an dernier seulement 12 véhicules ont été pris "stationnés avec le moteur en marche durant plus de quatre minutes"! Une vraie farce!

En fait, en matière de pollution de l'air et de l'environnement urbain, dérisoire restera l'action de la CUM aussi longtemps qu'une politique vigoureuse et audacieuse ne sera mise en vigueur donnant priorité au transport public sur les véhicules privés qui nous ruinent les poumons, les rues, les parkings, le temps passé entre le domicile et le travail, et le budget de la circulation. Les coûts du règne de l'automobile sur la santé publique, le patrimoine urbain, les dépenses de la police commencent à peine à être mesurés dans toute leur ampleur. Ce qui est grave, ce n'est pas que la CUM défonce le milliard pour le métro: c'est plutôt qu'elle le fasse en grande partie inutilement.

•

En même temps qu'ils apprenaient qu'un autre grand projet de la Communauté, le programme d'épuration des eaux, va à son tour dépasser le milliard, les contribuables de l'île auront été soulagés en voyant la Société centrale d'hypothèques et de logement consentir à la CUM une douzaine de prêts totalisant plus de $81 millions, dont une partie sera éventuellement effacée gracieusement. D'autres prêts de la SCHL se sont ajoutés depuis qui vont réduire encore d'autant les problèmes de financement que connaissent les municipalités de la région de Montréal.

Malheureusement, l'incohérence politique n'étant surpassée que par l'appétit des spéculateurs, une grande partie des efforts de la CUM pour épurer les eaux de la rivière des Prairies sera annulée par les déversements d'égouts de Laval, l'île Jésus préférant ajouter d'autres pollueurs à ses contribuables surtaxés que de leur infliger un programme aussi onéreux que celui de l'île de Montréal. Bel exemple des conséquences néfastes non seulement sur la qualité de l'eau, mais sur les coûts des autres services urbains, de l'absence chronique de politique d'habitation et de transport urbain à Montréal comme à Québec.

Les services de la CUM sont aussi essentiels que ceux pour lesquels la province entre en transes à chaque grande négociation. Il reste aux Montréalais à en prendre conscience et à réclamer pour leur gouvernement régional les politiques qui lui font encore défaut.

Jean-Claude LECLERC

La Faculté de théologie

Une grave atteinte à la liberté de recherche

par la Société canadienne pour l'étude de la religion

■ Par la voix de son Exécutif, la Société canadienne pour l'étude de la religion, qui regroupe quelque trois cents membres à travers le Canada, vient de faire connaître sa position sur la situation que crée l'intervention de la Congrégation romaine pour l'éducation catholique dans le conflit de la Faculté de théologie à l'Université de Montréal. Voici le texte d'une déclaration que nous fait tenir le président de l'Exécutif de la Société, M. Louis Rousseau.

La Société canadienne pour l'étude de la réligion/Canadian Society for the Study of Religion, qui regroupe trois cents membres parmi le personnel des institutions de haut savoir partout au Canada, considère de son devoir d'intervenir publiquement à l'occasion de la crise soulevée à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal. La présente situation tire son origine de l'opposition de la plus haute hiérarchie catholique romaine à la demande formulée par l'ensemble du corps professoral de cette faculté voulant que soit modifié le statut juridique des professeurs pour le rendre plus compatible avec les normes académiques partout en vigueur dans notre milieu. Soucieuse de promouvoir la qualité scientifique des études dans le domaine de la religion, la SCER/CSSR regrette de devoir énoncer de nouveau des principes qui lui sont chers et qu'elle croyait avoir été introduits un peu partout sur les campus universitaires où se pratiquent les différentes approches propres aux sciences qui prennent l'activité religieuse de l'homme comme objet.

Il va de soi que nous reconnaissons à chaque tradition religieuse une compétence exclusive dans la libre détermination de ses symboles, rites et règles. Il nous semble également évident qu'en ce qui a trait à la détermination du contenu ainsi que des règles de cette fonction spécialisée de l'intellectuel à laquelle les traditions chrétiennes ont donné le nom de théologien, chaque tradition religieuse dispose de la même compétence qu'elle peut exercer selon le mode interne de fonctionnement qui lui est propre, surtout lorsqu'il s'agit d'un cadre institutionnel privé.

La SCER/CSSR entend donc respecter ce principe de base dans le conflit aigu qui oppose présentement le corps professoral de la faculté de théologie de l'université de Montréal aux autorités hiérarchiques catholiques romaines. La position prise par ces dernières nous semble cependant absolument contraire aux normes en usage présentement dans nos milieux académiques, et, de ce fait, nous paraît porter un préjudice extrêmement sérieux aux droits fondamentaux des professeurs à la liberté académique et mettre ainsi en cause d'une façon qui pourrait devenir irrémédiable la place que la théologie, comme discipline scientifique, était en train de consolider sur les campus des universités publiques. Notre Société craint que l'on ne soit conduit ainsi à faire disparaître de l'université un domaine du savoir en plein développement et dont l'importance, pour la société canadienne dans son ensemble et la société québécoise en particulier, est reconnue par tous les observateurs attentifs. Plus que jamais, dans une société en profonde mutation, les sciences de la religion doivent prendre la place qui leur revient au sein des sciences humaines. Si la liberté académique est battue en brèche dans les Facultés de théologie, de quelle autorité académique pourra jouir le théologien auprès de ses collègues d'autres disciplines? Si le théologien doit accepter qu'on porte atteinte à son statut académique pour des raisons liées à la libre expression d'opinions personnelles ou à un statut civil admis dans notre société mais jugé inacceptable par l'autorité ecclésiastique, comment pourra-t-il échapper au préjudice extrêmement sérieux ainsi porté non seulement à sa personne, mais à la discipline et à la fonction sociale qu'il veut servir?

Par la voix de son exécutif et en conformité avec le voeu de son assemblée générale de mai dernier, la SCER/CSSR s'inquiète vivement des interventions qui visent à empêcher l'exercice normal de la liberté de recherche et d'enseignement dans le champ des études religieuses. La liberté universitaire suppose en effet une société où les mêmes critères s'appliquent à tous, qu'il s'agisse de compétence, de traitement ou de liberté d'expression. Elle suppose une reconnaissance des droits de la personne et des collectivités de personnes engagées dans le travail scientifique, quel que soit leur statut civil. Elle exige avant tout des autorités universitaires (a) qu'elles garantissent l'immunité indispensable à tous et chacun des membres du corps professoral face à l'intervention d'instances extérieures à l'université ou, si elles lui sont intérieures, qui tentent, au nom de critères étrangers aux objectifs propres de la tâche universitaire, d'imposer leurs propres règles de fonctionnement;

b) qu'elles mettent en place des mécanismes qui permettent au corps professoral le plein exercice du questionnement de son milieu qu'il a mission de mener en toute lucidité et liberté.

C'est pourquoi la CSER/CSSR demande aux instances universitaires responsables, que ce soit à l'Université de Montréal ou ailleurs où on nous a déjà signalé des cas analogues, de défendre avec vigueur le principe de la liberté académique et de trouver les solutions pratiques qui en garantissent l'application pour le développement d'une théologie obéissant aux normes académiques les plus hautes.

bloc-notes

La "première" de Don Jamieson

Même en supposant que le discours lu hier à la tribune des Nations unies par M. Don Jamieson était peut-être un texte que son prédécesseur, M. Allan MacEachen, devait lire, on admettra que ce n'était pas une intervention pire qu'une autre. Un discours clair, où on a probablement ajouté le thème actualisant des "progrès" en cours en Afrique australe, progrès qui, dans la mesure où nous sommes pour la vertu contre le vice, répondent à nos attentes; et quand Namibie et Rhodésie auront harmonieusement et rapidement atteint l'indépendance et quand la majorité sera au pouvoir, Ottawa estimera que l'Afrique australe est en paix. Ce qui, en l'occurrence, ressemble fort à des réserves... Mais tout ceci est le couplet de rigueur et ce n'est certainement pas là que réside l'intérêt du discours de M. Jamieson, Dieu merci. En attendant le jour lointain où, parti d'Ottawa, le texte intégral aura atteint les lointains rivages de Montréal, on peut, en se fondant sur les "couvertures" des diverses agences, mettre en évidence les quelques points que M. Jamieson a abordés, qu'il aurait pu ne pas évoquer, mais qui deviennent hautement intéressants par le simple fait qu'il les ait abordés.

Il y a, bien sûr, l'avertissement clair lancé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures quant à notre présence à Chypre. Si les autres pays ne participent pas au financement du maintien des forces de paix entre les communautés grecque et turque à Chypre, en d'autres mots, si le déficit actuel de $40 millions n'est pas épongé d'une manière ou d'une autre, le Canada envisage de retirer nos 515 soldats stationnés sur l'île divisée. M. Jamieson estime, à juste titre, qu'au moins les membres permanents du Conseil de sécurité assument une part en rapport tant avec leurs possibilités qu'avec les responsabilités découlant de leurs prétentions. Si M. Jamieson ne l'a pas dit aussi net, il a manqué là une belle occasion de le faire.

Pour le reste, il y a à relever la mention faite au droit de la mer et à la préoccupation canadienne de voir la conférence stagner. Mais il y a surtout l'appui apporté à la proposition allemande préconisant une convention internationale contre la prise d'otages.

Si l'Assemblée s'attelait à résoudre l'étude de ce seul aspect, plutôt que de perdre son temps à définir le terrorisme, des résultats concrets pourraient en sortir, estime, encore une fois à juste titre, M. Jamieson. Et c'est peut-être dans ce même ordre de préoccupations que s'inscrit le paragraphe portant sur les droits de l'homme et notre appui au projet de constitution d'un Tribunal des droits de l'homme. Il y a lieu, en passant, de souligner que si l'idée d'un tel Tribunal part d'un principe généreux, le fonctionnement d'un tel organisme est une "autre paire de manches", le risque étant qu'il finisse soit en fer de lance d'une idéologie radicale soit, à l'autre extrême, en voie de garage où finiraient les dossiers les plus explosifs...

À l'agenda de M. Jamieson sont inscrits des rendez-vous avec M. Waldheim, bien sûr, mais aussi avec M. Kissinger ainsi qu'avec ses collègues d'Union soviétique, d'Italie, de France, du Japon, des Pays-Bas, de Zambie et de Yougoslavie. À chacune de ces rencontres, c'est la bilatéralité qui sera à l'ordre du jour, encore qu'avec chacun de ses collègues comme avec le secrétaire général des Nations unies, M. Jamieson pourra discuter de la foire qui règne à l'ONU. Car si, comme certains autres pays amis, le Canada entend assumer toutes ses responsabilités internationales dans le cadre des Nations unies, il n'en est pas moins inquiet de voir l'ONU perdre et sa vocation et son sens.

Est-ce dans cette perspective qu'il faudra inscrire le second avertissement lancé par M. Jamieson à la tribune des Nations unies, une mise en garde qui, en fait, concerne la précédente session et qui, par le rappel qu'il constitue, revet une importance inattendue? Ainsi, à sa première sortie officielle comme chef de la diplomatie canadienne, Don Jamieson a déclaré net que si les Nations unies persistaient à assimiler sionisme et racisme, le Canada n'irait pas à la conférence sur la discrimination raciale prévue pour 1978. Si ce n'est pas assez clair, M. Jamieson annonce que le Canada combattra toute initiative visant à suspendre le droit d'Israël à participer à l'Assemblée générale. Ce n'est certainement pas une simple visite de M. Ygal Allon à Ottawa, la veille, qui a amené M. Jamieson à tenir ce langage. Au nom de la Charte des Nations unies elle-même, le chef de la diplomatie canadienne a souligné que vouloir réduire arbitrairement au silence tel ou tel membre "impopulaire" c'est, par la même occasion, amener d'autres pays à se désintéresser de la chose onusienne, paralysant ainsi toute la machine. C'est clair, et il n'y a rien de nouveau dans ce qu'il vient de dire. Mais s'il a choisi de le dire, plutôt que de se gargariser de voeux pieux comme on aurait pu s'y attendre de la part d'un ministre du pays qui coprésidé la conférence Nord-Sud, c'est que, instruit peut-être par la traumatisante expérience d'Habitat 76 de Vancouver, le Canada a décidé de tenir le langage de ses moyens. Pour un début, ce n'est pas encore un coup de tonnerre, mais on avait fini par ne pas en espérer tant...

Georges VIGNY

Décision importante des Gens de l'air

Les Gens de l'air consentent à participer au programme de simulation du bilinguisme dans les communications aériennes. C'est une étape capitale sur la voie d'une solution à la crise des langues dans l'aviation. En effet, sans le concours de l'AGAQ, les expériences de simulation seraient très difficilement réalisables. Et sans les expériences de simulation, la Commission d'enquête des juges Heald, Sinclair et Chouinard sur le bilinguisme et la sécurité ne pourrait accomplir son mandat. On sait que les Gens de l'air ne reconnaissent pas la légitimité de cette commission en raison surtout du contexte dans lequel le gouvernement a été amené à l'instituer. Il s'agit là pour eux d'une position de principe qu'ils n'entendent pas modifier. Tout en respectant cette position, on leur demandait cependant de ne pas compromettre le fonctionnement de la Commission. Ils ont accepté.

Toutefois, les Gens de l'air assortissent leur consentement de 16 conditions préalables. On ne doit pas y voir, comme le faisaient hier certains journaux, un "ultimatum", encore moins une manoeuvre de chantage. MM. Roger Demers et Pierre Beaudry, président et secrétaire de l'Association, ne pourront naturellement pas refuser la discussion avec leurs interlocuteurs fédéraux.

Mais, de ces 16 conditions, à peine trois ou quatre suscitent des difficultés réelles qui ne sont du reste pas insurmontables.

Les Gens de l'air veulent s'assurer que les contrôleurs francophones, qui veulent constituer leur propre syndicat, distinct de la CATCA, auront gain de cause. Si le Conseil canadien des relations de travail dans la fonction publique n'accueillait pas favorablement leur requête, il appartiendrait au gouvernement, par voie législative, de faire en sorte que la fraction québécoise des contrôleurs se détache de la CATCA et crée sa propre unité de négociation.

Certains membres du gouvernement, sympathiques aux Gens de l'air, ont déjà reconnu la pertinence des motifs invoqués par les contrôleurs francophones à l'appui de leur demande en décertification. Minoritaires au sein du grand syndicat national, ils ont été victimes de discrimination linguistique. Cette seule raison devrait largement suffire. Mais il n'est pas certain que le Conseil des relations de travail puisse le retenir, la loi n'étant pas explicite à ce sujet. Dans le passé, à propos de l'examen d'un grief porté devant le conseil par un contrôleur québécois, le président de l'organisme avait été particulièrement frappé par les conditions injustes faites à la minorité francophone par la majorité de CATCA. Il exprimait le voeu que la Loi autorise le Conseil à tenir compte du motif de discrimination. C'est pourquoi, aujourd'hui, les Gens de l'air prient le gouvernement d'envisager une modification à la Loi pour le cas où le Conseil ne pourrait donner suite à la requête.

Par conséquent, cette condition paraît nécessaire et on comprend les Gens de l'air d'insister et de soutenir la cause des contrôleurs qui sont au coeur de la lutte. Toutefois, c'est la formulation de cette condition qui semble curieuse. Il existe sans doute d'autres moyens d'atteindre les mêmes résultats et il n'était pas nécessaire d'indiquer publiquement au ministre la façon d'y arriver.

L'AGAQ demande aussi que les tours de contrôle de Mirabel, Dorval et Saint-Hubert offrent dès maintenant des services bilingues pour les vols à vue (petits appareils). En bonne logique, cette position est irréfutable: le régime des deux langues facultatives, en usage à L'Ancienne-Lorette depuis 30 mois, n'a créé aucune difficulté. Rien n'interdit par conséquent de l'étendre à Mirabel, à Dorval et à Saint-Hubert, mieux équipés encore que Québec pour mettre à la disposition des pilotes les services air-sol dans les deux langues. Rien ne l'interdit sinon, hélas, l'entente intervenue au début de l'été entre M. Lang et la CATCA, entente qui prévoit notamment l'arrêt de presque tous les programmes de bilinguisme aérien au Québec. Or pour donner suite à cette condition des Gens de l'air, il faudrait rouvrir les négociations avec CATCA et CALPA afin d'obtenir des assouplissements aux ententes passées il y a quelques mois. Les discussions seront malaisées dans ce domaine puisque l'on demande en somme au ministre de rompre un accord intervenu avec un groupe afin d'en conclure un autre avec l'AGAQ.

On peut penser que le gouvernement acceptera une partie des autres conditions d'autant plus volontiers qu'il était déjà disposé à s'entendre sur ces points avec les Gens de l'air. Mais, quoi qu'il en soit, des négociations devront s'engager. L'AGAQ a choisi comme interlocuteur M. Marc Lalonde qui a publiquement appuyé leur cause. Il n'est pas ministre des Transports, mais il devrait au moins participer aux discussions. Car si M. Otto Lang reçoit encore carte blanche de M. Trudeau pour régler cette affaire, nous allons tout droit vers l'échec.

Michel ROY

lettres au DEVOIR

L'impossible neutralité

À M. Jean Chapdelaine,

Si j'en crois le reportage fait par Gilles Lesage dans Le Devoir du 27 septembre, sous le titre "Jean Chapdelaine — La passion de l'anonymat", vous avez la solution toute trouvée au problème de la restructuration du système scolaire québécois. Je cite les paroles qu'on vous y attribue:

"Mais le problème actuel, qui porte les Québécois à craindre les immigrants disparaîtra le jour où les étrangers trouveront à l'école française beaucoup d'anglais, et à l'école anglaise, beaucoup de français. Les commissions scolaires basées sur la religion sont désuètes dans un État polyvalent et plurireligieux. Il faut d'abord dépasser le blocage psychologique."

Il est vrai que le Québec n'est plus au temps d'Honoré Mercier où l'on chantait: "Catholique et français toujours". Mais on aurait tort de croire que la nouvelle société québécoise est prête à dissocier education et religion au plan du système scolaire public, ou de présenter la religion comme un simple sujet d'étude et d'enseignement à titre de phénomène historique scientifiquement observable.

Après quinze ans d'une révolution scolaire aussi radicale que hâtive, qui nous a tous obligés à réfléchir en profondeur sur les finalités de l'école, le Québec rejette aujourd'hui la thèse du Rapport Parent sur la nécessaire neutralité des structures scolaires. Cette "commission scolaire déléguée de l'État, neutre et impartiale comme l'État lui-même vis-à-vis des valeurs" c'est cela qui apparaît désuet, dépassé et qui est rejeté par une partie importante et probablement majoritaire de la population d'ici.

L'école apparaît au contraire comme l'instrument d'une communauté humaine, identifiée par ses valeurs, communauté qui ne veut pas plus être neutre en matière de religion que de langue.

Dans notre État devenu polyvalent et plurireligieux, c'est donc le système qui doit devenir pluraliste et non imposer la solution trop facile de l'uniformité des structures. Votre longue absence du Québec explique sans doute que vous n'ayez pas perçu les préoccupations et les causes d'insatisfaction d'une masse de parents d'aujourd'hui en matière d'éducation morale et religieuse. Ils optent pour l'éducation chrétienne en milieu scolaire.

Étant de ceux qui ont eu l'occasion de vous rencontrer à Paris et d'apprécier les qualités humaines et professionnelles que l'on vous reconnait dans ce reportage, j'ai peine à concilier ces phrases lapidaires et dépourvues de nuances avec votre véritable image.

Louis BOUCHARD

Montréal, le 28 septembre 1976.

Pourquoi je m'oppose à Couture

Depuis plusieurs jours déjà, les journaux parlent de l'affaire Couture comme étant une injustice arrogante basée sur le caprice de quelques "gauchistes". Étant professeur de sociologie à l'UQAM, cette histoire me semble si importante que je crois indispensable de justifier par écrit ma prise de position personnelle.

Premièrement, et je le dis sans méchanceté, Couture n'est pas une autorité intellectuelle reconnue. Le fait d'avoir milité longtemps pour la cause des défavorisés n'est pas une garantie de compréhension de la lutte des classes et ne saurait non plus se comparer à l'expérience politique unique dont le témoignage serait indispensable à la compréhension des faits.

Deuxièmement, l'accusation incrustée en filigrane (quand elle n'est pas explicite) que le refus d'engager M. Couture est la preuve évidente que le module de sociologie de l'UQAM n'est qu'une unité de propagande maoïste, c'est une vue simpliste de l'esprit. En effet, à valeur analytique et technique comparable, je trouve naturel qu'un professeur québécois choisisse la théorie marxiste de préférence aux théories américaines car ces dernières véhiculent un impérialisme culturel absolument contraire aux intérêts de la minorité exploitée que nous constituons, puisqu'elles noient toutes les oppositions politiques dans des termes de dysfonctions pathologiques.

Finalement, c'est en étant fidèle à notre choix, cohérents avec nous-mêmes que nous ne pouvons nous permettre de nous allier aux nombreuses fausses gauches qui nous entourent (imaginez donc!: même Bourassa est social-démocrate), et pour lesquelles Lénine n'avait qu'un mot: celui de trahison. Je ne veux pas juger M. Couture personnellement, mais toute son oeuvre semble être commise d'une façon indélébile à un réformisme souriant qui fait fi de la cause profonde de nos misères: la soumission à une conspiration bourgeoise qu'il nous faut changer et non pas adoucir.

Jules DUCHASTEL
Professeur de Sociologie, UQAM

Montréal, le 22 septembre 1976.

La langue ou la foi

Si je comprends bien, pour les Italiens de Montréal, la Foi passe par l'anglais. C'est curieux je croyais qu'elle passait par l'amour et la fidélité au Christ!

En toute charité, chers amis italiens, êtes-vous bien sûrs de ne pas déplacer le problème lorsque vous préférez envoyer vos enfants dans des écoles anglaises protestantes plutôt que de les envoyer dans des écoles catholiques de langue française?

Lors qu'on décide d'émigrer dans un nouveau pays il est d'usage, il me semble, d'apprendre la langue du pays qui nous adopte et ce justement pour être des citoyens à part entière!

Il est bien possible que vous soyez venus au Canada pleins d'illusion sur un pays bilingue; soit! Je veux bien vous croire vous étiez sincères, mais la sincérité n'a jamais empêché la réalité d'être ce qu'elle est. Et au Québec cette réalité est française.

Si le régime de la souveraineté culturelle québécoise de langue française vous est devenue insupportable ou irréaliste, rien ne vous empêche, tout en restant au Canada, de changer de province. Vous voulez un meilleur sort pour vos enfants que celui que vous avez connu? Figurez-vous que c'est notre plus cher désir à nous aussi. Encore ne faudrait-il pas confondre le bien particulier au bien général; et en ce qui nous concerne le bien général est français. Ne pensez-vous pas que ces droits durement acquis de la majorité francophone du Québec valent eux-aussi d'être respectés? Quant à vous Monseigneur, président de la Conférence Catholique Canadienne, n'avez-vous pas l'impression que la charité peut quelquefois parler français?

M.G. ROY

Ottawa, le 24 septembre 1976

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année, six mois: $28. À l'étranger: $57 par année, six mois: $31, trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

La grève des professeurs à l'Université Laval

Si certaines décisions deviennent l'affaire d'un groupe anonyme, on ne pourra éviter la sclérose et le nivellement par le bas

Alors que se durcit à l'Université Laval le conflit qui oppose la direction et le syndicat des professeurs, le SPUL, il est urgent de démêler, au milieu des argumentations diverses, les similitudes et les oppositions réelles entre les positions de la direction et celles du Syndicat, et de démystifier ainsi le débat pour trouver des bases concrètes de règlement.

Les principes

Au départ, il faut constater que les deux parties se réclament des mêmes objectifs. L'administration, comme le Syndicat, veut une université fondée sur la liberté et la collégialité. On veut une liberté universitaire qui permette aux professeurs d'exercer leur esprit critique sur toute question, y compris l'administration de l'Université, sans crainte de représailles ou de menaces, de quelque part qu'elles viennent. La collégialité doit permettre à chaque professeur de participer activement à la conception et au fonctionnement de l'enseignement et de la recherche, au rayonnement de l'Université à l'extérieur aussi bien qu'à sa gestion interne.

D'ailleurs, les nouveaux statuts de l'Université Laval adoptés en 1971 institutionnalisent cette participation à l'administration de l'Université. Tous les droits et pouvoirs de l'Université Laval sont entre les mains d'un organisme unique de 51 membres, à voix délibérative, le Conseil de l'Université, formé en presque totalité de membres de la communauté universitaire élus directement par les professeurs et les étudiants ou encore nommés indirectement par eux.

■ Pendant que naissait avant-hier un léger espoir de reprise de négociations entre la direction de l'Université Laval et ses professeurs en grève, le recteur de l'institution, M. Larkin Kerwin, nous faisait parvenir un article exposant la position des autorités universitaires. Les premières lignes de l'article laissent percer une attitude moins optimiste que celle qui pouvait se dégager des rumeurs voulant que les négociations reprennent bientôt. Sauf ces passages, l'article, nous assure-t-on, reflète toujours l'essentiel de la position des autorités de l'Université Laval. M. Kerwin est recteur de Laval depuis 1972. Il est le premier recteur à avoir été dûment élu à ce poste au suffrage démocratique de l'assemblée universitaire. Avant de devenir recteur, M. Kerwin fut directeur du département de physique de Laval de 1961 à 1967. Il compte plus de vingt-cinq ans de professorat au service de l'Université Laval.

A deux ou trois exceptions près, l'administration universitaire est formée de professeurs nommés pour des mandats de 3 à 5 ans. Le renouvellement de ces "professeurs-administrateurs" se fait systématiquement et rares sont ceux qui sont renommés plus d'une fois. Bref, on ne peut nier qu'à Laval, plus que dans la plupart des universités, le pouvoir est, de fait, entre les mains du corps professoral. Seuls, les services comme la bibliothèque, le Centre de traitement de l'information ou le Service de l'audiovisuel, sont dirigés par des professionnels; encore sont-ils encadrés par des comités conseils ou des exécutifs où les professeurs sont en majorité.

Évidemment, cette philosophie d'une communauté universitaire participant activement à la gestion, rendue plus formelle avec l'adoption des nouveaux statuts, s'est traduite par des structures assez complexes de conseils, de comités, de groupes ad hoc qui, pour chaque question spécifique, se forment, consultent largement, proposent des actions, les mènent à terme et en évaluent les résultats. Cette formule, passablement lente et exigeante dans l'action concrète, ne soulève pas le même enthousiasme que le pur idéal de la participation mais elle est fidèle à la philosophie choisie. Malgré tout, des actions d'envergure comme la réforme des études du premier cycle et la mise sur pied de la structure des programmes ont pu être menées à bien au cours des dernières années, sans heurts excessifs et sont à porter au crédit du système.

A l'Université, les départements ont toujours constitué une unité de base très vivante, de dimension variable mais généralement restreinte (de 10 à 50 professeurs) pour laquelle les professeurs ressentent un fort sentiment d'appartenance. Le projet syndical, comme celui de la direction de l'Université, en rendant obligatoire et plus formelle l'institution de l'assemblée des professeurs du département, en font un pivot de la participation professorale, ce qui paraît logique.

L'administration, comme le syndicat, entend aussi lutter contre la bureaucratisation et la centralisation, conséquences prévisibles de la croissance rapide de l'Université Laval qui, en 15 ans, est passée de quelque 5,000 étudiants à plus de 20,000. Pour cela, il faut que, dans un cadre général très souple, valable pour l'ensemble de l'Université, les décisions soient prises et les responsabilités assumées le plus près possible de la base, c'est-à-dire au niveau du département. Encore faut-il que pour la moindre mésentente, des procédures automatiques de grief ou de médiation ne soient pas invoquées pour faire intervenir l'administration centrale ou des arbitres extérieurs. La décentralisation et la lutte contre la bureaucratisation supposent que l'on fasse largement confiance aux départements et aux facultés pour régler leurs problèmes internes.

De plus, l'Université coûte cher, de plus en plus cher, à la société. Il importe donc que les ressources qui lui sont consacrées soient utilisées avec une efficacité acceptable à cette société. Dans un monde éminemment changeant, des décisions doivent être prises rapidement. Ainsi de nouveaux programmes doivent être créés, des professeurs engagés, des espaces aménagés. Certaines disciplines tombent en désuétude; les besoins de la société et les intérêts des étudiants se déplacent continuellement et de façon souvent imprévisible. Il faut alors concilier les lenteurs et les délais qu'imposent la participation et la consultation d'un grand nombre de personnes avec l'efficacité et la rapidité des décisions. Cela suppose qu'à la base, à partir de mandats bien définis, la responsabilité de l'exécution repose sur des personnes bien identifiées qui ont ensuite à rendre compte régulièrement de leurs gestes. C'est pourquoi le projet de la direction de l'Université tient à ce que les directeurs de département, les doyens et les directeurs d'école aient des pouvoirs précis dans des domaines comme l'embauche, la répartition des tâches, la promotion, des pouvoirs qui ne soient pas constamment grugés par des recours multiples à d'autres instances mais dont ils auront à rendre compte devant leurs collègues du département ou de la faculté qui les ont désignés à cette fin.

Se définissant comme établissement d'enseignement supérieur, l'Université doit assurer un enseignement et une recherche de qualité, toujours remis en question, à la pointe des idées et du progrès scientifique. Cette exigence d'excellence et de progrès continu requiert, dans le monde universitaire, des conditions de travail très particulières sur lesquelles les deux parties s'entendent, mais dont les effets ne sont pas seulement positifs. Sans doute, une sécurité d'emploi totale et une promotion assurée ne peuvent être remis en cause par des différends idéologiques, des horaires de travail très souples avec une charge de cours restreinte qui laissent une large place à l'amélioration des connaissances, à la réflexion et à la préparation des cours, une grande autonomie d'action accordée aux professeurs et aux départements sont autant d'éléments qui peuvent favoriser l'excellence, l'indépendance d'esprit, la profondeur du travail universitaire. Mais ils peuvent également entraîner avec le temps la constitution d'un corps professoral vieillissant mal, se sclérosant tranquillement dans la quiétude d'un salaire confortable et d'une sécurité assurée, continuant par la force de l'habitude à enseigner des connaissances devenues caduques dans des domaines qui ne répondent plus aux besoins de la société.

Jusqu'ici, ce danger de sclérose ne s'est pas trop fait sentir en raison de la croissance rapide des universités québécoises durant les 10 dernières années mais il n'en sera sans doute pas ainsi dans les prochaines années par suite de la stagnation prévisible des effectifs professoraux. C'est pourquoi l'administration universitaire cherche à obvier aux inconvénients d'une telle situation en prévoyant des mesures de stimulation et d'évaluation, de recyclage et de formation continue. Dans ce but, le projet de la direction de l'Université propose une évaluation quantitative et qualitative, la promotion au mérite et non seulement suivant l'âge ou l'ancienneté, la sécurité d'emploi mais non celle de poste et finalement un profil de carrière qui doive plus au mérite personnel qu'à des processus automatiques. Sans doute, on peut prétendre qu'une université "différente" saura trouver de nouveaux mécanismes de stimulation et d'excellence, mais il faut être réaliste. Lorsque les décisions concernant la charge de travail, l'évaluation et le devenir du professeur relèveront de décisions prises anonymement par un groupe, le risque d'un nivellement par le bas sera difficilement évité. C'est là sans doute un des points majeurs sur lesquels il faudra bien que le syndicat s'explique clairement.

En résumé, trois principes devront inspirer cette première convention collective: 1)une liberté réelle tant pour les professeurs que pour l'Université elle-même, avec des garanties contre l'arbitraire et contre les ingérences de l'extérieur; 2) la décentralisation et la participation en maintenant à la base les pouvoirs décisionnels; 3) le respect de structures qui permettent une utilisation adéquate des ressources et des prises de décisions rapides par des responsables bien identifiés. L'administration et le Syndicat reconnaissent ces trois principes mais leur accordent une importance inégale dans leurs préoccupations et les appliquent de façon différente.

Les positions patronales

Dans la présente négociation, les neuf thèmes que le SPUL considère comme fondamentaux et au sujet desquels il exige de l'Université une acceptation globale, antérieure à toute négociation, concernent l'assemblée des professeurs de l'unité pédagogique et administrative (UPA), l'évaluation des professeurs, le profil de carrière, la période de probation, la permanence et la sécurité d'emploi, la politique salariale, les professeurs sous octroi, la libération pour fins d'activités syndicales et le droit de gestion. À ces neuf thèmes se rattachent une vingtaine de points qui peuvent être regroupés en trois catégories.

En premier lieu, l'Université accepte sans réserve les demandes du SPUL qui sont conformes à l'évolution du milieu universitaire et déjà inscrites dans les faits ou en voie de l'être. Il y a ensuite un certain nombre de points à propos desquels l'Université est prête à modifier substantiellement ses propositions initiales et à négocier avec le Syndicat afin d'en arriver aussitôt que possible à une convention satisfaisante pour les professeurs. Finalement, l'université ne peut pas, en raison des principes énoncés plus haut, accepter certaines propositions telles qu'elles sont formulées par le SPUL.

Dans la première catégorie, on retrouve bon nombre de points couverts par l'énoncé de principes du début de cet article et conformes aux positions des deux parties. Par exemple, la limitation à cinq ans de la période de probation d'un professeur débutant.

Dans la deuxième catégorie, on peut citer les points suivants: la permanence des professeurs sous octroi, la limitation du nombre des chargés d'enseignement, la sécurité d'emploi pour les professeurs adjoints permanents et le droit au grief sur la procédure à l'occasion du renouvellement du premier contrat de trois ans. Ces points, indiqués entre bien d'autres à titres d'exemples, pourraient se prêter rapidement à une entente.

Enfin, l'université ne saurait faire de concession sans renier les principes invoqués plus haut sur des points tels que la responsabilité personnelle du directeur de l'UPA quant aux décisions à prendre à partir des critères élaborés par l'assemblée, le refus d'accorder à un arbitre extérieur l'autorité sur la Charte et les Statuts, le maintien d'une évaluation réelle du professeur, une échelle salariale basée sur un ensemble de critères plutôt que sur l'âge uniquement, le grief sur le non-renouvellement d'un premier contrat, la dissociation de la permanence et de l'agrégation.

Depuis le début des négociations, l'université a fait un cheminement important qui ouvre la voie à une poursuite rapide des négociations. Il faut espérer qu'elles reprendront sans plus tarder.

— Le recteur Larkin Kerwin

La campagne présidentielle américaine

À suivre Jimmy Carter de près, on sent tomber les appréhensions que suscitait sa candidature

Lorsque le président Ford, après Kansas City, se rendit au Colorado pour y savourer sa victoire serrée au congrès du Parti républicain et y préparer la campagne électorale détendue qu'il envisage, je m'échappai pendant une quinzaine afin d'aller observer l'homme qui semble devoir être le prochain occupant de la Maison Blanche. Voici quelques impressions sur Jimmy Carter.

C'est pendant que je séjournais à Plains que fut divulgué le rapport d'impôt sur le revenu de Carter pour l'année 1975. Ce rapport m'intéressera pour une raison qui n'a rien à voir avec le fait que, grâce surtout à un crédit fiscal obtenu pour un investissement dans la fabrique familiale d'arachides, Carter et sa femme ne payèrent en 1975 que $17,484.14 d'impôt sur un revenu brut conjoint de $136,138.92. Assez paradoxalement, Carter ne fut la cible d'aucune des vitupérations qui plurent sur Ronald Reagan et Richard Nixon lorsqu'il fut connu que ces derniers avaient versé des impôts à peu près semblables à ceux de Carter pour des revenus comparables. Mais mon intérêt porte sur un tout autre point. Il se rattache à un préjugé coriace que je tiens préjugé de mon enfance et de mes premières années de vie adulte au Mississipi et dans le Sud contre les politiciens sudistes qui aiment à faire étalage de leur surnom et de leur religion. Or, après enquête, je dois admettre que Carter s'appela Jimmy dès son enfance. Il n'a point en conséquence adopté ce surnom pour mousser ses fins politiques. Mon enquête m'a également convaincu que Carter est vraiment un Baptiste fervent qui a fait l'expérience de la "nouvelle naissance" et qu'il n'exploite pas de fait pour des fins politiques. Je fus néanmoins amusé et satisfait de constater que dans son rapport d'impôt sur le revenu, Carter s'identifie comme James E. Carter, et que sur un rapport financier qui accompagne ce document, il signe James E. Carter, junior. On dit que Carter devient très impatient lorsque des gens laissent tomber le mot Jimmy et l'appellent de son vrai nom. Son père, qui mourut en 1953, préférait se faire appeler "Earl". On a érigé en son honneur, au Georgie Southwestern College, dans la ville voisine d'Americus, une bibliothèque commémorative qui porte le nom de James Earl Carter. Ceci invite des partisans sincères de Carter, qui ne lui sont cependant pas aveuglément acquis, à convenir volontiers que leur héros exagère quelque peu dans l'usage du surnom.

Carter se vante de placer au premier rang de ses priorités comme président, la réforme de la bureaucratie fédérale. Par un curieux paradoxe, son quartier général d'Atlanta donne une impression étrangement chaotique. Les reporters qui ont suivi la campagne de Carter depuis des mois attribuent une partie de son succès au travail astucieux de planification et de direction de quelques jeunes citoyens de Georgie, notamment, au directeur du personnel, Hamilton Jordan et au secrétaire de presse, Jody Powell. Je n'ai pas été là assez longtemps pour prétendre substituer mon jugement à celui de mes collègues. Je note simplement l'atmosphère de précipitation un peu désordonnée dans laquelle baigne le quartier général de Carter. Pendant ma visite, j'ai pu entendre deux nouveaux collaborateurs, tous deux hommes d'expérience, se demander tout haut si beaucoup de monde ne tournait pas en rond dans ce bureau. Ceci s'explique peut-être par le fait que depuis la victoire de Carter au Congrès démocrate, le personnel de son organisation, à Atlanta et ailleurs, a augmenté de 250 à quelque 700 personnes. Le personnel attaché au secrétaire de presse Jody Powell est par contre à peu près le même que durant la période plus austère qui précéda la convention démocrate. Powell n'a certes pas volé la réputation que plusieurs journalistes lui ont faite d'être l'un des piliers de l'organisation Carter. Mais cela n'empêche que le fonctionnement des services de presse est sous la direction l'un des plus mauvais que j'ai rencontrés. Cela est dû en partie au fait que l'opération est dirigée par un trop grand nombre d'amateurs débordés. La raison principale et évidente de cette situation, c'est que Carter ne fait confiance qu'à Powell et que Powell ne fait confiance à personne parmi son personnel. Il est trop absorbé par d'autres devoirs pour faire un travail satisfaisant au plan de l'information. Quant aux adjoints de Powell, ils sont le plus souvent en dehors du coup. Aussi ne peuvent-ils le suppléer dans cette tâche.

On se souvient de l'orage que souleva le discours prononcé par Carter le 24 août dernier au congrès de l'American Legion à Seattle. Ce discours, dans lequel Carter promit le pardon, mais non l'amnistie, aux déserteurs et aux conscrits trahit certaines faiblesses au chapitre des communications entre Carter et son personnel et aussi des communications à l'intérieur même de son personnel. Au dire de plusieurs adjoints qui participèrent aux recherches et à la préparation du discours, la mention du pardon et de l'amnistie ne fut insérée dans le discours qu'à la dernière minute. Elle ne visait pas du tout à provoquer l'affrontement que l'on sait ou à reléguer dans l'ombre les propositions importantes que contenait le discours au chapitre des économies en matière de dépenses militaires et de l'amélioration de pensions militaires. Ces sujets devaient au contraire prendre beaucoup plus de temps que le passage consacré au pardon et à l'amnistie. De toute évidence, les adjoints de Carter ignoraient que le passage controversé avait été conçu dans le but précis de susciter l'affrontement que l'on sait. L'insertion de ce passage fit apparaître Carter à la télévision sous le jour d'un homme de principes et de courage, n'ayant pas peur d'aller au devant de ses détracteurs. Carter eut lui-même beaucoup à faire avec l'insertion des mots suivants: "Je ne favorise pas une amnistie en blanc pour ceux qui ont violé la loi du service militaire obligatoire, j'entends plutôt accorder un pardon en blanc. Entre ces deux notions, il y a pour moi une différence. L'amnistie veut dire que ce que vous avez fait était bon. Le pardon signifie que ce que vous avez fait, que cela ait été bon ou mauvais, est pardonné. Aussi, je dis oui au pardon, mais non à l'amnistie". Carter avait répété la même chose pendant des mois. Ce n'est pas la déclaration elle-même qui était neuve par conséquent, mais plutôt la réaction hostile qui s'ensuivit et qui devait être prévisible pour Carter. Au cours d'une conférence de presse qui précéda immédiatement son discours, Carter déclara en effet qu'il s'attendait à ce que plusieurs de ses auditeurs désapprouvent la promesse d'un pardon en blanc pour ceux qui s'étaient soustraits à la loi du service militaire obligatoire. Sans que ses adjoints dont il a été question tantôt avaient été informés, Carter ajouta aussi cette phrase à l'intention d'un autre adjoint qui l'avait aidé dans la préparation du discours: "Je veux un affrontement avec cette organisation". Il eut ce qu'il cherchait.

Devant un auditoire agricole de Iowa, Carter promit un jour, sans la moindre nuance, qu'il n'imposerait jamais d'embargo sur les exportations de grain et de produits alimentaires. Cette déclaration illustrait une tendance de Carter à l'exagération. Elle devait lui valoir un affrontement révélateur avec les journalistes à Plains. Cet incident a aussi montré comment les propagandistes de Carter, autant que ceux de Ford, sont inhabiles à exploiter les fautes de l'adversaire. Carter avait déclaré dans son discours d'acceptation au congrès démocrate et en d'autres occasions qu'il n'hésiterait pas à recourir à une suspension totale des échanges avec certains pays qui se rendraient coupables d'actes hostiles aux États-Unis. Ceci devait nécessairement inclure le recours éventuel à des embargos sur les exportations de grain et de produits alimentaires, idée qui avait valu à M. Ford d'être sévèrement critiqué dans la région du midwest. Le camp de Ford aurait pu exploiter contre Carter cette prise de position implicite et en tirer des gains importants, mais les porte-parole du président n'eurent jamais l'esprit de le faire avant que Carter n'ait lui-même retraité. Pendant toute la période des primaires et les semaines qui précédèrent la convention républicaine, Ford n'alla jamais plus loin que dire, même dans le midwest très sensible à toute déclaration sur ces questions, qu'il n'envisageait pas de devoir imposer de nouveaux embargos sur les exportations. Ce n'est que dans son discours d'acceptation à Kansas City que Ford, abandonnant toute prudence, promit carrément qu'il n'y aurait plus aucun embargo. Après que Carter eut commis la même faute en Iowa, le candidat démocrate et ses partisans auraient pu soutenir qu'au pire, Carter n'avait pas été plus sot que Ford. Mais ils ne le firent point. Pendant une conférence de presse à Plains, Carter dut essuyer une véritable volée de bois vert de la part de journalistes sur cette question précise et sur ses dénonciations exagérées des veto proposés par Ford à certaines lois du Congrès. Carter fut forcé d'admettre qu'il aurait peut-être, lui aussi, opposé son veto à certaines lois. Ce qui m'intéressa le plus, en observant Carter sur la plateforme de la station de chemin de fer de Plains, ce fut le pincement de sa bouche déjà serrée et l'éclair de dureté qui envahit ses yeux bleus étonnamment petits. Un associé de vieille date devait déclarer après la conférence de presse qu'il y a peu de temps encore, Carter aurait probablement perdu son sang-froid et dénoncé les journalistes qui cherchaient à tirer avantage de ses réponses honnêtes à des questions malhonnêtes. Mais le candidat démocrate apprend maintenant à contrôler son fameux sourire et à mater la colère que fait monter en lui l'impression qu'il a parfois d'être soumis à des questions qui mettent injustement en doute sa sagesse ou ses motifs.

Dans l'ensemble, cette expérience qui m'a permis d'être près de Carter mais jamais vraiment avec lui (si ce n'est pour une brève conversation introductoire) pendant deux semaines a dissipé les inquiétudes que je pouvais nourrir au sujet de l'accession éventuelle de Carter à la présidence. Ces inquiétudes avaient leur racine dans les doutes que les hommes de ma génération ont appris à cultiver au sujet de leurs concitoyens du sud qui viennent faire carrière sur la scène nationale. Carter m'est apparu comme un homme empreint de grâce, possédant un grand contrôle intérieur, comme un homme entouré d'une famille qui l'aime et d'amis et de collaborateurs qui l'aiment aussi dans le sens où John Kennedy était aimé. Plusieurs traits que l'on observe chez Carter ou dans son entourage rappellent Kennedy. En dépit des années qu'il avait passées au Congrès et du soin qu'il mit à se préparer à la présidence des Etats-Unis, Kennedy avait encore beaucoup à apprendre sur les exigences de la fonction présidentielle lorsqu'il arriva à la Maison Blanche. Il en irait de même de Carter. Il sera fascinant de voir comment il apprendra son métier sur le tas, si jamais il se rend là.



par

JOHN OSBORNE

Copyright The New Republic et Le Devoir

■ John Osborne, correspondant de l'hebdomadaire américain The New Republic auprès de la Maison-Blanche, vient tout juste de passer deux semaines dans l'entourage immédiat de Jimmy Carter, candidat du Parti démocrate à la présidence des États-Unis. Voici les premières impressions qu'Osborne livre de cette expérience dans la livraison courante de The New Republic. La version française de l'article est du DEVOIR.

Les plaisirs du dimanche matin au Château Champlain



Dimanche, quittez la ville.

Gagnez les hauteurs du Château Champlain, montez au 36e étage, à l'Escapade, où nous vous servirons un buffet-brunch.

C'est deux repas en un seul. Plus une coupe de champagne. Plus une vue qui donne sur les quatre coins de la ville.

Si vous préférez prendre le brunch dans l'intimité, nous avons prévu un petit coin pour les enfants. Nous assurons même leur surveillance. Prenez votre temps. Offrez-vous ce plaisir.

De 11h à 15h.

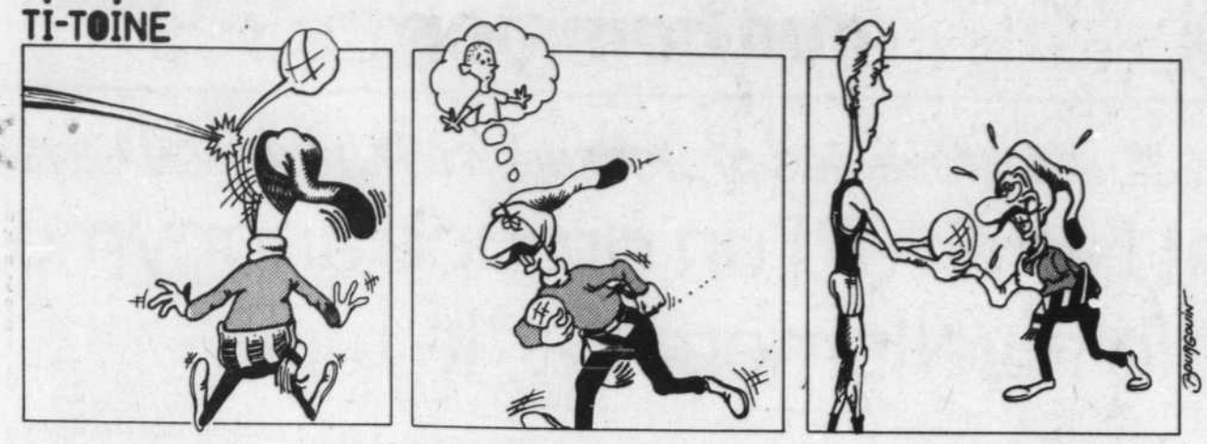
$6.25 par personne. (Moitié prix pour les moins de 12 ans:) Stationnement gratuit. Pour réserver, composer 878-1688.

CP Hôtels

Le Château Champlain

Du plaisir de toutes les couleurs

TI-TOINE



suites de la première page

AIR CANADA

cophones d'Air Canada. La semaine dernière, la Cour d'appel du Québec a rejeté une requête de la Société qui demandait que la mise en oeuvre des ordonnances soit suspendue aussi longtemps que les trois juges n'auront pas statué sur le fond de la question.

A la suite de cette décision de la Cour d'appel, l'ordonnance d'injonction n'avait pas été aussitôt signifiée à Air Canada, les procureurs de celle-ci ayant demandé un délai pour obtenir des éclaircissements sur certains points.

M. Serge Joyal a fait savoir hier que les avocats de la Société ont téléphoné aux avocats des pilotes 24 heures après la décision de la Cour d'appel afin de solliciter des explications. C'est alors qu'Air Canada a été invitée à soumettre ses demandes de précisions par écrit. Les procureurs des pilotes ont reçu lundi la lettre de la compagnie. Selon M. Joyal, les questions que formulait Air Canada dans cette lettre étaient de même nature que celles que le jugement de la Cour supérieure avait tranchées. Le lendemain, les 41 pilotes intéressés ont été consultés et il a été décidé de signifier à la compagnie l'ordonnance de la Cour. Avant qu'une telle ordonnance de la cour soit signifiée, a expliqué M. Joyal, il est normal de solliciter le consentement de la partie en faveur de laquelle le jugement est prononcé.

Prié de dire quels sont les points au sujet desquels la Société avait demandé des explications, l'avocat a répondu qu'il appartient plutôt à Air Canada de le faire savoir. Mais un porte-parole de la compagnie a refusé de l'indiquer.

La mise en oeuvre de l'ordonnance, a encore dit M. Joyal, signifie simplement un retour à la situation qui existait dans cette compagnie avant le 20 avril 1976, c'est-à-dire avant la promulgation d'un règlement interdisant au personnel navigant de faire usage du français, seul l'anglais devant être employé dans le poste de pilotage, à l'exception des avis diffusés aux passagers.

Le jugement de M. Deschesnes autorise en outre l'usage du français dans les communications air-sol entre les appareils en vol et les stations au sol d'Air Canada. De même, il n'est plus interdit de recourir au français dans les communications entre personnel navigant et stations radio-aéronautiques du ministère des Transports pour autant que l'autorise l'ordonnance du ministère en date du 27 août.

Le jugement interdit à la direction d'Air Canada de défendre l'emploi du français comme langue de travail à son personnel.

Dans les cabines de pilotage, le français est autorisé pourvu que tous les navigants présents comprennent cette langue.

30 septembre

par la PC et l'AP

Vingt-deux dirigeants nazis étaient reconnus coupables de crimes de guerre il y a 30 ans aujourd'hui, le 30 septembre 1946, par le tribunal international de Nuremberg. Onze d'entre eux furent condamnés à la pendaison, notamment Goering, chef de la Luftwaffe, qui se suicida, le général Jodl, chef des opérations de la Werhmacht, Kaltenbrunner, chef de la sécurité SS, le maréchal Keitel, commandant en chef de l'armée, et le ministre des Affaires étrangères von Ribbentrop.

1974 — Démission du président portugais Antonio de Spinola, qui est remplacé par Francisco da Costa Gomes.

1972 — Le président Nixon signe avec l'URSS le premier accord sur la limitation des armements stratégiques.

1955 — Sortie de la délégation française lorsque l'Assemblée générale de l'ONU décide d'étudier la question algérienne.

1949 — Fin du pont aérien de Berlin après 277,264 vols de ravitaillement des Alliés occidentaux.

1946 — Les sionistes boycottent la conférence de Londres sur la Palestine.

1943 — La Ve armée britannique libère Naples.

1929 — Première émission de télévision de la BBC.

1846 — L'éther est employé pour la première fois pour une anesthésie par le Dr William Morton, dentiste à Boston.

Ils sont nés un 30 septembre: Truman Capote, écrivain américain né en 1924; Deborah Kerr, actrice écossaise née en 1921.

BILINGUISME

si cela se produisait.

Elle est également en guerre de juridiction avec le Secrétariat d'État, qu'elle accuse de vouloir définir les besoins des francophones par-dessus la tête des organismes représentatifs. On se dit notamment très sceptique à l'égard d'une enquête de six semaines auprès des leaders des organisations francophones, confiée par contrat à un sociologue de l'Université d'Ottawa, afin de préparer en 1977 un plan quinquennal pour les groupes minoritaires de langue officielle.

Les représentants de la Fédération ont demandé une entrevue au nouveau secrétaire d'État, M. Roberts, le jour même de sa nomination, mais n'ont pas encore eu de réponse. Et ils lui reprochent d'être parti la même semaine "défendre à Winnipeg le bilinguisme institutionnel" sans même avoir pris connaissance des critiques actuelles provenant des communautés francophones.

Selon M. Gaudet, si la tournée de M. Trudeau en Acadie a parfois tourné au triomphe, dans certains petits villages, c'est qu'elle avait été préparée par les organisations libérales locales qui auraient écarté du passage du premier ministre les groupes, telle la Société nationale des Acadiens. "On nous considère comme des activistes", dit-il.

Les dirigeants de la Fédération reconnaissent toutefois qu'il y a encore du chemin à faire avant que les communautés francophones elles-mêmes, et non seulement leurs associations, se regroupent derrière les revendications actuelles. "Il nous faudra exercer des pressions, dit M. Gauthier, pour que les groupes les plus forts et les plus confortables se rendent compte des difficultés de ceux qui sont sur la ligne de feu."

La Fédération des francophones hors Québec a assuré hier les Gens de l'Air du Québec de son "appui inconditionnel". Elle voit en eux un groupe frère qui se heurte "aux réticences du gouvernement fédéral, alors que c'est lui l'instigateur de la politique des langues officielles."

CONSTITUTION

Chambre de Commerce sur le bilinguisme. M. Lévesque admettait être au courant de l'éviction discrète par l'exécutif de la Chambre, de trois résolutions contre le bilinguisme venant principalement de chambres de commerce du sud de l'Ontario. M. Lévesque admettait que la solution visant à éviter un affrontement sur la question était "sans doute sage", mais, dans son discours, il soulignait que, malgré les "difficultés d'application qui ont surgi" dans l'application des lois sur le bilinguisme au Canada, les gouvernements, pour réussir, ont besoin de la compréhension et de l'appui des hommes d'affaires et du monde du travail.

Le gouvernement du Québec était l'hôte des hommes d'affaires de toutes les provinces du Canada, au Reine Élisabeth hier soir et c'est à ce titre que le vice-premier ministre leur adressait la parole juste avant la clôture de leur 47ème Congrès. On avait annoncé que Me Lévesque en profiterait pour "expliquer" la politique linguistique du Québec mais, au sujet de la Loi 22, il s'est contenté d'affirmer que le Québec n'avait d'autre choix que d'assurer l'une des deux sources du bilinguisme et de garantir à sa majorité la libre expression de sa langue, véhicule de sa culture.

Quant au problème constitutionnel, le vice-premier ministre rappelait la position de son gouvernement: "les constitutions sont faites pour les minorités, elles doivent donc y trouver les garanties nécessaires à leur permanence et à leur épanouissement". Et, plus loin, M. Lévesque avertit que le Québec ne se contentera pas de "garanties de bonne foi" mais que cela devra être "clairement écrit dans la constitution".

M. Lévesque a, à plusieurs reprises, déclenché les applaudissements de son auditoire, presque exclusivement anglo-canadien, en répétant que son gouvernement croit au fédéralisme, "si chaque partenaire veut bien y mettre du sien et respecte les aspirations des autres".

Le public de M. Lévesque s'est particulièrement montré chaleureux à son égard lorsqu'il a insisté sur le rôle du gouvernement du Québec dont "l'ambition première est de protéger l'unité de ce pays, de léguer aux Québécois la totalité de l'héritage canadien. Nous luttons de toutes nos forces, a conclu M. Lévesque, contre tous ceux-là fort heureusement minoritaires, qui voudraient morceler cet héritage".

PRISONS

6,5% l'année dernière pour l'ensemble du pays, alors que, pour la même époque, il a grimpé de 15% au Québec seulement. De plus, 38% des détenus ont obtenu une libération conditionnelle, comparativement à 65% il y a deux ans. Il en est résulté que les pénitenciers sont de plus en plus surpeuplés et qu'ils n'ont pas les moyens voulus pour répondre à cette situation.

Nommé solliciteur général il y a moins d'un mois, M. Fox a fait part de son intention d'entreprendre la tournée des prisons du pays, accompagné de journalistes, au cours de la prochaine année, afin d'être davantage sensibilisé aux problèmes.

Le ministre a en outre fait appel aux employés des centres de détention pour qu'ils maintiennent l'attitude adoptée lors des événements difficiles des derniers jours. "C'est grâce à eux, a-t-il dit, que l'évacuation du dôme de Laval, notamment, a pu se faire sans incident sérieux."

Enfin, à un journaliste qui lui demandait s'il ne songeait pas à mettre sur pied des équipes d'élite pour contrer les prises d'otages dans les prisons, M. Fox a émis l'avis qu'il serait illusoire de croire que de telles équipes puissent enrayer ce phénomène. "Je pense qu'il faut d'abord faire de la prévention et le programme de construction accéléré de nouvelles institutions s'inscrit nettement dans cette philosophie", a-t-il dit.

Pendant ce temps, à Laval, la situation était toujours sous contrôle, tandis que se poursuivait la relocalisation des détenus, sous la surveillance de l'Armée canadienne et de la Gendarmerie royale du Canada.

D'autre part, au pénitencier de New Westminster, les neuf détenus ont libéré l'un des deux otages qu'ils détenaient depuis lundi.

Il s'agit d'un employé des cuisines, M. Walter Day, âgé de 50 ans, qui était détenu en même temps qu'un gardien de 21 ans, Wayne Culbert. Il a été relâché après que les autorités de la prison eurent consenti à une demande des prisonniers de tenir une conférence de presse.

A cette occasion, le comité, qui dit représenter tous les détenus de New Westminster, a demandé qu'aucune sanction soit prise contre les neuf prisonniers qui se sont emparés des otages ni contre aucun des quelque 200 autres qui ont participé à une mutinerie.

"Nous sommes tous prêts à mourir pour notre cause", a dit Ivan Horvst, emprisonné pour meurtre. Il a de plus accusé les gardes et les autorités de saboter tous les efforts pour en arriver à une réforme de la prison; il a ajouté que l'émeute de lundi était prévisible depuis plusieurs mois.

Le comité se plaint également de la qualité de la nourriture et réclame le transfert sur demande des détenus à d'autres institutions, en plus de la formation d'un comité extérieur qui pourrait venir interroger les détenus sur leurs conditions de détention, chaque semaine.

Pour leur part, les autorités pénitentiaires ont fait savoir que certaines demandes des détenus, impliquant notamment la sécurité de la prison, n'étaient pas négociables. On a également averti que si d'autres dommages étaient causés à la prison ou s'il y avait des tentatives d'évasion, les négociations seraient rompues sur-le-champ.

Donnant ensuite la position des autorités, un porte-parole de la prison a assuré les détenus qu'aucune sanction ne serait prise contre eux mais qu'il ne pouvait nullement leur garantir que des procédures légales ne seraient pas intentées.

Il a ajouté que le transfert des détenus appartenait en dernier lieu à Ottawa, ce qui n'empêchait nullement les autorités locales de traiter certains cas sur place.

Quant au maintien d'un comité des prisonniers, il a dit que ça demeurait encore un sujet de discussion, et il a promis qu'une enquête publique aurait lieu sur les événements en cours.

Finalement, l'ex-solliciteur général, M. Warren Allmand, qui s'était rendu dans cette prison au début du mois, avait déclaré que "la meilleure solution à tous les problèmes de New Westminster était de fermer la place..."

INUIT

L'entente conclue en novembre 1975 prévoit en effet que si les parties ne sont pas parvenues à un accord sur cette question après deux ans de négociation à partir de la date de signature de l'entente, le gouvernement du Québec pourra agir unilatéralement et délimiter lui-même le partage des terres.

Essentiellement, les Inuits accusent Québec de négocier de mauvaise foi en tentant d'introduire dans les négociations d'autres critères pour le partage des terres que ceux prévus dans l'entente de 1975, comme par exemple le potentiel énergétique et minier des terres.

Contrairement à l'entente, le gouvernement québécois voudrait également que tout accord éventuel sur le partage des terres soit soumis à l'approbation de l'Hydro-Québec, en dépit du fait que cette société d'État n'était même pas partie à l'entente.

De plus, selon les Inuits, Québec voudrait que tout accord sur les droits territoriaux porte sur l'ensemble du territoire concerné, bien que cette "exigence" ne soit aucunement mentionnée dans le texte de l'entente.

Devant ce qu'ils appellent "l'intransigeance" du Québec, les Inuits réclament donc l'intervention du fédéral. Les dirigeants de l'association n'ont pas encore pu rencontrer le nouveau titulaire du ministère des Affaires indiennes, mais une rencontre est prévue le 4 octobre.

$1,000 pour un voyage de pêche de Gillespie

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a révélé hier qu'il allait défrayer personnellement le coût d'un voyage de pêche dont il a profité dans l'Arctique. Les frais de ce voyage s'élèvent à $1,000.

M. Gillespie a précisé que lui-même et ses compagnons de voyage avaient passé deux nuits et une journée à un camp de pêche loué par la Panarctic Oils Ltd., un consortium dans lequel le gouvernement central possède 45 pour cent des actions.

Le ministre a dit ne rien savoir toutefois des arrangements financiers qui ont été faits pour une visite de quatre jours de M. Marshall Crowe, président de la Commission nationale de l'Énergie, au même endroit.

"Vous devrez poser la question à M. Crowe lui-même. Je suis persuadé qu'il expliquera la chose", dit le ministre.

M. Crowe, par le biais d'un secrétaire a toutefois révélé qu'il ne commenterait pas la nouvelle. Un journal torontois a, par ailleurs, publié un article dans lequel M. Crowe déclarait que Panarctic "aurait pu le facturer pour ce voyage, mais ne l'a pas fait".

M. Gillespie, auquel on demandait si le gouvernement ou la Commission de l'Énergie devrait défrayer le coût des voyages de M. Crowe dans le Nord, a répliqué qu'il "ne pouvait encore se prononcer sur la véritable portée de ce voyage particulier".

Il a révélé qu'il s'entretiendrait de la question avec M. Crowe au cours de la journée. M. Gillespie avait lui-même séjourné à ce camp à l'occasion d'une tournée de neuf jours dans l'Arctique. "J'avais demandé qu'on me facture pour mon séjour à ce camp", a révélé le ministre fédéral. La note de frais a été remise à son bureau hier matin.

Quant à M. Crowe, il s'était rendu dans l'Arctique durant cinq jours pour étudier les travaux d'exploration de Panarctic. Quatre de ces journées ont toutefois été consacrées à la pêche.

Les autres invités à ce voyage de pêche étaient M. James Taylor, président de Panarctic; Charles Heatherington, président exécutif de la même société; James Strain, vice-président des opérations; John Houlding, président de Polar Gas; et William Stewart, président de Union Gas.

Panarctic est co-propriétaire de Polar Gas, un consortium qui doit réclamer un permis auprès de la Commission nationale de l'Énergie, l'an prochain, en vue de construire un pipe-line dans les îles arctiques.

M. Gillespie a admis que certaines personnes semblent craindre un conflit d'intérêts en constatant une association entre M. Crowe et une compagnie réclamant un permis fédéral. "Le président de la Commission a toutefois un rôle secondaire de conseiller auprès du ministre. Que vaudraient ses conseils s'il n'avait pas conféré avec les représentants des compagnies en cause?," demande M. Gillespie. A un journaliste qui lui demandait si les dépenses de M. Crowe devaient être défrayées par le gouvernement ou la Commission, M. Gillespie a répondu: "Ce sera à la Commission de le déterminer".

Les représentants autochtones présents hier à la conférence de presse n'ont pu préciser quel type d'intervention ils attendaient de la part du ministre, mais ils se sont dits confiants que ce dernier accepterait de défendre leurs doléances auprès du gouvernement québécois.

On se souvient que lors des négociations qui avaient abouti finalement à la conclusion de l'entente, en 1975, le ministre des Affaires indiennes d'alors, M. Judd Buchanan, avait pris fermement position en faveur des aborigènes.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de rejoindre les responsables québécois des négociations avec les Inuits pour recueillir leurs commentaires.

PALESTINIENS

cables dès les premières neiges.

Selon diverses sources informées à Beyrouth, un cessez-le-feu serait intervenu à 17 h 00 locales. Interrogée, l'agence palestinienne d'information "Wafa" a démenti cette information.

M. Kamal Joumblatt, chef de file de la gauche libanaise, a, selon la radio progressiste incité "à la résistance et au refus du chantage politique exercé par les Syriens". Il a appelé "à lutter contre les forces syriennes et à défendre toutes les positions".

M. Joumblatt, qui, du Caire, s'entretenait par téléphone avec les membres du "Conseil politique central", a ajouté "que des résultats importants devaient être attendus de ses contacts avec les dirigeants arabes".

M. Bechir Gemayl, responsable Kataëb et chef du commandement unifié des "forces libanaises" (chrétiens) a qualifié la journée de "journée historique".

Commentant les informations concernant le front de la montagne libanaise, M. Gemayel a ajouté que "les forces libanaises avaient nettoyé toute la région s'étendant entre Monteverde et Mtein" (vingt cinq kilomètres environ au nord-est de Beyrouth).

Les forces conservatrices, selon le responsable Kataëb, n'ont eu au cours de ces opérations que quatre tués et six blessés.

"La bataille sera très longue, a-t-il poursuivi, après la montagne, il reste à libérer les citoyens, car il y a des citoyens libanais qui se trouvent toujours sous le joug des Palestiniens".

M. Hassan Sabri Kholi, émissaire de la Ligue arabe au Liban, a entrepris une série de contacts avec des personnalités libanaises ainsi qu'avec les dirigeants syriens et M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Ces contacts, selon le bureau de presse de l'émissaire de la Ligue arabe au Liban, ont été faits "en raison de l'évolution rapide de la situation et pour mettre un terme à une détérioration s'aggravant de plus en plus".

À Damas, la faction pro-syrienne de l'Armée du Liban arabe a annoncé que toutes les opérations militaires avaient cessé sur le Mont-Liban mercredi soir à 17 heures. Cette région a été évacuée par les "éléments perturbateurs," ajoute le communiqué publié à Damas.

Pour sa part, le comité national égyptien pour la sécurité, présidé par le président Sadate, a demandé la convocation d'un sixième sommet arabe dans les prochaines 48 heures, annonce l'agence Mena.

Ce sommet examinerait la situation au Liban, à la suite de l'offensive syrienne dans la montagne.

Le comité souhaite la participation de MM. Sarkis et Arafat, ainsi que des chefs d'État de la Syrie, de l'Arabie séoudite, du Koweit et de l'Égypte.

"Les développements dangereux survenus sur la scène libanaise et la recrudescence des affrontements entre les forces arabes m'incitent à vous adresser cet appel pressant vous priant de déployer tous vos efforts afin d'arrêter vite l'effusion de sang arabe", écrit de son côté le président Habib Bourguiba dans un télégramme adressé au président syrien Hafez Assad.

"Je compte sur votre attachement à l'honneur arabe pour que soient évitées les conséquences de cette tragédie que l'histoire ne saurait pardonner et que notre nation arabe ne saurait oublier", ajoute le président tunisien.

Enfin, M. Shimon Peres, ministre israélien de la Défense, a déclaré hier que l'objectif de Jérusalem était pour le moment le même que celui de Damas dans la question libanaise: "Il s'agit d'éviter que le Liban tombe sous la domination de l'OLP," a-t-il dit.

"Tant que la Syrie poursuit son offensive vers le nord et l'est du Liban, Israël n'est pas concerné", a noté le ministre, laissant clairement entendre qu'Israël réviserait sa position en cas de poussée syrienne dans le Sud-Liban.

Le ministre a fait cette déclaration à son retour d'Hanita (frontière libanaise) où il venait d'inaugurer un nouveau poste frontière pour les malades du Sud-Liban.

Sept candidats aspirent au leadership du Crédit social

OTTAWA (PC) — C'est maintenant officiel, sept candidats se disputeront les suffrages des délégués lors du prochain congrès à la direction du Parti du crédit social du Canada, les 6 et 7 novembre.

Le président du comité d'organisation du congrès, M. Brian Ganake, a en effet rendu public, hier, la liste définitive des candidats officiels à la succession de M. Réal Caouette.

Ces candidats sont, par ordre alphabétique, MM. Alexander Barker, entrepreneur en construction de Saskatoon, Saskatchewan; Ralph Cameron, gérant de compagnie de construction de Calgary, Alberta; André Fortin, député de Lotbinière aux Communes; Philip Hélé-Hambly, enseignant de Montréal; M. Martin Hattersley, avocat d'Edmonton, Alberta, et président du parti; John H. Long, manufacturier d'équipement lourd, de Cambridge, Ontario; et René Matte, député fédéral de Champlain.

Par ailleurs, le bulletin de candidature de Mme Patricia Métivier, de Montréal, a été rejeté par le comité d'organisation du congrès parce que, selon M. Ganske, il ne contenait les signatures que de sept membres en règle du parti sur les 100 apposées au bas du bulletin.

Pour être valable, un bulletin de candidature devait, en effet, avoir été adressé au comité de mise en nomination avant minuit le 21 septembre dernier, et être endossé per au 100 membres en règle du parti provenant d'au moins deux provinces différentes.

Maintenant que la course à la "chefferie" des créditistes fédéraux est définitivement lancée, il semble que les principaux prétendants à la succession du chef démissionnaire, M. Fortin, Matte et Hattersley, vont accentuer le rythme de leur campagne.

M. Hattersley, peu connu des militants créditistes du Québec, avait été le premier à annoncer sa candidature, dès que M. Caouette eut fait part de sa décision de ne pas briguer un nouveau mandat, au début de l'été. M. Matte, pour sa part, avait fait connaître vers la mi-août son intention de se présenter alors que M. Fortin avait attendu au 8 septembre dernier pour se lancer dans la course.

La plupart des observateurs croient que M. Fortin, élu pour la première fois aux Communes en 1968, a les meilleures chances de l'emporter, bien que le député de Champlain, qui prétend avoir l'appui de la majorité du caucus, pourrait lui livrer une dure lutte.

Par ailleurs, la liste des candidats, bien qu'elle comporte trois Québécois sur sept, reflète bien les voeux qu'avait exprimés à plusieurs reprises le chef démissionnaire, M. Caouette, qui souhaitait que les candidats à la direction du parti proviennent de toutes les régions du pays.

Toutefois, aucun représentant des Maritimes ou de la côte ouest du pays ne figure sur la liste.

Le congrès à la direction du parti, qui se déroulera dans la capitale fédérale les 6 et 7 novembre prochains, devrait réunir un "minimum" de 1,500 délégués selon l'un des organisateurs en chef du congrès, M. Romuald Rodrigue.

Caouette se porte mieux

OTTAWA (PC) — Un mauvais farceur semble être à l'origine de l'émoi causé, hier, par la nouvelle selon laquelle le chef créditiste démissionnaire, M. Réal Caouette, victime d'une nouvelle attaque cardiaque, était mourant.

Diffusée sur les ondes de plusieurs stations radiophoniques, l'information fut aussitôt démentie par un des fils de M. Caouette, Gilles, qui qualifia la nouvelle de "farce macabre", puis, plus tard, par le bureau du chef créditiste. C'est à la suite d'un appel téléphonique logé par un individu s'identifiant comme M. Pierre Bernier, secrétaire de comté du député fédéral Gilbert Rondeau (CS-Shefford), qu'un poste de radio montréalais lança la nouvelle sur les ondes, sans plus vérifier, semble-t-il.

Rejoint au téléphone par la Presse canadienne, M. Bernier confirma qu'il n'avait jamais logé d'appel auprès d'une station de radio pour annoncer l'aggravation de l'état de santé de M. Caouette, ajoutant qu'un mauvais farceur avait sûrement emprunté son identité.

L'information diffusée hier matin précisait que M. Caouette avait été victime d'une nouvelle attaque cardiaque, qu'il était inconscient et complètement paralysé.

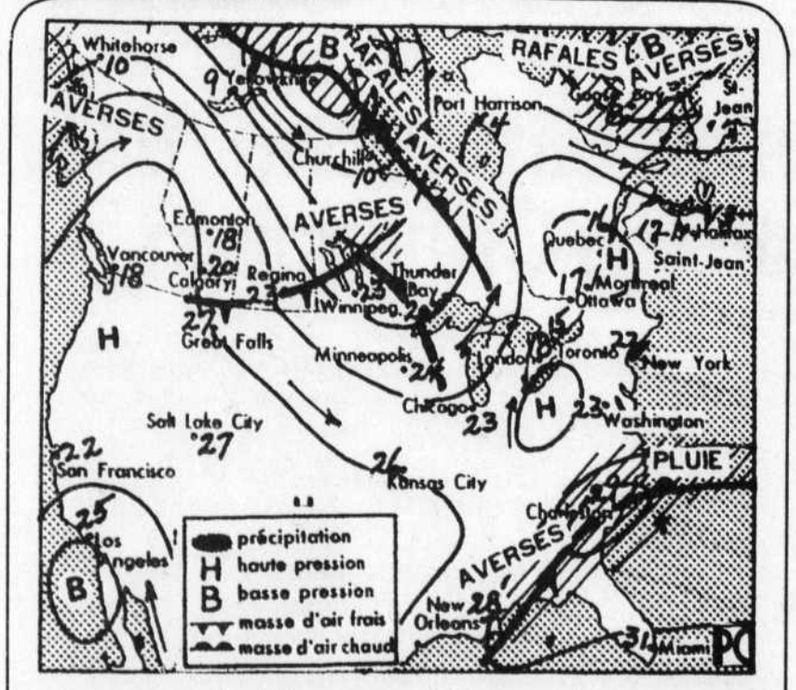
Le chef créditiste, souffrant d'une défaillance cardiaque, avait été transporté d'urgence à l'Hôpital général d'Ottawa, le 16 septembre dernier, où il avait été admis au département des soins intensifs.

Bienque partiellement paralysé du côté droit du visage ainsi que du bras droit, M. Caouette avait cependant pu récupérer rapidement et avait quitté les soins intensifs dès jeudi dernier.

Un porte-parole du bureau du chef créditiste, Mme Judith Richard, a d'ailleurs déclaré hier à la Presse canadienne que l'état de santé de M. Caouette s'améliorait tous les jours, au point que celui-ci pouvait maintenant s'asseoir dans un fauteuil et même marcher un peu.

De plus, la paralysie qui affectait le côté droit du visage est complètement disparue, bien que la paralysie du bras persiste. Le député de Témiscamingue demeure cependant hospitalisé et ne pourra quitter l'hôpital avant quelques semaines.

la météo



Un important centre de basse pression dominant le Québec a provoqué des vents d'intensité modérée dans plusieurs localités ainsi que des chutes de neige au Nouveau Québec. Derrière le système, un front froid s'avance rapidement vers le sud et traversera la vallée du Saint-Laurent en soirée. Son passage sera accompagné de quelques averses et d'un refroidissement marqué surtout dans les régions du bas du fleuve. La dépression aura atteint la côte est et fera place à une crête de haute pression qui donnera du soleil sur la moitié de l'est du Québec pendant que les nuages persisteront dans l'est. Demain, il semble que l'ouest connaîtra à nouveau un ennuagement et les températures seront à la hausse.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Haute-Mauricie: Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum près de 1. Aperçu pour vendredi: nébulosité croissante.

●

Chibougamau, Lac Saint-Jean: Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 8 à 10. Aperçu pour vendredi: nébulosité croissante en après-midi.

●

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'est: Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 14 à 16. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Outaouais, Montréal: Généralement ensoleillé. Maximum près de 16. Aperçu pour vendredi: nébulosité croissante.

●

Baie Comeau, Sept-Iles: Nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige locales dans les montagnes avoisinantes. Maximum de 4 à 6. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Rimouski, Gaspésie: Nuageux avec quelques averses, vents allant jusqu'à 40 km/h. Maximum 6 à 8. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BEAUDETTE, Raphaël, c.r. — À Montréal, le 28 septembre 1976, à l'âge de 66 ans, est décédé, l'honorable juge de la Cour Municipale de Montréal, Raphaël Baudette, c.r., époux en première noce de Rita Riel et en 2e noce de Jeanne Delage; outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Hélène (épouse de Maître Claude Beauvais) et Nicole, ainsi qu'une petite-fille Martine. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie no 2095 rue de Salaberry, pour se rendre à l'église St-André Apôtre où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ouverture des Salons à 2h p.m.

ST-PIERRE, Mme Philomène. — À Montréal, le 28 septembre 1976 à l'âge de 74 ans, est décédée madame veuve Côme St-Pierre née Philomène Deschamps. Elle laisse ses fils Gilles (Monique Durand) Raymond (Réjeanne DeSerre), André (Thérèse Robillard), Jean (Yolande Comtois) Denis (Lise Roy), Michel; sa fille Madeleine (Jean-René Roy), sa soeur Cécile Deschamps, son frère et belle-soeur Champlain Deschamps, ainsi que ses 18 petits-enfants, et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le vendredi 1er octobre. Le convoi funèbre partira du Salon A. Savaria Ltée No 340 rue est Jarry à 10 heures 50, pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h. à 7h.



Le directeur du port de Montréal, M. Nick Beshwaty, a remis une aquarelle hier au maire de Montréal, dans les salons de la mairie où M. Drapeau avait invité à signer le Livre d'or les capitaines des navires amarrés à Montréal. La cérémonie marquait l'ouverture de la Semaine des ports et havres. (photo Alain Renaud)

Les installations portuaires de Montréal ouvertes au public

Le public pourra visiter pour la première fois les installations du port de Montréal dimanche prochain, au terme de la Semaine nationale des ports et havres proclamée par le ministre fédéral des Transports.

Les personnes désireuses de se familiariser avec les installations portuaires devront se rendre au pied de la rue McGill entre 10 h. et 16 h. pour prendre les autobus de la CTCUM qui circuleront dans le port le temps de la visite.

Les guides donneront au public divers renseignements sur le volume et le tonnage des marchandises manutentionnées dans le port, sur les installations spécialement aménagées pour les containers, et sur plusieurs autres aspects du fonctionnement d'un port moderne.

Le public pourra également s'approcher de la grue géante de 250 tonnes montée sur le navire "Hercule", et qui sert au transbordement de certaines pièces ultra-lourdes.

Ramenés à la gare maritime, les visiteurs pourront y assister à la projection de films sur la vie portuaire de Montréal et voir diverses maquettes exposées pour la circonstance.

Cette visite est gratuite mais les gens pourront également faire des excursions sur l'eau, à tarif réduit, à bord des navires Miss Olympia et Miss Montréal, qui partiront à toutes les demi-heures.

Dans le cadre de la Semaine des ports et havres, d'autre part, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a reçu hier dans les salons de la mairie une quinzaine de commandants de navires qu'il avait invités à signer le Livre d'or pour marquer le début de l'événement.

D'un autre côté le directeur du port de Montréal, M. Nick Beshwaty, a souligné que le public montréalais connaissait mal ce port qui est pourtant un facteur important de son niveau de vie. M. Beshwaty accueille donc avec beaucoup de sympathie l'initiative de la visite portuaire. On se propose, a-t-il ajouté, d'organiser tous les ans une ou plusieurs journées semblables.

Le Canada, sans tenir compte des quatre principaux pays producteurs de pétrole, est le septième plus important transporteur maritime du monde avec ses 200 millions de tonnes de produits d'exportation et d'importation. Notre pays transporte par eau plus de 20% de son produit national brut de sorte qu'il est largement tributaire de l'efficacité du transport maritime et des ports de son réseau hydrographique qui est le plus important de tous les pays du monde.

Le capitaine Wilson Chaves, du navire brésilien Dolcelago (13,080 tonneaux) un des cargos en vrac les plus rapides à mouiller à Montréal (19 noeuds de moyenne) a profité de l'occasion hier pour se dire enchanté des services du port de Montréal et louer la qualité du pilotage sur le fleuve Saint-Laurent.

Dimanche, le public devrait voir au moins une quarantaine de navires amarrés dans le port.

La psychiatrie de secteur est un "luxe" inabordable (Forget)

QUÉBEC (PC) — La psychiatrie de secteur, représente pour le ministre des Affaires sociales du Québec, une "médecine de luxe que nous ne pouvons pas nous offrir".

M. Claude Forget a affirmé hier devant les associations de psychiatres du Québec et du Canada, réunies en congrès commun à Québec, que la généralisation à tout le territoire du Québec de la formule de sectorisation entrainerait une augmentation de 50 pour cent du budget actuellement consacré aux divers services de santé mentale.

"Toute formule qui suppose une augmentation de plus de $100 millions au budget annuel de la santé au Québec, est, faut-il le dire, condamnée d'avance comme irréaliste." M. Forget ajoute qu'il faudra encore longtemps conserver envers la prévention en santé mentale une attitude prudente et une approche expérimentale.

Définissant la sectorisation comme une prise en charge d'une population par rapport à des critères strictement géographiques, M. Forget estime qu'il faudrait créer une équipe de secteur pour desservir chaque groupe de 25,000 adultes ou de 50,000 enfants.

"Elle constitue une médecine essentiellement centrée sur l'hôpital et qui ne correspond plus à l'orientation communautaire qu'elle doit cependant assumer", a poursuivi le ministre.

S'employant à faire le procès de la sectorisation, dans le but, a-t-il dit, de clarifier la politique de son ministère dans ce domaine de la santé M. Forget a d'abord tenu à souligner qu'il ne saurait être contre cette notion de prise en charge, c'est-à-dire l'affirmation d'une responsabilité professionnelle continue envers tout bénéficiaire.

Mais, selon lui, il est impensable pour le moment de traduire un tel concept par un régime administratif particulier à un seul problème de santé, et cela pour au moins trois raisons principales:

1) L'incompatibilité de cette formule avec le libre choix qui caractérise encore le fonctionnement de l'ensemble des services de santé;

2) L'incompatibilité de la formule avec les principes d'organisation et la structure légale du réseau des affaires sociales;

3) La nature excessivement "globalisante" de la sectorisation pourtant essentiellement basée sur l'hôpital.

Pour expliquer sa pensée sur ce dernier "vice" de la formule, le ministre rappelle que la sectorisation est une formule d'organisation qui doit également englober les activités de prévention.

le panier à provisions

La conversion au système métrique risque de se faire à vos dépens!

par Renée Rowan

La Commission du système métrique n'a aucune juridiction sur les hausses de prix relatives à la conversion au S.I. Certains fabricants et détaillants peuvent donc librement profiter de la situation pour hausser exagérément leurs prix. Il appartient donc aux consommateurs d'avoir l'oeil ouvert et de surveiller de près cette conversion qui se fait par étape.

Cette surveillance, toutefois, n'est pas toujours facile à exercer et le consommateur, paresseux par nature, ou tout simplement mal informé et peu avisé, ne s'en donne pas la peine. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs emballages de biscuits et mélanges à gâteaux ont déjà été convertis au S.I. et que les prix n'ont pas bougé même si, en terme de poids, on a perdu une demi-once. Ce n'est pas beaucoup, direz-vous, mais deux cents-ci, trois cents-là, ça s'accumule et le budget s'en ressent, surtout lorsqu'il s'agit d'aliments de base.

Le seul moyen d'établir la différence est de mettre de côté ses vieux emballages et contenants de façon à pouvoir établir la différence de prix par rapport au poids ou au volume quand la conversion se fera.

A qui se plaindre?

Trois ministères fédéraux émettaient un communiqué conjoint, la semaine dernière, invitant les consommateurs à leur faire part de leurs découvertes s'ils constatent que le prix réclamé pour un produit dont le contenant a été modifié selon le système métrique, leur semble trop élevé... ou trop bas (sic).

Approuvé par le ministère de la Consommation et la Commission de lutte contre l'inflation, ce communiqué fait suite à la demande de l'industrie alimentaire qui avait exercé des pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci informe adéquatement les consommateurs des modifications imposées par le programme de conversion au système métrique, d'expliquer ces changements et d'éviter les hausses de prix injustifiées.

Lorsqu'un consommateur est lésé dans ses droits, il est invité à:

- faire part de ses observations au gérant de la maison commerciale en cause;
- s'il n'est pas satisfait, à inscrire une plainte au bureau le plus rapproché du ministère fédéral de la Consommation;
- si ce bureau ne peut résoudre le problème, à se plaindre aux bureaux du ministère, à Ottawa.

Un porte-parole de l'Association canadienne des consommateurs invite, en dernier ressort, les plaignants à s'adresser à la Commission du système métrique, B.P. 4,000, Ottawa.

De la pinte au litre

C'est dès demain que débutera au Québec la vente de lait dans des contenants "métrisés". Le calendrier de conversion s'étalera sur une période de trois mois.

La première région touchée sera celle de la ville de Québec et de ses environs où la population pourra acheter dès vendredi son lait en litre et millilitres. Cette conversion atteindra les marchés de Montréal à la mi-octobre; suivra ensuite, par étape, le reste de la province.

Rappelons que le 24 juillet dernier, le ministère de l'Agriculture du Québec publiait un règlement précisant les unités métriques que l'on devra employer dans la métrisation du lait de consommation. De 17 que nous avons maintenant, ces unités sont ramenées à huit: un litre, deux litres, quatre litres, 10 et 20 litres pour les machines distributrices, ainsi que trois petits formats — 500 millilitres (ce qui remplace la chopine), 200 millilitres ou à peu près l'équivalent de sept onces et 45 millilitres pour le petit godet de lait ou crème à mettre dans le café.

Le nouveau contenant de 200 millilitres remplacera les berlingots de six, sept, huit, neuf et dix onces vendus dans les cantines et cafétérias. Cette décision, précise M. Léonard Roy, vice-président exécutif du Conseil de l'industrie laitière du Québec, a été prise après consultation avec le ministère des Affaires sociales. Tout en réduisant les frais de production, on a voulu tenir compte des besoins nutritifs de la clientèle des cantines scolaires et des patients dans les hôpitaux. La Commission des écoles catholiques de Montréal, gros acheteur du contenant de six onces, conteste cette décision qui affectera de façon sensible son budget.

Signalons, d'autre part, que le berlingot de 200 millilitres est déjà accepté de Vancouver à Halifax, sauf en Ontario où la décision a été remportée à 1977.

Une nouvelle fourchette de prix

La conversion de la pinte de lait au litre coïncidant avec une demande d'augmentation de prix du lait faite récemment par la Fédération des producteurs de lait du Québec et le Conseil de l'industrie laitière risquait d'entraîner beaucoup de confusion chez le consommateur.

De façon à éviter cet écueil, la Régie des marchés agricoles a décidé de reporter au 1er novembre sa décision concernant la majoritation des prix du lait, se contentant pour l'instant de convertir l'ordonnance actuelle en mesures métriques.

La fourchette des prix pour la pinte de lait entier est actuellement de 52 à 56 cents. Dans la conversion de la pinte au litre, le consommateur aura, en terme de volume 12% de moins de lait. La nouvelle fourchette, avec l'implantation du système métrique, est de 46 à 49 cents.

La publication de ces prix "convertis" permettra donc au consommateur de se rendre bien compte de la majoration réelle des prix quand la Régie des marchés agricoles annoncera sa décision qui devrait entrer en vigueur le 1er novembre prochain.

Le Conseil de l'industrie laitière se plaint que la Régie des marchés, dans son ordonnance "métrique", n'a pas tenu compte du fait que les coûts de transformation de la pinte de lait au litre n'incluent pas seulement le volume de lait mais doivent tenir compte également des salaires, commissions, coût du contenant, etc. Rappelons que le Conseil avait recommandé à la Régie de faire ses calculs en se servant comme base non pas de 12%, mais de 9.3%.

La Régie ne s'est pas rendue à la demande du Conseil, commente M. Roy, mais il est fort probable qu'elle devra le faire lors du réajustement des prochaines ordonnances en tenant compte de la demande d'augmentation de marge des laiteries.

Les bonnes aubaines de la semaine

— Au comptoir des oeufs: les moyens, à 62 cents la douzaine, dans les supermarchés Dominion représentent un très bon achat comparativement aux larges, à 93 cents la douzaine.

— Au comptoir de la viande: le boeuf reste en vedette dans la plupart des grandes chaînes; la dinde congelée, neuf livres et moins, à 59 cents la livre, est une aubaine. Si vous avez un congélateur, c'est le temps de faire des provisions pour les prochains mois.

— A l'étalage des fruits et légumes, les meilleurs achats sont le chou vert, les carottes et le chou-fleur du Québec, les pommes de terre locales, le raisin bleu Concord, les melons miels et les poires.

TAPIS DE TUNISIE
PLACE BONAVENTURE
Une sélection de choix
Étage D, 22 Dieppe, 861-4462
une exclusivité d'
ART IMPEX

SERONT LANCÉS CE SOIR AUX ÉDITIONS FIDES
dans la collection "Héritage et projet"

16. LA PRÉDICATION À MONTRÉAL de 1800 à 1830
Approche réligiologique
par Louis Rousseau — $9.00

17. L'HOMME EN MOUVEMENT. Le sport — le jeu — la fête.
Sociologie, Philosophie, Théologie.
Collaboration — $7.00

18. LE JEU DES AFFRANCHIS
Confrontation Marcuse — Moltmann
par Éric Volant — $10.00

dans la collection "Cahiers de recherche éthique"
3. UNE NOUVELLE MORALE SEXUELLE ?
Collaboration — $5.00

4. LE BONHEUR MENACÉ
Journées universitaires de la Pensée chrétienne
Collaboration — $5.00

dans la collection "Liturgie vivante"
DE SOUVENIR EN AVENIR
Prières pour une liturgie personnelle et communautaire
par Jacques Julien et Claude Perron — $5.00

En vente dans les librairies
et chez FIDES 235 est, boul. Dorchester, MONTRÉAL H2X 1N9 • 861-9621

Université du Québec à Montréal

OUVERTURE, EN JANVIER 1977, DU PROGRAMME
de
MAÎTRISE EN ARTS PLASTIQUES

CHOIX DE DEUX OPTIONS:
I - Création
II - Éducation

CONDITIONS D'ADMISSION
Option I
— Diplôme d'une école des beaux-arts
ou
— Baccalauréat spécialisé en arts plastiques
ou (exceptionnellement)
— Expérience pertinente.

Option II
— Brevet d'enseignement spécialisé en arts plastiques
ou
— Baccalauréat d'enseignement en arts plastiques
ou (exceptionnellement)
— Expérience pertinente.

RENSEIGNEMENTS:
S'adresser à Mme Micheline Calvé
département des arts plastiques (282-4663)

DEMANDE D'ADMISSION
Toute demande doit parvenir, **avant le 1er novembre 1976,** au:
Service de l'admission
Bureau du registraire
Université du Québec à Montréal
(1187, rue de Bleury)
Case postale 8888, succursale "A"
Montréal, P. Québec
H3C 3P8

SPGQ
LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

QUEBEC, le 30 septembre 1976.

Monsieur Robert Bourassa
Premier ministre
Cité parlementaire
QUEBEC, (Québec)

Monsieur,

Depuis dix-sept mois, les professionnels du gouvernement du Québec sont en négociation avec vos porte-parole et sont actuellement les seuls salariés de l'Etat avec lesquels votre gouvernement refuse de négocier sérieusement.

Comme vous le savez déjà, lors de la récente consultation provinciale du 14 au 24 septembre dernier, une très forte majorité des professionnels du gouvernement ont rejeté catégoriquement les dernières offres patronales.

En effet, les professionnels jugent, à la suite d'importantes concessions syndicales, que l'intransigeance de la partie patronale est injustifiable et inacceptable. Les demandes syndicales se résument actuellement à deux points essentiels: le maintien de l'acquis des conventions précédentes et la participation aux avantages récemment accordés à d'autres professionnels du secteur para-public.

Vous admettrez bien avec nous que des concessions syndicales sur ces deux points essentiels non seulement entraîneraient une dévalorisation de la fonction publique, mais entraveraient aussi le libre exercice des responsabilités professionnelles indispensable à la qualité des services du gouvernement auprès de la population.

Ne croyez-vous pas, comme nous, qu'il est urgent d'en arriver rapidement à une entente négociée dans l'intérêt de tous et principalement dans celui des citoyens québécois?

C'est précisément dans ce but que nous demandons votre intervention personnelle dans ce dossier majeur, conscients qu'il est du devoir du premier ministre d'être le premier concerné par le redressement de l'injustice patronale envers les professionnels du gouvernement et par voie de conséquence envers tous les Québécois lésés dans leurs droits de citoyens.

Le Conseil syndical du
Syndicat de Professionnels
du Gouvernement du Québec,

par: Jacques Doré, président.

Double avertissement de Jamieson à l'ONU: l'impasse à Chypre et la confusion entre sionisme et racisme

NATIONS UNIES (d'après PC, CP et AFP) — M. Don Jamieson a prévenu les Nations unies que le Canada ne participerait pas à la conférence de 1978 sur la discrimination raciale si on persistait à maintenir un lien entre le sionisme et le racisme. Il a ajouté que le Canada allait s'opposer à toute action destinée à priver Israël de son droit de participer à l'assemblée générale.

Le Canada a de même averti les Nations unies, qu'il allait reconsidérer sa décision de maintenir des troupes à Chypre si on ne réglait pas bientôt la question du financement de la force de paix.

Dans son premier discours à l'ONU depuis qu'il a été nommé ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson a souligné que le déficit atteignait $40 millions et que seulement une douzaine de pays avaient contribué financièrement au cours du premier semestre de 1976.

"Je ne peux que conclure, a-t-il dit, qu'à moins d'un règlement prochain, mon gouvernement devra réviser sa position de fournisseur de troupes à Chypre."

M. Jamieson a précisé, au cours d'une conférence de presse subséquente, que la décision du Canada allait dépendre de l'amélioration ou non de l'appui financier des autres pays.

Des 2,000 soldats de l'ONU à Chypre, depuis 1964, 515 sont des Canadiens. Ils ont pour mission d'empêcher la reprise des hostilités entre les Cypriotes d'origine grecque et ceux d'origine turque.

Selon M. Jamieson, tous les membres de l'ONU, et spécialement les membres permaments, devraient contribuer au financement de la Force de paix.

Au Proche-Orient, où le Canada a dépêché 1,100 hommes, "nous allons continuer à nous opposer à toute action ou initiative qui mettrait en péril la sécurité et l'indépendance des États, ou rendrait difficile à l'ONU la tâche d'en arriver à un règlement", a-t-il dit.

M. Jamieson, s'est, par ailleurs, félicité de l'évolution des dernirs jours au sujet de l'Afrique australe et du revirement que les efforts du secrétaire d'État américain semblent avoir suscité à Pretoria et à Salisbury. Le ministre canadien a affirmé en outre qu'il n'y aura pas de paix en Afrique si la Namibie et la Rhodésie n'accèdent pas rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale.

M. Jamieson a évoqué aussi la question des droits de l'homme; il s'est félicité de l'entrée en vigueur des divers pactes à ce sujet et a soutenu la proposition allemande de créer un tribunal des droits de l'homme. M. Jamieson a d'autre part exprimé la préoccupation de son gouvernement au sujet des actes de terrorisme perpétrés continuellement à travers le monde. Estimant que l'assemblée devrait concentrer ses efforts sur un seul aspect du problème afin d'aboutir à des résultats concrets, M. Jamieson a appuyé à ce propos la proposition allemande de prendre en premier lieu des mesures contre la prise d'otages et de conclure un accord international pour punir tous ceux qui se livrent à de tels actes.

Enfin, M. Jamieson fait part à l'assemblée de l'intensité des préoccupations canadiennes au sujet du droit de la mer. Il a souligné que l'obstacle le plus difficile qui reste à résoudre concerne l'exploitation des ressources minières des fonds de mer au-delà des limites de juridiction nationale. La communauté internationale, a-t-il dit, doit trouver des réponses acceptables à l'échelle internationale, dans ce cas comme dans celui des autres problèmes sans solutions.

Énergie atomique

Une session dominée par la politique

RIO DE JANEIRO (AFP) — La 20ème conférence de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui s'était ouverte le 21 septembre, a terminé mardi soir ses travaux, auxquels ont participé 92 des 102 pays membres, ainsi que les observateurs de treize organisations internationales.

Le fait le plus marquant de cette session où la politique prévalut, a été l'échec de la proposition d'un groupe de pays tendant à faire exclure l'Afrique du Sud de la Conférence. Le conseil des gouverneurs a toutefois accepté un projet de résolution présenté par 23 nations prévoyant de réexaminer la désignation annuelle de l'Afrique du Sud comme membre africain, "La politique d'apartheid sud-africaine ne pouvant prétendre représenter les aspirations africaines", selon le projet. Celui-ci viendra en discussion au conseil des gouverneurs en 1977, ce qui implique que l'Afrique du Sud y conservera son siège, au moins jusqu'à l'expiration de son mandat. Parmi les signataires du texte figurent entre autres l'Égypte, le Koweit, la Libye, la Yougoslavie, la République arabe unie, Qatar et la Roumanie.

Les pays africains ont toutefois enregistré un succès avec l'élection, à la présidence du conseil des gouverneurs, du délégué du Sénégal, M. Amadou Cisse, premier Africain à assumer cette charge.

Pour leur part, les pays en voie de développement ont, dans leurs rapports, exprimé leur inquiétude sur l'application des clauses de sauvegarde destinées à interdire la prolifération des armes nucléaires. Ils craignent qu'elles ne soient un obstacle au transfert de la technologie et des matériels nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

De son côté, la délégation cubaine s'est déclarée préoccupée de la grande quantité d'armes nucléaires qui "accélèrent la course aux armements" dans le monde.

Le Chili a protesté contre une proposition de la République démocratique allemande visant à l'exclure de l'assistance technique de l'AIEA.

Enfin, le délégué panaméen a critiqué la présence d'armes nucléaires dans les bases militaires américaines, installées au nombre de 14 dans la zone du canal sans l'autorisation du gouvernement de Panama. Cette implantation, a souligné la délégation, constitue une menace pour le Panama et les pays voisins en raison du risque de représailles de la part d'autres puissances possédant l'arme atomique, en cas de conflit.

L'insuffisance du dispositif militaire chinois inquièterait James Schlesinger

PÉKIN (AFP) — M. James Schlesinger, ancien secrétaire américain à la Défense, a quitté la Chine, hier, avec le sentiment que ce pays devrait moderniser et renforcer son dispositif de défense contre l'URSS.

Selon des sources qui l'ont accompagné pendant le voyage de trois semaines qu'il vient d'achever en Chine, M. Schlesinger nourrit à présent quelques inquiétudes concernant l'efficacité du dispositif militaire chinois en face de l'Union soviétique.

L'ancien secrétaire à la Défense a été autorisé exceptionnellement, à l'invitation de l'"Institut du peuple chinois pour les Affaires étrangères", à visiter, depuis le début de ce mois, plusieurs grandes régions stratégiques de Chine dont le Tibet, la Mongolie intérieure et la Région autonome du Sinkiang, cette dernière limitrophe de l'URSS et dans laquelle sont réalisés les essais nucléaires chinois.

Selon ces mêmes sources, qui sont dignes de foi, M. Schlesinger a fait part à de nombreux responsables à différents échelons, ainsi qu'à certains dirigeants chinois, de son impression d'avoir constaté certaines "faiblesses" apparentes dans les capacités défensives de la Chine.

Il en a notamment fait part d'une façon très détaillée, lundi après-midi, au ministre chinois de la Défense, le maréchal Yen Chien-Ying qui, selon les mêmes sources, a répondu à son interlocuteur qu'il "appréciait" ses remarques.

En un mot, a-t-on expliqué de mêmes sources, le sentiment de M. Schlesinger à l'issue de son voyage est — bien qu'il ne l'ait pas exprimé en ces termes à ses interlocuteurs chinois — que s'il est nécessaire pour l'Europe occidentale de renforcer sa défense face aux forces soviétiques, ce besoin est tout aussi pressant pour la Chine.

L'ancien secrétaire à la Défense estime, toujours selon les mêmes sources, que l'URSS pourrait, sans trop de difficultés isoler du reste de la Chine, par une offensive militaire, certaines régions du territoire chinois — au Sinkiang ou en Mongolie intérieure, par exemple — et qu'elle pourrait y consolider ses positions sans que Pékin soit capable de lui infliger de lourdes pertes.

On a fait remarquer de mêmes sources que M. Schlesinger et ses aides ont fondé ce jugement sur la connaissance "assez approfondie" qu'ils ont de la "guerre populaire" de ses principes et techniques, et de l'idéologie qui la dirige.

L'ancien secrétaire à la Défense a assisté en particulier, en différentes régions, à des exercices de forces de la milices, disposant d'une artillerie dont les projectiles, a-t-il jugé, rebondiraient purement et simplement sur les chars soviétiques les plus modernes.

De même, les exercices antiaériens auxquels il a pu assister étaient dirigés contre des cibles évoluant à des altitudes de quelques centaines de mètres, très inférieures à celles des "jets" modernes soviétiques.

L'ancien secrétaire à la Défense, a-t-on ajouté, a très fréquemment informé sur place les responsables locaux de ses impressions et jugements.

Enfin, on a appris de mêmes sources qu'aucune référence spécifique n'a été faite pendant les conversations de M. Schlesinger à Pékin à la possibilité que les États-Unis jouent un rôle, si les circonstances s'y prêtaient, dans un renforcement et une modernisation de la capacité défensive de la Chine.

Castro demande des "sacrifices"

LA HAVANE (par l'AFP) — M. Fidel Castro a déclaré mardi soir que le peuple cubain devrait faire des "sacrifices", en raison des difficultés économiques dues à la chute du prix du sucre sur le marché mondial. Parlant devant environ 600,000 personnes, à l'occasion de l'anniversaire des "Comités de défense de la révolution" le premier ministre cubain a dit que le prix du sucre de canne était passé de 65.5 cents la livre à 7.5 cents, en vingt-deux mois, et que le pays devrait en conséquence réduire ses importations et augmenter ses exportations. Cuba est en effet le principal producteur mondial de sucre de canne, qui constitue sa ressource essentielle.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la chute du prix du sucre, le premier ministre cubain a dénoncé "la brutale agression économique contre tous les pays producteurs de sucre" qu'a constitué la récente décision nord-américaine de tripler les tarifs d'importation du sucre aux États-Unis. Le président Ford avait justifié cette mesure par la nécessité de protéger les producteurs de sucre des États-Unis, dont les coûts de production sont supérieurs à ceux des autres pays.

M. Fidel Castro a ajouté qu'en outre, une sécheresse "catastrophique" sévissant depuis trois ans avait diminué la production sucrière du pays.

Le dirigeant cubain a qualifié de bon, "en général", le commerce de Cuba avec les pays socialistes et d'excellent" le commerce avec l'Union soviétique.

Le torpillage du Pacte andin

par

XAVIER USCATEGUI
correspondance particulière

Assistons-nous à l'irrémédiable agonie du Pacte des Andes? C'est assez probable.

Mais, plus que d'un processus de consomption il s'agit d'un assassinat. Et d'un genre d'assassinat fort à la mode, l'assassinat politique.

En apparence, pour qui examinait sa structure, le Pacte andin avait été conçu comme un projet économique tendant à affecter l'espace et les ressources de six pays à une intégration profitable à chacun d'eux. Néanmoins, les intentions politiques de ses inspirateurs étaient manifestes:

— s'opposer à l'expansion des dictatures militaires, surtout les plus dangereuses, surgies au Brésil en 1964 et en Argentine en 1966;

— se défendre contre un éventuel renforcement de l'ALALC (Association latino-américaine de libre commerce) que contrôlaient les pays les plus importants d'Amérique du sud, précisément ceux pourvus de dictatures militaires, en alliance étroite avec les compagnies multinationales et les forces politiques internationales de connivence avec ces dernières.

Il est piquant de relever que le pays qui poussait de la façon la plus pressante l'initiative du regroupement (des États de la côte sud-américaine du Pacifique et du Venezuela) était le Chili, qui est devenu aujourd'hui le fer de lance de l'effort destructeur du Pacte andin.

Les idées prédominantes consistaient en une défense des façades démocratiques traditionnelles, pour imparfaites qu'elles aient été, et la consolidation d'une infrastructure économique étatisée devant tempérer ou filtrer la pénétration des compagnies multinationales. Cette infrastructure existait aussi au Brésil et en Argentine; mais ou bien elle a été livrée aux multinationales, ou bien son fonctionnement a été soumis à leur convenance. Aussi, dès le début, les multinationales ont-elles manifesté leurs préférences pour les pays pourvus de dictatures militaires, en particulier le Brésil, et leur défiance à l'égard du Pacte andin soupçonné de pouvoir transformer ses traits étatisants en un socialisme pur et simple, surtout avec l'importance acquise dans le groupement par le Pérou alors dans la phase montante de sa révolution de 1968, — et spécialement après l'arrivée au pouvoir de **l'Unité populaire** de Salvador Allende en 1970.

On pouvait assez facilement se douter de ce qui surviendrait si la contagion des régimes droitiers de force s'étendait à l'un ou l'autre des membres du Pacte andin.

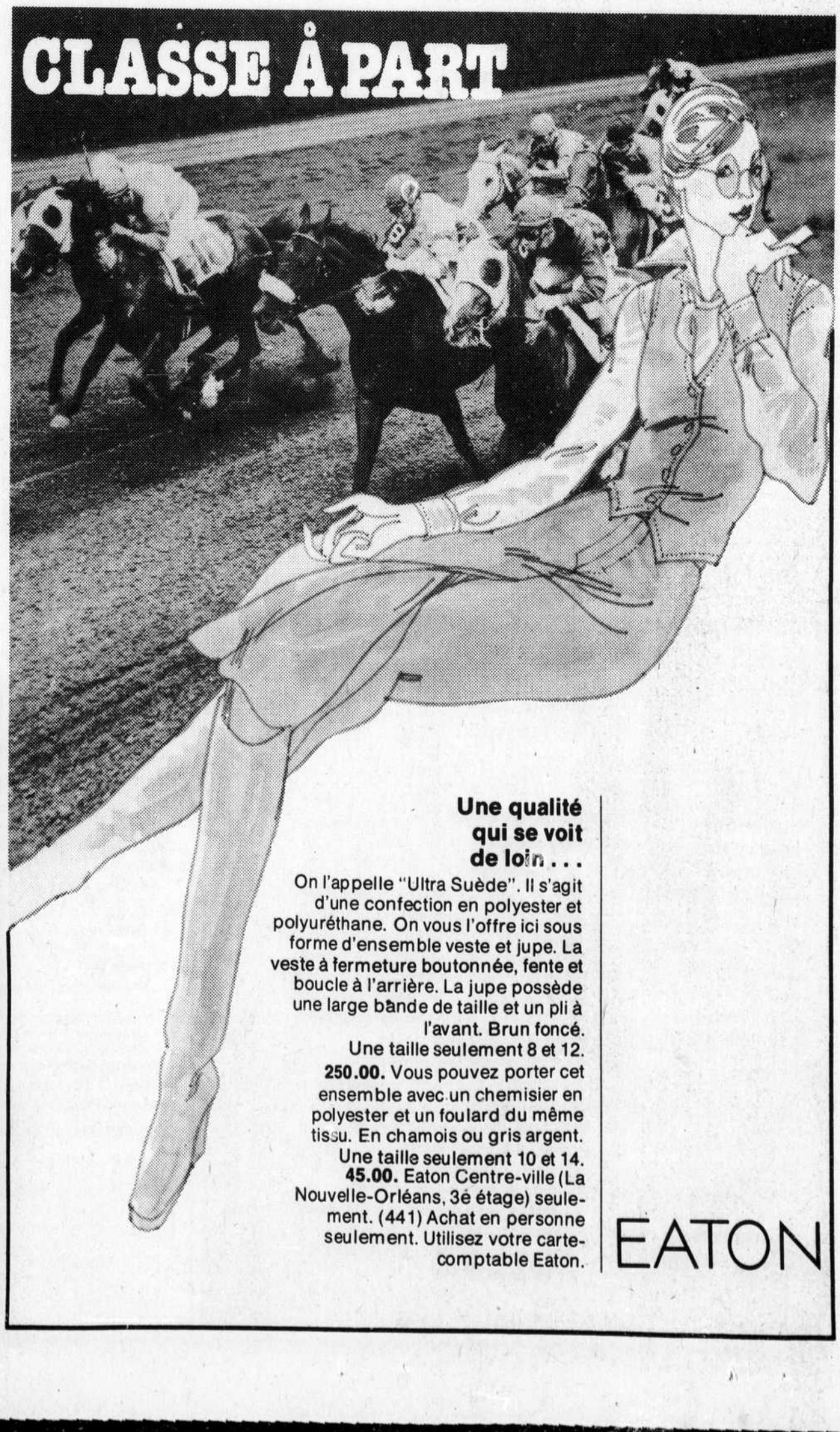
Les dangers de ce genre n'étaient pas les seuls. Il y avait ceux découlant des agissements, à l'intérieur de divers pays, de groupes économiques hostiles à toute idée de contrôle sérieux par l'État et vivant en relations suivies, parfois en symbiose, avec les compagnies multinationales. Cela se produisit au Venezuela où la **Fédécamaras** (association de Chambres de commerce) réussit à faire ajourner durant des années l'entrée de ce pays dans le Pacte, et n'a pas encore renoncé à l'en faire sortir. Des tentatives du même ordre se firent jour en Colombie, en Équateur. Ces freinages divers ont contribué à miner la vitalité du Pacte, compromise au reste par des rivalités d'intérêts nationaux entravant l'établissement des plans communs d'industrialisation (automobile, industrie mécanique, etc.) et du tarif douanier commun: dans ces derniers cas, un ajournement de deux ans est intervenu.

Mais, dès le jour où la dictature militaire occupa le gouvernement à Santiago (Chili), ce fut le commencement de la fin, d'une fin déjà pressentie lors du coup d'État de Banzer en Bolivie. Le coup fatal a été la main-mise du général Morales Bermudez sur le pouvoir au Pérou: toutes les conséquances de ce coup d'État ne se sont pas encore manifestées d'une façon spectaculaire, mais il convient d'y voir le meilleur encouragement pour l'audace des militaires chiliens.

Le terrain choisi par ces derniers pour leur offensive contre le Pacte andin a justement été celui des investissements étrangers. Ils ont refusé d'appliquer les dispositions du Pacte prévoyant la transformation, en vingt ans au maximum, des entreprises étrangères en entreprises mixtes ou nationales, celles qui interdisent de vendre à des compagnies étrangères des actions des sociétés nationalisées, et ils ont refusé d'admettre la limite de 14% fixée comme le taux maximum pour les rapatriements de bénéfices sur le capital étranger investi. Il est à remarquer que ni l'une ni l'autre de ces normes n'était exorbitante: l'Iran lui-même, pays tellement apprécié par les capitaux étrangers, n'accepte plus de participations majoritaires de l'extérieur dans les sociétés locales. Des limites de transferts des bénéfices inférieures à 14% du capital existent dans de nombreux pays où les investissements étrangers s'opèrent normalement. Les cinq partenaires du Chili, en un désir de conciliation qui ne leur a rien valu, avaient accepté d'élever ce pourcentage (qui représente un taux de bénéfices exceptionnel). Les généraux de Santiago se sont montrés inflexibles.

Une opinion autorisée veut que les généraux chiliens, que les résultats de leur gestion économique qualifient assez peu comme donneurs de leçons en la matière, aient agi dans ce cas, comme lors du bombardement du palais présidentiel de Santiago en septembre 1973, en service commandé. Pour la destruction du Pacte des Andes.

S'il subsiste demain un Pacte mutilé, il est à présumer qu'une nouvelle opération, ourdie dans une autre capitale des Andes, ne tardera pas à en détruire les vestiges. Tel est d'ailleurs le destin de ces timides entreprises réformistes qui n'adoptent pas les mesures de sauvegarde indispensables. La défense du Pacte des Andes aurait été, en premier lieu, celle des gouvernements du général Torres en Bolivie, de Salvador Allende au Chili, du général Velasco Alvarado au Pérou...



Une qualité qui se voit de loin . . .

On l'appelle "Ultra Suède". Il s'agit d'une confection en polyester et polyuréthane. On vous l'offre ici sous forme d'ensemble veste et jupe. La veste à fermeture boutonnée, fente et boucle à l'arrière. La jupe possède une large bande de taille et un pli à l'avant. Brun foncé. Une taille seulement 8 et 12. **250.00.** Vous pouvez porter cet ensemble avec un chemisier en polyester et un foulard du même tissu. En chamois ou gris argent. Une taille seulement 10 et 14. **45.00.** Eaton Centre-ville (La Nouvelle-Orléans, 3e étage) seulement. (441) Achat en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

EATON

LE PERMANENT. TOUJOURS LÀ POUR VOUS AIDER À Y ARRIVER.

10%

Garantis, terme de 5 ans

9½% pour 4 ans
9½% pour 3 ans
9½% pour 2 ans
9½% pour 1 an

Nous offrons des débentures et des certificats de placement garantis pour des périodes déterminées de 1 à 5 ans, pour des montants de $500 et plus.

Taux sujets à changement.

le Permanent
La compagnie de fiducie Canada Permanent

Membre de la Société de l'assurance-depots du Canada

600 ouest, boul. Dorchester, 861-8855
1326 avenue Greene, Westmount, 931-7554

183 boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire, 697-3883
5222 Chemin de la Reine Marie, Snowdon, 489-9381

Rabkin condamné à dix ans de prison au Cap

LE CAP (Reuter) — Le journaliste britannique David Rabkin a été condamné hier, à dix ans de prison pour atteinte aux lois sud-africaines sur le terrorisme et la sécurité intérieure.

Après avoir entendu la sentence, M. Rabkin, âgé de vingt-huit ans, a fait le signe du Pouvoir noir, poing levé, dans le prétoire de la Cour suprême, au Cap.

Son épouse, Susan, enceinte de huit mois, a été condamnée à un an de prison dont elle ne fera qu'un mois, et le juge a déclaré qu'il demandera aux autorités pénitentiaires de permettre son entrée dans une maternité si la naissance risque de se produire avant qu'elle ait purgé sa peine.

Au cours du même procès, M. Jeremy Cronin, lecteur d'université sud-africain, a été condamné à sept ans de prison.

Les inculpés étaient accusés d'avoir conspiré avec des membres d'organisations interdites, dont le Parti communiste sud-africain et le Congrès national africain (ANC) et d'avoir distribué des tracts. MM. Rabkin et Cronin ont plaidé coupable, et Mme Rabkin a admis les charges pesant contre elle aux termes de la loi sur la sécurité intérieure, en plaidant non coupable de terrorisme.

Le Labour dit non à l'élection directe au Parlement européen

BLACKPOOL (Reuter) — Les délégués à la conférence annuelle du Parti travailliste ont adopté hier une résolution hostile à l'élection directe du Parlement européen. Le gouvernement n'est pas lié par les résolutions passées par la conférence.

La résolution, qui constitue cependant un véritable défi au gouvernement travailliste, affirme que l'élection directe "représente un pas important vers l'inclusion de la Grande-Bretagne dans un super-État".

Ses auteurs estiment que les Britanniques perdront un peu plus le contrôle de leurs propres affaires et que la possibilité pour le Parti travailliste d'appliquer ses programmes de base "s'éloignera de plus en plus".

En dépit de l'hostilité de la majorité des travaillistes, M. Anthony Crosland, secrétaire au Foreign Office, avait réaffirmé mardi soir l'intention du gouvernement de préparer la législation qui permettra aux Britanniques d'élire leurs députés au Parlement européen. Elle sera soumise à la Chambre des Communes dans les plus brefs délais.

M. Crosland a rappelé que la CEE est tenue par le traité de Rome d'adopter un système d'élections directes à l'Assemblée européenne. Le débat qui a précédé l'adoption de la résolution a cependant montré une fois de plus que la plupart des travaillistes sont hostiles à l'appartenance de la Grande-Bretagne au Marché commun et à toutes ses implications.

La gauche du parti estime que la Communauté menace la construction d'une société socialiste. Elle avait constitué le fer de lance de la campagne contre le Marché commun lors du référendum de l'an dernier.

La résolution des délégués travaillistes ne menace pas la position du gouvernement qui se sent fort de la majorité écrasante en faveur du "oui" qu'il a obtenu au référendum.

Rhodésie: Londres convoquera "immédiatement" une conférence, qu'Ivor Richard présidera

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne, après de longues hésitations, a finalement décidé de "convoquer immédiatement" une conférence sur la formation d'un gouvernement intérimaire en Rhodésie et de le faire présider par un diplomate britannique, M. Ivor Richard, ambassadeur du Royaume-Uni à l'ONU.

Le secrétaire au Foreign Office, M. Anthony Crosland, a annoncé qu'il avait pris cette décision "afin de consolider le progrès considérable" déjà réalisé par l'acceptation générale du principe de la majorité africaine en Rhodésie dans un délai de deux ans.

M. Crosland a souligné qu'il avait agi "à la demande de toutes les parties intéressées". Dans son entourage, on précise qu'il s'agit "des Rhodésiens et des Zimbabwéens", c'est-à-dire des Blancs et des Noirs de Rhodésie, qu'ils se trouvent ou non actuellement dans ce territoire.

La participation des présidents africains "de première ligne" n'est pas envisagée, mais certains groupes nationalistes comme les commandos opérant en dehors ou à l'intérieur de la Rhodésie pourraient user de leurs bons offices pour communiquer avec Londres ou avec la conférence.

Le secrétaire au Foreign Office a proposé que la conférence se tienne, dans deux semaines environ, dans une localité d'Afrique australe acceptable pour tous les intéressés. Il pense, précise-t-on, à Salisbury, à Pretoria ou à Livingstone, cette dernière ville se trouvant en Zambie, sur la frontière avec la Rhodésie.

"J'invite les parties intéressées à me faire savoir sans délai qui seront leurs représentants", a ajouté M. Crosland, dans la déclaration publiée par le Foreign Office.

M. Crossland a annoncé en outre qu'il chargera M. Ivor Richard, actuellement ambassadeur de Grande-Bretagne à l'ONU, de présider la conférence. Mais le secrétaire au Foreign Office a souligné que la conclusion d'un accord sur la constitution d'un gouvernement intérimaire dépendra avant tout des parties directement intéressées.

Le chef de la diplomatie britannique a précisé que son adjoint, M. Ted Rowland, et l'adjoint de M. Henry Kissinger, M. William Schaufele, qui se trouvent déjà en Afrique australe, auront des discussions "avec les dirigeants africains et rhodésiens" pour préparer cette conférence".

M. Crosland n'a toutefois pas accepté explicitement la requête, que lui avait adressée lundi M. Smith, d'envoyer à Salisbury son adjoint, M. Ted Rowlands, pour des discussions préliminaires.

Le secrétaire au Foreign Office s'est borné, hier, à dire à M. Smith qu'il reprendra contact avec lui "au sujet d'une rencontre" après que M. Rowlands eut conféré avec les présidents africains se trouvant actuellement, comme lui, à Gaborone (Botswana) et après ses entretiens, à Dar-es-Salam, avec le président Julius Nyerere de Tanzanie.

A Whitehall, on estime qu'une rencontre avec M. Smith aura très probablement lieu, mais pas nécessairement à Salisbury. Y prendront part soit M. Rowlands soit M. William Schaufele, l'adjoint de M. Kissinger qui se trouve également en Afrique australe, soit tous les deux.

M. Crosland ne pouvait pas accepter immédiatement la requête de M. Smith. Il doit en effet ménager les suscpetibilités de certains dirigeants africains, pour lesquels M. Smith est un "hors-la-loi", ainsi que celles de la gauche travailliste, au moment où le Labour tient son congrès à Blackpool.

Ordre de grève générale vendredi à Madrid

MADRID (Reuter) — Des syndicats et partis de gauche ont lancé, hier, un ordre de grève générale vendredi à Madrid, pour protester contre la mort de l'étudiant Carlos Gonzalez Martinez, blessé au cours d'une manifestation anti-gouvernementale en début de semaine.

Gonzalez, vingt-et-un ans, a été inhumé hier au petit matin, en présence de sa seule famille, qui a déclaré vouloir éviter des troubles et l'exploitation de sa douleur à des fins de propagande gauchiste.

L'étudiant est mort mardi. Il avait reçu une balle au ventre, apparemment au cours d'un accrochage avec des extrémistes de droite durant la manifestation.

Plusieurs centaines de jeunes gens ont défilé, hier, dans la ruelle du Centre où Gonzalez est tombé. Ils ont déposé des oeillets rouges sur le trottoir, ainsi qu'une pancarte déclarant: "Carlos, nous ne t'oublierons pas."

Des arrêts de travail allant jusqu'à une heure ont eu lieu dans diverses usines de la ceinture industrielle de la capitale, les ouvriers se réunissant pour discuter de l'ordre de grève générale.

Au campus de l'Université de Madrid, où Gonzalez étudiait la psychologie, les étudiants ont boycotté les cours et les drapeaux étaient en berne sur plusieurs facultés.

L'appel à la grève, soutenu par les communistes et les socialistes, ainsi que par divers groupes maoïstes, est le troisième lancé en Espagne en l'espace de trois semaines.

Dans le Pays basque, des centaines de milliers de travailleurs ont fait deux grèves politiques pendant cette période. Celle de lundi dernier aurait coûté à l'économie trois milliards et demi de pesetas, d'après le patronat de la région. Les grévistes demandaient l'amnistie en faveur des prisonniers politiques.

Dans son éditorial, le journal "ABC" écrivait hier que les grèves politiques conduisent l'Espagne à la ruine économique. Il prédit des faillites à grande échelle si l'agitation continue.

Mais les familles de 200 prisonniers politiques, en majorité des nationalistes basques incarcérés pour terrorisme, prévoient de nouvelles grèves si une amnistie n'est pas accordée.

Elles ont déclaré au cours d'une conférence de presse, à Madrid, qu'elles sont venues des quatre coins du pays pour demander une audience au ministre de la Justice. "Les gens n'ont plus peur, maintenant. Ils feront grève, ils manifesteront, construiront des barricades pour obtenir l'amnistie", a déclaré un des parents.

Pendant ce temps, la grève des postiers, qui de Madrid s'est répandue à toutes les grandes villes, est entrée dans sa deuxième semaine, et à Sabadell, près de Barcelone, 12,000 métallurgistes demeurent en grève.

w.h.perron

ATTENTION AMATEURS DE JARDIN

LE SOMMEIL D'HIVER PEUT ÊTRE UN CAUCHEMAR POUR VOTRE PELOUSE.

. . . Sauf si vous savez y voir! A cet égard, pensez à Vigoro. Il suffit d'une application pour protéger pendant tout l'hiver les tendres racines de votre gazon. Et elles seront prêtes à repartir en santé au printemps, gorgées de leur nourriture d'hiver.

Le Vigoro Rose aide votre pelouse à traverser en beauté la longue nuit d'hiver.



Sac de 30 lb couvrent 4,000 pi ca. $6.45

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey

(½ mille, au nord du pont de Cartierville)

Vaste stationnement gratuit Tel 332-3610

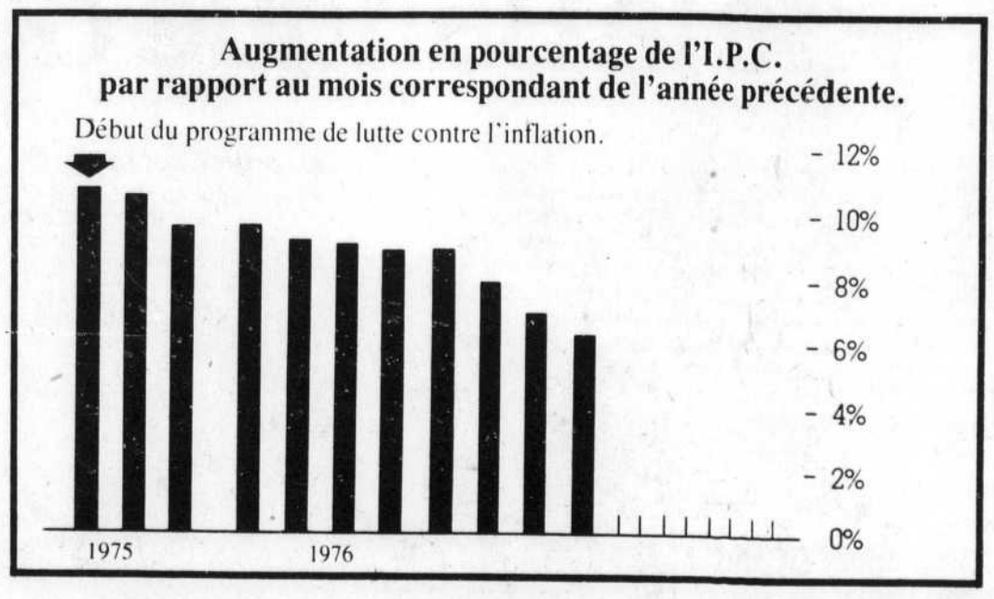
Ouvert du lundi au samedi de 8:30 a.m. à 5:00 p.m.

"L'IPC" "L'IP... QUOI?"

Dans toute discussion sur le coût de la vie et sur le programme de lutte contre l'inflation, on mentionne toujours l'Indice des Prix à la Consommation, ou l'IPC.

L'utilité de l'IPC est indéniable; il fournit des indices sur l'évolution du coût de la vie, et sur le pouvoir d'achat actuel et futur du dollar. Ainsi, sans les mesures de lutte contre l'inflation et avec une hausse de l'Indice des Prix à la Consommation aussi fulgurante que celle de l'an dernier, tous les dollars que vous aviez épargnés en 1975 auraient valu moins que 50 cents sept ans plus tard.

L'IPC enregistre les changements de prix d'un nombre considérable de produits et de services importants. Il comprend les principales dépenses d'une famille canadienne moyenne, telles que la nourriture, le logement, l'habillement, le transport, les loisirs, le tabac et l'alcool, etc. L'IPC peut varier sensiblement d'un mois à l'autre à cause d'événements temporaires ou exceptionnels. Ce qui importe, c'est son comportement durant plusieurs mois. Ainsi l'effet d'accidents de parcours (une hausse ou une baisse soudaine) est atténué et il est possible de déceler une tendance. Couramment utilisé à travers le monde, l'IPC est une des plus précises mesures disponibles.



Avant l'introduction du programme de lutte contre l'inflation, le taux d'augmentation annuel de l'IPC était supérieur à 10% et ce, pendant 20 mois consécutifs. Depuis lors, le taux d'augmentation a diminué et au mois d'août 1976 (le dernier IPC disponible), il était de 6.2%.

Cette année, les augmentations de prix des produits alimentaires ont été minimes. Ceci, allié aux effets positifs des mesures de contrôle des prix et profits et à la collaboration de la plupart des Canadiens, a permis que la première année du programme de lutte contre l'inflation réalise son objectif: réduire l'inflation à 8% ou moins.

Nous savons maintenant que nous pouvons vaincre l'inflation. Seule condition de cette victoire: que tous participent à la lutte.

Gouvernement du Canada Government of Canada

BILAN DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION L'AN UN

Le Musée des beaux-arts lance un appel de $600,000 à Québec

Le directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, M. David Carter, et son adjoint, M. Léo Rosshandler, ont remis lundi soir leur démission.

M. Carter exerçait ses fonctions depuis 1964; son adjoint occupait les siennes depuis 1968. Seul le directeur délégué, M. John Wynn, demeure encore à son poste.

La double démission souligne de façon particulière les difficultés financières qu'éprouve le Musée depuis son réaménagement, entrepris il y a plus de trois ans et complété au coût de $10 millions. Pour l'exercice financier en cours, l'institution a un déficit accumulé de $990,921, et son budget est d'environ $2.5 millions.

Le communiqué par lequel le Musée a annoncé le départ de ses deux principaux dirigeants fait également état des démarches entreprises depuis un mois auprès du ministère des Affaires culturelles dans le but de solliciter une subvention spéciale de $600,000 pour l'exercice actuel, en sus des $600,000 déjà reçus cette année par le Musée de la rue Sherbrooke. Ce dernier a bénéficié depuis trois ans de subventions globales de $2.1 millions de Québec, dont un montant de $1.5 million à titre d'immobilisations, pour défrayer une partie du coût de la nouvelle aile du Musée.

Rejoint hier au téléphone, l'attaché de presse du ministre des Affaires culturelles, M. Jean Lemay a précisé que M. L'Allier prêterait une oreille très sympathique à la requête du Musée, à la condition toutefois que cette nouvelle demande de subvention soit présentée de façon unanime par les 27 membres du conseil d'administration. M. Lemay n'a pas précisé la date à laquelle une décision sera rendue.

Le directeur démissionnaire, M. Carter, qui demeurera à son poste jusqu'en décembre prochain, n'a pas voulu préciser les raisons qui l'ont poussé à démissionner; quant à son collègue, M. Rosshandler, qui quittera à la mi-novembre, son poste devait de toute façon être aboli cet automne. M. Carter, un citoyen américain originaire du New-Hampshire, a travaillé dans le passé au Metropolitan Meseum of Arts de New York, ainsi qu'au Museum of Arts du Rhode-Island. Il est âgé de 54 ans.

Face aux difficultés financières, le Musée a aussi réclamé l'aide du Conseil des arts du Canada. Il continue cependant d'assumer, après avoir songé à l'abandonner, la gestion du Musée McCord, conjointement avec l'Université McGill, ainsi que de la maison du Calvet.

L'administration du Musée, ayant à sa tête le Dr Sean Murphy, entend par ailleurs, procéder au cours des prochains mois à une refonte complète de la direction de l'institution montréalaise.

La barbe à la police de la CUM: la cause est prise en délibéré

Après avoir entendu pendant deux jours les arguments en faveur et contre le port de la barbe par les policiers, M. Claude Vallerand, juge à la Cour supérieure du district de Montréal, a regagné son bureau du palais de Justice, hier, en portant sous le bras une épaisse liasse de jugements, tant américains que canadiens, sur ce grave problème.

Il a pris en délibéré, l'air songeur, la requête en injonction déposée par deux policiers de la CUM visant à annuler l'interdiction de porter la barbe émise par le directeur de police, M. René Daigneault, et en vertu de laquelle ils ont été suspendus de leurs fonctions.

Il y a, parmi ces jugements, le cas de pompiers à qui ont avait défendu de porter la barbe en prétextant qu'elle pourrait s'enflammer au cours d'un incendie. Il y a le cas de policiers américains sur lequel les tribunaux se sont penchés pour établir non seulement la longueur, mais l'épaisseur convenable des favoris. Il y a la cause des employés des marchés Dominion, au sujet desquels la direction alléguait des motifs d'hygiène. Il y a le cas de placiers de théâtres, etc.

Le juge Vallerand se promet aussi de scruter les témoignages de certains experts, dont certains prétendent que la barbe est une mode "vestimentaire", et dont d'autres disent que la barbe fait partie de l'intégrité physique, et par conséquent inviolable de la personne humaine.

Le juge Vallerand, l'un des plus jeunes membres de la magistrature fédérale et qui porte les cheveux relativement longs, a pris l'affaire en délibéré; mais son jugement ne devrait par tarder, car les deux policiers barbus sont privés de salaire depuis leur suspension à cause de cette épineuse question pileuse.

Carrie doit rembourser une auto de marque Fiat

Le garage Eugène Carrie Ltée, du 2107 ouest, rue Sainte-Catherine, devra rembourser le prix total d'une automobile, de marque Fiat 128, vendue à M. Victor Popescu, en plus de lui payer $500 pour les inconvénients subis et de lui rembourser des dépenses de remorquage, le tout avec intérêts.

Le 26 avril 1974, M. Popescu, ingénieur mécanicien domicilié à Baie-Comeau, avait acheté une voiture neuve chez Carrie Automobile, au prix de $3,325, versés comptant.

En octobre 74, M. Popescu devait payer un remorquage de Baie-Comeau jusqu'au concessionnaire Fiat, à Québec, pour apprendre que le moteur de sa voiture était hors d'usage. Le moteur était remplacé gratuitement, et peu de temps après le demandeur venait à Montréal alors que sa voiture n'avait que 6,000 milles.

Aux prises avec de nouvelles difficultés, le demandeur conduisait son auto chez Carrie pour apprendre, cette fois, qu'il fallait "ouvrir la transmission". Mais, malgré la garantie de 12,000 milles, Carrie exigeait que M. Popescu signe une autorisation à ouvrir la transmission.

BATIK

Cours et Ateliers

Centre des Arts et Loisirs Outremont

Début octobre

Jacqueline Duplessis

272-0308
274-9451
(poste 11 ou 31)

La PRÉVENTION DES INCENDIES

un supplément du Devoir le 5 octobre prochain



Le renard devient coupeur de ruban



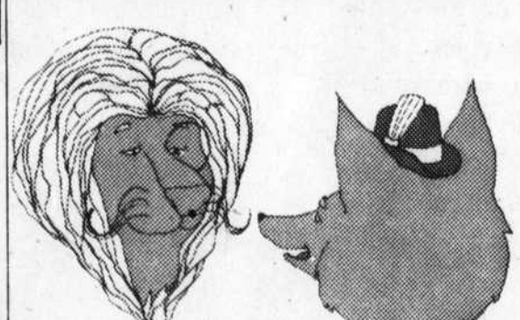
Inauguration d'Instabanque* à la gare du La Fontaine Express de la Banque de Montréal

Le renard était bien occupé la journée de l'inauguration d'Instabanque, ce "guichet toujours ouvert". A la fine pointe de l'actualité, non seulement coupa-t-il le traditionnel ruban mais c'est à lui que revint l'honneur d'expliquer à ses camarades de voyage le fonctionnement de ce nouveau service. Les légendaires passagers qui voyagent à bord du La Fontaine Express, ce train qui se ballade d'une succursale de la Banque de Montréal à l'autre, étaient fort curieux d'en connaitre davantage.

"Un guichet toujours ouvert"

A tout seigneur tout honneur, c'est le lion qui ouvrit le bal. "Mon cher renard, dit-il, vous qui êtes si futé, qu'est-ce que ça mange en hiver votre Instabanque?"

"Majesté, répondit le renard, Instabanque



est "un guichet toujours ouvert". Il permet au client d'obtenir presque tous les services bancaires habituels 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Ainsi, vous pouvez, entre autres, retirer de l'argent sonnant, faire des dépôts à vos comptes de chèques et d'épargne, virer de l'argent d'un compte à un autre, effectuer le paiement des factures de services publics. Vous obtenez sur-le-champ un reçu pour vos transactions et ce service ne coûte rien."

De l'argent sonnant

Puis, ce fut au tour de la cigale d'entrer en scène. "Supposons, dit-elle, que j'ai besoin de quelque somme en dehors des heures d'affaires . . ."



"Soyez rassurée madame, lui fit le renard, vous pouvez obtenir jusqu'à $100 par jour d'avances de fonds sur votre carte Master Charge* ou encore retirer cette somme de l'un de vos comptes."

*avec frais d'intérêt de 1½% par mois (18% par année)

Carte Master Charge spéciale à bande magnétique

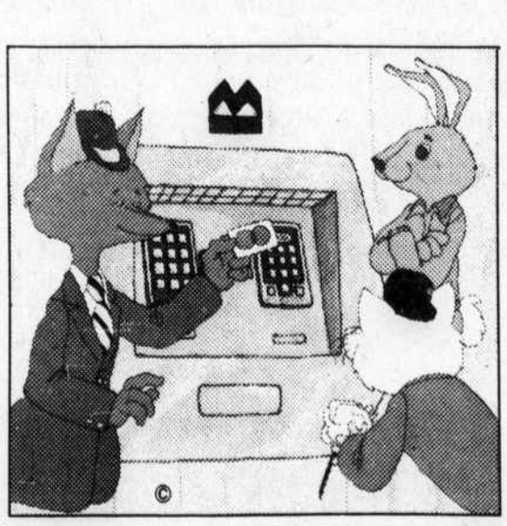
Désinvoltes et curieux, le lièvre et le chat avaient aussi des questions à poser:

"Qu'est-ce qu'il faut?" dit l'un.

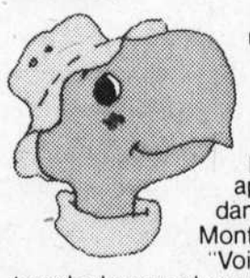
"Comment ça fonctionne?" interrogea l'autre.

Patiemment, le renard expliqua qu'il fallait une carte Master Charge spéciale à bande magnétique. Cette bande renferme, d'une façon confidentielle, toutes les données nécessaires dont un numéro de code personnel. Le renard fit ensuite une démonstration de l'Instabanque pour satisfaire la curiosité du chat.

L'opération est simple, le chat l'a constaté. Il suffit d'insérer la carte Master Charge à bande magnétique, ensuite d'indiquer son numéro de code personnel puis de choisir la transaction désirée et tout est dit. Instabanque s'exécute.



Instabanque dans la région de Montréal



"Monsieur le renard, coupa la tortue, il m'intéresse vivement de savoir, comme tortue, où l'on peut trouver des appareils Instabanque dans la région de Montréal."

"Voici votre réponse, trancha le renard, vous trouverez Instabanque:

- à la Gare Windsor**
- à la Mini-Banque des Galeries d'Anjou**
- aux succursales suivantes:
- Centre commercial Fairview
- Centre commercial Rockland (Ville Mont-Royal)
- St-Hubert et St-Zotique
- Côte-des-Neiges et Queen Mary
- Claremont et Sherbrooke
- Plaza Alexis Nihon
- Les Terrasses (en novembre 1976)
- Les Galeries Taschereau (Greenfield Park)
- Le Carrefour Laval.

**sous réserve des heures d'ouverture de l'édifice

Instabanque—un service unique . . . inter-cités

La tortue n'était pas complètement satisfaite. "C'est bien beau, dit-elle, mais moi qui porte ma maison sur mon dos, je voyage beaucoup et . . ." Je vous vois venir, reprit le malin renard, mais sachez qu'Instabanque permet non seulement de faire presque toutes les transactions bancaires habituelles mais de les faire d'une ville à l'autre. Bientôt, l'on trouvera pas moins de 75 appareils Instabanque dans les principales villes du pays, dont Montréal, Ottawa/Hull, Toronto, Hamilton, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Comment faire la demande de carte

En conclusion, la fourmi manifesta le désir d'en connaitre davantage sur la façon de faire sa demande. Le renard lui indiqua qu'il suffisait (que l'on soit ou non client de Master Charge de la Banque de Montréal) de demander une carte Master Charge à bande magnétique, en s'adressant à sa succursale. Et c'est là-dessus que l'inauguration d'Instabanque, présidée par le renard, passa à l'histoire. Ce dernier se mérita une "bonne main d'applaudissements" de la part de ses compagnons de voyage et du conducteur qui crut bon rappeler la devise de la Banque de Montréal: "Service en tête".



Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

*Marque de commerce de la Banque de Montréal

© Banque de Montreal 1975



Le coupé 2 portes Parisienne

EN 1977: PONTIAC – LES ESSENSATIONNELLES.

Pour 1977, Pontiac a mis au point un nouveau concept de voitures de format familial.

Cette gamme de voitures a été entièrement repensée. La Parisienne, la Catalina et la Laurentian présentent maintenant de nouvelles dimensions: elles sont plus élancées, plus élégantes et plus légères de plusieurs centaines de livres.

Les grandes Pontiac ne sont plus ce qu'elles étaient, parce que le monde dans lequel nous vivons n'est plus ce qu'il était lui non plus. De nos jours, les acheteurs veulent des véhicules "globalement" plus efficaces, et qui assurent une utilisation plus efficace du carburant. En travaillant à atteindre ce but, nous avons également satisfait d'autres exigences: celles qui incitent les automobilistes à désirer de grandes voitures.

La Parisienne est plus confortable que jamais: sa hauteur siège-plafond est plus grande, et elle offre plus d'espace pour les jambes à l'arrière. Les sièges sont plus moelleux, plus moulants, tout en étant aussi larges qu'auparavant.

Le coffre à bagages est plus spacieux, car une voiture qui peut accueillir six personnes est quelquefois appelée à transporter un grand nombre de choses, en plus de ses passagers.

La Parisienne 1977 est une voiture silencieuse, d'une grande maniabilité...et elle offre une plus grande protection contre la corrosion.

Après avoir étudié avec grand soin les façons d'améliorer le service après-vente, nous avons décidé d'installer un connecteur électrique principal pour les diagnostics...permettant d'effectuer 45 vérifications et essais variés lorsqu'on l'utilise avec l'équipement d'analyse approprié.

Oui, la Parisienne est une toute nouvelle voiture. Mais elle présente toujours une boîte de vitesses Turbo Hydra-matic, une servo-direction, des servo-freins ainsi qu'une ventilation à air pulsé en équipement standard. Caractéristiques dont vous ne voudriez pas vous passer, bien sûr.

La Parisienne 1977 offre un rendement tellement efficace que vous pouvez songer sérieusement au moteur six cylindres et en attendre des performances très satisfaisantes. Mais si vous tenez à un V8, il en est deux livrables en option, y compris un V8 de 305 po. cu. qui permet à la Parisienne de réaliser des performances remarquables du point de vue de l'économie d'essence (Consultez à cet effet le tableau ci-dessous portant sur la consommation d'essence).

Pontiac lance un défi à la concurrence...aux voitures de toutes dimensions et de toutes catégories. Et la confiance que nous avons en nos produits ne saurait être plus grande que celle que nous plaçons dans les toutes nouvelles grandes Pontiac pour 1977: la Laurentian, la Catalina et la luxueuse Parisienne.

Vous pouvez les admirer dès à présent chez votre concessionnaire. Faites-en l'essai...Vous en serez enchanté.

La Ventura: La voiture pratique par excellence en 1977.

Ce sont les nombreuses possibilités qui s'offrent à vous qui frappent avant tout si vous songez à l'achat d'une Ventura 1977.

Tout d'abord, vous avez le choix entre six modèles compacts. Un coupé très élégant. Un coupé à arrière ouvrant dont le siège arrière rabattable vous permet d'augmenter le volume de charge. Ou encore, vous pouvez porter votre choix sur un sedan 4 portes des plus pratiques.

Et quel que soit le modèle Ventura que vous préféreriez, vous avez le choix entre la version de base et le modèle SJ. Et rappelez-vous qu'il s'agit d'une version de base Pontiac: c'est-à-dire qu'elle comprend nombre de caractéristiques intéressantes, tel un groupe d'instruments digne de la Grand Prix. Quant aux modèles "SJ", ils sont encore plus luxueux.

Enfin, vous profitez d'un choix remarquable de moteurs et de boîtes de vitesses. Pour 1977, un moteur V6 léger fait partie de l'équipement standard. Quant aux moteurs livrables en option, la Ventura vous offre un choix unique pour les voitures de sa catégorie: vous pouvez en effet l'équiper d'un moteur V8 quatre-cylindres axé sur l'économie ou d'un nouveau compact. Selon le moteur choisi, vous pouvez ensuite opter pour une boîte manuelle à 3 ou à 5 vitesses (la cinq-vitesses est une boîte avec surmultipliée) ou commander une boîte Turbo Hydra-matic.

Comme vous pouvez le constater, la Ventura, la Pontiac à six places la moins coûteuse, est vraiment la voiture pratique par excellence!



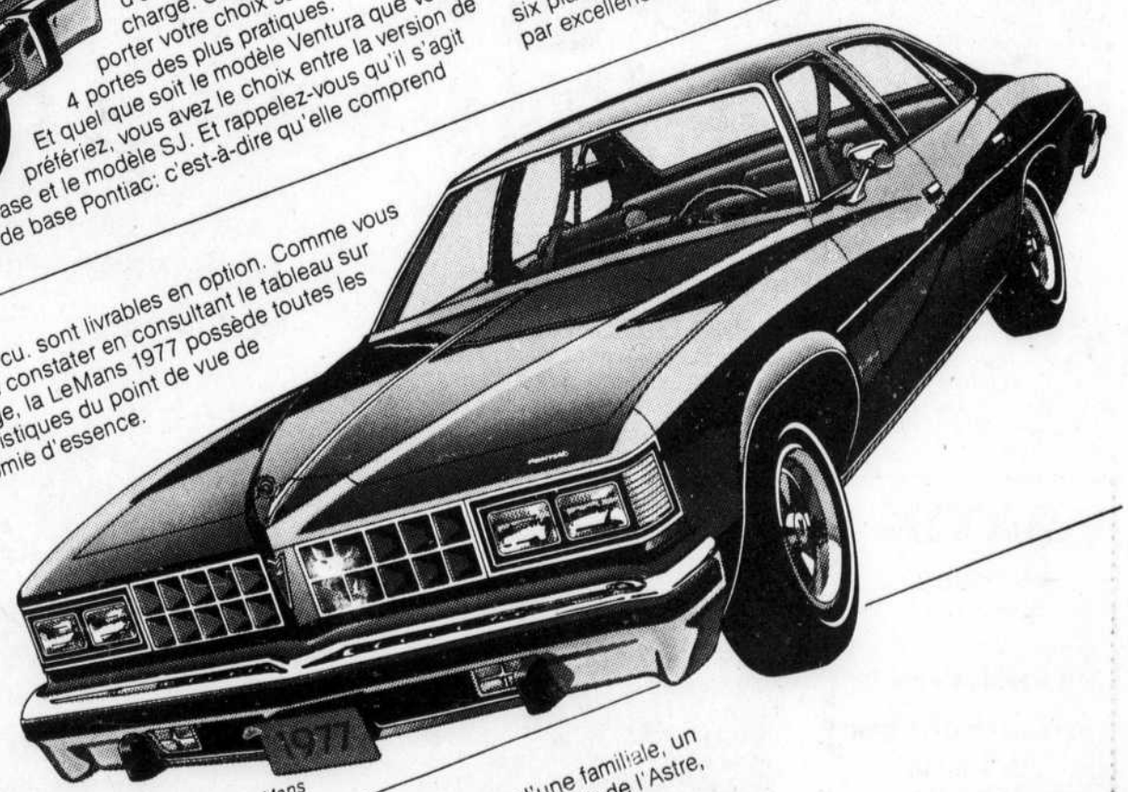
Le coupé 2 portes Ventura SJ

La LeMans: conçue pour se distinguer des autres voitures.

S'il existe une autre voiture intermédiaire qui se distingue par une silhouette jeune aussi attrayante, tout en offrant assez d'espace pour six personnes...nous aimerions la connaître. Ici, une petite précision s'impose. Si vous décidez d'opter pour des sièges-baquets sport au lieu d'une banquette à dossiers individuels à l'avant, le coupé LeMans Sport ainsi que le coupé et le sedan Grand LeMans ne vous donneront évidemment de la place que pour cinq personnes. Mais soit dit en passant, c'est là une décision qui ne vous coûtera rien de plus.

La LeMans a beaucoup à vous offrir...Elle vous permet de faire preuve de sens pratique tout en vous faisant profiter d'aménagements intérieurs à la fois élégants et des plus confortables...Elle vous permet de prendre le volant d'une voiture d'une maniabilité remarquable et de choisir le genre de performances que vous préférez.

Le six-cylindres de 250 po. cu. fait partie de l'équipement standard pour les coupés et sedans, tandis que des V8 de 305 et 350 po. cu. sont livrables en option. Comme vous pourrez le constater en consultant le tableau sur cette page, la LeMans 1977 possède toutes les caractéristiques du point de vue de l'économie d'essence.



Le sedan 4 portes Grand LeMans

Allez sans tarder chez le concessionnaire Pontiac.

Peu importe le genre de voiture que vous songiez à acheter, c'est chez le concessionnaire Pontiac qu'il faut vous rendre. Ceux qui pensent avant tout à l'économie trouveront la voiture de leurs rêves dans l'Acadian 1977 ou dans l'une de nos trois Astre des plus coquettes.

Aux amateurs de voitures sport, notre Sunbird présente en équipement standard un nouveau moteur quatre cylindres économique. Un moteur V6 est livrable en option. La Firebird aux lignes nouvelles est maintenant équipée du moteur V6 en équipement standard et livrable avec un nouveau V8 de 301 po. cu. en option.

Si vous cherchez une voiture personnelle de luxe de distinction, la Grand Prix de Pontiac saura combler vos désirs.

Certains des équipements représentés ou mentionnés sont livrables en option moyennant supplément.

Quant à ceux qui ne sauraient se passer d'une familiale, un vaste choix de modèles Safari leur est offert, à partir de l'Astre, en passant par la LeMans et jusqu'à la toute nouvelle et magnifique Grand Safari équipée d'un abattant s'ouvrant de trois façons.

Les essensationnelles.

Pour 1977, Pontiac a pris l'engagement de vous offrir de meilleures voitures, au rendement plus efficace que jamais. Voici à cet effet les chiffres portant sur l'économie d'essence, obtenus à l'aide des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada:

Voiture	Moteur	Boîte de vitesses	Pont arrière	mi/gal ville	mi/gal grand-route
Acadian	4-cyl., carb. 1 corps, 1.6 litre	man. (4 vit.)	3.70	38	52
Astre	4-cyl., carb. 2 corps, 140 po. cu.	man. (4 vit.)	2.92	30	41
Sunbird	4-cyl., carb. 2 corps, 151 po. cu.	man. (4 vit.)	2.73	32	46
Ventura	4-cyl., carb. 2 corps, 151 po. cu.	man. (5 vit.)	3.42	27	41
Firebird	V6, carb. 2 corps, 231 po. cu.	man. (3 vit.)	3.08	19	32
LeMans	V8, carb. 2 corps, 305 po. cu.	autom.	2.56	19	27
LeMans Safari	V8, carb. 2 corps, 301 po. cu.	autom.	2.56	20	28
Grand Prix	V8, carb. 2 corps, 301 po. cu.	autom.	2.56	20	28
Grande Pontiac	V8, carb. 2 corps, 305 po. cu.	autom.	2.56	20	28

Ces chiffres de consommation d'essence ne sont que des données relatives. Le millage que vous obtiendrez dépendra des endroits où vous roulerez, de votre façon de conduire, de l'état de votre voiture et de l'équipement en option.

Si l'argent est d'argent, Master Charge® est d'or.

Face à l'essor prodigieux que connaît la carte bancaire depuis une décennie, il nous semble important de faire le *point* sur ce phénomène qui révolutionne les modes de transaction à travers le monde. Qu'il suffise de rappeler qu'il y a aujourd'hui quelque

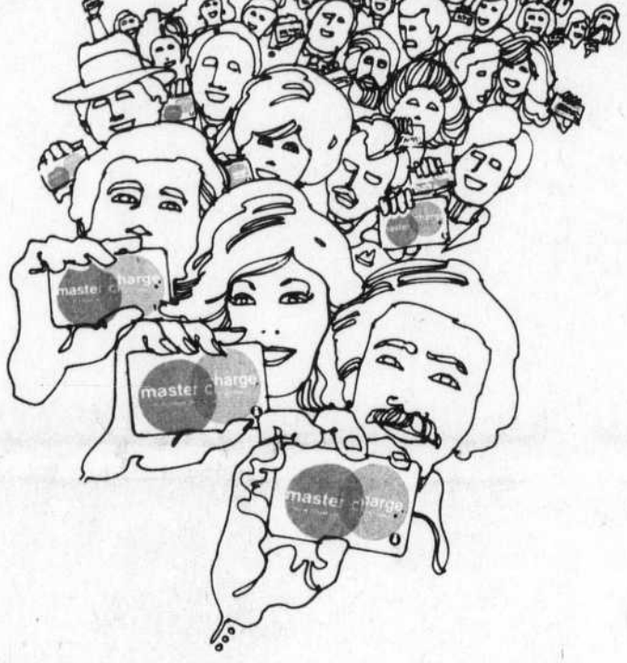
47 000 000

de détenteurs de la seule carte Interbanque au monde et que plus de

1 500 000

établissements commerciaux l'acceptent.

Révélateur, non?



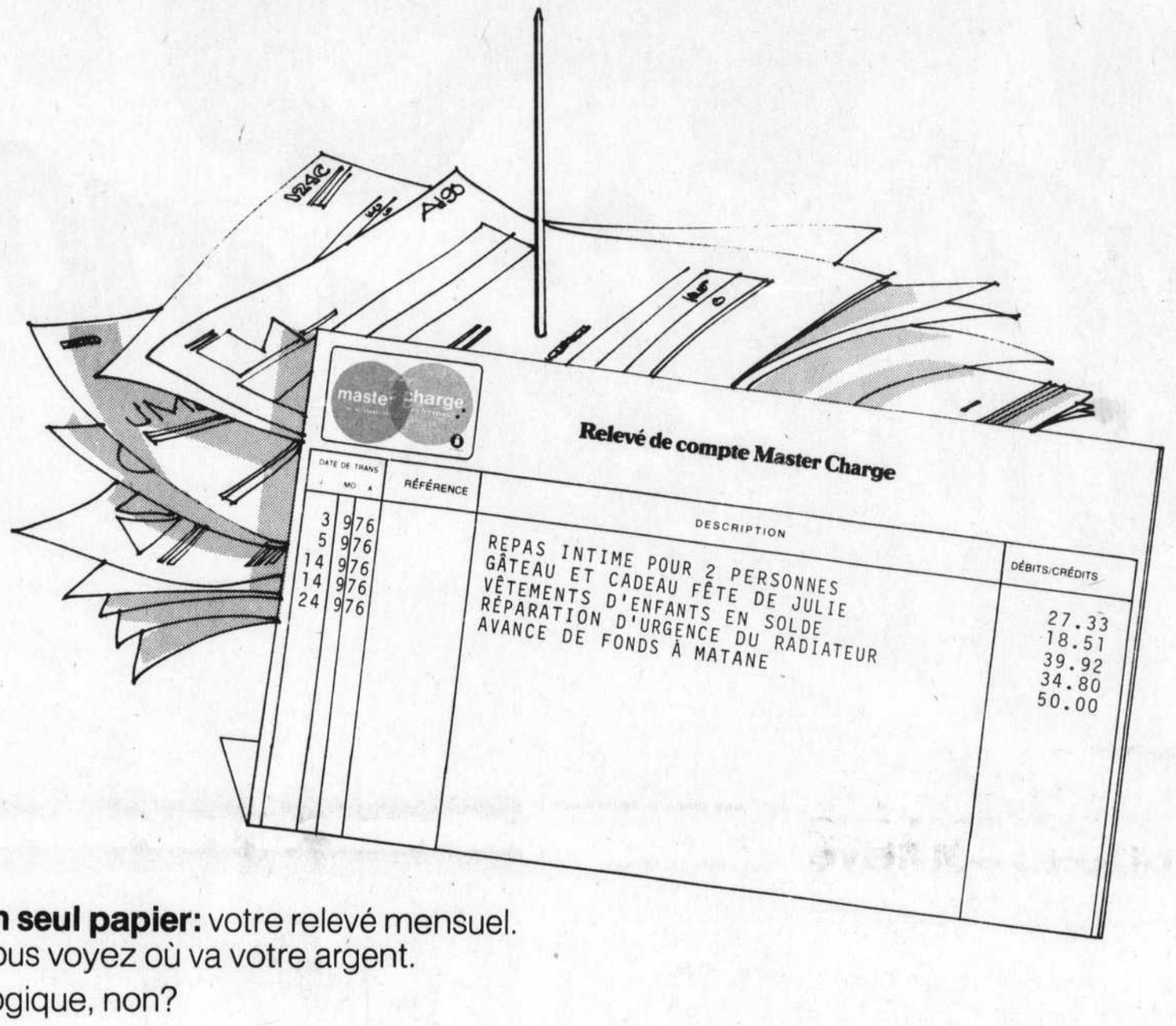
Qu'est-ce donc que cette carte qui, inconnue il y a dix ans, est maintenant aussi courante que l'argent comptant? C'est avant tout un **outil.** Un outil reconnu qui vous accrédite et vous ouvre des portes.

Master Charge procure les mêmes avantages que l'argent comptant avec, en plus, ceux d'être plus sûr, plus pratique et de prendre moins de place, d'être toujours présente et d'être acceptée dans la plupart des endroits.

Pratique, non?



De plus, **Master Charge** vous aide à établir et à respecter votre budget. Nul besoin d'un monceau de factures et de reçus;

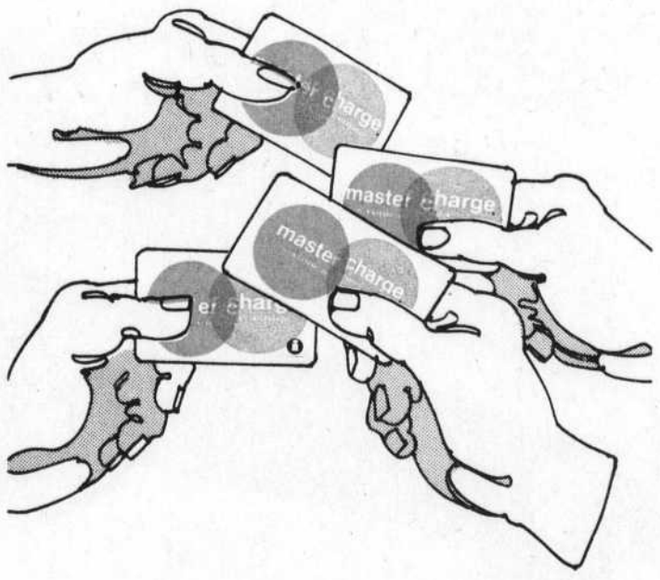


un seul papier: votre relevé mensuel. Vous voyez où va votre argent.

Logique, non?

Utilisée intelligemment, la carte bancaire **Master Charge** vous permet de bien profiter de votre argent. En effet, grâce aux délais de facturation, vous pouvez jouir de vos achats au moins **25 JOURS** avant d'avoir à les payer et ce, **sans frais ni intérêt.**

Économique, non?



banque provinciale

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

Des millions de gens ont compris les avantages réels de la carte bancaire et leur nombre va croissant. Le jour n'est peut-être pas loin où toutes les transactions s'effectueront au moyen d'une simple petite carte.

Master Charge, c'est l'outil moderne des transactions intelligentes.

master charge
LA CARTE INTERBANQUE THE INTERBANK CARD
INTERBANK

Équipez-vous...

INTELLIGEMMENT.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 30 septembre 1976

Marc Lalonde à Montréal

Des campagnes de financement public pour maintenir le contact avec la base

Le leader de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, M. Marc Lalonde, estime que les campagnes de financement menées auprès du public sont "essentielles pour assurer la force et l'indépendance du parti et pour maintenir un contact démocratique avec la base".

Simultanément dans neuf villes du Québec, neuf ministres libéraux fédéraux ont lancé hier la deuxième campagne de financement populaire du parti, qui vise recueillir ainsi $1.2 million pour défrayer le coût de son action politique au Québec pour le terme 1976-1977.

Devant les représentants de la presse montréalaise, M. Lalonde a émis l'opinion qu'une contribution au financement d'un parti politique devient souvent le point de départ de l'engagement du citoyen dans les affaires politiques du pays.

Le ministre a rappelé en outre que la loi de l'impôt sur le revenu permet maintenant au contribuable canadien de déduire de son impôt fédéral une partie appréciable des contributions politiques versées à un parti ou à un candidat. Le montant du dégrèvement, qui varie selon le montant de la contribution, est calculé comme suit: contribution jusqu'à $100 accorde une déduction de 75 pour cent du montant; une contribution de $100 à $550 permet une déduction de $75, plus 50 pour cent de l'excédent de $100; une contribution de $550 et plus amène une déduction de $300 plus 331/3 de l'excédent. Le crédit maximum qui peut être réclamé pour une année entière d'imposition a été fixé à $500.

En vertu de la loi modifiée par le gouvernement Trudeau, un parti politique ne peut consacrer à une élection fédérale un montant supérieur à 30 cents multipliés par le nombre de noms figurant sur la liste préliminaire dans chaque district électoral où le parti appuie un candidat officiel. Ainsi, un parti politique qui appuie 75 candidats dans autant de districts électoraux comptant chacun 35,000 noms, peut dépenser $787,500 (.30x35,000x75).

Quant aux dépenses des organisations de comtés, elles sont également limitées par le nombre de noms figurant sur les listes préliminaires d'électeurs. Cette limite est fixée à $1 par nom pour les 15,000 premiers noms, plus 50 cents par nom de 15,001 à 25,000 noms, et 25 cents par nom pour l'excédent.

Dans un comté où les listes préliminaires d'électeurs comprennent par exemple 35,000 noms, les dépenses électorales de chaque candidat seraient limitées à $22,500 ($15,000 plus $5,000 plus $2,500).

La loi prévoit que chaque organisation de comté doit rendre compte rigoureusement de la façon dont elle a obtenu ses dons, comment elle a préparé ses reçus pour fins de déduction d'impôt et enfin, elle doit préciser l'usage de ces fonds.

Selon M. Lalonde, la participation de milliers de militants au financement sert mieux l'intérêt des Québécois et Canadiens et c'est un principe qui contribue à maintenir le rythme des activités du parti entre les élections. Ce qui, conclut-il, stimule la vitalité d'un parti politique fédéral au niveau des provinces.



"Une contribution au financement d'un parti politique devient souvent le point de départ de l'engagement du citoyen dans les affaires politiques du pays", a déclaré hier à Montréal le leader de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, M. Marc Lalonde, à l'occasion du lancement de la campagne de financement populaire qui vise l'objectif de $1.2 million. (Photo Alain Renaud)

Choquette accuse Bourassa de créer une psychose électorale

par Pierre O'Neill

Le chef du Parti national populaire, Me Jérôme Choquette accuse le premier ministre Robert Bourassa, de manoeuvrer de façon à créer une psychose électorale.

Profitant de l'inauguration d'un nouveau secrétariat régional du parti dans l'ouest de Montréal, M. Choquette a chargé le chef libéral de tous les maux. Selon le chef du PNP, c'est précisément parce que M. Bourassa constate la "chute libre" de sa popularité qu'il a décidé de conditionner l'opinion publique à la tenue d'élections générales prématurées.

Cette stratégie de conditionnement et de psychose, estime Jérôme Choquette, est hautement condamnable en ce qu'elle ne vise qu'à "extorquer" un nouveau mandat à la population québécoise.

Accompagné du député de Beauce-sud, Fabien Roy, qui a invité le gouvernement à remplir son mandat au Parlement plutôt que de jouer à la cachette, le chef du PNP a fait valoir que somme toute cette façon d'agir pourrait bien s'avérer suicidaire pour les libéraux. M. Choquette s'est efforcé de démontrer que le taux d'indécis se situe à ce stade-ci à plus de 50% de l'électorat. Ce phénomène, croit-il, tient à la déception des Québécois à l'endroit des libéraux et des péquistes de sorte que le PNP serait en droit de s'attendre à recueillir les suffrages de cette faction importante d'insatisfaits.

L'ouverture de ce nouveau local à proximité du parc Belmont dans le comté de Saint-Laurent, s'inscrit dans une stratégie qui tend à démontrer que le Parti national populaire et Jérôme Choquette ont retrouvé une nouvelle vigueur après l'épisode troublant qui a mené à l'échec de la fusion avec l'Union nationale. Au cours des prochaines semaines, MM. Choquette et Roy se rendront inaugurer d'autres secrétariats dans les comtés d'Anjou, de Terrebonne et de Deux-Montagnes.

Au-delà de toute attente, le ralliement que les organisateurs avaient entrepris hier soir fut un succès qui a visiblement réconforté l'entourage de M. Choquette. Malgré une organisation un peu boiteuse, plus de 200 personnes se sont regroupées devant une minuscule estrade d'occasion montée au centre d'un immense terrain de stationnement. D'abord inquiétés par le temps frisquet et les traditionnelles difficultés techniques du système de haut-parleurs, les organisateurs ont finalement respiré avec soulagement lorsqu'ils ont vu la place se remplir d'automobiles.

L'intervention du chef du PNP fut par ailleurs chaleureusement accueillie notamment lorsqu'il a accusé le gouvernement de corruption et de patronage et qu'il a réclamé une enquête judiciaire sur l'organisation et le coût des Jeux olympiques de Montréal. Il a plus précisément dénoncé le contrat que M. Paul Desrochers a signé "secrètement" avec la chaîne américaine de télévision ABC et qui selon M. Choquette aurait profité aux meilleurs amis du pouvoir.

Puis, traitant de l'actuelle grève dans l'industrie de la construction, le chef du PNP a carrément affirmé que M. Bourassa a sciemment refusé d'appliquer les conclusions de la commission Cliche et qu'il n'a pu se faire respecter de la FTQ-Construction à cause des "combines dans lesquelles il a trempé". Il a réitéré que Dédé Desjardins, a joué un rôle très actif dans la campagne électorale de 1973 en participant à la ré-élection de plusieurs députés libéraux. "L'homme qui nous dirige est faible et ses bases sont assises dans les combines de patronage."

Le voyage japonais de Trudeau soulève la colère de Wagner

OTTAWA (PC) — La décision du premier ministre Trudeau de se rendre au Japon en plein débat sur le discours du Trône soulève l'indignation du député conservateur de Saint-Hyacinthe aux Communes, M. Claude Wagner.

Dans un communiqué émis hier en fin d'après-midi, M. Wagner a déclaré que cette décision est à la "fois discourtoise et offensante à l'égard des membres du Parlement et de la population qu'ils représentent."

M. Wagner reconnaît la difficulté de convenir, avec les dirigeants des pays étrangers, d'une date mutuellement acceptable pour des entretiens dont l'importance n'échappe à personne, mais s'explique mal que le chef du gouvernement canadien ait fixé au 12 octobre la reprise des travaux parlementaires.

"Il est de la dernière indécence de la part du premier ministre, de s'absenter à dessein des débats comme si les vues des députés ne valaient pas la peine qu'il s'en préoccupe," a-t-il ajouté.

Le député de Saint-Hyacinthe estime que M. Trudeau doit des explications aux Canadiens et ce, surtout si l'on tient compte des règlements des Communes qui prévoient que huit jours seront consacrés au débat entourant le discours du Trône.

Les enfants Petrov vont à l'école

QUÉBEC (PC) — Cinq enfants de la famille Petrov vivent une nouvelle expérience depuis lundi.

Ces enfants tziganes, qui n'ont jamais eu accès à l'instruction, en Yougoslavie, à cause de leur statut d'apatrides, fréquentent maintenant l'école Notre-Dame-de-la-Garde, à Québec.

Suzanne et Ringo Petrov, âgés respectivement de six et quatre ans, ont été inscrits en première année, tandis que leur soeur, Maka, 12 ans, a été placée en cinquième année.

Deux autres enfants Petrov, Militza, huit ans, et Antal, neuf ans, fréquentent une classe de deuxième année.

"Ils sont disciplinés, ils s'entendent bien avec les autres. Ils sont complètement illettrés, ne savent même pas comment faire une lettre, mais ils veulent apprendre, ça se voit", ont confié deux de leurs professeurs, Marie Trottier et Huguette Laperrière.

DOURTHE
Une grande famille de bordeaux.

C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble borde' ais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblé par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe. Vous voudrez les inviter souvent!

Représentée par Gabriel Boussion Inc.



Dourthe Réserve Vin rouge léger, surprenant par sa qualité. **No 394C $2.55**

Château Maucaillou Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc. **No 394B $6.25**

Dourthe Blanc de Blancs Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches. **No 414D $2.55**

Château La Terrasse Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. **No 394A $3.45**

Le Dourthe Réserve rouge est aussi disponible en demi-bouteille no 395C-$1.55 et en magnum no 953F-$5.10.

La campagne de financement populaire du Parti libéral du Canada

C'est mon affaire



Souscrivez dès maintenant

Des solliciteurs bénévoles portant une carte d'identification du Parti libéral du Canada passeront dans votre foyer.
Peu importe le don que vous souscrirez, si minime soit-il, vous aurez droit à une remise sur l'impôt fédéral allant jusqu'à 75%.
C'est donc à peu de frais que vous souscrivez à la campagne de financement populaire du Parti libéral du Canada.
Quand le solliciteur passera chez vous, rappelez-vous que votre contribution accentuera la démocratisation du Parti libéral du Canada.

Le financement du Parti libéral, faites-en donc votre affaire.

Le fonds libéral Canada

Publié par le Parti libéral du Canada.

Claude Forget en tournée régionale

Les CLSC demandent des précisions

Les Centres locaux de services communautaires (CLSC) attendent de pied ferme le ministre des Affaires sociales. Ce dernier a entrepris lundi la tournée des huit centres administratifs socio-sanitaires du Québec. Au programme de ces rencontres figure l'orientation des CLSC. Ceux-ci ont bien l'intention de discuter avec M. Claude Forget du récent document de son ministère sur les "perspectives à l'égard des CLSC" et qui élabore toute une philosophie louable sans aucun doute, sur le rôle des protecteurs de la santé, mais sans tenir compte, semble-t-il, du vécu de ces personnes.

Ainsi, hier, la Fédération des CLSC a brossé les différents points sur lesquels elle recherche plus de précision ou d'éclaircissement: le double rôle des CLSC (services et prévention), leur autonomie, leur organisation, les moyens et les programmes de mise en application, les relations avec l'ensemble du réseau des affaires sociales. Il y aura du pain sur la planche dans les discussions, selon les responsables de la fédération. Ceux-ci veulent ainsi redorer leur blason et présenter au ministre Forget des exemples concrets de leur action, "malgré les difficultés, bureaucratiques et autres, qui les assaillent depuis leur création en 1972". Ils veulent aussi démontrer les difficultés d'implantation qu'ils ont à affronter, notamment en certains milieux plus difficiles.

Pour les dirigeants des CLSC, les rencontres régionales viennent à point et seront en quelque sorte un prélude au congrès de la Fédération des CLSC, prévu pour les 22, 23 et 24 octobre prochain, et qui portera sur quatre thèmes spécifiques: personnes âgées, jeunesse, action-médicaments, santé et milieu de travail.

Des handicapés auraient été menacés de représailles

QUÉBEC (PC) — Des représentants de certains centres d'accueil auraient menacé d'user de représailles pour empêcher des handicapés physiques de faire valoir leur point de vue devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 55 sur la protection des handicapés.

C'est ce qu'a révélé le directeur général intérimaire de l'Institut national canadien-français pour la déficience mentale, M. Serge Despatis, mardi, devant la commission.

Selon lui, une quinzaine de handicapés résidant dans des centres d'accueil de la région de Montréal, qui se proposaient de soumettre des mémoires à la commission parlementaire, ont été forcés d'interrompre leur travail à la suite des pressions exercées par les représentants des centres concernés. M. Despastis a déclaré qu'il avait reçu six plaintes officielles.

Il a précisé, après l'ajournement des travaux de la commission, que certains handicapés ont été menacés d'être privés de sorties durant les fins de semaine. M. Despastis a également soutenu que l'on usait de menace pour empêcher les handicapés de s'adresser aux Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS), qui sont les organismes habilités à recevoir les plaintes des usagers du réseau des Affaires sociales.

A la suite de cette intervention, le ministre, M. Claude Forget, a fourni l'assurance que le ministère veillerait à ce qu'aucune représaille ne soit exercée contre les handicapés qui ont décidé de venir s'exprimer devant la commission. "On essaiera de se rendre sur place, s'il le faut, pour rencontrer les handicapés concernés", a-t-il précisé.

C·I·L

Avocat

La CIL, le plus important fabricant de produits chimiques et connexes du Canada, est à la recherche d'un avocat pour son service juridique au siège social, à Montréal.

Le titulaire de ce poste relève de l'avocat en chef et est chargé du droit corporatif général sauf la plaidoirie.

Le candidat doit être membre en règle du Bareau du Québec et posséder au moins 2 à 5 ans d'expérience en droit commercial. Une bonne connaissance de l'anglais est requise.

Prière d'adresser votre candidature et curriculum vitae à:

L'agent de recrutement
Canadian Industries Limited
B.P. 10
Montréal, Québec H3C 2R3

Carrières et Professions

ADMINISTRATEUR-ADJOINT IMMOBILIER

Personne expérimentée, recherchée pour seconder l'Administrateur dans certaines phases de l'administration immobilière résidentielle, incluant relations internes, correspondance, collecte, renouvellement de baux, négociation et contestation aussi bien que dans les domaines s'y rapportant tels que taxes et assurance, etc. Apte à assumer d'autres responsabilités dans le futur.

Bureau situé au centre-ville.

Français et anglais parlés et écrits essentiels.

Les entrevues auront lieu en octobre.

Faire parvenir votre curriculum vitae et salaire désiré, en toute confiance, à :

DOSSIER 2647,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

DIRECTEUR DES SERVICES DE RÉADAPTATION

Fonctions (cadre):
Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la vie de groupe des bénéficiaires (enfants).

Exigences:
D.E.C. en administration hospitalière. Toute autre formation pertinente pourrait être considérée.

Expérience:
Au moins trois (3) ans.

Salaire:
M.A.S. En cours de revision.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae au:

Centre de Réadaptation Jean Michel
M. Denis Decelle
Directeur des Services Administratifs
600, Préfontaine
Longueuil, Qué.

COLLÈGE PRIVÉ
recherche un

PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES

— niveau secondaire
— légalement qualifié

Tél.: 933-7735

LE C.S.S.C. DE MONT-LAURIER
RECHERCHE

CHEF-SERVICES SOCIO-COMMUNAUTAIRES

Tâches:
Planifier, organiser et diriger la distribution des services sociaux, et de l'action communautaire du C.L.S.C.

Exigences:
Diplôme universitaire en service social ou équivalent. Expérience et formation additionnelle en gestion serait un atout appréciable.

Adresser votre candidature avec votre curriculum vitae à:

Concours - Chef des services socio-communautaire
a/s Denis Paquin, T.S.
Directeur Général
C.L.S.C. de Mont-Laurier
C.P. 84
Mont. Laurier, Cté Labelle
P.Q.

ÉTUDE LÉGALE
(10 avocats - rue St-Jacques)
recherche

AVOCAT BILINGUE

— trois(3) ans ou plus d'expérience en droit d'assurances et pratique devant tribunaux civils.
— S.V.P. adresser curriculum vitae en toute confiance à:

Dossier 2656
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, Qué.
H3C 3C9

la commission scolaire de jacques-cartier
1500 est, boul. curé-poirier
longueuil, qué. J4J 4T9

OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

Secrétaire général

No du concours 0120

ATTRIBUTIONS
Sous la responsabilité du directeur général, le secrétaire général s'assure du bon fonctionnement des mécanismes de consultation et de communication entre les différents échelons de la commission scolaire.

— Il assure la communication des décisions du conseil des commissaires, du comité exécutif et directeur général, leur enregistrement et leur conservation.
— Il met en place et assure le fonctionnement des mécanismes de communication, d'information et de consultation requis pour favoriser des relations harmonieuses et efficaces avec le personnel, les élèves, les parents et le milieu desservi par les écoles.
— Il élabore des méthodes et procédures efficaces quant à la correspondance et autres communications écrites aux archives, à la classification et à la conservation des documents et des dossiers.
— Il conduit à terme toutes les procédures d'achat, de vente ou d'expropriation de terrains.
— Il assure les communications avec les professionnels pour des avis légaux et la défense de nos droits devant les tribunaux.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
— Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études de préférence en droit, en administration ou l'équivalent.
— Six (6) années d'expérience pertinente, en particulier dans des services de secrétariat.

Toute demande devra porter le numéro du concours et parvenir au:

DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL.

HÔPITAL STE-JUSTINE
Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal
est à la recherche d'un

CHEF DU SERVICE DE DIÉTÉTIQUE

Sommaire des responsabilités:
— sous l'autorité du Directeur des services hospitaliers, le titulaire du poste est responsable du fonctionnement, de la coordination et de l'évaluation des opérations ayant trait à l'alimentation et à la diétothérapie dans l'établissement.

Exigences:
— détenir un Baccalauréat en Sciences (nutrition) avec internat en diétothérapie.
— être membre en règle de la Corporation Professionnelle des diététistes du Québec.
— posséder une expérience de travail en milieu hospitalier et un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente dans des fonctions administratives.

Rémunération:
— Suivant les normes du Ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.
— *Faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae au plus tard le 12 octobre 1976 au:*

Directeur du Personnel
Hôpital Ste-Justine
3175, Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H3P 1C5

Le Conseil Canadien de Recherches sur les Humanités et le Conseil Canadien de Recherche en Sciences Sociales
recherchent

un(e) Adjoint(e) au Responsable du Programme d'aide à l'édition savante

ENDROIT:
Ottawa

FONCTIONS:
Dans le cadre du programme d'aide à l'édition géré par les deux Conseils de Recherche, le titulaire de ce poste devra s'occuper des candidatures soumises aux Conseils dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'édition. Il devra également s'occuper de faire évaluer les manuscrits soumis aux Conseils et entretiendra des relations étroites avec les différents Comités des Conseils, les auteurs, les universitaires et les éditeurs.

EXIGENCES:
Le candidat devra au moins posséder une maîtrise universitaire et avoir de bonnes aptitudes administratives ainsi qu'une connaissance approfondie du français et de l'anglais.

SALAIRE:
Négociable selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que les noms de trois répondants avant le 15 octobre 1976 à l'adresse suivante:

Madame Viviane Elbaz
Responsable du Programme d'aide à l'édition savante
CCRH/CCRSS
151, rue Slater, Suite 511
Ottawa, Ontario
K1P 5H3

LE C.L.S.C. DE MONT-LAURIER
RECHERCHE

CHEF - SERVICES DE SANTÉ

Tâches:
Planifier, organiser et diriger la distribution des services de santé du C.L.S.C.

Exigences:
Diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des sciences de la santé et / ou en administration.
Expérience en gestion.
Une expérience de gestion en santé exceptionnelle pourrait compenser une scolarité moindre.
Expérience pertinente en santé communautaire serait un atout appréciable.

Adresser votre candidature avec votre curriculum vitae à:

Concours - Chef des Services de Santé
a/s Directeur Général
C.L.S.C. de Mont-Laurier
C.P. 84
Mont.-Laurier, Cté Labelle
P.Q.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION EN RÉASSURANCE

CONTRÔLEUR

Le poste:
— sous la direction du trésorier, contrôle et coordonne les opérations du service de la comptabilité, approuve les états financiers, analyse, corrige et définit le contrôle interne général de l'entreprise
— intervient à titre de conseiller dans les projets de gestion et d'administration
— procède à certaines analyses de coûts et de rentabilité, fait les recommandations et en contrôle les applications.

Le candidat:

Doté d'une formation comptable au niveau universitaire, titulaire ou en voie de compléter un diplôme reconnu par une association professionnelle, il a à son actif un minimum de quatre (4) années d'expérience.

Salaire:
Selon les qualifications.

Lieu de travail: Montréal

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confidence avant le 7 octobre 1976 à:

M. Jean Desjardins
Direction des ressources humaines
Société Canadienne de Gestion en Réassurance
275 St-Jacques O.,
Montréal, P.Q.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

La Régie du Grand Théâtre de Québec est à la recherche d'un candidat pour le poste de Directeur général. Les candidats visés par cette recherche sont essentiellement des personnes dotées d'un grand discernement face à des réalités complexes et d'envergure ainsi que d'un style personnel profond pour le travail en équipe multidisciplinaire.

Outre ces qualités personnelles, une solide formation est indispensable ainsi qu'une bonne expérience au niveau de la direction et de la gestion.

Le rôle du Directeur général nécessite une connaissance des nombreuses réalités liées à la préparation et à la présentation de divers spectacles artistiques et de diverses manifestations culturelles. Son rôle consiste aussi à développer l'animation d'une population et à favoriser la promotion de divers talents artistiques du milieu.

Le Directeur général relève du Conseil d'administration et se rapporte au Président. Sa fonction de direction générale consiste à animer une équipe de gestion et à négocier de nombreux projets avec de multiples groupes et organismes tant du secteur public que du secteur privé.

Les conditions de travail et le traitement sont à négocier selon les normes de la Régie et la compétence du candidat.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à le faire AVANT LE 6 OCTOBRE 1976, en adressant leur curriculum vitae détaillé à:

Le Président de la Régie
Grand Théâtre de Québec
C.P. 582, G1L 4W4
Limoilou

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

association canadienne de télévision par câble

vice-président

Poste à Ottawa
Salaire jusqu'à $35,000

L'ACTC cherche un cadre supérieur pour lui confier la vice-présidence de l'association et, notamment, certaines responsabilités relevant de la présidence.

Le vice-président veillera particulièrement à développer et maintenir des relations harmonieuses avec les organismes gouvernementaux, aux niveaux fédéral et provincial. Il recommandera les objectifs, les politiques et les programmes au président; il s'assurera de l'application des décisions prises et agira au nom du président en l'absence de ce dernier.

Le candidat choisi aura le dynamisme et l'entregent nécessaires pour développer des relations étroites avec les responsables des organismes gouvernementaux, partout au Canada. Il devra être très équilibré et faire preuve d'une grande intégrité intellectuelle. C'est un poste exceptionnel pour la personne qui désire développer ses possibilités et aller de l'avant.

De préférence les candidats devront être diplômés universitaires avec une expérience approfondie des communications ou de tout autre secteur ainsi régi. Une formation juridique serait un atout.

La pratique courante de l'anglais est essentielle.

Les offres de services, qui seront examinées avec toute la discrétion voulue, et auxquelles il sera fait réponse, devront comporter tous les détails sur la formation, l'expérience, les antécédents salariaux et les renseignements personnels sur les candidats. Elles devront être adressées à M. R. D. Bromley.

suite 500, 255 rue albert, ottawa, ontario K1P 6A9

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé

Il faut interdire de fumer dans les transports publics

par Gilles Provost

Par respect pour les droits et la santé des non-fumeurs le parlement du Canada doit adopter sans délai le projet de loi C-242 qui interdit de fumer dans les transports en commun, hors des sections qui pourraient être réservées aux fumeurs.

C'est ce que demande le Conseil québécois sur le tabac et la santé, dans une lettre adressée à tous les députés fédéraux.

Le Conseil souligne que le droit à l'air sain pour les non-fumeurs doit primer sur le droit de polluer des autres citoyens, et il rappelle que le gouvernement canadien a lui-même décidé de restreindre la publicité sur la cigarette en raison des dangers qu'elle représente pour la santé.

On signale aussi que les personnes atteintes d'asthme, d'emphysème ou d'angine peuvent être affectées sérieusement par une atmosphère enfumée.

En conséquence, on trouve inacceptable que ce projet de loi ait été retiré du feuilleton après avoir été longuement discuté et modifié par le Comité permanent de la Santé et des Affaires sociales et après avoir été adopté en deuxième lecture. Aussi, on demande qu'il soit adopté sans discussion tel qu'amendé ou, si c'est impossible, qu'il soit représenté à la prochaine session sous une forme identique.

La présidente du Conseil, l'infirmière Rachel Bureau, a souligné hier au Devoir que cette démarche auprès du gouvernement est la première manifestation publique du Conseil depuis sa création au printemps dernier.

"Devant l'augmentation alarmante des maladies respiratoires, particulièrement au Québec, devant la montée en flèche des cas de cancer du poumon et devant le fait que les jeunes fument de plus en plus tôt, les divers organismes préoccupés par ce problème ont décidé de mettre leurs efforts en commun et de coordonner leur action," explique la présidente.

Présentement, le Conseil regroupe notamment l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, la Société du Timbre de Noël, la Fondation canadienne des maladies du coeur, des représentants du ministère fédéral de la Santé et du ministère de l'Éducation; des observateurs de l'Association des hôpitaux et la plupart des corporations professionnelles de la santé doivent y nommer prochainement des représentants. On note aussi un représentant de l'Église des Adventistes du septième jour, secte qui fait figure de pionnière dans le domaine de la désintoxication.

Mlle Bureau indique que le Conseil prévoit organiser un colloque de deux jours, en janvier, sur les moyens à prendre pour cesser de fumer. On tentera ensuite de convaincre les organismes compétents d'interdire la cigarette dans toutes les maisons d'enseignement, ainsi que dans les hôpitaux et les cliniques.

On a aussi l'intention de faire connaître davantage la loi canadienne qui interdit la vente de cigarettes aux mineurs; ce document législatif n'a encore jamais été appliqué réellement, même s'il remonte à 1920 et même s'il a été question de le remanier en 1974.

Mlle Bureau souligne qu'il est très difficile de changer l'attitude du public à l'égard de la cigarette, parce que l'usage en est très fortement enraciné dans la société.

De plus, elle note que les fumeurs se sentent généralement très contestés par la publicité contraire à la cigarette; il en résulte parfois une volonté réelle de censure, même au sein d'organismes voués à la promotion de la santé pulmonaire!

A titre de représentante de la Société du timbre de Noël, elle a aussi indiqué que cet organisme consacre depuis trois ans l'essentiel de ses efforts à la lutte contre le tabagisme, cause majeure de toutes les maladies pulmonaires.

"On s'est rendu compte qu'il était vain de lutter contre ces maladies si on ne prenait pas le problème à sa source. C'est pourquoi notre Société consacre maintenant 90% de son budget à la lutte contre la cigarette", a-t-elle dit.

A ses yeux, la création du Conseil québécois sur le tabac et la santé marque une étape majeure pour intensifier cette action. Ceux qui veulent offrir leur collaboration n'ont qu'à téléphoner à 524-4254 ou 524-2735, à Québec (code 418).

Un problème majeur, selon l'OPDQ

La qualité des eaux de plus en plus menacée

par Gilles Provost

"L'existence d'organismes aquatiques est essentielle à l'homme... au niveau de sa propre survie, car ces organismes sont responsables du recyclage d'environ 70% de l'oxygène de la planète," déclare l'Office de planification et de développement du Québec dans le numéro de septembre de sa revue mensuelle, "Développement-Québec", qu'il consacre exclusivement au problème de l'eau.

"La dégradation des eaux est un des problèmes majeurs au Québec," affirme l'OPDQ. Plusieurs rivières du Québec voient déjà le nombre d'espèces de poissons diminuer sensiblement, et il y a même certains segments de rivière qui n'en contiennent plus aucune espèce. C'est notamment le cas de la Yamaska-Nord, en aval de Granby.

"Parmi les divers agents de pollution de l'eau, les éléments toxiques représentent un danger particulièrement aigu pour la faune et la flore aquatiques et par le fait même, pour l'homme en général", poursuit cette synthèse destinée au grand public.

On y rappelle que "de graves problèmes de toxicité des eaux ont été décelés au Québec" et que le phénomène est particulièrement grave parce que les produits toxiques se concentrent le long de la chaîne alimentaire, atteignant leur concentration maximale chez les organismes évolués.

"On se retrouve en présence d'une situation où les animaux qui meurent intoxiqués sont moins dangereux pour l'homme que ceux qui tolèrent la toxicité, poursuit le document. Le poisson mort ne sera pas mangé alors que l'homme qui mangera plusieurs poissons n'ayant pas atteint la dose léthale risquera, lui, d'atteindre le seuil de toxicité à cause de ce phénomène de concentration."

L'OPDQ souligne que "l'emploi des herbicides, pesticides et insecticides se généralise de plus en plus dans l'agriculture québécoise. Plus de 600 composés chimiques sont ainsi répandus dans l'environnement (...) et gagnent les eaux souterraines et les rivières. Or une grande partie de ces produits ont la caractéristique de s'accumuler dans les tissus et de se concentrer le long de la chaîne alimentaire comme le font le plomb et le mercure. Ce phénomène de concentration risque de devenir très nocif à l'homme."

"Certaines administrations gouvernementales ont commencé à percevoir quelques points problèmes relativement à ces produits", ajoute-t-on pudiquement.

A propos de la pêche commerciale, on signale que la pollution des eaux a presque annulé cette activité dans les eaux douces du Saint-Laurent, et que "le volume des pêches de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent est en constante diminution à cause des trop fortes prises et de la pollution." On signale particulièrement les effets néfastes de la pollution sur le rendement de la "pompe biologique naturelle" qui produit d'importantes quantités de plancton à la hauteur du Saguenay. Ce plancton sert de nourriture aux poissons du Bas-du-fleuve et du bas-estuaire.

"Déjà, écrit-on, le banc de crevettes situé dans l'estuaire, à l'embouchure du Saguenay, ne peut plus être exploité. Les crevettes prélevées dans ce banc contiennent de 10 à 12 parties par million de méthyle de mercure, soit 20 fois la limite maximale permise."

Après avoir signalé l'effet négatif de la navigation commerciale, du dragage et du flottage du bois sur le milieu naturel des cours d'eau, le document de l'OPDQ note que les activités de récréation aquatique sont limitées, au Québec, par la pollution, la température de l'eau, la courte durée de l'été et par l'inaccessibilité de nombreux plans d'eau dont les rives sont accaparées à des fins privées.

Considérant que l'eau représente plus de 70% du poids d'un être humain, l'OPDQ rappelle que l'homme doit absorber de une à trois pintes d'eau par jour, soit un peu plus de trois millions de gallons par jour pour toute la population québécoise. Par comparaison, il faut 60 millions de gallons pour satisfaire aux besoins des animaux, un milliard de gallons pour tous les usages domestiques et 1.7 milliard de gallons pour la seule industrie primaire.

Seulement 37% des municipalités du Québec ont un réseau d'aqueduc, et la majorité d'entre elles doivent traiter leur eau parce que les eaux usées rejetées dans les rivières ne sont pas épurées, selon Développement-Québec qui ajoute:

"Ce traitement ne veut pas dire que l'eau ne présente aucun danger. Selon une enquête faite en 1972 par l'Association québécoise des techniques de l'eau, 40% des municipalités qui ont leur propre alimentation en eau potable respectent les normes canadiennes sur la fréquence du contrôle bactériologique, 27% ont un contrôle inadéquat et 33% n'ont pas de contrôle de la qualité de l'eau distribuée."

Il faudrait préciser ici que cette situation s'est un peu améliorée depuis 1971; mais il reste encore plusieurs municipalité où l'eau potable n'est jamais vérifiée, particulièrement parmi celles qui ont moins de 5,000 habitants.

De la pollution industrielle, la revue de l'OPDQ affirme sans plus de commentaire: "L'industrie québécoise est une grande consommatrice d'eau et, en même temps, le principal agent de pollution des cours d'eau. On reconnaît généralement que l'industrie engendre 80% de la pollution des eaux de la province. Il est cependant très difficile de déterminer leur charge polluante."

Concernant l'agriculture, on souligne que son potentiel théorique de pollution des eaux est quatre fois plus élevé que celui de l'ensemble des Québécois.

C'est pour toutes ces raisons que l'OPDQ coordonne actuellement un groupe de travail interministériel chargé de réaliser "un portrait et une problématique des ressources québécoises en eau." Y sont représentés les Richesses naturelles, la protection de l'Environnement, le Tourisme, et divers organismes non cités.

Ce comité s'attachera à tracer un portrait de la situation actuelle sous forme de 35 cartes qui illustreront graphiquement l'État de la question à la grandeur de la province. On verra ensuite à définir une "problématique" pour chacun des bassins de la province et finalement, on espère un jour préparer "l'éventail complet des options raisonnables qui se dégagent, de façon à pouvoir formuler des recommandations face aux orientations de développement et d'aménagement du territoire."

Les Expos réclament

Le club de baseball des Expos, qui se prépare à quitter le parc Jarry, refuse de payer à la Ville de Montréal la taxe foncière imposée par la ville sur le terrain de stationnement exploité par les Expos.

Dans leur action déposée en Cour supérieure, hier, les dirigeants des Expos prétendent que la Ville peut imposer une taxe foncière seulement sur des terrains privés. Or, selon eux le parc Jarry appartient à la Ville et il ne saurait être question de taxe payée par les Expos.

Ces derniers réclament un montant de $48,298 en plus des intérêts se chiffrant par $18,895 pour les taxes qu'ils ont payées depuis 1970 sur le terrain de stationnement qu'ils ont toutefois exploité à leurs profits.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

En fin de semaine, offrez-vous une évasion à prix d'aubaine.

$44.00

Sans frais de millage

Chevy Nova ou voiture comparable
De midi le vendredi au lundi matin avant 9 h.



TILDEN

1200, rue Stanley, Montréal 878-2771

Ainsi qu'à toutes les succursales à Montréal

Quand tout ne va pas comme sur des roulettes, une oreille compatissante ne vous suffit pas.

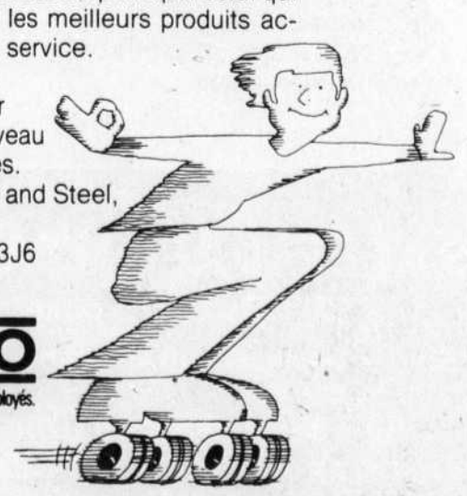
Et disons-le franchement, ces jours-ci, il est rare que tout marche comme sur des roulettes.

Comme s'il ne vous était pas déjà assez difficile de satisfaire vos marchés, voilà que l'énergie devient rare et qu'il vous faut faire face à une inflation paralysante.

Dans une telle situation, une oreille compatissante et des bonnes paroles ne suffisent pas. Aussi, nous vous assurons d'un principe: celui qui consiste à vous fournir les meilleurs produits accompagnés du meilleur service.

Appelez-nous, nous ferons l'impossible pour que tout marche à nouveau comme sur des roulettes.

Dominion Foundries and Steel, Limited, P.O. Box 460, Hamilton, Ontario L8N 3J6



DOFASCO

Notre fort, c'est l'acier. Notre force, nos employés.



Soyez-y!

Soyez à la maison pour recevoir les recenseurs. En effet, la loi concernant la liste électorale permanente prévoit que le recensement des électeurs a lieu cette année du lundi, 4 octobre, au jeudi, 7 octobre.

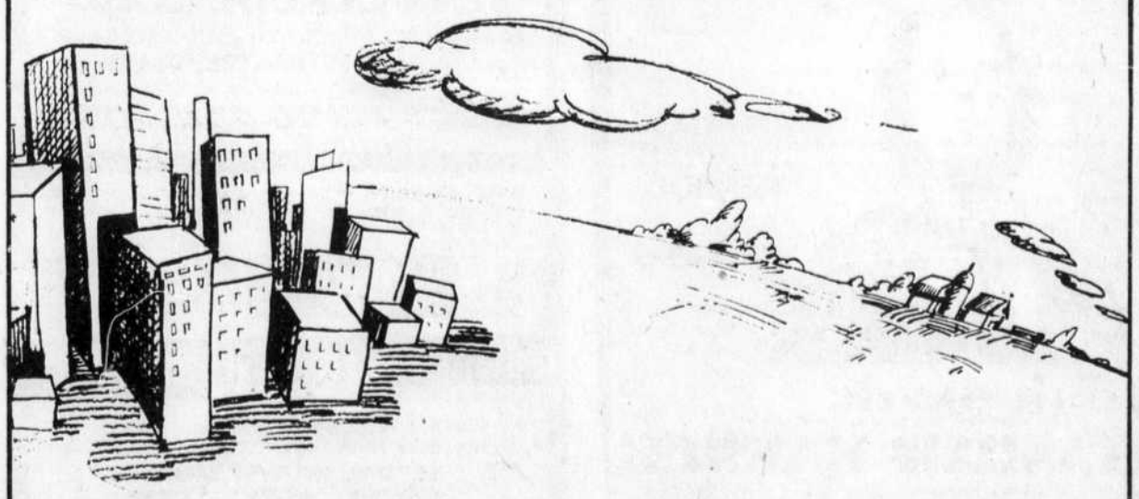
De plus, la loi précise que pour être inscrit sur la liste électorale, une personne doit avoir 18 ans accomplis, le ou avant le dernier jour de la révision soit, le 6 novembre 1976.

En milieu *urbain*, deux recenseurs dûment recommandés doivent visiter chaque foyer.

En milieu *rural*, un seul recenseur peut passer chez vous ou utiliser tout autre moyen pour recueillir les noms des électeurs.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale, vous pourrez en demander l'inscription en vous rendant à tout bureau de dépôt ouvert dans votre district électoral, du 25 au 30 octobre.

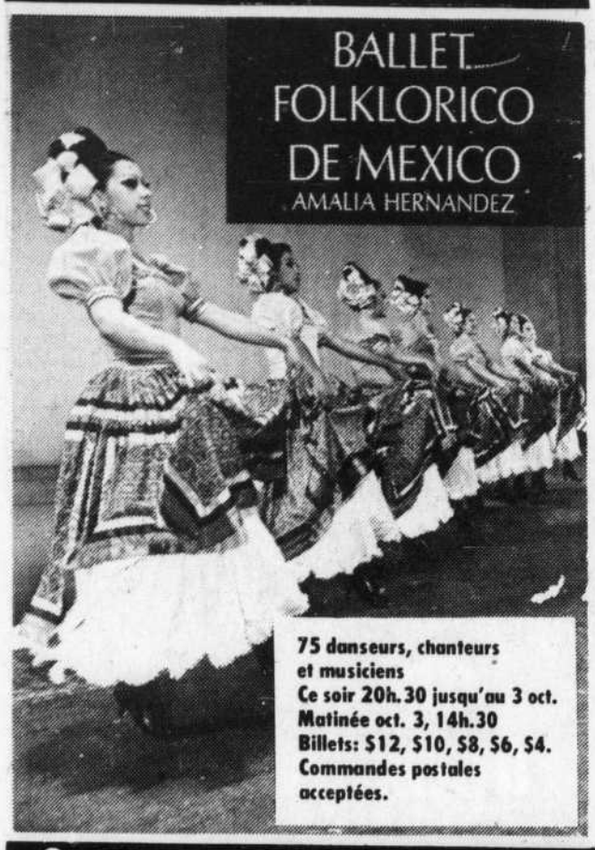
LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC







PLACE DES ARTS
Montréal 129, Tél: 842-2112



SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

spectacles automne '76

salle lafontaine
1301 est, rue sherbrooke

Samedi 2 octobre 20h30 **Paul et Paul (et Paul)** humour absurde $2.50	Samedi 9 octobre 20h30 **Quintonnal Jazz** $2.50
Samedi 16 octobre 20h30 **Soleya Mamas Ricardo Pelgrim** Musique traditionnelle africaine $2.50	Samedi 23 octobre 20h30 **Zachari Richard** et le Bayou des Mystères Musique cajun de la Louisianne $2.50
Samedi 30 octobre 20h30 **Na Baird** Musique traditionnelle irlandaise et québécoise $2.50	Samedi 6 novembre 20h30 **Dionne et Brégent** $2.50
Samedi 13 novembre 20h30 **Winter Garden (Jazz)** $2.50	Samedi 27 novembre 20h30 **Les enfants du Paradis** (théâtre) $2.50

Une présentation du SASC (service d'animation socio-culturelle) de l'UQAM
Billets en vente à la porte seulement.
renseignements: 282-7083

SALLE RESNAIS
elysée
35 MILTON 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7:30, 9:30
SAMEDI 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 10:00
DIM. 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

Demain

Pour Tous

"Drôle, brillant, étourdissant, éblouissant, irrésistible..." TÉLÉ-7 JOURS

"Un feu d'artifice!" LES FILMS NOUVEAUX

"Une intrigue en trompe-l'oeil où se dessine une solide comédie de caractère sous les soubresauts d'un vaudeville frénétique." LE JOURNAL DU DIMANCHE

"De Broca mérite un triomphal Premier Prix!" TÉLÉRAMA

"On devine que Belmondo a pris grand plaisir à jouer ce personnage caméléonien. Ce plaisir est contagieux." LE MONDE



SALLE EISENSTEIN
Grand Prix Special du Jury Festival de Cannes



UN FILM CHOC
UN ÉVÉNEMENT
UN GRAND SUCCÈS!

Une BOMBE . . .
Une date dans l'histoire de notre cinéma ...
Lord fait éclater le "Watergate" du monde des variétés
C'est le FILM LE PLUS IMPORTANT DE L'ANNÉE!
— Pierre Brousseau, Journal de Montréal

Un film-vérité, une réussite ou le rythme est intéressant et soutenu. Quand on dit que la réalité dépasse la fiction, rien n'est plus vrai . . .
— Johanne Mercier, Montréal Matin

Lord et Tremblay sont allés loin dans ce déboulonnage en règle et on leur en sait gré . . .
— Luc Perreault, La Presse

Un film qui va faire parler . . . **énormément.**
— Jean Morin, Télé-Métropole

Une critique impitoyable, un film qui donne à voir, une direction d'acteurs remarquable . . .
— Jean-Pierre Tadros, Cinéma-Québec

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS



RIVOLI et PARISIEN: 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SEMAINE 7.00 et 9.20, SAM. et DIM. 12.15, 2.20, 4.40, 7.00, 9.20

A L'AFFICHE!
RIVOLI 1 St-Denis & Belanger 277-3125
VERSAILLES 1 Radisson 7265 SHERBROOKE E. 353-7880
5 cinémas LE PARISIEN 1 480 Ste CATHERINE O 866-3856
5 cinémas LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
MASKA GALERIES CAPITOL REX St-Hyacinthe de GRANBY St-Jean St-Jérôme
LE PARIS JOLIETTE VARENNES Valleyfield Joliette Varennes

théâtre

Les Femmes savantes au Conservatoire

par Adrien Gruslin

Elles sont trois à user d'un galimatias épouvantable. Trois péronnelles, pas forcément jeunes, pérorent devant un affreux Trissotin, auteur de madrigaux à faire pleurer. Le frisotté Trissotin en question porte la moustache précieuse, revêt blouse transparente, gilet rose et long foulard de même couleur. Que de savanteries précieuses sifflent aux oreilles du spectateur dans ce premier exercice public des élèves du Conservatoire d'Art dramatique, présenté ces jours derniers.

"Les Femmes savantes" de Molière, comédie en cinq actes et en vers. On y apprend que bonne soupe et bon langage ne font pas toujours bon ménage. L'érudit sait déjà que le personnage de Trissotin n'est rien de moins que la caricature fameuse de l'abbé Cotin, un prédicateur mondain, homme fort savant mais bien mauvais rimeur. Comme quoi l'auteur du dix-septième siècle traitait bien de l'actualité d'alors. La peinture des trois pédantes le prouve de façon convaincante. Le temps a décanté et si l'oeuvre est restée, l'abbé est tombé dans l'oubli. L'anecdote passe et trépasse rapidement.

Ce drame bourgeois doublé d'une comédie de moeurs a vieilli, nul n'oserait en douter. La production du Conservatoire, dirigée par Georges Groulx, est fidèle à la tradition. Décors de carton-pâte, mobilier de style, tout y est. Et ce n'est pas parce qu'on y fume ou qu'on y lit "Astérix et les Normands" qu'on a réussi à dépoussiérer contenu et parole.

Pourtant, les élèves comédiens possèdent de l'énergie à revendre. Si leur jeu généreux n'est pas toujours dosé, nul ne vient gouler ses répliques, tous ont assez bien maîtrisé l'alexandrin. Il faut conclure à un bon exercice à tous les niveaux. Mais!... parce qu'il existe partout un Mais!

On peut discourir de l'utilité de jouer le vénérable Molière dans une école de formation de l'acteur. Au Conservatoire, on pense que l'étudiant doit être en mesure de tout jouer. Est-ce la préparation idéale pour lancer le nouveau-venu dans la mêlée du théâtre professionnel? Ne reproduit-on pas dès lors un type de dramaturgie qui n'est ni forcément la meilleure, ni la plus vivante, ni la plus stimulante? On dira qu'il en faut pour tous les goûts! Le futur comédien doit manier également le vers ancien, le verbe français et la parlure québécoise!

Préoccupations artistiques (conservatoire d'art dramatique), choix élitiques, variété et universalisme, telles apparaissent les priorités de l'école de la rue Notre-Dame. Dans ces circonstances, les élèves-comédiens n'ont plus qu'à performer (ils y arrivent aisément), ils s'exprimeront une autre fois. Et parce que le spectacle est présenté en lieu clos — une école — tous les amis et parents applaudissent très fort. Le théâtre a été défini comme un art, une expression artistique régie par des règles plus ou moins figées, avant d'être l'expression humaine, sociale et culturelle d'un peuple vivant.

Lundi soir, j'ai vu des comédiens se dépenser avec succès et énergie et talent. Mais je trouve cela fort dommage! Quand donc secouera-t-on la poussière de tous ces vieux habits que sont les oeuvres vieillies?

PLACE DES ARTS



"DIMITRI a non seulement réussi à nous faire rire mais, encore, à nous embarquer sur son étoile."
Le Jour

18-19-20 OCT., 20h30
Billets: $8 $7 $5 $4

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

la boîte à échos

Une cinquantaine d'antiquaires du Québec et de l'Ontario exposeront du 30 septembre au 2 octobre au Mail Cavendish.

●

Le concert d'orgue de Bernard Lagacé sera repris le 3 octobre à l'église de l'Immaculée-Conception. La série des concerts sera donnée tous les premiers dimanches de chaque mois, à 20 h 30.

●

L'exposition de sérigraphies du graveur Pierre Girard se tient jusqu'au 3 octobre à la Galerie Laurent Tremblay, 4809, rue Marquette. Ouvert de 13 h à 18 h et jusqu'à 20 h le jeudi et vendredi.

●

Une exposition de travaux d'enfants est offerte jusqu'au 1er octobre au Musée du Québec, parc des Champs de bataille.

●

Jusqu'au 10 octobre, Georges Dor, à la boîte à chansons de l'Hôtel Meridien. Deux spectacles du mercredi au samedi, à 21 h et 23 h.

●

Le Centre des arts visuels, 350 avenue Victoria, offre, cet automne, à compter du 9 octobre, des cours-ateliers de créativité pour les pères de famille et leurs enfants de 6 à 9 ans. Tous les samedis matins, de 10 h à midi.

●

Lectures publiques de **Sainte-Carmen de la Main** de Michel Tremblay jusqu'au 3 octobre, à 20 h 30 au Théâtre de la main: 1585, Saint-Laurent.

●

Les représentations du ballet de Cologne marquent le début de la saison des Grands ballets canadiens au théâtre Maisonneuve les 4, 5 et 6 octobre. Trois oeuvres au programme: **Sinfonietta** sur une chorégraphie de Jochen Ulrich, **La table verte** de Kurt Joss, une danse macabre en huit tableaux et **The ragtime dance company** de Gray Veredon.

●

HAROLD ET MAUDE
Musique de Cat Stevens
Film de Hal Ashby
Harold Sem. 9:35
Jonathan Sem. 7:30
Salle climatisée.
POUR TOUS



Jonathan Livingston LE GOELAND
Musique de Neil Diamond
Film de Hal Bartlett
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BÉLANGER

BEAU BEC PRÉSENTE
EN SPECTACLE à l'OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

FÉLIX LECLERC
15-16 OCT. 7h.30



LARRY CORYELL
16 OCT. 10h.00 et 12h.00



13 NOV. 7h.30 et 10h.00



JEAN-LUC PONTY

17-18 NOV. 9h.30
19-20 NOV. 10h.00



LES SÉGUIN

BILLETS EN VENTE (SIÈGES RÉSERVÉS) AU CINÉMA 277-4145
• (AUSSI EN VENTE À L'ALTERNATIF)



La nostalgie règnera encore une fois sur les ondes de CBF-FM, samedi après-midi à 13 h, car les auditeurs de l'émission "Musique du cinéma européen" pourront entendre Mme Zarah Leander et ses grands succès des années 1938-1945. Par ailleurs, des chansons extraites de quelques films français tournés durant l'Occupation seront également au programme.

●

30 ans d'histoire du cinéma

Une série de 38 courts métrages retraçant les trente années d'histoire du cinéma avant-gardiste américain sera offerte au Musée des Beaux-arts de Montréal du 6 octobre au 4 novembre durant sept représentations d'une durée approximative de 90 minutes.

La série est organisée par The American Federation of Arts et subventionnée par le National Endowment For The Arts. Le conservateur des films et videos au Whitney Museum of American Art de New York, M. John Hanhardt, a assumé le choix des films, dont plusieurs des oeuvres de Maya Deren, promotrice du mouvement d'avant-garde durant 20 ans, depuis 1940, seront présentées.

L'entrée est de $1.50. Les billets seront en vente au guichet, une heure avant chaque représentation.

CINÉ-CAMPUS
SALLE LAFONTAINE

Vendredi, 1er oct.	**LA MAMAN ET LA PUTAIN**	Jean Eustache
mercredi, 6 oct.	**SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE**	Bergman
vendredi, 8 oct.	**LA CLASSE OUVRIÈRE VA AU PARADIS**	Elio Petri
mercredi, 13 oct.	**LES ORDRES**	Michel Brault
vendredi, 15 oct.	**LES DAMNÉS**	Visconti
mercredi, 20 oct.	**FRANKENSTEIN JUNIOR**	Mel Brooks
vendredi, 22 oct.	**LE FESTIVAL DES FILMS ÉROTIQUES DE NEW-YORK**	
mercredi, 27 oct.	**FOX ET SES AMIS**	Fassbinder
vendredi, 29 oct.	**CITIZEN KANE**	Orson Welles
mercredi, 3 nov.	**EL TOPO**	Alexandre Jodorowsky
vendredi, 5 nov.	**PARTIS POUR LA GLOIRE**	Clément Perron
mercredi, 10 nov.	**KASEKI**	Masaki Kobayashi
vendredi, 12 nov.	**ERICA MINOR**	Effenterre
mercredi, 17 nov.	**BAR SALON**	André Forcier
vendredi, 19 nov.	**LE CHAT ET LA SOURIS**	Claude Lenouch
mercredi, 24 nov.	**DYN AMO**	Steve Dwoskin
vendredi, 26 nov.	**LES VALSEUSES**	Bertrand Blier
mercredi, 1er déc.	**CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL**	Mike Nichols
vendredi, 3 déc.	**L'ÉNIGME DE KASPAR HAUSER**	Werner Herzog
mercredi, 8 déc.	**MISTAPISHU**	Arthur Lamothe
vendredi, 10 déc.	**VÉRITÉS ET MENSONGES**	Orson Welles
mercredi, 15 déc.	**LA PENDAISON**	Nagisa Oshima

SALLE LAFONTAINE
1301 est, Sherbrooke
Entrée: Membres - UQAM (cartes) $1.00
Autres $1.50
Renseignements: 282-7083
SERVICE D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
UQAM

Paris comble Atonine Maillet

"Je suis née avec une bonne étoile au derrière"

PARIS (PC) — La pièce d'Antonine Maillet, "La Sagouine", remporte un véritable triomphe actuellement à Paris où elle est produite au théâtre le "Petit d'Orsay" jusqu'au 3 octobre. Elle poursuivra sa carrière en province, puis en Belgique et finalement en Suisse. Elle aura fait au total 40 représentations.

Toutes les critiques sont unanimes et peuvent se résumer dans les commentaires suivants: "Un chef-d'oeuvres", "du beau travail", "un cri qui vient de nos ancêtres du nouveau pays", "on l'aime beaucoup cette Sagouine".

L'auteur et son unique interprète, la comédienne Viola Léger, ont véritablement conquis le public parisien et la presse en général. Les deux femmes ont donné de nombreuses entrevues. Elles ont passé plusieurs heures à la radio et à la télévision française. Celle-ci entend diffuser plusieurs extraits de la pièce.

Mme Antonine Maillet se déclare comblée. "J'ai vraiment envie de continuer, ajoute-t-elle. Ça me donne l'espèce de coup de pied qu'il me fallait. Comme l'on dit dans son pays, en Acadie, je crois véritablement que je suis née avec une bonne étoile au derrière".

Cette petite femme énergique et sympathique estime que le succès remporté à Paris, après celui de Montréal, est sans doute "une dette de reconnaissance que la francophonie en général paye à son Acadie qui à une certaine époque a peut-être été boudée par les grands spécialiste de la francophonie internationale".

D'ailleurs son livre, paru en France au début de l'année chez Grasset, a connu un tel succès que l'éditeur a tiré une deuxième édition à la fin d'août.

Mais avant la première parisienne, le 21 septembre, Antonine Maillet avoue avoir éprouvé la crainte "que mon langage ne soit pas compris par le public français qui, de toute manière, est très difficile, en matière de théâtre". Mais la réalité fut tout autre. "Dans cette salle de 180 sièges, à la suite de la première représentation où se trouvaient surtout les critiques, j'ai compris que mes craintes étaient injustifiées, car ils ont fait une véritable ovation à la comédienne et certains, pendant plusieurs secondes, ont crié des bravos, ce qui est assez inusité de la part de ces professionnels théâtre."

De plus, ajoute Mme Maillet, après chaque représentation, "les spectateurs viennent nous voir et nous disent leur appréciation de la pièce et du jeu extraordinaire de Viola, en soulignant très souvent qu'ils ont pratiquement tout compris et reconnu la langue de leur coin, que ce soit en Charente, en Savoie, en Bretagne."

Tournée des Grands ballets dans l'Ouest et en Amérique latine

par Angèle Dagenais

Les Grands ballets canadiens auront une saison particulièrement chargée cette année, qui les amènera aux quatre coins du pays et en Amérique latine, en plus des représentations régulières de la compagnie à Montréal, Québec et Sherbrooke.

De plus, les GBC accueilleront trois groupes de l'extérieur du Québec, dont le Ballet Cologne qui présentera très bientôt au Théâtre Maisonneuve, *Sinfonietta*, la *Table verte* de Kurt Jooss et le *Ragtime dance company* (4 au 6 octobre). A la fin d'octobre, le Ballet National des Pays-Bas viendra rencontrer le public montréalais pour la première fois à la salle Wilfrid-Pelletier; et fin mars, le Ballet royal de Winnipeg, dans un échange de bons procédés, ajoutera trois représentations à la saison artistique des Grands ballets.

Les danseurs de Mme Chiriaeff n'auront pas beaucoup de répit cette année, débutant la saison 1976-77 par une première visite à Massena, dans l'État de New York, à titre d'invités du Conseil des arts de cette ville.

Le mois d'octobre sera par la suite centré sur la campagne de financement, qui revêt deux formes cette année: une soirée, le 13 octobre, à la salle Claude-Champagne, qui incorporera un défilé de mode chorégraphié par Brian MacDonald à une oeuvre du répertoire de la compagnie, *Variations polissonnes*. Toujours à l'affût de solutions originales pour mousser la danse au Québec, les Grands ballets se sont adjoints cette année le Conseil des Fourreurs de Montréal pour présenter leurs dernières créations sur un mode dansant.

Le 20 octobre, à Québec, un dîner-bénéfice sous la présidence du ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, soulignera la campagne de financement des Grands ballets canadiens.

La saison artistique de la compagnie débutera véritablement en novembre, avec la présentation du deuxième acte du *Lac des Cygnes* et de *Carmina Burana* à Québec, Sherbrooke, Montréal, Ottawa et Kingston, en Ontario. Durant la période des Fêtes, les GBC présenteront, pour la dixième et dernière année, le *Casse-Noisette* de Fernand Nault, d'après l'oeuvre de Tchaikovsky, à la Place des Arts et au Grand Théâtre de Québec.

Le mois de janvier, qui est toujours une période creuse pour la compagnie, sera comblé cette année par l'enregistrement d'une émission que la société Radio-Canada diffusera au printemps. Suivra en février une tournée d'un mois dans l'Ouest canadien qui amènera les danseurs montréalais dans une dizaine de villes où ils interpréteront les meilleures oeuvres de leur répertoire. De retour au Québec la compagnie présentera un choix d'oeuvres suggérées par ses abonnés au cours d'un sondage effectué l'année dernière. Parmi "les grands succès" des dix dernières années les GBC reprendront *Tommy* (ou *Catulli Carmina* s'il n'est pas possible d'obtenir les droits de *Tommy*), *Roméo et Juliette*, *l'Oiseau de Feu* et *Giselle*.

À la mi-mai, la troupe fera une première apparition au Guelph Spring Festival, suivie, en juin et juillet, de sa première grande tournée en Amérique du Sud, au Mexique et aux Antilles. Grâce à l'appui du ministère des Affaires extérieures, les Grands ballets pourront faire valoir leur talent en Argentine, dans six villes du Brésil, au Venezuela, au Mexique et à Cuba.

Pour compléter cette saison variée et prometteuse, la troupe présentera son programme d'été à Montréal au cours du mois de juillet. La compagnie annoncera bientôt le programme estival qui sera peut-être présenté dans une autre salle que l'Expo-Théâtre. Cette annonce réjouira certainement les amateurs de danse non motorisés...

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS.



LE BON ET LES MECHANTS
de CLAUDE LELOUCH
MARLÈNE JOBERT
JACQUES DUTRONC
SERGE REGGIANI
POUR TOUS
Salle Renoir
Sem 7 30 9 45
Sam dim 12 45 3 00 5 15 7 30 9 45
Salle McLaren
Sem 7 30 9 30
Sam dim 1 30
3 30 5 30 7 30 9 30
Les Galettes de Pont-Aven
18 ANS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060



Avant Première le 5 octobre
"LE MISANTHROPE"
de Molière
joué dans un décor moderne
Avec: Louise Turcot, Elisabeth LeSieur, Marguerite Lemir, François Cartier, Pascal Rollin, Yvon Bouchard, Alain Fournier, Daniel Tremblay, Gaston Lepage, Jean-Luc Montminy, Claude St-Germain.
Ile Ste-Hélène
air conditionné
Mise en scène: François Cartier. Décors: Guy Beauregard
Direction générale: Jeanine Beaubien
ALPHA BETA en français jusqu'au 2 octobre
avec Réjean Lefrançois et Madeleine Arsenault.
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12 h à 18 h. Montreal Trust P.V.M.



PARIS MATCH ★★★
Un des grands événements de Cannes 1976. Ce nouveau chef-d'œuvre de Francesco Rosi...
Nicolas de Rabaudy
un film de FRANCESCO ROSI
POUR TOUS
LINO VENTURA
CADAVRES EXQUIS
CARREFOUR
1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.15 - 9.30
STE-CATHERINE—BLEURY 866-8057

cinéma

"Parlez-nous d'amour", un film qui dérange...

par Jean-Pierre Tadros

Quelques jours après sa sortie commerciale dans douze salles de la région métropolitaine, il faut bien se rendre à l'évidence: le film de Jean-Claude Lord, "Parlez-nous d'amour", dérange horriblement. D'autant plus qu'il vise principalement un "milieu" qui ne semble pas avoir la conscience très tranquille. Un "milieu" qui a donc tout intérêt à ne pas voir ses fantômes déambuler librement sur la place publique. Mais de quel "milieu" s'agit-il au juste?

Là, on a un peu l'embarras du choix, car le film de Jean-Claude Lord nous en dévoilera plusieurs; trois, pour être plus précis. Le premier, le plus amusant et aussi le plus surprenant, c'est celui des "madames". Elles constituent, en effet, une "espèce" assez spéciale dans la faune sociale québécoise; une "espèce" qui ne semble vivre que pour et par certaines vedettes de la chanson populaire. Ces "madames" forment ce que l'on a vite appelé avec dérision le "club des varices". Et elles viennent de partout, les plus entreprenantes étant semble-t-il de la province. Et ce sont elles qui formeront les audiences, oh! combien réceptives, des émissions de variétés du genre "Boubou", "les Coquelluches", "les Tannants" et autres du genre.

La description que Jean-Claude Lord va nous faire de ce monde des "madames" est à certains égards ahurissante. On reste surpris de voir avec quelle naïveté ces dames aux apparences respectables se laissent prendre dans ce monde d'illusions qu'elles ne rêvent que de posséder. Et ce désir de possession va tout naturellement se cristalliser sur la vedette, celle que l'on viendra voir, toucher aussi (souvent de façon très précise) et, ultime satisfaction, avec laquelle on pourra avoir aussi une petite aventure sexuelle!

Voilà donc que l'imaginaire de ces "madames" se donne libre cours et avec une audace qu'on ne pensait pas possible. "Parlez-nous d'amour" nous rappelle que c'est justement possible; pire, que c'est ainsi que cela se passe bien souvent. Et le mérite de Jean-Claude Lord aura été de nous donner cette réalité pourtant croustillante, sans complaisance aucune, avec une certaine discrétion même. Non, le réalisateur ne se moque pas de ces braves femmes, même si les dialogues de Michel Tremblay portent avec une incroyable efficacité. C'est que ces "madames" ne sont risibles qu'à cause de tout un contexte social, et ce sera à lui que nous renverra constamment le film.

Et c'est ainsi que l'on apprend à découvrir le deuxième de ces "milieux". C'est celui des vedettes de la chanson et des variétés. Le petit écran a appris à les rendre étonnamment populaires et cela à l'échelle du Québec. Ils sont beaux; ils chantent; à l'occasion ils savent être gentiment espiègles, mais apparaissent toujours inoffensifs. Et pourtant, c'est le désir qu'ils feront naître. Jeannot (alias Boubou, alias M. B, c'est-à-dire Jacques Boulanger) le sait et joue donc constamment sur la corde raide. Il repousse les avances de ces dames; mais à l'occasion y succombera. Pourquoi pas? vous dira-t-il. Lui, il mène le jeu; autant donc en profiter.

Puis, il y a toutes ces aspirantes-vedettes. Elles, elles doivent apprendre à manoeuvrer dans une jungle aux multiples embûches. C'est la grosse exploitation d'une autre naïveté: celle de ces jeunes filles qui croient le succès à portée de la main... moyennant quelques petites concessions. Mais les concessions vont se multipliant, et très vite, on s'aperçoit qu'il n'y a plus de fin. Mais comment s'en sortir? Pour arriver à apprécier les différents cheminements possibles, Jean-Claude Lord mettra en scène trois jeunes chanteuses, interprétées par Anne Létourneau, Nicole Cloutier et Véronique Béliveau. Trois itinéraires bien différents aussi; triste à souhait.

Il faut bien reconnaître que ce sont des victimes plus ou moins consentantes; comme les "madames" d'ailleurs. Mais qui donc manipule tout ce monde? C'est là qu'on apprend à découvrir alors les coulisses du spectacle; et ce sera là que le film deviendra précieux. Car "Parlez-nous d'amour" va prendre alors les accents d'une impitoyable critique d'un certain milieu du spectacle. Le film donne en effet à voir avec précision toutes les machinations qui s'élaborent dans le monde du disque et de la télévision pour arriver à faire passer telle vedette ou telle autre. Le film montre comment, à l'occasion, on peut faire une piastre en abusant d'un public naïf et bon enfant. Le film révèle enfin comment "on se parle d'amour" dans un certain milieu du spectacle.

Naturellement, ce n'est pas tout le milieu du spectacle qui est visé dans le film de Jean-Claude Lord. Loin de là, et personne n'est dupe. Non, il ne s'agit ici que d'une petite fraction de gens qui abuse encore de la crédulité d'un public de la télévision admirablement formé à ne pas exiger plus que les balivernes de beaux garçons gentils... et sexys.

La dénonciation que fait Jean-Claude Lord de cet univers dont on n'ignorait guère l'existence mais qu'on avait appris à ne plus regarder; cette dénonciation nous apparaît non seulement courageuse mais nécessaire. Naturellement, certaines scènes choquent. On se relève mal aussi de certaines séquences du film. Mais la vulgarité qui s'étale bien souvent dans le film n'est autre que celle que l'on côtoie à longueur de journées.

Le film apparaît donc comme une vaste mosaïque aux allures documentaires. Les "madames" crient de vérité, et Jacques Boulanger surprend bien souvent même s'il est censé interpréter son propre rôle. Quant aux autres comédiens, il faut bien reconnaître qu'ils ont été dirigés avec une précision remarquable. Jamais les personnages ou les situations ne tourneront au ridicule; ce qui tient parfois du tour de force.

"Parlez-nous d'amour" c'est donc un bon spectacle. Mais c'est aussi un film qui donne à réfléchir. Certains s'y sont vite refusés...

Le Dr Frédérick Leboyer à Femme d'aujourd'hui

Pour ses débuts, demain soir, à la télévision de Radio-Canada, l'émission *Nocturnales de Femme d'aujourd'hui* recevra le célèbre Dr Frédérick Leboyer qui présentera aux Québécois son dernier film, très controversé, intitulé *Shantala* ou le massage des enfants, un art traditionnel en Inde.

Quand ce médecin-poète est venu à Paris, en juin dernier, montrer et commenter ce deuxième film, prolongement du premier *Pour une naissance sans violence*, plus de mille personnes s'étaient entassées dans un amphithéâtre du Centre hospitalier universitaire Pitié-Salpètrière.

"Dans une atmosphère enfumée, irrespirable, tendue, devant un aéropage de psychanalystes et de gynécologues questionnés par un public sceptique dans sa minorité, ardent dans sa majorité, Frédérick Leboyer, porte-parole des nouveau-nés, a tenté de garder son calme", écrivait "Le Monde" au lendemain de cette rencontre.

Shantala nous montre comment une jeune mère de l'Inde rend, par la technique ancestrale du massage, plus douces les premières semaines de son enfant. Comment elle l'aide à traverser ce que Frédérick Leboyer appelle "le désert plein de monstres" des premiers mois. On voit Shantala, une jeune femme, caresser soigneusement les bras, les jambes, le torse du bébé. Elle étire ses membres, les plie et les déplie, palpe ses muscles en suivant leur forme, glisse ici, presse là, longuement, avec "un sérieux déconcertant qui fera croire à certains spectateurs qu'elle n'y met pas de chaleur".

"Les enfants, dira le docteur Leboyer, ont besoin de chaleur et de caresses plus encore que de lait." La formule lui a été inspirée par une habitude répandue en Inde, pays où, que l'on sache, le lait ne coule pas à flots pour tous les enfants. À ce stade, la séduction exercée par les idées de Frédérick Leboyer se double d'un malaise.

Aline Desjardins s'entretiendra avec le docteur Leboyer avant la présentation de **Shantala**. Le film sera suivi d'une table ronde à laquelle participeront notamment Mme Thérèse Gouin-Décarie, professeur titulaire de psychologie à l'Université de Montréal, M. Serge Lemaire, sexologue au Centre professionnel de psychologie et Mme Hélène David, sociologue attachée à l'Institut de recherche appliquée sur le travail, de l'U. de M.

Le lundi , 4 octobre, à 13 h 35, le Dr Leboyer présentera et commentera **Pour une naissance sans violence** à l'émission régulière de **Femme d'aujourd'hui**. Des parents familiers avec cette méthode d'accouchement participeront à l'entretien.

Un film que n'aime pas CJMS...

Au poste radiophonique CJMS on n'a guère apprécié le film "Parlez-nous d'amour". Les animateurs de la station n'ont pas manqué de le dire dès le lendemain de la première du film de Lord. Émile Genest, Serge Bélair, Edward Rémy, Frenchie Jarraud ont décrié avec beaucoup d'ardeur les "menteries" de ce film ignoble. Mais fallait-il pour autant entamer une violente controverse qui n'aurait pu que profiter au film?

M. Donat Bazinet, président du réseau Radio-Mutuel a décidé que non, et en a averti ses animateurs. Dans une entrevue téléphonique qu'il accordait hier après-midi au DEVOIR, M. Bazinet allait confirmer l'existence d'une telle directive en soulignant que "Radio-Mutuel n'était pas d'accord avec le sens du film".

"Le monde du spectacle n'est pas comme le dépeint le film, allait-il préciser; je n'ai jamais vu de choses semblables. Cela a peut-être pu exister en de rares occasions, mais de là à généraliser..."

M. Bazinet ne veut donc pas que ses auditeurs franchissent ce pas. Qu'ils n'aillent pas donc voir le film. Ce n'est pas le conseil qu'il donne, mais il fera remarquer que "le public pourrait se mettre à croire tout ce qu'il voit". Curieusement, on ne débattra donc pas de la question sur les ondes de CJMS et sur celles du réseau Radio-Mutuel. Mais les commerciaux payés sur le film continueront à passer sur les ondes, contrairement à certaines rumeurs.

Quant à la première prévue à Québec jeudi, elle ne se fera plus sous les auspices de Radio-Mutuel. L'ironie de la situation réside dans le fait que le producteur du film de Jean-Claude Lord est nul autre que les Productions Mutuelles, une autre filiale de la Corporation Civitas.

Plaisirs de la Table



Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ-NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211



À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boîte à lettres
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le comportement animal: "Le flamant rose et le cygne".
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.00 Cinéma: "Mademoiselle stop ou les petits matins" (Comédie — Français 1962)
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 Les corsaires
5.30 Les Pierrafeu
6.00 Ce soir
7.00 Harold Lloyd ■
7.30 Les grands films: "Golfinger" (Espionnage — Britannique 1964)
9.30 Appelez-moi Lise
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Jason King
12.05 Cinéma: "Soupçon" (Drame — Britannique)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommeswL
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "La diligence partira à l'aube" (Western — Américain 1964)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Capitaine Scarlet
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "Le secret de Santa Vittoria" (Comédie — Américain 1970)
10.00 Montréal en parle
11.00 Les nouvelles TVA
11.30 La couleur du temps
11.45 Mannix
12.45 Cinéma: "Mutinerie" (Drame — Américain 1969)
2.00 Le dix vous informe

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Bonaventure
1.30 Love American Style
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's your Choice
4.30 Vision On
5.00 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Mr. T and Tina
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 Summer Evening
9.30 Points East, Points West
10.00 The Final Solution
11.00 The National
11.22 Special Assignment
11.30 The City Tonight
12.00 Mary Hartman
12.30 Cine-Six: "Sabrina" (comédie 1954) ■

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The art of cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Cinéma: "The Reluctant Debutante" (comédie — 1958)
2.30 The Alan Hamel Show
3.30 Another World
4.30 The Flintstones
5.00 First impressions
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Grand old
7.30 Sanford and Son
8.00 The Waltons
9.00 Nancy
9.30 Maclear
10.00 Streets of San Francisco
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Alfie" (drame — 1965)

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Émissions du ministère de l'Éducation
14.45 Intermède musical
15.30 Les marmitons
16.00 D'une école à l'autre
16.30 Urbanose
17.00 Poste frontière
18.00 Prête-moi ta plume
18.30 L'âge de la parole
19.00 Ce coin de pays "Des villes, un fleuve"
19.30 Dossier Afrique: "En quête du passé"
20.00 Horizons: "Science et cambriole"
21.00 Le sens de la vie La solitude
22.00 A vrai dire

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis 935-4246 "Swasbuckler" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
ATWATER II: NAveau métro Alexis Nihon 935-3313 "L'argent de poche" 7.25, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Gone with the wind" 12.10, 4.00, 7.50.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Expose me, lovely" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45 et "Naked came the stranger" 1.20, 4.15, 7.10, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Tueur d'élite" 1.00, 5.15, 9.35 et "Et maintenant on l'appelle El Magnifico" 3.05, 7.20.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2745 (Salle I) "Survive" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Every Inch a Lady" et "The Hardy Girls".
CARREFOUR: 318 rue She-Catherine O. 866-8057 "Les cadavres exquis" 1.00, 3.00, 5.00, 7.15, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.20, 8.00 (Salle II) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "La grande casse" 12.10, 3.30, 6.35, 10.10 et "C'est dur pour tout le monde" 1.40, 5.05, 8.30.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-9933 "A bout de nerf" 6.30, 9.45 "Détournement en plein ciel" 8.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Mistress Pamela" 1.30, 3.25, 5.20, 7.20, 9.10.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Il conviendra de bien faire l'amour" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle II) "La dernière femme" 12.10, 2.25, 4.45, 7.00, 9.20 (Salle III) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40 (Salle IV) "Silence on tourne" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Harry and Walker go to New York" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "Vol au-dessus du nid de coucou" 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le bon et le méchant" 7.30, 9.45 (Salle McLaren) "Les galettes de Pont-Aven" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "Jamais plus toujours" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Salut l'artiste" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Drum" 7.10, 9.15.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "Les 3 jours du condor" 9.30 "Mandigo" 7.30.
MERCIER: 3260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Tueur d'élite" 9.10 et "Et maintenant on l'appelle El Magnifico" 7.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "One flew over the cuckoo's nest" 1.05, 4.50, 8.50 et "Love and death" 3.15, 7.20.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Lord of the flies" 7.30 et "Marat Sade" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Owen" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le gitan" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, (Salle II) "Parlez-moi d'amour" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20, (Salle III) "La bête" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle IV) "Le locataire" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10, (Salle V) "Les adorables victoriennes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La dernière femme" 12.00, 2.15, 4.35, 6.55, 9.10.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: 865-2533 (Petit cinéma) "Devil is a woman" 12.50, 2.45, 4.50, 6.50, 8.55.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Face to face" 12.05, 2.25, 4.45, 7.10, 9.35.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The Infidel" 12.00, 2.55, 5.45, 8.30 et "Pleasures of a woman" 1.35, 4.25, 7.15, 10.10.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "The naughty victorians" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Owen" 7.15, 9.30.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 732-8243 "Sleeper" 6.10, 9.35. Bananas" 8.00.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.20.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'autre versant de la montagne" 6.00, 9.35 et "La kermesse des aigles" 7.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Tenant" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Man who fell to hearth" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.20.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Un village hongrois" (de Judit Elek — Hongrie 1972-73) 7.30. "Une histoire simple" de J. Elek — Hongrie 1975) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Festival du film américain. "Power of the press" (C. Rogers) 7.00. "Fountainhead" (K. Vidor — 1949) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. Relâche.
LE PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Ginette Ravel — 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Metamorphose" de C. Gauvreau — 20 h 00.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Alpha Beta" de E.A. Whitehead, du mardi au vendredi 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Ballet folklorique du Mexique — 20 h 30.
STUDIO THEATRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Ma Corriveau" de Victor Levy-Beaulieu tous les soirs 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Ti-Jean Carignan — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Gilles Vigneault.
THEATRE PORT-ROYAL/ "Le dernier des Don Juan" de N. Simon — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.

la boîte à échos

L'ensemble de chambre Tashi jouera le 3 octobre prochain à 16 h 30, au Théâtre Maisonneuve et interprétera des oeuvres de Stravinski, Brahms et Wuorinen.

•

Les étudiants en théâtre du Cégep Bourgchemin, campus Saint-Hyacinthe, 300, rue Boullé, présentent **Comme il vous plaira**, de Shakespeare, les 1er, 2, 3, 9 et 10 octobre, à 20 h, salle Léon-Ringuet. Mise en scène d'Andrëi Zaharia.

L'ensemble à vent McGill donnera un récital à la salle de concert Pollack, 555, Sherbrooke ouest, le vendredi 1er octobre, à 13 h, sous le thème: Musique ancienne pour instruments.

•

Au Goethe Institute de Montréal, Place Bonaventure, une discussion (en français) sur Bayreuth 76, avec la participation des professeurs, Raymond Joly, Rodrigue Villeneuve et de Maryvonne Kendergi. Demain, à 20 h 30.

SYMPOSIUM
5334 avenue du Parc — 274-9547
SPÉCIALITÉS GRECQUES
DANSE — BOUZOUKI
ouvert à 18 heures tous les jours sauf le lundi
Préparez vos réceptions avec NIKOS...
Chez les Anciens Grecs, un SYMPOSIUM était tout à la fois une réunion intellectuelle et un banquet...
Aujourd'hui, le SYMPOSIUM vous offre une authentique joie de vivre...
EN BAS: La Pêcherie - Le Rendez-vous des amateurs
SYMPOSIUM

Abdication improbable de Paul VI

CITE DU VATICAN (Reuter) — Le pape Paul VI, dont c'était dimanche 26 septembre le 79ème anniversaire, a déclaré au cours de son allocution hebdomadaire: "Nous sommes désormais arrivé au soir de notre journée terrestre."

Le saint père voulait-il indiquer par cette simple déclaration qu'il appliquerait pour lui-même l'an prochain la règle qu'il a mise en vigueur pour les cardinaux, à savoir que lorsqu'ils ont passé le cap des quatre-vingts ans, ils perdent leur droit de participer à l'élection papale, en raison de leur grand âge?

En d'autres termes, Paul VI, en s'approchant lui-même de ses quatre-vingts ans songerait-il à renoncer à son pontificat?

De l'avis des experts du Vatican, c'est une éventualité peu probable, ne serait-ce d'abord que parce que dans toute l'histoire du christianisme, il n'y eu qu'une seule abdication papale, celle de Célestin V (Saint Célestin) en 1294.

Ensuite et surtout, parce que l'on prête au pape le sentiment qu'une abdication de sa part serait considérée comme un signe de faiblesse, comme l'indication qu'il a fini par céder à des pressions extérieures.

Pour un homme comme Paul VI qui lutte avec constance et détermination pour maintenir l'autorité du pontificat à une époque où le vent de la contestation remet perpétuellement en question toutes les formes de l'autorité, son abandon serait un inacceptable aveu de défaite.

Mais alors qu'il atteint le crépuscule de sa vie, Paul VI, qui depuis son élection le 21 juin 1963 a imposé plus de réformes à l'Eglise que même les plus audacieux auraient jamais cru possibles, n'a sans doute jamais connu des temps plus difficiles pour arriver à maintenir la cohésion des fidèles dans la voie qu'il estime être la bonne.

Les événements de cette année, particulièrement, ont pesé lourdement sur ses épaules. Il y a eu les développements politiques en Italie, qui ont vu le parti communiste se rapprocher encore davantage du pouvoir et la ville sainte elle-même passer sous l'administration d'un maire communiste, et plus récemment, "l'affaire Lefebvre" qui conduit à une crise ouverte entre les intégristes et les réformistes au sein même de l'Eglise catholique.

Tandis que les premières années du pontificat de Paul VI avaient surtout été marquées par les grandes restructurations, les réformes hardies et des voyages et contacts sans précédent, il semble que le pape, auquel le grand âge impose fatalement un ralentissement de ses activités, ait pour principal souci maintenant d'éviter les conflits et de préserver la cohésion de son Eglise.

Les réformes entreprises et menées à leur terme sous son pontificat ont été considérables: le concile oecuménique Vatican deux, que son prédécesseur, Jean XXIII, avait invité à se réunir en 1962 et qui s'est achevé en 1965, la restructuration générale de la hiérarchie vaticane, avec une influence réduite des prélats italiens et l'apport d'ecclésiastiques appartenant aux communautés catholiques plus jeunes du tiers-monde.

Certains observateurs pensent, cependant, que Paul VI ne s'est jamais vraiment remis des dissensions nées de la publication en 1968 de son encyclique "Humanae Vitae" touchant au problème de la natalité.

Une commission internationale du Vatican avait recommandé, à une petite majorité, que l'Eglise révise son interdiction traditionnelle des méthodes anticonceptionnelles, mais Paul VI avait estimé qu'il ne pouvait pas accepter cette recommandation et avait décrété que l'interdiction devait être maintenue.

Sa décision avait été vivement critiquée dans de nombreuses régions du monde. Paul VI avait été profondément affecté par l'intensité des attaques personnelles dont il avait été l'objet.

Il se retrouve aujourd'hui mêlé aux querelles, cette fois sur les nombreuses réformes introduites par Vatican deux. Le mouvement traditionaliste opposé à ces réformes s'est considérablement renforcé et s'est trouvé un leader en la personne de Mgr Marcel Lefebvre, l'ancien archevêque de Dakar et évêque de Tulle qui a fondé le séminaire traditionaliste d'Econe, en Suisse.

Le conflit actuel ne manque pas d'une certaine ironie pour Paul VI. Pendant la plus grande partie de son pontificat, et surtout à l'époque de la controverse d' "Humanae Vitae," il avait été critiqué par les catholiques progressistes qui lui reprochaient de ne pas saisir "l'esprit" de Vatican deux.

Mais en dépit de ses efforts pour apaiser les critiques tant à droite qu'à gauche, Paul VI n'a finalement satisfait personne.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

APPARTEMENTS À VENDRE APPARTEMENTS À VENDRE APPARTEMENTS À VENDRE

Jouir de la vie...à l'Impérial



C'est ce que vous aurez le loisir de vous permettre dans ce luxueux immeuble résidentiel en copropriété où tout est agrément. Inutile d'ajouter que l'Impérial est à deux pas des attraits du centre-ville.

À l'Impérial, votre suite air-climatisée est un solide placement qui peut aider à surmonter les problèmes de l'inflation. Choix d'appartements: 3½, 4½ et 5½ pièces.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Impérial, entrez en contact avec les conseillers en condominium du Trust Royal, au 932-1112. On vous y aidera à faire un choix judicieux.

L'Impérial
Immeuble en copropriété
3445, rue Drummond
Montréal

IMMEUBLES Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
Conseillers en condominium:
Mmes Claudette Limoges
Louise Vocisano

1-10-76 Courtier

APPARTEMENTS À VENDRE

IMMEUBLES Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal

CENTRE-VILLE
"Prestigieux et pratique"

Élégante résidence d'appartements en co-propriété, centre-ville, près du Ritz, ou avenue Clarke, coin Sherbrooke, à Westmount. Air climatisé, 1-2-3 et 4 chambres à coucher. Financement disponible. **Découvrez les nombreux avantages exceptionnels** que procure un appartement en co-propriété, en consultant un conseiller en condominium : **Louise Vocisano : 932-1112 ou 935-5761, ou Claudette Limoges : 932-1112 ou 481-5907.**

courtier en immeuble
1-10-76

APPARTEMENTS DEMANDES

JEUNE FEMME avec enfants cherche 4½ dans Outremont, Tél: 342-0877, après 5 h. p.m. 7-10-76

ACHATS

ACHÈTERAIS disques, livres (science-fiction, policier, bandes dessinées) 3706 St-Denis (métro Sherbrooke) "L'Échange Enrg. 849-1913 1-10-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

300 LITS PLIANTS 36"x72", et matelas de "foam", en excellent état; ont servi pendant deux semaines, durant les olympiques. Appeler 374-1631, 364-0600, J.P. Faubert 4-10-76

Salon: ensemble contemporain modèle "Culbut", 4 morceaux; valeur $2,200. pour $1,200.; Une lampe tige, valeur $300. pour $175. Table de salon en verre, valeur $200. pour $125. Tél. 323-4677. 4-10-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANIMAUX

PETIT CHAT PERSAN à vendre. 271-4497. 1-10-76

ANTIQUITES A VENDRE

ENCOIGNURE québécoise milieu XIXe siècle. Tél: 634-6379, entre 17h et 19h. 4-10-76

RÈGLEMENT DE SUCCESSION, plusieurs meubles et objets anciens, vente globale, appels sérieux seulement. Particulier: 725-2522. 4-10-76

ARTICLES À VENDRE

300 LITS pliants, 36x72, et mateals de "foam", en excellent état; aussi literie ayant servi pendant deux semaines, durant les olympiques. Appeler 374-1631, 364-0600, J.P. Faubert 4-10-76

AUTOS À VENDRE

CITROEN DS 21, impeccable, comme neuve. 26,000 milles, 672-1878. 2-10-76

A VENDRE

300 volumes variés, plusieurs reliés cuir (Histoire, romans, romans policiers: Agatha Christie et Arsène Lupin, poésie, littérature, théâtre, etc.) au choix, de 0.50c à $3.00 le volume: 352-6340. 4-10-76

BUREAUX À LOUER

PROFESSIONNELS, 3 pièces, chauffé, éclairé, tapis, coin Delorimier et Bélanger, 728-1628. 2-10-76

CHALETS À LOUER

BROMONT, saison ski, 5 pièces, chauffé, eau chaude, électricité, foyer naturel, près des pentes de ski. Tél: 273-0198 2-10-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, piscine chauffée, saison, semaine, vacances-repos. (Aussi location pour ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-76

OCTOBRE À AVRIL, entre St-Sauveur et Morin Heights. 4 chambres, 2 salles de bain, salon spacieux avec foyer, cuisine toute équipée, comprenant lave-vaisselle et laveuse-sécheuse. Entièrement meublé. $4,500. pour la saison. Appeler de 9 h. à 5 h. à 671-3711, poste 784, Mlle Boire; et de 5 h. à 7 h.: 523-3600, Mlle St-Arnaud. 7-10-76

CHALETS À VENDRE

CHALET style suisse hiver-été, site paysagé et calme, à 1,000 pieds du Lac St-Joseph, St-Adolphe d'Howard. $25,000. comptant. Informations: 1-819-327-2478, entre 6 p.m. et 10 p.m. 1-10-76

LA SUISSE AU CHANTECLAIR

Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction à partir de $29,000.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée -- court de tennis, - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430

1-10-76

COURS PRIVÉS

CLINIQUE DE MATHÉMATIQUES: enseignement privé correctif. Appelez de 7 à 9 A.M. du lundi au vendredi ou 23 heures à minuit du dimanche au jeudi 253-9670 1-10-76

DEMANDES D'EMPLOI

DACTYLO à domicile, 60 mots-minutes, bilingue, communiqués, rapports et documents. Travail rapide. Tél: 676-5440. 2-10-76

DEMANDES D'EMPLOI

Femme de ménage cherche travail à la journée. Appels sérieux. Secteur nord-ouest de Montréal: Outremont, Ville St-Laurent, Westmount. Tél: 748-9133. 4-10-76

FERMES À VENDRE

AUSTIN VOTRE RANCH, cottage ancien complètement rénové, d'un style rustique. 3 chambres, salle à dîner séparée, avec foyer, 5 acres, 2 ruisseaux à truite fermant la propriété, grange extérieure en métal, près centre ski Orford et lac Memphremagog, le tout sur un site remarquable. $50,000. Immeubles Whitehead Inc. Michel Laperle, agent, tél: 1-819-843-7956. 4-10-76

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G., 7½, haut duplex, 220, poêle, frigidaire, foyer, solarium, redécoré, libre. $325. 481-6526. 4-10-76

CÔTE DES NEIGES, près de l'Université de Montréal, grand 6 pièces, 2e étage, 5303 McKenna, près Lacombe, chauffé, libre immédiatement. $450. Informations: 667-8850. 4-10-76

OUTREMONT, 7½ pièces, au rez-de-chaussée, avec sous-sol terminé, 2 salles de bain, libre à partir du 15 nov. $425. 271-0722. (Références exigées). 4-10-76

VILLE ST-LAURENT, grand 3½, chauffé, taxe d'eau payée, garage, piscine extérieure, 5 minutes du train ou de l'autobus. Appeler après 6 h. p.m. 337-0864. 1-10-76

PARC LAFONTAINE, près Cherrier, face au Parc, rez-de-chaussée, 8 grandes pièces, 220, sous-sol semi-fini, $250. mois. Références demandées. Tél: 866-2810. 2-10-76

2e étage, 6 pièces, rénové, 3 pièces fermées, non chauffé, entrée laveuse et sécheuse, 220W. chauffage électrique. $175. mois. Bail de 2 ans. 63 est Beaubien, app. 1. Visites le 29 sept., entre 17h. et 20h. 1-10-76

CÔTE DES NEIGES, haut duplex chauffé, eau chaude, réfrigérateur, poêle électrique, tapis mur à mur, salle à dîner et passage. $350. Stores vénitiens fournis, balcon. Tél: 738-9728. 1-10-76

MAISONS A LOUER

BUNGALOW 5½ libre, entièrement renové, Vimont Laval. $385. mois. Tél.: 669-3321. 5-10-76

ST-LAMBERT, cottage détaché, à 15 minutes du Centre-Ville, 8 pièces bien décorées, 3 chambres, solarium, disponible à la mi-octobre, partiellement meublé. $375. mois. Tél: 672-4314. 4-19-76

ESPACES À BUREAUX À LOUER

Professionnels de la santé

Il reste encore quelques bureaux à louer dans la Tour LaCité, conçue spécialement à l'intention du monde professionnel montréalais.

- À proximité de l'Hôpital général de Montréal, de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria, du Centre hospitalier thoracique de Montréal, de l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de l'Hôpital neurologique de Montréal.
- Services professionnels, médicaux et dentaires, sur place.
- Communication directe avec l'ensemble du complexe LaCité.
- Tout près du parc du Mont-Royal.

La Tour LaCité

C'est professionnel.

Madame Sheila Greene
845-6231

1-10-76

MAISONS MOBILES À VENDRE

Ft. Lauderdale, Floride

Magnifique roulotte double de largeur: 24' x 44', 2 salles de bain. Plusieurs extras. $12,000. sans ameublement; $13,000. avec ameublement. Parfait comme résidence d'hiver. *Écrire à:*

L. Johnson, 2970 S. W. 50th Terr. Ft. Lauderdale, Fla. 33314

7-10-76

OFFRES D'EMPLOIS

Religieuse, femmes ou étudiantes responsables, pour garder enfants. Appeler entre 2h p.m. et 5h p.m. à 733-0128 8-10-76

HOMME POUR IMPRIMERIE pour opérer plieuses: Sthl, Baum et guillotine Schneider. Se rendre à 620 Deslauriers, St-Laurent. 1-10-76

DAME POUR IMPRIMERIE, minimum 3 ans d'expérience. Se rendre à 620 Deslauriers, Ville Saint-Laurent. 1-10-76

TRAVAILLEURS DU BOIS avec expérience, sur toutes machines, demandé pour petit atelier, bon salaire et bonnes conditions. Appelez 381-5663 1-10-76

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

Le cadre qui vous convient...

Occupation immédiate
Locaux de prestige
150,000 p/c
(25,000 p/c par étage)

Taux de location avantageux et allocation généreuse pour améliorations.

Locaux exempts de colonne pour un maximum d'espace.

Climatisation par zones assurant un confort toute l'année durant.

Gicleurs automatiques pour une protection efficace contre les incendies

Ascenseurs privés rapides reliant le hall aux bureaux. Vaste stationnement.

2021 Union à l'angle du boul. Maisonneuve près La Baie. Relié à la métropole souterraine.

Pour plus de détails:
Larry Veary
Agent de location exclusif

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
842-5011

1-10-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

la SEIGNEURIE NEUFCHÂTEL inc.



Ste-Adèle 1-10-76

Autoroute sortie 45, 1.500' a votre gauche. À 45 minutes de Montreal Dans un site enchanteur.
— Devenez propriétaire d'un magnifique terrain boisé en montagne avec vue panoramique sur Tout Ste-Adèle.
Ste-Adèle 1-229-5104. Montreal 688-6630

STE-JULIE: Propriétaire transféré. Bungalow très propre, 7 pièces, garage double, foyer. Hypothèque 9%. **Raymond Langlois 653-7841.**

STE-JULIE: Domaine des Haut-Bois, site merveilleux sur le flanc du Mont Bruno, cottage typiquement canadien, grand terrain boisé, salon 27' x 16', chambre 23' x 12', salle de bain attenante. **Raymond Langlois 653-7841.**

ST-BRUNO: Bungalow avec magnifique sous-sol, foyer, secteur de choix, haie de cèdre, cabanon. Hypothèque fixe 8¾%. **Raymond Langlois, 653-7841.**

ST-BRUNO: Cottage canadien, foyer pierre, salle à dîner, grande chambre des maîtres, arbres adultes, finition typiquement canadienne. **Raymond Langlois, 653-7841.**

IMMEUBLES TRITON courtier

1-10-76

RIVE SUD: Bungalow construit en 1975. Brique et aluminium, garage, foyer au sous-sol dans la salle de séjour. 3 chambres à coucher dont une au sous-sol; plomberie pour 2e salle de bain, au sous-sol. Cause changement de localité. Pas d'agent. 652-3624. 4-10-76

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST, maison familiale de 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, foyer, garage. Vue panoramique, terrain paysagé, à ½ heure de 4 centres de ski; environ 3 acres. $43,000. comptant. Sur rendez-vous seulement. Tél. 735-0964. 2-10-76

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

AHUNTSIC
Placement avantageux

■ Un magasin, 10 appartements de 3½ pièces, baux annuels, revenu $17,700.
■ Prix et comptant à discuter.
Particulier, cause maladie et départ.

Tél.: 725-4892

2-10-76

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

FAMILLE CHERCHE DUPLEX modeste (2x6), dans Outremont. Garage ou allée pour auto; foyer; petit jardin. Occupation immédiate ou en juillet. Tél: 738-0789, soir. 1-10-76

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS BILINGUE
Transport douanier

Nous sommes à la recherche d'un employé bilingue assistant à notre chef de mouvement.

- De préférence avec expérience dans les procédurt s douanières pour l'importation, et connaissance de l'exportation.
- Position permanente et intéressante.
- Salaire proportionnel à l'habileté;
- Bénéfices marginaux avantageux.

Veuillez nous faire parvenir votre résumé-confidentiel à:

Brown Boberi (Canada) Ltée. 4000 route Trans-Canadienne Pointe-Claire, Qué. H9R 1B2 att.: Mme A. Brodbeck.

11-10-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux. 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence es lettres. Tél: 524-3852, et à Québec: 843-7037. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

POINTE-CALUMET, très beau terrain de 140' x 255' (35,700 pi. ca.) bord de l'eau. Tél: 334-4080. 4-10-76

BERTHIER, 40 milles de Montréal, bord du fleuve, ex-domaine privé des Jésuites, 39,680 pi.ca. $8,200: comptant $2,200. Tél: 363-8291, 621-6223, 1-836-6757. 4-10-76

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-10-76

SUCO
éducation à la solidarité

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Les Immeubles Granbien
854 Principale, Granby
Tél: 514-378-0131
(frais virés)

CANTONS DE L'EST: "ÇA C'EST RENTABLE" Aimeriez-vous devenir restaurateur avec un minimum de problèmes? Chiffre d'affaire d'environ $300,000. par année, fait en majorité avec livraison; dépenses minimum, potentiel d'augmentation fantastique. Appeler **J. Pelletier.**

CANTONS DE L'EST: "TRAVAILLEZ DONC POUR VOUS!

C'est plus rentable, c'est plus satisfaisant, une ou deux jolies boutiques de vêtements pour jeunes filles et jeunes dames, bien situées, belle décoration, très bon chiffre d'affaire; potentiel encore plus grand. Appelez vite **J. Pelletier.**

Courtier en immeuble 1-10-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: Bungalow 8 pièces près fleuve, ponts, autobus. Beau terrain arbres fruitiers. Très propre. **J. P. Dubuc, 655-7699, 651-1000.**
MONTREAL TRUST, courtier
1-10-76

OUTREMONT
Près parc Joyce, cottage semi-détaché en parfaite condition; 7 pièces, salon avec foyer, cuisine moderne, équipée; sous-sol fini, garage. Exclusif. **Roland Audette**
AUDETTE & AUDETTE
273-3653, soir: 334-0119
1-10-76

OUTREMONT
"Sur la montagne"
Cottage en pierre, 8 pièces, salle de bain attenante à chambre principale, salle de jeux avec foyer. Garage. Grand terrain. Propriété en excellente condition. Exclusif. **M. Savoie : 273-3653.**
AUDETTE & AUDETTE
courtier
1-10-76

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

WESTMOUNT
Pour ceux qui recherchent l'inusité, résidence superbe offrant tous les raffinements du luxe. Très grande salle de séjour et salle à dîner, "den", foyers, solarium. Très belle suite des maîtres, plus trois salles de bains supplémentaires. Pour plus de renseignements, appeler **T. Brault 935-8541, rés.: 931-6914.**

CANDIAC
Parc Laurier, bungalow pierre et brique, piscine creusée, chauffée, plusieurs extras. MLS. **Léonie Corriveau 659-2961, 632-2089.**
1-10-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

IMMEUBLES Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal

WESTMOUNT
Split Level
Propriété avec "den" superbe, 3 chambres à coucher, chambre de bonne, garage pour deux autos, charmant jardin, air climatisé. MLS. $275,000. **Dorothy Raich 932-1112, 931-7190.**

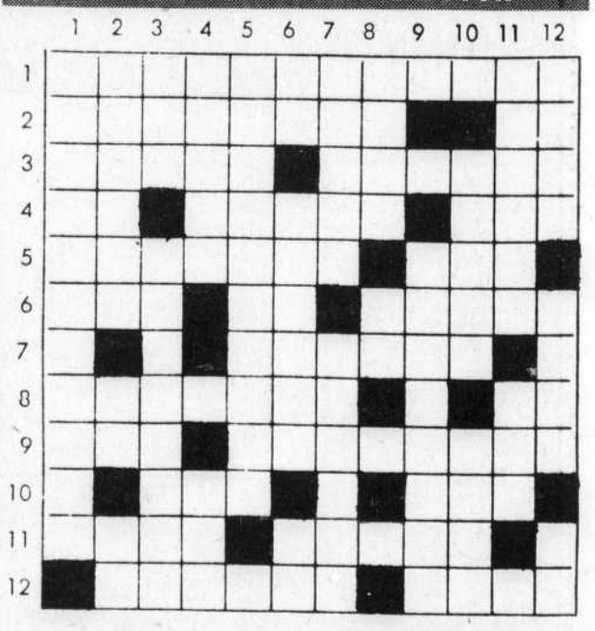
WESTMOUNT
A Vendre ou à Louer
Maison élégante et spacieuse de 9 pièces, 4 chambres à coucher, foyers. Salle de récréation, 2 salles de bain, stationnement pour 2 autos. EXCL. $95,000. ou $700. par mois. **Louise Vocisano 932-1112, 935-5761.**

RIVIÈRE DES PRAIRIES
Cottage canadien
Superbe propriété en peirre des champs, 11 pièces, 2 foyers, finition de qualité, bois de Rose, noyer, chêne, jardin paysagé au bord de l'eau. MLS. **Huguette Guérette 354-0360, 376-6715.**

CARTIERVILLE
Résidence récente de haute qualité, solide construction, 4 chambres à coucher, décoration de luxe, boiseries et planchers de chêne plein, piscine chauffée, face à la rivière, dessinée par professionnel pour professionnel.
Jacqueline Pineau 735-2681, 332-3091.
courtier en immeuble
1-10-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Fixerons par des goujons.
2—Petit canot de course ou de plaisance. — Or.
3—Espace sablé au centre des amphithéâtres. — Moquerie.
4—Palladium. — Dignité papale. — Enlève.
5—Elle reçoit ou donne l'hospitalité. — Dans la Russie tsariste, communauté villageoise qui avait la propriété collective des terres.
6—Affirmation. — Saint. — Collection publique d'objets d'art ou de science.
7—Charrue sans avant-train.
8—Elan. — Du verbe avoir.
9—Unité de mesure d'accélération. — Épée écossaise.
10—Attache. — Orient.
11—Ville de Hongrie. — Fruit sec indéhiscent.
12—Forma. — Cavité.

Verticalement

1—Spécialiste de graphologie.
2—Langue nationale du Pakistan. — Coups de baguette. — Gadolinium.
3—Seule. — Chatouiller légèrement.
4—Cercle extérieur d'une roue. — Colère.
5—Soumission.
6—Drame lyrique japonais. — Relatif aux astres. — Le meilleur en son genre.
7—Faire tort à. — Sa capitale est Juneau.
8—Individu. — A demi.
9—Avec beaucoup de réflexion.
10—Querelle. — Tenter avec audace.
11—Venir au monde. — Adresse.
12—Peur subite. — Observe secrètement. — Sans vêtement.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	U	M	I	N	A	N	T	■	S	E	C
2	E	R	U	C	I	F	O	R	M	E	■	O
3	G	O	A	■	D	O	U	I	L	L	E	T
4	I	B	I	S	■	C	R	A	I	E	■	E
5	C	I	T	E	J	A	R	D	I	N	■	R
6	I	L	■	D	U	L	I	E	■	O	B	I
7	D	I	V	I	N	■	R	■	P	L	I	E
8	E	N	U	M	E	R	A	T	I	O	N	■
9	■	E	■	E	A	U	■	M	E	G	O	T
10	T	■	A	N	U	R	I	E	■	I	C	I
11	H	A	R	T	■	A	■	S	T	E	L	E
12	E	S	T	■	A	L	L	E	U	■	E	N

ALASKA

l'étonnant pays du sommet du monde

par

MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

JUNEAU — Visions d'icebergs, d'Esquimaux, d'ours polaires, d'aventuriers et de chercheurs d'or, voilà en gros les images qu'évoquait autrefois l'Alaska. Et dans ce cadre, on insérait le 49ème état américain dans le même étau de glace que la Sibérie.

Mais ce portrait peu flatteur n'est plus la réalité. Car de plus en plus de gens sont attirés par la grandeur et la majesté du Grand Nord.

L'année dernière trois bateaux de croisière faisaient la navette entre Vancouver et Juneau. Cette année il y en a huit et on entrevoit doubler ce chiffre d'ici peu.

La curiosité de la découverte et la facilité des transports aériens sont en partie responsables de cet engouement. Les films, les reportages et le désir du voyageur d'aller toujours plus loin, ont fait le reste.

On a donc fini par apprendre que l'Alaska n'est pas toujours une mer de glace et qu'il y fait même très beau pendant les trois mois qui lui servent tout à la fois de printemps, d'été et d'automne. Plusieurs de ses régions enregistrent moins de neige que Montréal. Même dans l'Arctique la neige est peu conséquente. Il y tombe si peu d'eau que cette région équivaut à un désert: c'est le désert de l'Arctique.

Une orgie de fleurs

Deux fois plus grand que le Texas, trois fois plus que la France, presque aussi considérable que le Québec, l'Alaska comprend quatre régions s'étendant sur quatre fuseaux horaires, ce qui donne une idée de l'étendue de son territoire.

Mais malgré sa superficie gigantesque, l'Alaska ne compte que 350,000 habitants. Ses villes principales sont Juneau, Anchorage et Fairbanks. L'océan Pacifique le mouille à l'ouest et l'océan Arctique dans le nord. Le Yukon est son voisin canadien de l'est, et la Colombie-Britannique sa voisine du sud.

En Alaska le printemps commence, en moyenne, vers la fin de mai et la neige apparaît à la fin de septembre. Ce qui laisse trois mois à l'été pour faire exploser une orgie de fleurs.

Prés et montagnes se couvrent alors d'un tapis de myosotis bleus, d'herbes de feu rouges et de délicates rosses trémières. Tandis que chaque chalet de rondins se dépêche d'accrocher des géraniums à sa terrasse, de semer des pois-de-senteur, des lupins, des capucines et des dahlias qui s'amusent à défier la nature et à pousser mieux qu'ailleurs, comme par gratitude.

Les plus grands choux du monde se cultivent en Alaska. Le champion, récolté en 1968, pesait 35 kilos. Les fraises y sont grosses comme le poing et les navets de cinq kilos sont monnaie courante.

Ce miracle serait dû au fait qu'en été le soleil se venge de l'hiver. Il fait alors la tournée des grands ducs et ne se couche plus. Il brille 20 heures sur 24, à partir du 21 juin. A Fairbanks ce jour-là a lieu chaque année, à minuit, un match de football sans projecteurs.



Une orgie de fleurs, quelques maigres épinettes et des pics enneigés: paysage typique de l'Alaska en été.

Des montagnes sans nom

Les paysages de l'Alaska sont variés à l'infini et frappent par leur grandeur, leur calme, leur majesté.

On y trouve des fjords comme en Norvège, des lacs comme chez nous, des montagnes comme dans les Alpes, des plaines et des toundras comme en Finlande, en Sibérie et au nord du Québec. Tout cela sortant d'un écrin qui semble sans bornes.

Rares sont les habitations qui viennent rompre le charme de cette nature encore vierge.

On peut voguer pendant des jours dans le Passage Intérieur (chenal entre le Pacifique et la côte) sans voir une âme. Seuls des ours noirs, de blanches chèvres de montagne, des orignaux, des canards et des aigles y sont chez eux.

On peut survoler le territoire et s'émerveiller de voir tant de pics enneigés qui ne portent même pas de nom.

On parcourt ses routes et les panoramas semblent repousser l'horizon vers des au-delà insoupçonnés.

Des bouleaux chétifs et trapus rappellent cependant que le Pôle Nord n'est pas loin. Des épinettes qui chez nous sembleraient avoir une dizaine d'années, sont ici plus que centenaires. La raison en est que le permafrost (pergélisol) ne se trouve — et cela sur 75% du territoire — qu'à un mètre de profondeur et que les racines ne peuvent y pénétrer.

Le peuplier, le mélèze, le bouleau, l'épinette, la pomme d'api et le sorbier sont les seuls arbres qui y poussent, pouvant résister à des froids de moins 60 degrés Celsius. A Fairbanks la température moyenne, en hiver, est de moins 40 Celsius.

La ruée vers l'or

Juneau est la plus petite des trois villes de l'Alaska. Elle a été ainsi nommée d'après Joseph Juneau, un prospecteur originaire du Québec, qui en compagnie de Dick Harris découvrit en 1898 des pépites d'or dans un ruisseau de ce qui devint plus tard la ville de Juneau.

La nouvelle fit le tour du monde. De l'or! Ce fut la ruée. Quelque 40,000 hommes, aventuriers et idéalistes bravant les plus cruelles intempéries et les pires privations, s'élancèrent à l'assaut de l'Alaska et du Yukon. Seuls les efforts de 200 d'entre eux furent couronnés de succès.

Le "Reddog Saloon" de Juneau est une relique de cette rude époque. Le plancher de la taverne est encore recouvert de sciure de bois comme autrefois. La sciure ayant pour but de cacher discrètement les pépites qui tombaient des poches des hommes ivres lorsqu'ils fouillaient pour leur argent. Une fois les clients partis, les "girls" passaient la sciure au peigne fin. Aujourd'hui elles se contentent de danser le cancan dans la meilleure tradition.

La façon la plus pittoresque d'atteindre Juneau est par bâteau. Celui-ci pourra être le Prinsendam, de la Holland America Line, ou le Renaissance de la ligne française Paquet.

Tous deux vous transporteront en grand luxe, à partir de Vancouver via la haute gastronomie, à travers les fjords du Pacifique Nord. Mai et septembre sont les meilleurs mois pour visiter ce pays.

Après un arrêt de quelques heures au port de pêche de Prince Rupert en Colombie-Britannique, question d'y voir le musée indien et la conserverie de poisson, on rembarque pour Juneau, capitale de l'Alaska.

Jamais n'a-t-on accroché titre plus pompeux à ville plus simple. Le bateau amarre en plein centre-ville et en prend quasiment toute la longueur. Les magasins peuvent s'y compter sur la main. Dans la montagne qui l'abrite, un vieil échafaudage de mine d'or évoque un passé fabuleusement riche et pas tellement lointain.

La ville d'Anchorage étant plus grande et plus cosmopolite, il est fortement question que la capitale y soit déplacée en 1980.

Tant à Anchorage qu'à Juneau on aura l'occasion de voir des glaciers et d'en admirer la couleur étrangement bleue, particulièrement sous un ciel couvert. Cet azur est le résultat de l'absence totale d'oxygène dans les couches compressées des glaces millénaires.

Tout en admirant les glaciers on pourra également, le long de ruisseaux voisins, être témoin du triste épilogue de la vie des saumons. A partir de la mer de Bering ils ont remonté depuis deux mois rivières et cours d'eau sur un parcours de plus de 2,000 km, sans rien manger, pour finalement venir pondre leurs oeufs et mourir tristement dans le même cours d'eau qui les vit éclore trois ans plus tôt.

L'oléoduc de l'Alaska

A Fairbanks, deuxième plus grande ville de l'Alaska, on peut faire une promenade remarquable en bateau à aube sur une rivière d'origine glacière. Chemin faisant on s'arrêtera à un village indien et on aura l'occasion d'admirer l'ingéniosité des premiers habitants de ce continent.

Comme les extrêmes se touchent, jetons un coup d'oeil sur la haute technologie de ses nouveaux habitants. C'est le travail titanesque engendré par l'acheminement de la Alyeska Pipeline.

Commencé en 1974 et couvrant quelque 1280 km, cet oléoduc sera terminé en 1977. Cette conduite destinée à acheminer le pétrole brut puisé dans l'océan Arctique, fait en raison du froid intense une grande partie de son parcours en surface. Les tuyaux ont un mètre 20 cm. de diamètre, comprenant surtout de l'isolation.

L'or noir puisé dans la baie de Prudhoe (océan Arctique) a donné un regain de prospérité à l'Alaska. Les ouvriers travaillant à la ligne y gagnent allègrement $1,000.00 par semaine. Tandis qu'un éboueur peut y gagner $45,000.00 par an...

Vers l'océan Arctique

Ce qui intrigue le plus le visiteur de l'Alaska est la région polaire. Ce trajet se fait en Boeing à partir de Fairbanks. Une heure plus tard on traverse le cercle polaire.

On s'étonne de voir, par le hublot, la terre trouée comme une passoire. D'innombrables marais la découpent, tandis que de maigres arbustes semblent désespéremment s'y accrocher.

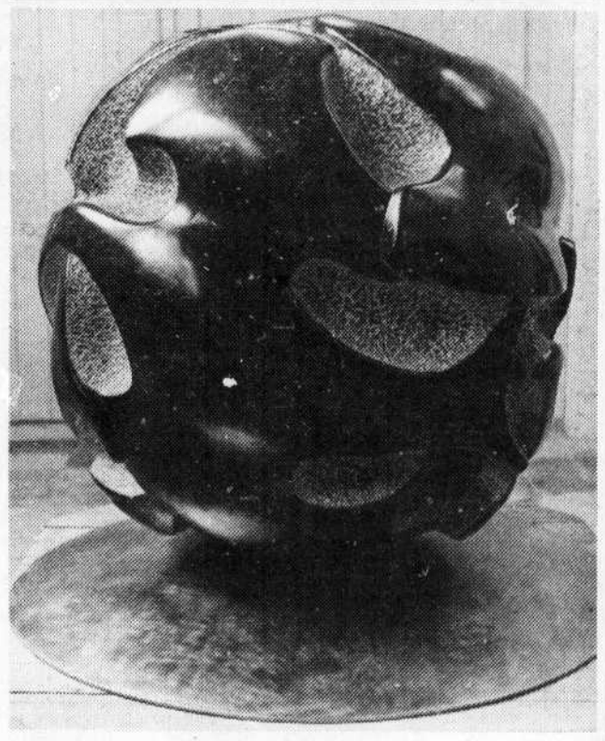
C'est la toundra arctique. Les marais sont formés à la fonte des neiges et le permafrost empêche l'eau de pénétrer dans la terre. En octobre les marais se recouvrent de glace et de neige.

On atterrit à Kotzebue, un village esquimau. L'air y est miraculeusement pur et frais. Un spectacle de danses et de chants folkloriques nous attend. En faisant une promenade au bord du détroit de Bering (partie de l'océan Arctique) on s'étonne de ne pas geler ferme en septembre et on a peine à croire que cette nappe d'eau, à seulement 320 km de la Sibérie, sera devenue glace d'ici trois mois et que des ours polaires se hasarderont jusqu'à l'endroit même où l'on se trouve à présent.

Des glaciers bleus vieux de mille ans, des pics enneigés, des étendues à perte de vue, la toundra infinie, rappellent à l'homme qu'il est peu de chose devant la Nature, mais qu'en dépit de sa fragilité, il a quand même cette faculté suprême de pouvoir en apprécier toute la grandeur...



L'un des paysages Iles plus saisisssants qui accueillent le visiteur de l'Alaska. Cette vue a été prise du paquebot Renaissance naviguant dans le Passage Intérieur qui longe la côte ouest de la Colombie Britannique.



Ces oiseaux de marbre qui unissent les hommes

Ce globe terrestre en marbre est le don du gouvernement des Pays-Bas à l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI). Il sera installé en permanence au centre de la salle du Conseil du nouvel immeuble de l'Organisation à Montréal. D'une conception particulièrement heureuse pour l'OACI, puisque l'aviation y est symbolisée par cinq oiseaux différents — un pour chaque continent — dont le vol rassemble et unit les hommes, cette oeuvre d'art a été réalisée par l'artiste hollandais M. Franz van der Burgt, dans une pierre vieille de millions d'années. La présentation de l'oeuvre a été faite par le ministre des Transports, des voies navigables et des communications des Pays-Bas, M. T.-E. Westerterp. Le président du Conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite et le secrétaire général, M. Yves Lambert ont accepté la sculpture au nom de l'Organisation au cours d'une brève cérémonie en présence des membres du Conseil, la semaine dernière. (Photo OACI)



REGARDEZ CHAQUE DIMANCHE
INFORMATION VOYAGES
AVEC ROBERT VIAU

DIMANCHE, 4:30 P.M.
L'ÉGYPTE

cftm 10

Toute une gamme
DE CIRCUITS TOURISTIQUES

accompagnés depuis Montréal



pour l'hiver qui vient

	DÉPART	DURÉE
SÉNÉGAL - NIGER - CÔTE D'IVOIRE	13 nov.	22 jours
CÔTE D'IVOIRE - CAMEROUN - ZAÏRE - KENYA - TANZANIE	22 jan.	22 jours
SÉNÉGAL - NIGER - CÔTE D'IVOIRE	19 fév.	22 jours
SÉNÉGAL - MAROC	19 fév.	15 jours
FIDJI - AUSTRALIE - NOUVELLE-ZÉLANDE - TAHITI	3 mars	22 jours
KENYA - AFRIQUE DU SUD - ÎLES SEYCHELLES	5 mars	22 jours
CÔTE D'IVOIRE - CAMEROUN - ZAÏRE - KENYA TANZANIE	5 mars	22 jours
SÉNÉGAL - MAROC	26 mars	15 jours

LE PARIS DES PARISIENS
Départ de Montréal, tous les vendredis du 17 septembre 76 au 29 avril 77 (sauf à l'époque des Fêtes) pour un séjour D'UNE SEMAINE (retour le samedi, 8 jours plus tard)

Départ de Montréal les dimanches 21 nov., 19 déc., 23 jan., 6 et 20 fév., 6 et 20 mars, 3 et 17 avril, pour un séjour de DEUX SEMAINES (retour le dimanche deux semaines plus tard)

LES CROISIÈRES PAQUET
Paquebot MERMOZ - Départ de San Juan, Porto-Rico, tous les dimanches, depuis la mi-décembre 76 jusqu'à la mi-avril 77. Programme d'une semaine ou de deux semaines avec escales dans les Antilles les plus populaires.

Paquebot RENAISSANCE - Départ de Port Everglades, Floride, depuis le début de décembre 76 jusqu'à la fin d'avril 1977. Programme de 12 jours visitant les Antilles, mais aussi l'Amérique Centrale et le Yucatan.

BROCHURES SUR DEMANDE POUR TOUS CES PROGRAMMES



VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

Permis 50430 "Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"

VACANCES DE NOËL
DANS UN KIBBOUTZ ISRAÉLIEN
Départ: le 22 décembre — Retour: le 5 janvier
No permis 75-01-50445

COMPRENANT:
— Jet aller-retour Montréal-Tel Aviv
— Transport aéroport-kibboutz (aller-retour)
— Séjour de neuf jours dans un kibboutz
— Pension complète (3 repas)
— Résidence au kibboutz
— Excursions: guide et autobus

PLUS:
— Quatre jours de tourisme à travers Israël: Jérusalem, Haifa, Nazareth, Mer Morte, Bethléem, etc.
— Pension pendant ces quatre jours (2 repas) et résidence dans un hôtel de tourisme (3 étoiles).

PRIX: $699

Ce voyage est organisé par l'Association Québec-Israël
Renseignements: 525-3117

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez ainsi découvrir à votre famille les merveilles de l'EUROPE.
— DEUX FORMULES —
— Le plan AUTO VACANCES. (21 jours à 6 mois) Voiture neuve - Kilométrage illimité - Assurance tous risques sans déductible - Un forfait tout compris.
SIMCA CHRYSLER * RENAULT * CITROEN * PEUGEOT * V.W. * AUDI * FIAT *
— Le plan LOCATION EUROPCARS — CAMPING-CAR
• Le plus vaste réseau EUROPÉEN à votre service
• Kilometrage illimité
• Plus de 9,000 véhicules disponibles.
Pour un excellent service à meilleur prix demandez à votre agence de voyage le catalogue:
AIR FRANCE — EUROP AUTO
EUROP AUTO — 5193 Côte des Neiges, Montréal
Nom ..... Tél.: .....
Adresse ..... Mon agence est .....
Me faire parvenir votre catalogue 1976 Permis N° 50493



RENAULT



SIMCA VOITURE DE L'ANNÉE

voyages FM travel 388-9241
Permis No 50475
Michelle Simoneau
Agent de voyages
1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

Voyage magnifique — complet — économique
PÉLERINAGE AU PAYS DE JÉSUS
la TERRE SAINTE
10 jours; du 9 au 18 novembre 1976
$845 tout compris
Accompagné par
Monsieur l'Abbé Wilfrid Miclette
Presbytère,
SAINT-ANTOINE SUR RICHELIEU
TÉL.: 514 - 787-3122
RENSEIGNEMENTS — INSCRIPTIONS
VOYAGES - MISSIONS LTÉE
235 Est, boul. Dorchester
Suite 202 — Montréal, H2X 1N8
Tél.: 514 - 861-8634 861-4184
Permis No: 75-01-50268

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

EGYPTE - JORDANIE
ISRAËL
du 21 octobre au 11 novembre
Le Caire / Louxor / Assouan / Amman
Petra / Jérusalem / Bethléem / Tibériade
Capharnaum / Haifa / Tel Aviv / Retour via Paris
21 jours $1,680

Choix de 6 voyages en
AMÉRIQUE DU SUD
Séjours au MÉRIDIEN COPACABANA, à Rio

COLOMBIE-ÉQUATEUR-PÉROU
BOLIVIE-ARGENTINE-BRÉSIL
30 octobre au 21 novembre - 12 février au 6 mars
22 jours - $1,745

PÉROU-ARGENTINE-BRÉSIL
21 jan. au 6 fév. - 11 au 27 mars - 1er au 17 avril
16 jours - $1,315

Hôtel Méridien Copacabana
NOËL À RIO
19 décembre au 2 janvier - 14 jours - $1,050

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B6
Le métro à notre porte — Station McGill /Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h
le jeudi jusqu'à 21 h
Permis 75-01-50178
IATA

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CROSBIE, MILLER AND
ASSOCIATES LTD.

On fait par les présentes savoir que la société Crosbie, Miller and Associates Ltd. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'autoriser à abandonner sa charte.

Montréal, le 27 septembre 1976
CROSBIE, MILLER AND ASSOCIATES LTD.
Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER
& ROBB
1155 ouest, boulevard Dorchester
Bureau 3900
Montréal, Québec H3B 3V2

NORTHERNAIR FREIGHT SERVICE INC.,
10555 boul. Henri-Bourassa
Montréal, Québec.

PERMIS SPÉCIAL

La requérante demande la réinstallation du permis no 22321-V lequel est devenu caduque à la suite du non renouvellement dans les délais légaux. Ledit permis se lisait comme suit:

TRANSPORT GENERAL
LONGUE DISTANCE
ROUTE RESTREINTE

De l'Aéroport International de Montréal situé à Dorval à la frontière Québec-États-Unis (ports d'entrée: Lacolle, Blackpool, Phillisburg), pour le transport de marchandises générales ayant été ou devant être transportées par avion, et destinées à/ou en provenance de différents aéroports aux États-Unis: Aéroport International de Bradley à Windsor Locks, Connecticut, Aéroport de Tweed New Haven à New Haven, Connecticut et Aéroport de MacArthur Field à Islip, New York.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS:

1) Ce service sera effectué seulement à partir de l'Aéroport International de Montréal, sans droit de cueillette ou de livraison à l'extérieur de l'Aéroport.

2) Ce service sera donné conjointement avec certificat MC-135492 émis par l'Interstate Commerce Commission.

Toute personne qui désire s'opposer à ladite demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication:

1ère publication: 29 septembre 1976
2ième publication: 30 septembre 1976
3ième publication: 1er octobre 1976

GEOFFRION, PRUD'HOMME,
CHEVRIER, CARDINAL
MARCHESSAULT, MERCIER & GREENSTEIN
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT (1976)
article 2.59 (1)

PRENEZ AVIS que CLAUDE LEVERT EXPRESS INC., du 1 rue Clermont à St-Michel, comté de Napierville, Province de Québec, détenteur du permis 778-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous ses droits, titres et intérêts, sur les clauses A), B), et C) à CLAUDE LEVERT, 1, rue Clermont, à St-Michel, le tout conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle — Montréal.

1ière Publication: 30 septembre 1976
2ième publication: 1 octobre 1976
3ième publication: 2 octobre 1976

GAÉTAN CHAMPAGNE
1, rue Demontigny
Ste-Agathe-des-Monts

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que Jean-Guy Richer, 34 rue Lipi, Coteau Station permis no: 15750-V s'adressera la Commission des Transports du Québec pour céder son système de transport à Jacques Martin, 119 Lippé, Coteau Station, qui possède déjà le permis 22778-V et à cette occasion la clause (D) du permis 15750-V devra être annulée, l'acquéreur en possédant une semblable.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 29 septembre 1976
2ème publication: 30 septembre 1976
3ème publication: 1er octobre 1976

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL
AVIS

A Monsieur Gaétan Lavoie.

Prenez avis qu'à défaut de vous présenter et de comparaître au greffe de la Cour de Bien-Être Social, 175 rue St-Joseph, Joliette, district de Joliette, dans les dix (10) jours de la présente parution, une requête en adoption de votre enfant MARIE, MIREILLE, GAÉTANE, JOSIANNE LAVOIE sera présentée devant notre Cour et qu'il sera procédé à jugement par défaut contre vous sur ladite requête.

Joliette, le 14 septembre 1976

PAR:CHANTAL Flamand-Lara
Greffier
Cour de Bien-Être Social
Joliette
District de Joliette

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT - RÈGLEMENT (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que Gilles Robert (98 actions) Rollande Robert (1 action) et Jean-Marc Robert (1 action), actionnaires de Location G. R. Inc., 298 rue Bernier, St-Luc permis no: 977-DYV s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour faire approuver le changement de contrôle de cette compagnie comme suit: Mesdames G. Martel (33 1/3 actions), P. Tarte (33 1/3 actions) et P. Nolin (33 1/3 actions.)

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère Publication: 29 sept. 1976
2ème Publication: 30 sept. 1976
3ème publication: 1er oct. 1976

ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ETRE SOCIAL

NO: 500-43-000249-76

Mlle "X",

Requérante

Re: ADOPTION DE DAWN MARIE DEVOUGES

AVIS A:

M. KENNETH CHARLES DEVOUGES, présentement d'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant Dawn Marie Devouges, sera présentée devant l'un des juges siégeant en chambre 100A de cette Honorable Cour de Bien-Être Social, au 410 est, rue Bellechasse, cité et district de Montréal, lundi le 1er novembre 1976 à 10:00 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ BIEN AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 24 septembre 1976
LOUISE PROVOST-CARIGNAN
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-018550-762

FRANK MALLEN

-et-

Dame Dina Nadler,

Requérants

LES CRÉANCIERS

Intimés

AVIS AUX INTIMÉS

Soyez avisés par les présentes que le 28 octobre 1976 une requête sera présentée en Cour Supérieure pour la province de Québec, District de Montréal pour fins d'homologation de modifications apportées au régime matrimonial entre Frank Mallen, manufacturier et Dame Dina Nadler, tous deux domiciliés au 293 Andras Drive en la Cité de Dollard-des-Ormeaux, District de Montréal, telle modification étant établie dans un acte pour modifier un régime matrimonial passé devant Me Ernest Rashkovan, notaire, le 21 juin 1976, sous le numéro 10407 de ses minutes.

MONTRÉAL, ce 14e Septembre 1976

ROSENHEK & MACHLOVITCH
Procureurs des Requerants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-018550-762

FRANK MALLEN

-et-

Dame Dina Nadler,

Requérants

LES CRÉANCIERS

Intimés

AVIS AUX INTIMÉS

Soyez avisés par les présentes que le 28 octobre 1976 une requête sera présentée en Cour Supérieure pour la province de Québec, District de Montréal pour fins d'homologation de modifications apportées au régime matrimonial entre Frank Mallen, manufacturier et Dame Dina Nadler, tous deux domiciliés au 293 Andras Drive en la Cité de Dollard-des-Ormeaux, District de Montréal, telle modification étant établie dans un acte pour modifier un régime matrimonial passé devant Me Ernest Rashkovan, notaire, le 21 juin 1976, sous le numéro 10407 de ses minutes.

MONTRÉAL, ce 14e Septembre 1976

ROSENHEK & MACHLOVITCH
Procureurs des Requerants

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

AVIS est donné que Kingsway Transports Ltd. et Laurentide Transport Ltd. s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial autorisant chacune à tirer à l'occasion les remorques de l'autre dans les limites des permis du tireur.

Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en faisant parvenir son opposition dans les cinq jours de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 29 septembre 1976
2ème publication: 30 septembre 1976
3ème publication: 1 octobre 1976.

PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.
PROCUREUR DES REQUÉRANTES.

No. 500 02-028106-768

COUR PROVINCIALE

THELBERT GAUMOND, résidant et domicilié à 3413 Delormier, dans les Cité et District de Montréal; Demandeur versus SHIRLEY PONTON BINETTE, épouse de G. Binette, auparavant résidant et domiciliée dans la Cité de Rosemont, District de Montréal à 5699, 2e avenue, et présentement d'adresse inconnue, Défenderesse.

Par Ordre de la Cour, la Défenderesse, Shirley Ponton Binette est par les présentes appelée à comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du Bref amendé d'Assignation et Déclaration a été laissée pour elle au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal, à Montréal, le 27 septembre 1976. A. Beaulieu, Protonotaire, C.S.M., Maitres Gameroff Fenster Kandestin Kugler & Kay, Avocats, Suite 2204, 800 Place Victoria, Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-062831-767

DAME MARJORIE NERO

Requérante

c.

WALTER NERO

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WALTER NERO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 27 septembre 1976

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Mes Wekarchuk & Gold, avocats,
1 Westmount Square, ste 1411,
Westmount, P.Q.
Tél.: 935-7445

-AVIS-

Prenez avis que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vu d'obtenir l'autorisation de modifier son permis 635-A en vu d'ajouter à ce permis le service No. 19 comme suit:

Granby à St-Denis et retour via St-Paul d'Abbotsford, St-Pie, St-Dominique, St-Hyacinthe, St-Thomas, La Présentation.

La requérante opère actuellement un service entre Granby et St-Hyacinthe (Service No. 4) et s'adresse à la CTQ, en vertu de l'article 16.6 du Règlement 16-B, en vu d'être autorisé à prolonger certains départs jusqu'à St-Denis circuit autrefois opéré par Bonin Autobus Limitée et annulé depuis le 2 septembre 1976 par la Commission, décision No. MPV-880.

Si la modification du service No. 4 est accordée tel que demandé, le nouveau permis pour ce service devra se lire comme suit:

Service No. 19:

De Granby à St-Denis et retour via St-Paul d'Abbotsford, St-Pie, St-Dominique, St-Hyacinthe, St-Thomas, La Présentation.
Restrictions: Pas de service local sur la Route No. 1

Toute personne intéressée peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis dans ce journal, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke, Montréal.

Steve Cornish, gérant
Autobus Inter Cité Limitée
438, rue St-Jean, Granby

1ère parution le 28 septembre 1976
2ème parution le 29 septembre 1976
3ème parution le 30 septembre 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: (500) 02-028-804-768

RAOUL GAGNON Prêtre de Saint-Sulpice, domicilié et résidant au 116 rue Notre-Dame Ouest, dans la ville et le district de Montréal

Demandeur

-vs-

C. JAMES RUTLEDGE Chauffeur, résidant et domicilié au 9998 Nord Michigan Road, Carmel Indiana, Etats-Unis.-et-

AERO MAY-FLOWER CO. INC Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Indianapolis, Indiana, Etat de Michigan, États-Unis

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs sont enjoints de comparaître dans un délai de trente (3) jours de la dernière publication du présent avis.

Copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour à cet effet.

Montréal, le 27 Septembre 197u.

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT
COUR SUPÉRIEURE

de Grandpré Colas Amyot Lesage
Deschênes & Godin
a/s Me Marie-Christine L. Papillon
2501 Tour de la Bourse,
Montréal. H4Z 1C2
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-018 295-764

VILLE DE MONTRÉAL, corps politique dûment constitué, ayant son siège social à 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal,

demanderesse-requérante

-vs-

GARO KHATCHERIAN, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant à 711 rue Liverpool, Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur-intimé

AVIS DE DÉFAUT de se conformer au Code du logement de la ville de Montréal (règlement 3122)
Propriétaire: Garo Khatcherian
Adresse: 711 Liverpool, Montréal, Qué.
Le présent avis est à l'effet de vous informer que les lieux précités ne sont pas conformes aux exigences du Code du logement. (Original de l'avis et détails de non-conformités déposés à votre intention au dossier de la Cour supérieure no 500-05-018 295-764).
En vertu de ce règlement, il vous est par les présentes ordonné de rectifier ces irrégularités ou de faire valoir votre droit de recours devant la Commission d'arbitrage conformément à l'article 3-10 du règlement 3122 tel que modifié par le règlement 3521, avant le 22 novembre 1976. (Feuilles d'appel déposées à votre intention au dossier de la Cour).
MONTRÉAL, le 30 septembre 1976
Me Francis Tarte
MM. Péloquin, Bouchard,
Badeaux et Allard
275 est, rue Notre-Dame
Montréal, Qué.
H2Y 1C6
Avocats de la Ville de Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

EN RELATION AVEC le régime matrimonial entre RICHARD HOWARD DUBROVSKY et DAME ELAINE MARCIA HITELMAN, ledit RICHARD HOWARD DUBROVSKY, exécutif, de la cité de Hamstead, district de Montréal, résidant et domicilié au 6191 Chemin Côte-St-Luc, appartement 401,

Requérant

PRENEZ AVIS que le Requérant présentera pour adjudication, devant la Cour Supérieure division de Pratique pour le district de Montréal, le 15 novembre 1976 à 9:30 a.m; ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête pour homologation d'une acte pour modifier le régime matrimonial entre lui-même et son épouse exécuté devant Me. Michael Lyon Garmaise, notaire, le 30 juin 1976, établissant la séparation de biens comme régime matrimonial.

Montréal, ce 27ième jour de septembre, 1976.
CHAIT, SALOMON, GELBER,
REIS, BRONSTEIN, LITVACK,
ECHENBERG & LIPPER,
Avocats,
1 Place Ville Marie,
Suite 3635
Montréal H3B 3P3, Québec

Jean-Guy Martel 256 Boul Lussier Ste Rosalie M 507178

Roch Charron 41 Union St-Charles sur Richelieu, M-505699, D-001, D-002.

Ronald Charron 99 Amyot Ouest St-Denis sur Richelieu, M-505700 Hilaire Charron 34 Union St-Charles sur Richelieu, M-500027, 2 demandes.

Garage D. Langevin 384 Montée Calixa Lavallée Verchères, M-506509, 2 demandes

Gilbert Bouvier 107C Cartier St-Denis sur Richelieu, M-502055.

Richard Guilbert 595 La Métérie, La Providence, M-500128.

Camil Guilbert 155 chemin St-Dominique, St-Dominique, M-500129.

Charles Sirois R.R. 1 Rive Nord St-Hyacinthe, M-501775.

Jean-Maurice Berthiaume 232 Jolibois Ste Rosalie, M-506784

Anatol Berthiaume 28 St-Charles Ste Rosalie M-506708 demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis additif pour transporter de la neige dans la région no 10 durant la période hivernale.

Toute personne intéressée à faire opposition à ces demandes devra le faire dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution 30 septembre 1976
2ème parution 1 octobre 1976
3ième parution 2 octobre 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-033137-766

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, Jean Talon dans les cité et district de Montréal;

partie demanderesse

-vs-

CONSTRUCTION ROLAND EMOND INC., corporation légalement constituée ayant eu une place d'affaires au 29 Legault, Ile Bizard, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus;

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à CONSTRUCTION ROLAND EMOND INC. à l'intention de laquelle des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 24 septembre 1976

Claude Dufour
Greffier en chef
de la Cour Provinciale

Mes Ferron & Hamelin
3530 ouest, Jean Talon
Montréal, P.Q.
Avocats de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-063642-767

DAME MARIE GAGNÉ, résidant et domiciliée au 465, Marmier, app. 2 à Longueuil, district de Montréal,

Requérante

C.

ARTHUR McGRATH, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Arthur McGrath est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Longueuil, le 23 septembre 1976

REGISTRAIRE
A. BEAULIEU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS

REG. 19 — TR. SAISONNIER —
CAT. RÉGULIÈRE
ET/OU ÉCONOMIQUE — CONTRAT —

PRENEZ AVIS que LES AUTOBUS VIENS INC., détentrice du permis # 2492-A, s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir la permission d'effectuer le service suivant:

Du CEGEP de Sherbrooke (campus de Granby) situé rue St-Joseph à Granby, à tous points dans un rayon de 200 milles de ladite localité, pour le transport d'étudiants et de leurs professeurs, ou entraîneurs, lors des activités religieuses, culturelles, éducatives ou sportives, et retour, et ce, pour la période scolaire du 1er octobre 1976, au 15 juin 1977, pour le compte du CEGEP de Sherbrooke (campus de Granby).

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.72.7 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) chapitre 55.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, — Place du Cercle — Montréal, P.Q.

1ère publication: 29 septembre 1976
2e publication: 30 septembre 1976
3e publication: 1er octobre 1976.

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU:
200 ouest, St-Jacques, suite 900,
éal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE P.A. BONNEAU INC., détentrice du permis no 16635-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT —
LONGUE DISTANCE —
ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De tous les points situés dans les districts provinciaux électoraux de Bonaventure, Matapédia, Matane et Rimouski, à destination des installations de Les Encans d'Animaux de Québec Inc., à St-Romuald, pour le transport d'animaux vivants, pour le compte de Les Encans d'Animaux de Québec Inc.

Ladite demande est faite pour la période s'étendant du 1er octobre au 31 décembre 1976.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 29 septembre 1976
2e publication: 30 septembre 1976
3e publication: 1er octobre 1976.

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU:
200 ouest, St-Jacques, suite 900, Mtl.

DECISION

Ottawa, le 23 septembre 1976

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce les décisions suivantes

Décision CRTC 76-678
MONTRÉAL (QUÉBEC) - 751303900
CJMS Radio Montréal (Québec) Limitée

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CJMS Montréal (Québec) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1980 aux conditions qui y seront spécifiées.

Dans la décision CRTC 76-84 approuvant le renouvellement de la licence du réseau Radio-mutuel, le Conseil encourageait le titulaire à améliorer la qualité de l'information et mettait l'accent sur la responsabilité de la station-mère du réseau, soit CJMS.

Le Conseil a pris note des mesures prises par le titulaire afin d'assurer un meilleur service de nouvelles et s'attend à ce qu'il continue ses efforts en ce sens.

Décision CRTC 76-679
MONTRÉAL (QUÉBEC) - 751430000
CKAC Ltée

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKAC Montréal (Québec) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1980 aux conditions qui y seront spécifiées.

Dans la décision CRTC 76-85 approuvant le renouvellement de la licence du réseau Télé-média, le Conseil encourageait le titulaire à améliorer la qualité de l'information et mettait l'accent sur la responsabilité de la station-mère du réseau, soit CKAC.

Le Conseil a pris note des mesures prises par le titulaire afin d'assurer un meilleur service de nouvelles et s'attend à ce qu'il continue ses efforts en ce sens.

Décision CRTC 76-680
MONTRÉAL (QUÉBEC) - 750759300
CJAD Limited

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CJAD Montréal (Québec) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1980 aux conditions qui y seront spécifiées.

Le Conseil désire souligner le sens des responsabilités du titulaire face au traitement des émissions de nouvelles et d'affaires publiques, et s'attend à ce que le titulaire poursuive ses efforts en ce sens.

Décision CRTC 76-681
VERDUN (QUÉBEC) - 750765000
Radio Futura Ltée

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKVL Verdun (Québec) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1980 aux conditions qui y seront spécifiées.

Lors de l'audience publique, le Conseil a discuté avec le titulaire de divers aspects des émissions de type tribune téléphonique. Le Conseil reconnaît que les émissions de type tribune téléphonique peuvent être sujet à controverse et peuvent impliquer de lourdes charges émotives. La nature hautement subjective de certaines opinions exprimées par des interlocuteurs et les hôtes lors de ces programmes peut avoir, occasionnellement, de sérieuses conséquences. Ainsi, un titulaire qui diffuse ce genre d'émission porte une responsabilité particulièrement lourde et doit s'assurer, tel que stupulé par la Loi sur la radiodiffusion, que sa programmation est de haute qualité et qu'elle permet la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des opinions différentes.

Le titulaire a présenté au Conseil un code de déontologie dont l'objet est d'améliorer les émissions de type tribune téléphonique à CKVL et de guider les animateurs et autres employés qui participent à la réalisation de ces émissions. Le Conseil suivra avec beaucoup d'intérêt l'application des normes que le titulaire compte suivre dans la réalisation de ses émissions de type tribune téléphonique et en évaluera les résultats avec le titulaire lors du prochain renouvellement de licence.

Guy Lefebvre
Secretaire général

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne
Canadian Radio-Television Commission

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMG. 61346.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 12 octobre 1976
Montréal, P.Q.

FOURNITURE DE PAPIER À REPRODUCTION DE DIVERSES GRANDEURS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

APPEL D'OFFRES

— PROJET: Démantèlement et transport du mobilier de la tour "B" Village Olympique
— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les documents de soumissions à leur nom.
— DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: $2,500.00 ou un chèque certifié: $1,250.00

Les documents seront disponibles mercredi le 29 septembre 1976 à l'adresse suivante:

Régie des installations olympiques
a/s M. Denis Lahaie
Village Olympique
5333, est rue Sherbrooke
Roulotte 6
Montréal, P.Q.

La RÉCEPTION des soumissions est faite à l'adresse suivante:

Régie des installations olympiques
À l'attention du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ème étage
Montréal, P.Q.

CLÔTURE de la réception des soumissions: 15:00 heures
Le mercredi 6 octobre 1976

La Régie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le directeur général
Roger T. Trudeau

Dave Schultz passe aux Kings



Dave Schultz quitte les Flyers après avoir joué durant quatre saisons à Philadelphie.
(Téléphoto AP)

PHILADELPHIE (d'après AP) — Le joueur qui détient le record des punitions dans la Ligue nationale de hockey, Dave Schultz, a été échangé par les Flyers de Philadelphie aux Kings de Los Angeles. Schultz, qui a accumulé 1,386 minutes au banc des punitions en quatre saisons avec les Flyers, a été cédé, hier, pour des considérations futures.

L'ailier gauche, surnommé "Le marteau", a passé 472 minutes dans les cachots de la Ligue nationale, en 1974-1975, surpassant ainsi son record. Il détenait auparavant la marque avec 348 minutes. Connu partout dans le circuit Campbell pour son jeu rude, bien plus que pour ses performances purement de hockey, Schultz a été la figure de proue de l'attaque des Flyers, lui méritant en grande partie leur sobriquet de "Broad Street Bullies" (littéralement "les "Beux" de la rue Broad").

Avec son style axé sur l'intimidation, Philadelphie a remporté deux fois la coupe Stanley en 1974 et 1975, mais le Canadien de Montréal, on le sait, a remporté le trophée au printemps dernier, en quatre matchs, contre ces mêmes Flyers.

La fiche de marqueur de Schultz s'éclaire à la ligne 1973-1974. Cette année-là, il a obtenu 20 buts et 16 passes. L'an dernier, il marquait 13 fois et réussissait 19 passes.

Natif de Waldheim, en Ontario, Schultz, 26 ans, avait été le cinquième choix des Flyers au repêchage de 1969, qui l'avaient enlevé aux Robins de Richmond, de la Ligue américaine. Il a joué ses années junior à Swift Current, en Saskatchewan, et plus tard est venu à Québec, avec les As de la Ligue américaine.

Avant d'abaisser le record de punition de la Ligue nationale, Schultz s'est fait la main dans l'Américaine, où son record de 392 minutes, en 1971-1972, tient toujours. Il avait l'année précédente édité un premier record, à 382 minutes.

Les Flyers ont annoncé hier que Rick McLeish, blessé au milieu de la saison dernière, remplacera Schultz à l'aile gauche. Un porte-parole de l'équipe a fait la déclaration suivante: "Nous sentions que les jeunes qui ont bien joué en pré-saison pourraient nous être utiles durant la campagne, et nous voulions pouvoir les rappeler au besoin. Il nous fallait faire de la place".

Lasorda succède à Walter Alston

LOS ANGELES (d'après AP) — Les Dodgers de Los Angeles, de la Ligue nationale de baseball, ont choisi Tommy Lasorda à titre de remplaçant de leur gérant démissionnaire, Walter Alston. L'énergique Lasorda, qui agissait à titre d'instructeur au troisième but avec les Dodgers, est avec l'équipe depuis 1948, et sa nomination n'a surpris personne.

Alston, 64 ans, a annoncé lundi qu'il désirait prendre sa reraite, après 23 ans à la barre des Dodgers. Il prendra cependant part aux futures aventures des Dodgers, car on croit savoir qu'il a déjà accepté un autre poste avec l'équipe californienne.

Le nouvel instructeur a 49 ans. Il a joué, brièvement, à titre de lanceur. Gaucher, il avait une fiche de quatre défaites contre aucune victoire. Comme Alston, qui n'a été au marbre qu'une fois, pour se faire retirer sur trois prises, Lasorda a été bien meilleur derrière le banc.

Ainsi, avant de devenir adjoint d'Alston, en 1973, il a dirigé plusieurs équipes de mineures pendant sept ans et a recueilli un impressionnant total de cinq participations aux finales. Il a remporté son dernier titre mineur en 1972, à Albuquerque, où jouaient alors plusieurs Dodgers d'aujourd'hui.

D'autre part, le président de l'équipe, M. Walter O'Malley, a annoncé le renouvellement des contrats des autres entraîneurs de l'équipe.

Lasorda avait déjà refusé des offres d'autres équipes dans l'espoir de succéder à Alston, dont certains doutaient qu'il prenne un jour sa retraite. "J'ai toujours été loyal à cette organisation que j'aime de tout mon coeur", a dit Lasorda. "La loyauté est une route à deux voies. Ce matin, à neuf heures, les Dodgers m'ont montré que nous allons à la rencontre les uns des autres et qu'ils m'aiment".

Vrai homme de baseball qui se consacre entièrement au sport, Lasorda est un farceur à ses heures. Il ne déteste pas les familiarités avec les joueurs. C'est lui qui a baptisé le troisième but Ron Cey "Le pingouin".

La personnalité de Lasorda marquera une différence avec Walter Alston: ce dernier, brillant homme de baseball, lui aussi, était imposant, physiquement, mais tranquille et réservé. Lasorda explose, se fait remarquer. Ses colères seront sans doute mémorables...

Par ailleurs à Pittsburgh, le gérant-général des Pirates, M. Joe L. Brown, a annoncé sa retraite, après 21 ans à ce poste. On ne sait pas cependant si le gérant Danny Murtaugh, qui, dans le passé, s'est retiré trois fois, prendra cette fois une retraite "définitive", lui aussi.

Edmonton congédie Bruce MacGregor

EDMONTON (d'après CP) — Le joueur d'avant Bruce MacGregor, des Oilers d'Edmonton de l'AMH, a été congédié hier par la direction de l'équipe. Le gérant-général des Oilers, Bep Guidolin, a déclaré que MacGregor, 35 ans, qui a joué plus de 1,000 matchs de hockey professionnel, n'était "pas assez bon pour jouer sous mes ordres".

MacGregor, qui était avec Edmonton depuis trois ans, a pour sa part déclaré que cette nouvelle le choquait, même s'il s'y attendait un peu. Il avait encore devant lui au moins deux saisons d'un contrat qui lui rapportait, selon les ouï-dire, près de $125,000 par année.

Au premier jour du camp d'entraînement des Oilers, on lui a fait subir un test de stress qui devait déterminer s'il pouvait jouer cette année. MacGregor avait souffert de problèmes cardiaques l'an dernier et ce test, qui semblait ostensiblement lui être destiné, aura causé son départ. La saison passée, il avait manqué 17 matchs mais n'avait pu réussir que 13 buts et 10 passes.

Les Oilers ont annoncé que le vétéran de la LNH Glen Sather avait été nommé capitaine et entraîneur adjoint de l'équipe.

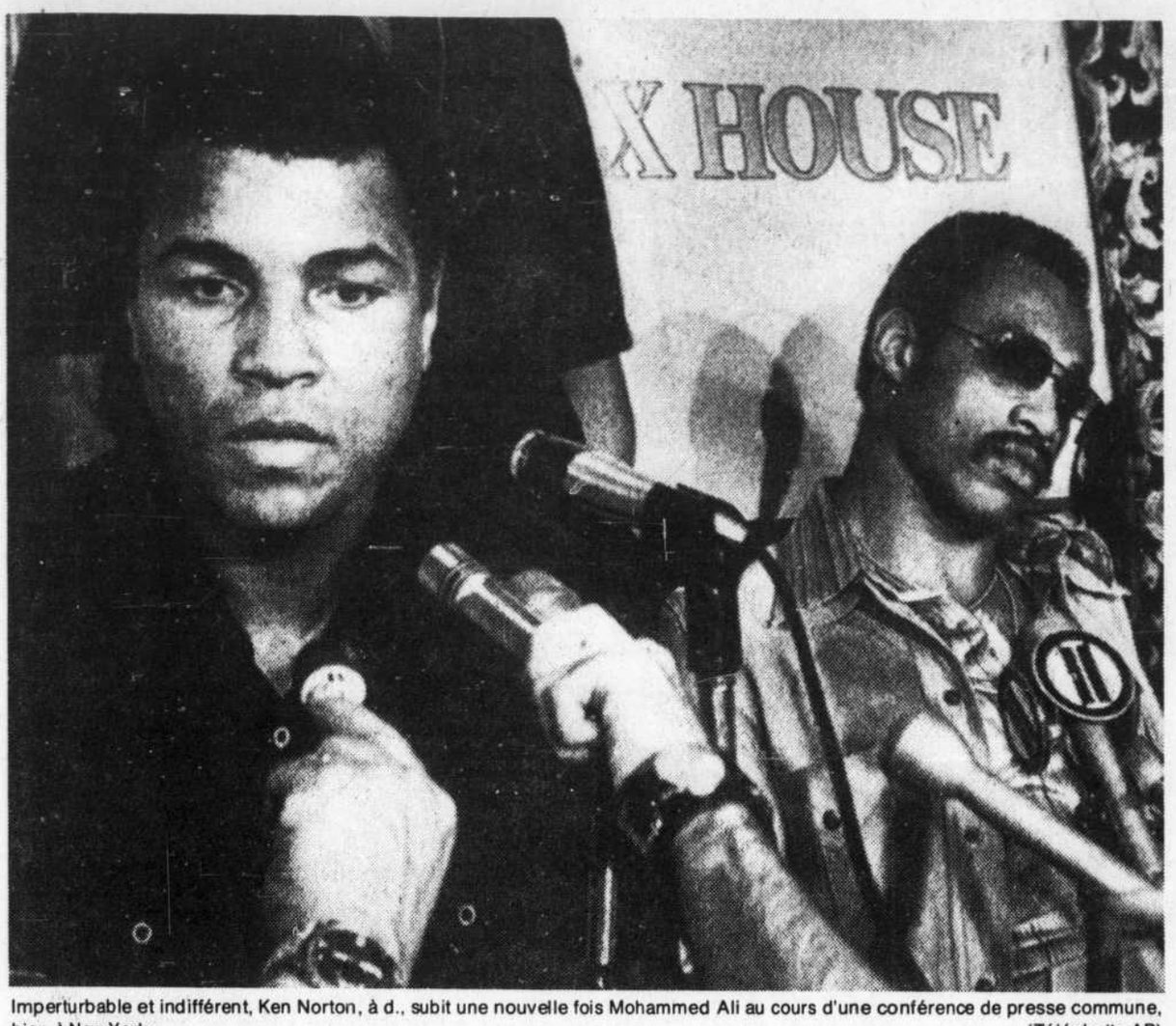
•

TORONTO (CP) — Le demi Anthony Davis a participé hier à l'exercice des Argonauts de Toronto et il semble qu'il pourra affronter les Rough Riders d'Ottawa samedi. Davis a raté l'exercice de mardi mais après l'entraînement d'hier, l'instructeur Russ Jackson a dit que son demi souffrait toujours à un genou mais qu'il serait néanmoins en uniforme contre Ottawa.

D'autre part, deux secondeurs sont présentement à l'essai pour une période de cinq jours. Il s'agit de John Tanner et Rick Konopka, qui ont déjà porté les couleurs des Argos.

Avis légaux

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 août, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Max-A-Bec a été enregistré au b



Imperturbable et indifférent, Ken Norton, à d., subit une nouvelle fois Mohammed Ali au cours d'une conférence de presse commune, hier, à New York. (Téléphotto AP)

Ali prendra-t-il le risque d'être humilié par Foreman?

NEW YORK (AFP) — La victoire controversée de Mohamed Ali sur Ken Norton, mardi, au Yankee stadium de New York, annonce-t-elle la fin de carrière du champion du monde des poids lourds? "Le plus grand", pâle image du jeune Cassius Clay des années soixante, triomphateur de Sonny Liston, et du grand champion vainqueur de Joe Frazier et George Foreman, a déclaré après son combat qu'il "pensait à la retraite". Mais au cours d'une conférence de presse, tenue le lendemain (hier), Ali évoquait déjà son prochain match contre George Foreman.

"Je suis prêt à rencontrer Ken Norton pour la quatrième fois, mais il doit battre d'abord George Foreman", a-t-il dit en évoquant la protestation présentée par le manager du challenger. "Je n'ai pas l'intention de rencontrer Foreman en premier et Norton en deuxième ou vice versa. Qu'ils règlent ce problème et je rencontrerai le vainqueur".

Le match Ali-Foreman, revanche du combat de Kinshasa où Mohamed Ali avait reconquis le titre mondial, est, semble-t-il, en voie de conclusion et le champion du monde ne refusera certainement pas une bourse de dix millions de dollars, même s'il prend le risque d'être détrôné.

Le promoteur, Don King devait préciser qu'il était en "contact" avec Téhéran, la Turquie, la Syrie, le Nigeria et Montréal, tous intéressés par l'organisation de ce "super-match du siècle".

Pressé par les journalistes, dont un grand nombre ont vu Norton gagner, comme lors de la précédente rencontre entre les deux boxeurs, en septembre 1973, Ali a justifié sa victoire comme suit: "Qu'importe la marge de victoire? Certes, c'était serré. Mais j'ai gagné. Croyez-vous que j'ai payé les juges? Je ne suis pas un bon Américain. Je suis un nègre arrogant. Ils ne m'ont fait aucun cadeau. Ce sont des blancs. Ils ne m'auraient pas accordé la victoire si je n'avais pas gagné".

Le champion du monde a fait valoir que Norton n'a pas été assez convaincant pour devenir champion du monde. "Il faut battre le champion, le blesser", a-t-il souligné, "comme j'ai battu Sonny Liston deux fois, Joe Frazier deux fois et George Foreman".

C'est l'argument qui a également influencé les juges. Un poids lourds devenant champion du monde par une victoire aux points, cela ne s'est pas vu depuis le match entre Max Baer et James Braddock en 1935. Et Joe Louis avait aussi conservé son titre face à Joe Walcott, en décembre 1947, bien qu'il avait été envoyé deux fois au tapis.

Mais, au fond de lui-même, Ali sait qu'il a perdu, sinon le match, du moins son image de grand champion. "L'âge aura raison de moi si je ne me retire pas à temps", disait-il, mardi, dans un moment de vérité après le combat. "Il est important que je quitte la scène comme un héros noir, comme un champion invaincu". Mohamed Ali se demandera souvent, dans les jours à venir, si une bourse de dix millions de dollars (soit trois millions nets) peut compenser l'humiliation qu'il éprouverait en se retrouvant knock out aux pieds de George Foreman.

Norton se concentrerait davantage sur sa carrière cinématographique

NEW YORK (AFP) — Ken Norton, le challenger battu selon les juges, le "nouveau champion du monde des lourds de plein droit" selon son manager Bob Biron, a évoqué hier comme Mohamed Ali, une éventuelle retraite du ring.

"Si je n'obtiens pas la revanche, j'abandonnerais la boxe", a-t-il dit. Mais Mohamed Ali ne l'entend pas ainsi. Il n'affrontera Norton que si ce dernier accepte d'abord une rencontre éliminatoire contre George Foreman. Ce dernier avait battu Norton par K.O. au 2ième round dans un match pour le titre mondial, en mars 1974, à Caracas.

Foreman-Norton, Ali-Norton ou Ali-Foreman, tel est le choix qui se pose maintenant aux promoteurs. Bob Biron semblait toutefois indiquer qu'il ne pensait pas que Norton affronterait Foreman. Il est plus probable, faisait-il entendre, que l'ex-marine de San Diego, âgé de 31 ans, se concentre sur sa carrière cinématographique. Le bel esclave noir de Mandigo et Drum a reçu des offres d'un million de dollars pour un contrat de deux films. Il espérait devenir champion du monde pour faire monter les enchères.

C'est sans doute à cela qu'il pensait lorsqu'il se mit à pleurer — de rage — dans le ring après l'annonce de la décision des juges, favorable à Mohamed Ali. "J'ai été volé", disait-il.

Reste à voir quelle bourse Norton peut obtenir pour un match contre Foreman. Les promoteurs auront certes plus de facilité à vendre un championnat du monde Ali-Foreman. qu'un match avec Norton. Ce dernier n'exerce pas d'effet magnétique sur les foules, comme on a pu le constater, mardi, au Yankee stadium, à moitié vide. 30,298 spectateurs, laissant une recette de 2.4 millions de dollars dans les caisses, étaient venus pour voir la "belle" entre les deux boxeurs. Une affluence qui ne place le match Ali-Norton qu'en 31ième position sur la liste des combats les plus populaires disputés dans cette fameuse arène sportive.

Le premier chelem de Garrett procure la victoire aux Expos

NEW YORK (d'après AP) — Wayne Garrett a claqué hier soir le premier grand chelem de sa carrière dans les majeures, et procuré aux Expos de Montréal une victoire de 7-2 sur les Mets. Du même coup, l'artilleur Tom Seaver a subi un 11e revers, contre 14 victoires cette saison.

Le circuit de quatre points de Garrett a permis aux Expos d'envisager la victoire dès la quatrième manche. C'était son sixième circuit cette saison, mais seulement le deuxième depuis qu'il a été échangé aux Expos le 20 juillet dernier, en provenance des Mets.

Pour sa part, Steve Rogers (7-17) a remporté le match, après avoir limité les Mets à seulement cinq coups sûrs. Seaver est parti en gagnant, retirant ses 11 premiers adversaires au bâton. Il a cependant perdu le contrôle de ses lancers, se rendant responsable des sept points des Expos, marqués durant ses huit manches au monticule. Craig Swan, qui l'a remplacé en neuvième, a bien fait.

Hormis Garrett, Ellis Valentine a obtenu un autre coup de circuit pour les Expos, en huitième. Juste avant, un autre ancien des Mets, Del Unser, avait frappé un simple d'ouverture.

Par ailleurs, à Atlanta, le lanceur des Giants John Montefusco est passé à un lancer du match parfait, et a pris la vedette d'une victoire de 9-0 des Giants sur les Braves. Montefusco, qu'on connait aussi sous le pseudonyme du "Conte", à cause de son allure aristocratique au monticule, n'a permis qu'à un frappeur d'atteindre le premier coussin, en donnant un but sur balles à Jerry Royster, à la quatrième manche.

Montefusco, la recrue par excellence dans la Ligue nationale l'an dernier, a eu le contrôle du match du début à la fin. Les joueurs de champ des Giants ont souvent baillé aux corneilles, n'ayant qu'à faire des petits relais à l'intérieur pour terminer les manches.

Le jeune droitier a réussi quatre retraits sur trois prises et forcé les Braves à frapper au sol, dans la plupart des cas. Le joueur d'arrêt-court des Giants, Johnny LeMaster, a eu à lui seul huit chances de retraits.

Montefusco (16-14) a terminé le match en retirant Jim Wynn sur trois prises, Cito Gaston sur un ballon et Jerry Royster sur un petit ballon au champ droit.

Montefusco a réussi le quatrième match sans point ni coup sûr cette saison.

Pendant ce temps, à Pittsburgh, un circuit de Rick Monday, à la sixième manche, après deux retraits, a procuré une victoire de 1-0 aux Cubs de Chicago contre les Pirates. En dépit de leur défaite, les Pirates sont certains de la deuxième place dans la section est de la Nationale, car les Expos ont mathématiquement éliminés les Mets de New York.

Monday a frappé son circuit au premier lancer que lui envoyait le droitier Larry Demery (10-7), qui n'avait accordé avant qu'un seul coup sûr aux Cubs. Il devait en accorder un autre dans le match.

Le lanceur gagnant, Steve Renko (8-12) a réussi sept retraits sur trois prises, ne donnant que deux buts sur balles, en troisième manche. Renko n'a permis à aucun frappeur adversaire de dépasser le deuxième coussin, et terminé le match en retirant sur trois prises Willie Stargell et Dave Parker, en plus de forcer Rennie Stennett à frapper un roulant au deuxième but.

Enfin, dans la Ligue américaine, Hank Aaron a été poussé au marbre par un simple de Dan Thomas, à la sixième manche, et a ainsi rejoint Babe Ruth au deuxième rang des marqueurs de tous les temps. Aaron a croisé le marbre pour une 2,174e fois poussant les Brewers de Milwaukee à une victoire de 6-3, sur les Orioles, à Baltimore.

Ce point de Aaron, qui n'est devancé chez les marqueurs que par Ty Cobb, qui totalise 2,244 points, donnait les devants 4-2 aux Brewers. Ils ont

Regazzoni quittera Ferrari

ROME (Reuter) — Le pilote suisse Clay Regazzoni s'apprête à quitter Ferrari pour McLaren à l'expiration de son contrat avec le constructeur italien pour lequel il court depuis six ans.

Dans une interview que publie hier la "Gazetta dello sport", Regazzoni a déclaré, avant de partir pour le Canada y disputer dimanche le prochain grand prix de Formule un, que les négociations engagées, avec McLaren aboutiraient probablement pendant son séjour en Amérique du Nord.

hockey

Ligue Nationale

(Parties d'hier non comprises)

Mardi

Chicago 2, Boston 2
Toronto 4, Vancouver 3
Washington 3, Detroit 2
Pittsburgh 7, Edmonton (AMH) 3

Hier soir

Buffalo 5, Boston 2
Islanders NY 5, Philadelphie 2
Phoenix (AMH) 7, Karpat-Finlande 3
N.-Angleterre (AMH) 4, Québec (AMH) 3
Cleveland c. Los Angeles
Toronto c. Vancouver
Chicago c. Colorado
St. Louis c. Edmonton (AMH)
Cincinnati (AMH) c. Washington

Ce soir

Los Angeles c. Cleveland
Montréal c. Philadelphie
Rangers NY c. Boston
St-Louis c. Minnesota
Atlanta c. Houston
Pittsburgh c. Indianapolis (AMH)

Ligue Majeure du Québec

Mardi

Cornwall 5, T.-Rivières 2

Ce soir

T.-Rivières à Hull
Montréal à Sorel

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	5	3	1	1	23	21	7
TROIS-RIVIÈRES	5	2	2	1	33	20	5
CHICOUTIMI	5	2	3	0	25	33	4
SOREL	4	1	3	0	15	25	2
SHAWINIGAN	4	0	3	1	4	23	1
Section Ouest							
CORNWALL	4	4	0	0	19	7	8
SHERBROOKE	5	3	2	0	28	23	6
LAVAL	6	2	3	1	25	28	5
MONTRÉAL	4	2	2	0	23	16	4
HULL	4	2	2	0	14	13	4

baseball

Ligue Nationale

Mardi

New York 5-2, Montréal 4-4
San Francisco 4, Atlanta 1
Pittsburgh 5, Chicago 1
St-Louis 5, Philadelphie 3
Houston 1, Los Angeles 0
Cincinnati 5, San Diego 4

Hier soir

Montréal 7, New York 2
Philadelphie 6, St. Louis 5
San Francisco 9, Atlanta 0
Chicago 1, Pittsburgh 0
Houston à Los Angeles
Cincinnati à San Diego

Aujourd'hui

Aucun match à l'affiche

Ligue Américaine

Mardi

Texas 7, Minnesota 0
Detroit 4-1, Cleveland 0-6
Baltimore 7-7, Milwaukee 5-3
Boston 7, New York 5
Oakland 1, Kansas City 0

Hier soir

Minnesota 9, Texas 1
Cleveland 3, Détroit 2
Milwaukee 6, Baltimore 3
New York 9, Boston 6
Kansas City à Oakland
Chicago à Anaheim

Aujourd'hui

Detroit, Glynn (0-3) à Cleveland, Dobson (15-12), 19 h 30
Chicago, Knapp (3-1) à Californie, Hartzell (7-4), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
x-PHILADELPHIE	98	61	.616	—
PITTSBURGH	89	70	.560	9
NEW YORK	86	73	.541	12
ST-LOUIS	72	87	.453	26
CHICAGO	72	87	.453	26
MONTRÉAL	55	104	.346	43
Section Ouest				
x-CINCINNATI	100	58	.633	—
LOS ANGELES	90	68	.570	10
HOUSTON	78	81	.491	22½
SAN FRANCISCO	74	86	.463	28
SAN DIEGO	70	88	.443	30
ATLANTA	69	90	.434	31½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
x-NEW YORK	95	62	.605	—
BALTIMORE	88	71	.553	8
CLEVELAND	81	75	.519	13½
BOSTON	80	79	.503	16
DETROIT	70	87	.446	25
MILWAUKEE	66	92	.418	28½
Section Ouest				
KANSAS CITY	89	69	.563	—
OAKLAND	86	71	.548	2½
MINNESOTA	82	77	.516	7½
TEXAS	73	86	.459	16½
CALIFORNIE	72	85	.459	16½
CHICAGO	64	92	.410	24

X-Champion de sa section

Vos états de compte aboutissent au panier?

Téléforce peut vous aider.

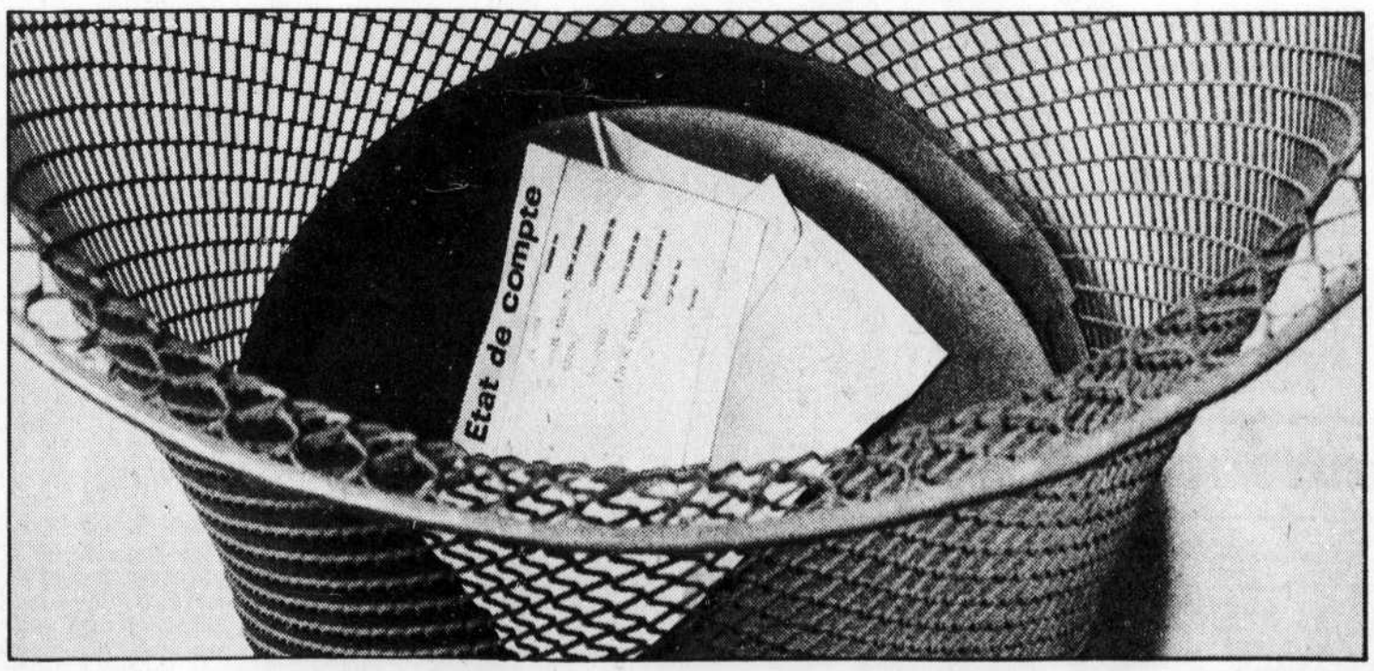
C'est un fait qu'une lettre est plutôt impersonnelle . . . et facile à ignorer. C'est pourquoi plus de 700 compagnies ont déjà adopté Téléforce. Téléforce est un système d'utilisation maximale du téléphone qui peut, entre autres, vous aider à accélérer la perception des comptes.

Les spécialistes de Téléforce sont à votre disposition pour vous aider à concevoir des méthodes qui, en plus d'accélérer la perception des comptes, vous permettront aussi de réduire les coûts de représentation de l'entreprise, de reprendre contact avec d'anciens clients, d'en sélectionner de nouveaux . . . en somme de prendre de l'avance sur vos compétiteurs.

Vous cherchez l'efficacité?

Téléforce peut vous aider!

Pour plus de renseignements, appelez sans frais Mlle Girard, Contrôleur adjoint—TÉLÉFORCE, à 1-800-267-8223 ou envoyez nous le coupon ci-dessous.



Bell Canada

Téléforce, 1 rue Nicholas, 9e étage, Ottawa K1G 3N6. a/s Nicole Girard, Contrôleur adjoint—TÉLÉFORCE.

J'aimerais savoir comment Téléforce peut profiter à mon entreprise.

☐ Veuillez m'envoyer votre brochure Téléforce.
☐ J'aimerais que l'un de vos spécialistes m'appelle.
☐ Nous avons une équipe de _____ représentants.

Nom _____
Compagnie _____
Adresse _____ Code postal _____
Province _____ Téléphone _____

D-85-22

toronto

Chute des cours

La Bourse de Toronto a subi un courant de baisse modérée hier vers la fin d'une séance de transactions légères.

L'indice industriel a perdu .70 à 184.82, soit un record de bas niveau depuis huit mois. Celui de l'or a perdu .03 à 243.09, celui des métaux de base 1.81 à 83.56, et celui des pétroles de l'Ouest 1.61 à 206.24.

Le comportement des valeurs a été résumé ainsi: Mercredi, 121 avances, 241 reculs et 255 titres inchangés. Mardi, 112 avances, 302 reculs et 237 titres inchangés.

Le volume des transactions a totalisé 1.48 million d'actions, d'une valeur de $14.28 millions, à comparer à 1.75 million d'actions pour $17.17 millions, mardi.

Au marché des options, 413 contrats ont été échangés, en comparaison de 387, mardi.

Le plus important des blocs de transactions a été 60,000 actions de NBU Mines Ltd., à $2.30. Puis venaient 34,800 actions de Western Broadcasting Co. Ltd., classe B, à $10 1-2; et 22,700 actions de Western Decalta Petroleum, à $7 3-4.

Au secteur industriel, Falconbridge Nickel a perdu 1 1-2 à $39 1-2, Dome Petroleum 1 1-4 à $33, Cominco 1 à $37, Reitman's A 1 à $11 et Vulcan Industrial Packaging 1 à $15 1-4.

Canadian Tire A a gagné 3-4 à $39 3-4, Bell Canada 1-4 à $50 5-8, Banque Royale 1-8 à $28 5-8, Banque Canadienne Impériale 1-8 à $26 1-8 et Husky Oil 1-4 à $16 1-2.

Brunswick Mining and Smelting a perdu 3-8 à $5 1-4, Vestgron Mines 1-4 à $14 1-4 et Falconbridge Copper 1-4 à $6 7-8. Cam Mines a monté de trois cents à 37 cents et Consolidated Morrison Explorations de trois cents à $1.68.

Au secteur pétrolier, Pan Canadian Pete a perdu 1 1-8 à $22, Total Pete North America 1-4 à $6 1-4 et North Canadian Oils 1-4 à $7 3-4. Alberta Eastern Gas a gagné 3-8 à $15 1-4 et Quasar Petroleum 1-8 à $6 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	400	172	172	172	— 3
Abby Glen	4600	$6½	6½	6½	
Aby Gln w	z200	87	87	87	
Abitibi	2055	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Abitbi 10	100	$50⅞	50⅞	501	— ⅛
Acklands	100	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Ackind 2p	z50	$11¾	11¾	11¾	
Acme Gas	z900	7	6	7	
Adp icate	8100	315	290	290	—15
Agnico E	13400	355	340	340	—10
Agra Ind A	1200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Ahed M	1700	220	190	190	—30
Akaitcho	1000	61	61	61	
Alt East G	18515	$15¼	14⅞	15¼	+ ⅜
Alt Energy	7815	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Alta Gas A	3885	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
Alta G F	140	$26	26	26	
Alta Nat	z10	$28¼	28¼	28¼	
Alcan	17700	$26	25⅝	25¾	— ¼
Alcan pr	125	$28½	28½	28½	— ⅛
Algo Cent	452	$12	12	12	— ¼
Algoma St	295	$23¾	23¾	23¾	— ¼
ASfel p	4500	$25⅞	25¾	25¾	+ ⅛
Allarco Dv	800	$11	10⅞	10⅞	— ¼
Alliance B	200	355	355	355	+ 5
Almine i	1500	$7	6¾	6⅞	+ ⅛
Am Bonza	18500	$6	5¾	6	
Am Eagle	1950	45	44	44	— 1
Am Leduc	11000	7	7	7	— 1
Andres W	z50	$8⅛	8⅛	8⅛	
Ang U Dev	10000	76	76	76	— 4
Aquitaine	4700	$16¾	16	16½	+ ⅜
Args 250 p	z20	$28½	28½	28½	
Args 260 p	100	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Asamera	1800	$9	9	9	— ¼
Asbestos	2065	$30½	30¼	30¼	— ¼
Ashland C	250	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Ashland pr	130	$20½	20½	20½	+1¾
Asoc Porc	z27	41	41	41	
Atco I	4600	$12½	12	12½	+ ⅛
Atco B	900	$12⅛	12	12	— ⅛
Auric Res	1333	20½	20½	20½	— ½
Ato Hard A	125	$13¼	13¼	13¼	
BC Sugar A	250	$22¼	22¼	22¼	— ¼
BC Sugar P	225	$11¼	11⅛	11¼	
BP Can	604	$8¾	8¾	¾	
Bad Boy	1250	250	240	240	—15
Bamster C	500	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Bank BC	630	$22	21¾	21¾	— ½
Bk BC r	2357	167	165	167	+ 1
Bank Mtl	10498	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Bank N S	3495	$43	42½	43	
Bankeno	500	145	145	145	
B C I s Nat	975	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
Barw Expl	1000	35½	35½	35½	
Baton B	3600	$8¼	8¼	8¼	
Becker B p	4400	$6	6	6	
Bell Canad	7434	$50⅜	50⅜	50⅜	+ ¼
Bell A pr	z9	$50	49⅞	50	
Bell B pr	z25	$50⅜	50⅜	50⅜	
Bell C pr	100	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅜
Bell D pr	335	$52	52	52	— ¼
Bell 2.28	635	$27⅛	27	27⅛	+ ⅛
Bell Can W	23400	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Bl Hawk	z200	20	20	20	
Black P A	100	400	400	400	—15
Blakwod A	500	410	405	405	— 5
Block Bros	3050	435	415	420	—20
Bombdier	295	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Bovis Cor	z50	66	66	66	
Bow Valy	2300	$21⅜	21¼	21¼	— ¼
Bow-m pr	z10	$39	39	39	
Bralor Res	8614	295	280	285	
Bramalea	710	$6⅛	6	6	— ⅛
Brameda	5540	112	106	106	— 4
Brascan A	5902	$10⅜	10½	10⅜	
Brscn 8½ p	1035	$24	24	24	— ⅛
Bn5nda M	6250	$7¾	7½	7½	— ¼
Bridger	400	$5⅞	5⅞	5⅞	
Bright A	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Brinco	1000	385	385	385	—15
Br Am Bnk	z75	$17¾	17¾	17¾	
BCFP	1000	$23⅛	23	23⅛	
BC Phone	3225	$12¾	12⅝	12¾	+ ⅛
BCPh 6.80	125	$18½	18½	18½	+ ¼
BCP 7.04 p	200	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
BCP 10.16 p	z20	$26¾	26¾	26¾	
Bruck A	z125	$5	5	5	
Bruck B	z30	200	200	200	
Brunswk	4000	$5½	5¼	5¼	— ⅜
Budd Auto	z50	$5⅜	5⅜	5⅜	
Bulora Cor	2000	14½	14½	14½	— 2
Burns Cds	1395	$10⅜	10⅛	10⅜	
Cad Frv	z80	$9⅝	9⅝	9⅝	
Cal Pow A	2080	$31½	31¾	31⅜	
Cal P 4 p	z25	$43¾	43¾	43¾	
Cal P 5.40w	z60	$91	90	90	
Cal P 7 p	100	$75½	75½	75½	
Cal P 7½ p	200	$81½	81½	81½	+1½
Cal P 9.80	240	$102	101¼	102	
Calvrt Dle	500	230	230	230	
Cam Mine	8500	38	35	37	+ 3
Camflo	2300	$7¼	7⅛	7¼	
C Chib A	1600	350	350	350	
Camp R L	302	$19⅜	19½	19½	+ ⅜
Campau A	400	420	420	420	
Campau 7p	100	57	7	7	
Can Cem A	580	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Can Cem B	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
CCe Cp	z25	$14¼	14¼	14¼	
CDC pr B	1120	$99⅛	99	99	
C Nor West	3178	$8½	8⅛	8½	+ ¼
C Pakrs C	z50	$20	20	20	
Can Perm	200	$15⅝	15⅝	15⅝	
CS Pete	6300	270	268	270	+ 3
Can Trust A	200	$20¼	20¼	20¼	
C Cablesy	z20	$17⅞	17⅞	17⅞	
Cdn Cel	900	$6⅛	6⅛	6⅝	
C Curtis	2000	50	48	48	— 2
C Ex Gas	8100	445	440	440	— 5
CGE	2070	$23	23	23	+ ⅛
CG Invest	615	$19⅛	19	19⅛	+ ⅛
C Homestd	2000	$5¾	5½	5½	— ⅛
C Hydro	1300	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cl Bk Com	9147	$26½	25⅞	26⅛	+ ⅛
CIL	185	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Cl Powr A	300	$15	15	15	
CLI Pete	z300	14	14	14	
C Manoir A	2250	460	455	460	+ 5
C Marconi	1000	440	440	440	— 5
CNat R	500	450	435	450	+10
C Ocdental	2450	$15½	15¼	15⅜	— ⅛
CP Inve	2700	$21	20¾	20¾	— ¼
CP Inve pr	210	$42	42	42	
CP Ltd	9259	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
CPL A p	412	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
CPL UK p	131	475	475	475	
C R toerve	800	350	350	350	— 5
Cdn SupO	725	$41⅛	41	41⅛	+ ⅜
Cdn Tire	z60	$39	37¼	39	
Cdn Tire A	659	$39¾	39	39¾	+ ¾
C Utilties	1860	$12	11¾	12	+ ⅜
CU 10¼	210	$27	27	27	
C Util w	2900	385	380	385	
Canbra	750	375	375	375	
Canron	1940	$23¾	23¼	23½	— ½
Capit Div	1300	28	28	28	
Cara	700	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Carl OK	2920	290	282	286	+ 4
Carma A	300	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Cassiar	4900	$5⅜	5¼	5¼	
Celanese	2100	385	380	380	— 5
Celan 175 p	1950	$16⅛	16	16	— ⅜
Cent Pat	1000	79	79	79	
Chib Kay	4500	13	13	13	+ 1
Chieftan D	3450	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Chimo	1400	94	94	94	— 2
Chromaco	300	200	200	200	—25
Chrysler	9882	$19⅜	19⅛	19⅛	— ⅜
Codh Will	z300	23	23	23	
Cockfield	250	430	430	430	
Coles Book	100	$8⅞	8⅝	8⅞	— ⅛
Cominco	4907	$37½	36¾	37	— 1
Cominco A	1000	$27¾	27⅜	27¾	+ ½
Com Cap	450	345	345	345	+10
C Holiday I	100	355	355	355	+10
Con Chm A	200	$9	9	9	
Con Bath A	610	$35	35	35	— ¼
Co Bath p	P0	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅛
Con Fardy	409	375	370	370	+ 5
C Durham	1000	61	61	61	
C Marben	3000	111	107	107	— 3
C Morisn	1600	168	161	168	+ 3
Cons Prof	643	20	20	20	— 3
C R timbler	-00	155	153	153	— 2
C Rexspar	500	105	105	105	— 3
Con Distrb	400	390	385	390	— 5
Cons Gas	2910	$13	12⅞	13	
Con Gas D	300	$21⅛	21⅛	21⅛	
Conwest	300	330	325	325	— 5
Corby vt	500	$18½	18⅜	18⅜	— ⅛
Corby B	z20	$16½	15¾	15¾	
Cornat Ind	3900	495	490	490	— 5
Coseka R	5778	360	350	350	—15
Costain R	500	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Courvan	2000	7	7	7	
Craig Bit	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+13⅜
Craigmt	3500	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Crestbrk	500	425	420	420	
Crwn Life	298	$47	47	47	— ½
C Zelrba A	200	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Crush Intl	200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
Cuvier M	1000	80	80	80	
Cyprus	1200	$10	10	10	— ⅛
Dale-R	600	$8½	8½	8½	
Daon Dev	500	$7⅜	7⅜	7⅜	
Daon A	200	$6½	6½	6½	
D Aragon	1000	13½	13½	13½	
Datline	150	395	395	395	—30
Debhld B p	z10	$56½	56½	56½	
Decca R	700	$7⅜	7½	7½	— ⅛
D Eldona	3300	52	51	52	+ 1
Delhi Pac	3000	14½	14½	14½	
Denison	705	$63	62¾	62¾	— ¼
Dicknsn	5528	300	295	300	
Digtech	z250	33	33	33	
Doman I	z25	475	475	475	
Dome	494	$37	36¾	37	
Dome Pete	8880	$34	33	33	—1¼
D Bridge	750	$39⅛	38¼	38¼	— ⅜
Dofasco A	2599	$28	27⅞	28	
Dom Store	535	$14¾	14¾	14¾	
D Textie A	1800	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Domtar	705	$21½	21⅜	21⅜	— ⅛
Donlee M	400	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Dr Mc C A	100	$12¾	12¾	12¾	
Dunde Pal	4000	22	20	20	— 4
Du Pont	100	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Dustbane	200	$6¼	6¼	6¼	
Dylex Ltd	425	$6½	6½	6½	
E-L Fin	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
E-L Fin w	z400	77	77	77	
East Mal	311	140	140	140	
East Sul A	1140	141	141	141	
Econ Inv	300	$13⅛	13⅛	13⅛	
Ego Mines	4000	54	54	54	— 1
Electro A	500	400	400	400	
Elks Stors	500	$9¼	9¼	9¼	
Emco	1200	$6¾	6¾	6¾	
Emco w	600	200	200	200	— 5
Exquisite	200	265	265	265	+10
Extndcar	174	$5⅝	5⅝	5⅝	— ¼
Falcon C	5500	$7⅛	6⅞	6¾	— ¼
Falcon	917	$40¼	39½	39½	—1½
Frm Mer p	300	$10½	10½	10½	
Fed Ind A	600	5	480	5	
Fields S	825	$8⅜	8¼	8¼	— ¼
Finning T	600	$13½	13½	13½	
F City Fin	200	$11	11	11	
F City F wt	100	425	425	425	
Foodcrp Lt	2500	325	305	325	+15
Foodex S	400	$5⅛	5⅛	5⅛	
Ford Cnda	z34	$85¼	83	85¼	
F Seasons	400	325	325	325	—10
F Season w	700	60	60	60	—40
Ho &co A	403	125	120	125	
Home A	302	$26⅛	26⅛	26⅝	— ⅛
Howdn DH	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Hud Bay A	5270	$19	18¾	18⅞	— ⅛
Hud Bay B	z18	$18⅜	18⅜	18⅜	
H Bay Co	8009	$17⅜	17	17	— ⅛
HB Oil Gas	660	$32½	32½	32½	— ¼
Husky Oil	12990	$17¼	16¼	16½	+ ¼
Husky A pr	z30	$32¼	32¼	32¼	
Husky E w	1000	425	425	425	
Hydra Ex	560	20	20	20	
IAC	720	$17¼	17	17¼	+ ⅛
IAC 4½ p	z17	$57⅛	57⅛	57⅛	
ITL Ind	z50	87	87	87	
IU Intl	6110	$12	11⅜	11⅜	
IWC Com	2550	205	205	205	+ 4
Imasco A	565	$24¼	24	24⅛	
Imasco A p	205	305	305	305	— 5
Imp Gen	300	300	300	300	— 5
Imp Life	136	$71	71	71	+ 1
Imp Oil A	6263	$21⅛	21	21⅛	+ ⅛
Imp Oil B	200	$21	21	21	
INCO A	12830	$32⅜	32⅜	32½	— ½
INCO B	1000	$32½	32½	32½	
Indal	366	$14⅜	14½	14⅜	+ ¼
Ind Adhes	400	$21¼	21¼	21¼	
Inland Gas	310	$9⅝	9⅝	9⅝	
Inland G p	280	$10¼	10¼	10¼	
Inlnd G 10p	130	$26½	26½	26½	— ¼
Inter-City	1979	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Intrmetco	500	$6⅝	6⅜	6⅝	— ⅜
IBM	317	$276	273½	273½	—2⅝
Int Mogul	761	290	285	285	
Interpool	5300	$15	14½	15	+ ⅜
Int Pipe A	6820	$15½	15¼	15¼	— ¼
Int Pipe w	3780	9	9	9	— 2
Ipsco	1175	$11¾	11⅜	11¾	— ¼
Inv Grp A	550	$7	7	7	
Inv Grp 5 p	225	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ¼
Irwin T A	1800	225	225	225	— 2
IslandTel	100	$11	11	11	—M 2
Jannock	125	$7	7	7	
Jannock A	800	$11¾	11½	11½	— ⅛
Jannock B	510	$12	12	12	— ⅛
Jannock D	125	$7	7	7	
Jorex Ltd	2000	18	18	18	
K-Tel Intl	1020	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Kaiser Re	3350	$13⅞	13¾	13⅞	
Kaiser wt	850	$11	10⅞	11	+ ⅛
Kaps Tran	2000	76	75	75	
Keeprite B	100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Kenting	250	$14	14	14	
Kerr A A	390	$12⅛	11⅞	11⅞	— ⅜
K Anacon	1750	22	22	22	
Koffler A	2040	480	475	480	+ 5
Koffler A p	500	$7¼	7¼	7¼	— ¼
La Luz	300	$6	6	6	— ¼
Labatt A	3319	$17¼	17	17¼	+ ⅛
Labatt A p	z32	$16⅞	16⅞	16⅞	
Lab Min	500	$33	32½	32½	+ ½
Lacana	3470	315	310	310	
Laidlaw A	z10	$6⅜	6⅜	6⅜	
LO it Cem	650	360	355	360	
Lamb M A	200	150	150	150	+20
Laurasia	3750	31	31	31	— 1
Lau Fin	100	$6	6	6	— ⅛
Leigh Inst	400	185	185	185	+ 5
Leons Frn	200	$7½	7½	7½	— ⅛
Liberian	320	$14⅜	14½	14½	— ⅛
LL Lac	100	145	145	145	
Lob Uo A	165	380	380	380	— 5
Lob Co B	125	385	385	385	+ 5
Lob Co pr	280	$22½	22½	22½	— ⅛
Lob Ltd Bp	100	$14½	14½	14½	— ⅛
Lochiel	4000	112	110	110	+ 7
Loeb M	400	285	285	285	
MDS Helth	500	205	205	205	+ 2
MICC	z25	$9½	9½	9½	
MICC A	100	$25	25	25	— ½
Maclarn A	200	$36¼	36¼	36¼	— ¾
Maclarn B	200	$36¼	36¼	36¼	— ¾
MB Ltd	2725	$23	22¾	22⅞	+ ⅛
Madeline	209	252	252	252	— 3
Madsen	2000	45½	45½	45½	
Magna Int	100	$17½	17½	17½	
Magnason	700	230	230	230	+ 5
Magnetcs	z100	76	76	76	
Maistc Wil	400	185	185	185	
Man Bar	1080	73	73	73	— 2
Maplex M	2100	310	300	300	—15
Marcana	z333	13	13	13	
Maritime	567	$18½	18⅛	18⅛	— ⅛
Markboro	z10	$11¾	11¾	11¾	
Mass Fer	18877	$23	22⅜	22⅜	— ½
Mas F A	325	$26¼	26	26	— ¼
Mas F B	1325	$25½	25½	25½	
Matchan	1000	7½	7½	7½	— ½
Matgmi A	700	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
Mc Intyre	500	$32¼	32¼	32¼	— ½
McLaghin	200	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Melcor	200	420	420	420	+ 5
Mentor	500	124	124	124	+ 4
Mercantil	100	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅜
Merland E	1100	277	271	271	— 4
Met Trust	148	20	20	20	
Met Trstr	1187	125	116	120	+10
Mindamr	2000	12	12	12	— 3
Mindustrl	200	$5	5	5	+10
Molson A	526	$17¼	17	17⅛	— ⅛
Monarc W	z900	50	50	50	
Moneco A	100	$8¼	8¼	8¼	
Mtl Trust	1225	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Moore	7538	$34½	34¼	34⅜	— ⅛
Multi-Mi	23500	17½	15	17½	+ ½
Multi Acc	1100	450	450	450	
Murphy	800	$5¼	5⅛	5¼	
Mymar M	1444	38	38	38	+ 1
NBU Mine	60000	230	230	230	
NSI Mark	z200	67	67	67	
NaChrs I	1800	$5⅜	5⅛	5¼	— ⅛
Nat Pete	6700	27	27	27	— 1
Nat Sea A	z60	$13⅛	13⅛	13⅛	
Neonex	250	160	160	160	
NB Tel	1265	$17	16¾	17	
NB Tel A p	400	$14½	14½	14½	+ ¼
N Provid D	5150	17	15	17	+3½
N York Oil	5575	60	55	60	+ 9
Nfld LP A	610	$12	12	12	— ¼
Nfld Tel	400	$6⅞	6¾	6¾	
Noranda A	2596	$36¾	36⅜	36⅜	— ⅝
Norcen	5573	$12¼	12⅛	12¼	
Norcen B	520	$22	21½	21½	— ⅝
Norcn 150	150	$20⅞	20⅞	20⅞	— ⅜
Norcen w	2400	156	155	156	+ 1
Normick P	100	265	265	265	
NC Oils	3000	$7⅞	7¾	7¾	— ¼
N Canada	1500	26½	26	26	— ½
Nor Tel	17001	$33¾	32¾	32¾	— ⅜
NTecm B w	15185	$14	13¼	13⅜	— ⅝
Northgat	1450	385	375	380	
Northld	16000	8	8	8	
NS Savngs	100	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Nowsco W	1900	$19¼	19⅛	19¼	— ¼
Nu-Wst A	1100	$10	10	10	
Nudlama	2000	17	17	16	— 2
Nu fac	18751	$9⅝	9½	9½	— ⅛
OPI Ltd	200	385	385	385	
OSF Ind	2400	320	310	320	+ 5
Oakwood P	8000	136	132	135	— 3
Obrien	20500	103	100	101	+ 1
Ocelot Ind	300	$16	15⅞	16	
Ontario Tr	1580	$10⅝	10⅝	10⅝	
Orchan A	100	292	292	292	— 7
Orlando	100	$12	12	12	— ¼
Oshawa A	660	380	375	380	+ 5
Oxford A	700	$11¼	11	11	— ¼
Pac Coper	1500	118	117	117	— 3
Pac Pete	1118	$25⅞	25⅝	25½	— ¼
Page Pet	300	195	195	195	+ 5
Pamour A	1200	255	255	255	
Pan Centr	500	90	c 90	90	— 1
Pancana I	z100	73	73	73	
PanCan P	4042	$23⅛	22	22	—1⅛
Patino N V	290	$14¼	14¼	14¼	— 1
Paulin A	800	330	330	330	
Pe Ben O	400	285	285	285	
Pembin A	1900	370	340	370	+20
P t ybin B	300	375	375	375	+10
Penningtn	1000	$8	8	8	— ¼
P Dept S	1328	330	325	325	— 5
P Jewl A	150	$5¼	5¼	5¼	+35
Petrofina	125	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Petrol	2000	160	—158	158	— 3
Peyto Oils	1100	480	470	470	—15
Pick Crow	3000	11	11	11	— 2
Pine Point	975	$28½	28	28	— ½
Pitts C	400	490	490	490	—10
Placer	355	$22½	22¼	22¼	— ¼
Plysr 840	1000	$24⅝	24½	24⅝	
Po finex	2000	54	51	54	+ 4
Ponder	z200	50	50	50	
Pop Shops	5710	$5⅞	5⅝	5⅝	— ⅛
Pow Corp A	1885	$8⅝	8⅜	8½	— ¼
Pow C 4¾	150	$28½	28½	28½	
Prado Exp	500	160	152	152	—13
Pre Cable	1244	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Preston	323	$15½	15¼	15¼	— ¼
Price Co	z50	$14⅛	14⅛	14⅛	
Q Brdcast	100	$5	5	5	
Qasar Pet	6300	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Que Man	1000	12½	12½	12½	—1½
Que Sturg	1000	50	50	50	— 4
Que Tel	100	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¼
Ram	12900	$5	480	485	—15
Ranger	1725	$14⅜	14	14⅛	
Rank Org	100	225	225	225	— 5
Rayrock	z600	63	60	60	
Realty C w	z200	55	55	55	
Redpath A	125	$25½	25½	25½	— ¼
Redstone	6500	40	40	40	+ 2
Reed Pap A	750	$10¾	10¾	10¾	
Reed Oslr A	700	$6⅝	6½	6½	— ⅛
Reichhold	z90	$22¼	22¼	22¼	
Reich wt	600	$11½	11¼	11¼	— ¼
Reitman A	1084	$11½	11	11	— 1
Repub Res	1300	151	151	151	
Revnu Prp	1000	70	70	70	— 1
Rileys D	500	85	85	85	+ 7
Rio Algom	2129	$32½	32¼	32½	
Roman	325	$19⅛	19⅛	19⅛	— ¼
Ronyx Cor	2100	105	102	105	— 3
Rothrn 2p	400	$14¾	14½	14¾	
Rothmn w	1520	104	101	101	— 9
Royal Bnk	8863	$28⅞	28¼	28⅝	+ ⅛
Royal Tr A	2140	$18	17⅞	17⅞	
Ryl T & M	z25	$11⅛	11⅛	11⅛	
Russel H	300	$10⅞	10½	10½	— ¼
StL Cem A	200	$16	16	16	
Scot Mis pr	270	$11½	11½	11½	— 1
Scot Paper	z30	$22¾

Irrésistible montée du mark

Londres fait appel au FMI pour renflouer la livre

(D'après Reuter, AFP et AP) — Un peu comme quelqu'un qui essaierait de consolider toutes ses dettes avec une seconde hypothèque, le gouvernement de Grande-Bretagne annonçait mercredi son intention d'utiliser le reliquat de sa ligne de crédit, auprès du Fonds monétaire International (FMI), soit quelque $3.9 milliards.

La tentative de sauvetage de la livre, officiellement appuyée hier par le président Ford, n'a pas mis fin aux spéculations en Grande-Bretagne quant à une crise politique possible. Le Premier ministre James Callaghan serait en effet pris entre les exigences du FMI, qui réclamera peut-être de lui de nouvelles mesures d'austérité, et la gauche du Parti travailliste, qui n'en veut rien savoir.

Hier, le chef de l'Opposition en Grande-Bretagne, Mme Margaret Tatcher, lançait un appel en faveur de la constitution d'un gouvernement de coalition pour sauver le pays de la faillite économique. Un important "bookmaker" de Londres donnait le Premier ministre James Callaghan, démissionnaire à 3 contre 1, d'ici samedi prochain.

Un communiqué du chancelier de l'Échiquier, M. Denis Healey, indiquait hier qu'une requête a été adressée au FMI en vue d'un prêt d'urgence qui épuisera les trois dernières tranches de crédit dont la Grande-Bretagne dispose auprès de cette institution; une première tranche de $900 millions de dollars a déjà été retirée en mai.

La nouvelle a eu un effet bénéfique sur la livre qui avait atteint la veille de nouveaux records à la baisse. Dans les premières transactions, la devise britannique a repris deux cents et demi et s'est échangée à $1.6610.

Son redressement a été également favorisé par la réapparition sur la scène de la Banque d'Angleterre. Après s'être tenue à l'écart durant les dernières semaines, celle-ci a, dit-on de source bien informée, procédé à des interventions techniques d'envergure limitée.

Les conditions du prêt doivent être encore l'objet de négociations avec les dirigeants du FMI. De source autorisée, on déclare que, grâce à ce prêt, la Grande-Bretagne compte rembourser les emprunts qu'elle a faits aux termes d'un crédit international consenti en juin dernier par neuf pays.

Ce crédit s'élevait à un montant total de $5.3 milliards. M. Healey a récemment indiqué qu'environ $1.03 milliard avaient été tirés. L'argent emprunté à ce titre doit être remboursé à la fin décembre. Les doutes que l'on a pu nourrir quant à la capacité de la Grande-Bretagne de faire face à cette dette ont contribué à la dernière dégringolade de la livre.

Sur les marchés européens, une irrésistible montée du mark, même par rapport au franc suisse, un léger recul de la lire, tels sont les éléments essentiels d'une journée, une fois de plus, caractérisée par la nervosité des cambistes.

L'attention se portait tout d'abord sur la tenue du sterling, victime la veille d'une dégringolade sans précédent. Dans la matinée, après qu'on eut appris la décision britannique de solliciter une ligne de crédit du FMI, la livre passait de 4,03 à 4,11 marks, atteignant même dans l'après-midi 4,12 marks. Mais ultérieurement, elle revenait à la cotation de 4,08-4,09 marks — un fait attribuable en partie à la solidité de la devise ouest-allemande qui, une fois de plus, se rapproche du niveau où un mark vaut deux francs français.

À Paris, la livre clôturait à 8,19 francs, après avoir plafonné à 8,21, alors qu'elle était tombée la veille à 8,08 francs. Selon certains opérateurs dans la capitale française, cette reprise du sterling n'est pas tant due à la demande de crédit formulée au FMI, mais plutôt à des interventions des banques centrales à Londres et à New-York dont on ne fait pas état à Londres.

En ce qui concerne la lire, elle a quelque peu reculé, se négociant à 855 unités le dollar contre 853 à l'ouverture. La Banque d'Italie paraît être intervenue pour soutenir la devise nationale. Un élément d'incertitude pourrait avoir été le fait que le système de dépôt de 50% de la valeur des marchandises importées, quoique prorogé pour une période de six mois avec l'accord du Marché commun, va être progressivement aboli pendant cette période.

À New York enfin, on laissait entendre que la Federal Reserve Bank pourrait accorder un certain appui à la livre. Le sterling s'est inscrit légèrement en hausse hier, par rapport à mardi, à $1.6645/55.

L'Enfant terrible quitte le Québec

Les trois magasins "L'Enfant Terrible" de Ville-Saint-Laurent, Saint-Léonard, et Brossard ferment leurs portes, à peine plus d'un an après leur ouverture.

Le président de "Bad Boy" annonçait en effet mardi soir que les trois magasins du Québec ont entraîné des pertes financières de l'ordre de $1.8 million pour la compagnie torontoise, rien que pendant l'année fiscale terminée en avril dernier.

La chaîne Bad Boy possède une vingtaine de magasins dans le Toronto métropolitain et dix autres centres de vente en Ontario. En 1975, les ventes dépassaient les $48 millions, dont $22 millions pour les meubles, qui sont à l'origine de la chaîne.

En 1975, Bad Boy tentait une percée au Québec mais le président de l'entreprise reconnaissait mardi que "trop de magasins avaient été ouverts trop vite", au Québec. En avril 1976, Bad Boy terminait son exercice financier avec une perte nette de $108,000, après avoir réalisé des gains nets de $1.2 million l'année d'avant. Les bénéfices nets de l'entreprise avaient été de $1.8 million en 1974.

Selon le président de la Chambre américaine

Il faut former des intellectuels pro-capitalistes

par Michel Nadeau

La formation d'une élite intellectuelle pro-capitaliste devrait être le prochain geste des milieux d'affaires dans le but de repousser les attaques des adversaires du système en place a déclaré hier le président de la Chambre de commerce des États-Unis.

M. H.S. Richey, qui prenait la parole au 47ième congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada, a surpris les hommes d'affaires canadiens en affirmant: "Nous devons identifier et cultiver les philosophes, les économistes, les sociologues et tous ceux qui sont les théologiens de la liberté".

"Nous devons entreprendre des programmes de recherche intégrée, des conférences, des débats et produire des publications. Nous devons repérer les jeunes talents et leur faire comprendre que nous tenons à eux et que nous continuerons de tenir à eux." a ajouté M. Richer.

Celui-ci a exposé une vision assez crue de la réalité du système économique actuel. À l'aide de citations de l'économiste Joseph Schumpeter, il a démontré clairement que le capitalisme est voué à son auto-destruction en créant des anti-corps qui minent son fondement.

"Le capitalisme crée et entretient un grand nombre d'intellectuels qui se tournent inévitablement contre lui et contre lesquels il est au fond sans défense".

"Il faut cesser de répondre aux attaques par des vieux clichés" a lancé M. Richer. Il n'est pas bon non plus que l'homme d'affaires se lance dans le "missionnariat philosophique".

Citant John Maynard Keynes: "Les réalistes... sont généralement les esclaves d'un économiste défunt", il a ajouté que la forme des politiques actuelles découle des débats d'hier et celle de nos politiques de demain est en train de se décider aujourd'hui.

Aux industriels canadiens qui ont toujours montré une certaine méfiance à l'égard des milieux universitaires et intellectuels, M. Richer a proposé le défi de créer une "élite intellectuelle capitaliste, une cinquième colonne, un nouveau mouvement".

"Le terrain est prêt, plus que vous ne le croyez, tout ce dont il a besoin en ce moment c'est de l'eau, de l'engrais et une certaine protection contre les prédateurs. Plus tard, nous récolterons une riche moisson intellectuelle qui non seulement défendra notre mode de vie mais qui en fait l'améliorera."

Surpris de la nature de tels propos, plusieurs hommes d'affaires n'ont pas voulu faire de commentaires après l'exposé affirmant qu'ils allaient réfléchir à cette perspective nouvelle.

Une étude sur les finances provinciales

La Banque Royale mettra en vente, d'ici quelques semaines, une étude unique en son genre sur la situation financière des dix provinces du Canada et leurs principaux organismes.

Le document de 90 pages, dont il n'a pas été possible hier d'obtenir une copie, contiendrait, selon le communiqué officiel de la Banque, des statistiques comparatives sur la dette, la capacité fiscale et la capacité de remboursement de la dette de ces dix provinces.

L'un des deux auteurs de cette étude, M. Jacques Garaud, expliquait hier soir au DEVOIR que l'étude donne des données, semble-t-il réconfortantes, sur la dette de la Province. Selon M. Garaud, le poids de la dette sur les finances du Québec, compte tenu du potentiel de croissance de l'économie québécoise, ne semble pas exagéré. M. Garaud estime cependant que les Jeux Olympiques, et le financement de leur déficit par Québec, contribueront à une augmentation de l'impasse budgétaire par rapport aux prévisions du Budget. Tout en considérant que les Jeux ne constitueront pas une catastrophe financière pour le Québec, l'économiste de la Banque Royale ajoute qu'il ne faudrait pas recommencer l'expérience trois années de suite!

Le document ne donne aucune indication sur les finances municipales. L'étude des finances des provinces porte sur les années 1968 à 1975 et donne des prévisions pour 1976 et 1977. Elle permet, semble-t-il pour la première fois, d'obtenir tous les Produits provinciaux bruts sur des bases comparables.

Le prix du document, d'une centaine de pages, qui a pris deux ans de travail, sera proposé en vente au prix de $75.

Javelin devant les tribunaux

Le 25 ocrobre prochain, les tribunaux entendront la plainte de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui accuse la compagnie Canadian Javelin d'avoir omis de présenter son rapport annuel et ses états financiers semestriels.

Depuis la fin de 1974, la compagnie contrôlée par le financier John Doyle n'a publié aucune donnée quant à sa performance financière.

La loi des valeurs mobilières oblige les compagnies publiques à déposer leur rapport annuel dans les 170 jours qui suivent la fin de l'exercice et dans les 60 jours dans le cas des rapports financiers semestriels.

Un porte-parole de la compagnie Canadian Javelin a affirmé que le conseil d'administration devrait revoir les états financiers d'ici la fin de la semaine avant de les rendre public.

L'assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 30 septembre a été reportée parce que les états financiers n'étaient pas prêts. La date la plus rapprochée pour la tenue de la rencontre serait le 6 novembre.

Un putsch ourdi par un groupe d'administrateurs dissidents en mars dernier a été écrasé au cours de l'été lorsque les actionnaires ont tranché en faveur de la direction favorable à M. Doyle.

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

BERNARD Z. COHEN
AVOCAT
1015 Côte du Beaver Hall
Suite 424-425
Montréal, Qué.
Tél.: bureau:
861-4687

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Explorez votre quartier.
PARTICIPACTION ©
Marchez. Dès aujourd'hui.

RÉPUBLIQUE DU NIGER

SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ

LIGNES ET POSTES ASSOCIÉS À L'AMÉNAGEMENT D'ANOU-ARAREN

AVIS INTERNATIONAL DE PRÉQUALIFICATION

La Société Nigérienne d'Électricité (NIGELEC) compte lancer prochainement un appel d'offres pour la réalisation des lignes et postes haute tension et moyenne tension associés à l'aménagement thermique d'ANOU-ARAREN près d'AGADES. Les études et le contrôle des travaux sont confiés à ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - DIRECTION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION (EDF-DAFECO).

Les équipements comprendront:

— une ligne 132 kV de 180 km reliant le site d'ANOU-ARAREN au centre de consommation d'AKOKAN,
— un poste 132 kV à ANOU ARAREN,
— un poste 132/20 kV à AKOKAN
— une ligne 20 kV de 45 km reliant le site d'ANOU-ARAREN à la ville d'AGADES.

La totalité des travaux de génie civil, des fournitures de matériel et des prestations de transport, de montage et de mise en service devra faire l'objet d'une proposition unique. Cette offre pourra être accompagnée d'une proposition de financement par les soumissionnaires ou par les institutions financières du pays dont ces soumissionnaires sont ressortissants.

Les Sociétés ou groupements qui seraient intéressés sont priés de se faire connaître à:

SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ
Boîte Postale 202
NIAMEY - République du NIGER

ainsi qu'à:

EDF-DAFECO
68, rue du Fg Saint-Honoré
PARIS 8ème

avant le 15 octobre 1976 en indiquant leurs références en matière d'installations analogues complètes livrées en ordre de marche, notamment en pays tropicaux.

Les Constructeurs agréés recevront un dossier d'appel d'offres qui leur sera adressé dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 1976 et devront remettre leur proposition au plus tard le 1er février 1977.

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

Dépôts garantis
10 1/2 % Intérêt Annuel
1/4 % Intérêt Semi-annuel
5 ans
Dépôt initial minimum $5,000

Renseignez-vous à votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec, au soin de:
M. Gilles Morissette
FIDUCIE DU QUEBEC
5, Complexe Desjardins,
C.P. 34, Place Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1E4
Tél.: 281-8979
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

Bonjour chez nous... ce soir.

Notre chambre simple à $19.00 et notre deux-pièces à seulement $35.00 sont des aubaines exceptionnelles.



Découvrez le Manoir Le Moyne. Vous y serez chez vous au beau milieu d'une ville superbe: Montréal. A deux pas du centre des affaires, des lieux de divertissement, de tout.
Nous venons d'ouvrir mais nous avons déjà toute une réputation de confort, de commodité et de service bien personnel. Et nos tarifs sont parmi les plus bas en ville. Prenez, par exemple, notre chambre simple à $19.00 ou notre deux-pièces à $35.00 par nuit.
Les 283 chambres et appartements du Manoir Le Moyne sont tous de spacieux split-levels avec vue sur la ville, balcon, télécouleur, climatisation et espace de cuisine distinct. Vous pouvez vous détendre à notre piscine, nos saunas et notre propre restaurant, le Bellamy. Venez nous voir. Pour plus de renseignements ou une réservation, composez 931-8861.

appartements à deux pièces à compter de: $35.
chambres simples à compter de: $19.

Manoir Le Moyne
2100 ouest, de Maisonneuve, près du Forum. Télex: 055-60183.

SPORT

POLO

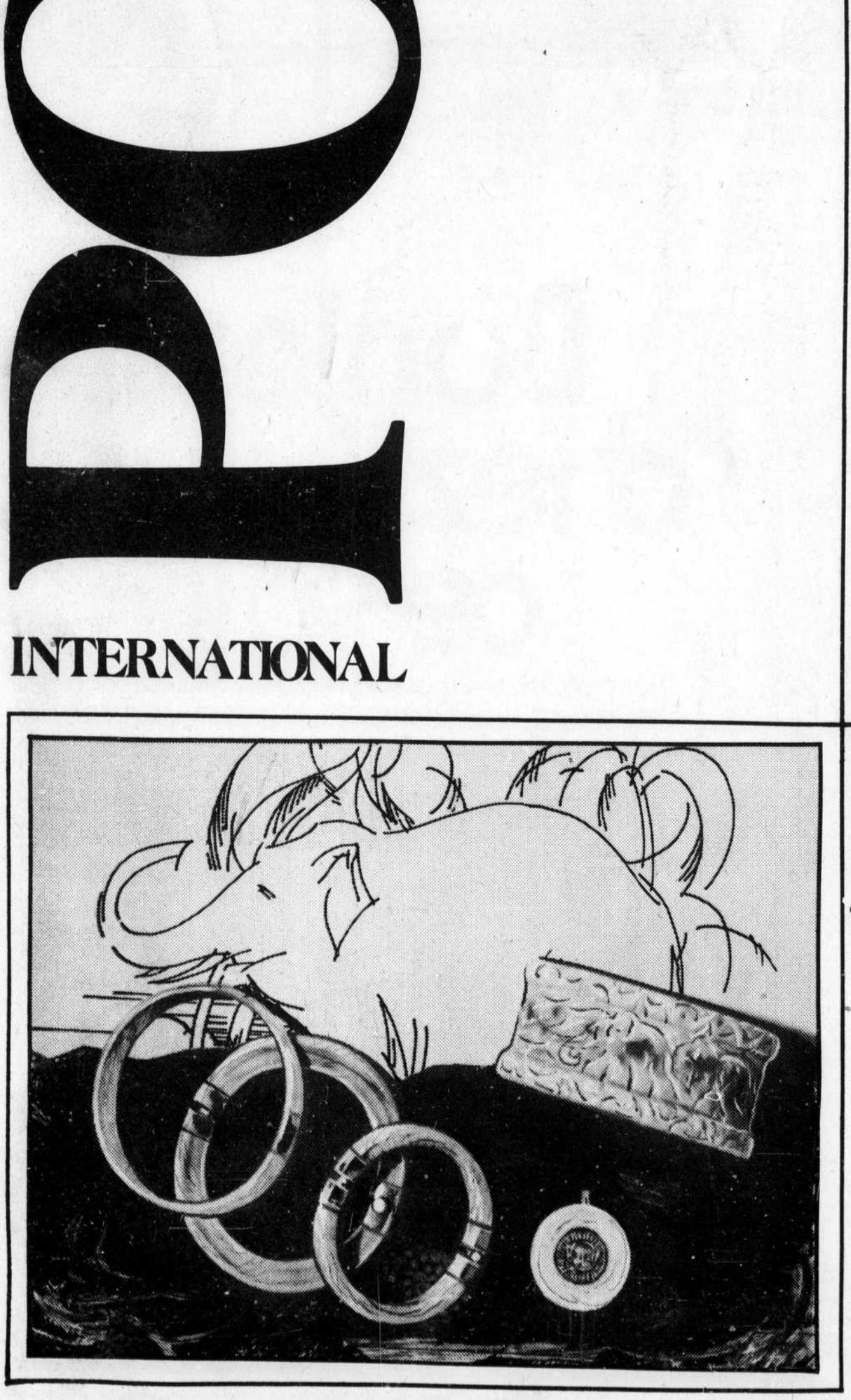
INTERNATIONAL

Tout chaud, tout tricot ! Lorsque l'automne revient, il fait bon retrouver des tenues douillettes. Ports International les tricote selon un patron succès: une maille élégance, une maille chaleur, une maille classicisme de bon aloi. Le résultat : des ensembles décontractés, indémodables et pratiques. Ainsi, ce trois-pièces de laine se porte en toute occasion et chacun de ses éléments s'allie avec bonheur aux autres pièces de votre garde-robe pour multiplier vos tenues. L'ensemble se compose du chandail rayé à encolure bateau, du cardigan assorti avec liséré contrastant et poches pratiques, de la jupe à godets de ton uni en tricot double. Noir et toast. Tailles 8 à 14.

85.00 le 3-pièces

Eaton Centre-ville (Ports International, 3e étage) et/ou par les boutiques Signature à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval et Ottawa. (546). Achats en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton.





IVOIRE

Vieil ivoire . . . riche de la patine du temps . . . matière porte-bonheur . . . symbole d'opulence et de puissance, aux Indes. Bijoux dont se couvraient les femmes pour participer aux cérémonies religieuses, bijoux qui ont gardé la trace du passé dans leur coloration. Pièces uniques, les unes sculptées à la main, d'autres rehaussées d'argent indien, des trésors à offrir, à chérir. Nous en avons glané toute une collection pour vous, venez tôt faire votre choix parmi ces colliers, bracelets et pendentifs exquis. Les prix s'étalent de **4.00 à 150.00** au Centre-ville et de **4.00 à 80.00** dans nos succursales.

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Ottawa et Ste-Foy. (215). Achats en personne seulement. Utilisez carte-comptable Eaton.

EATON